



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

COLLECTION
DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

TOME XLV.



Library of the University of Michigan
The Coyl Collection.

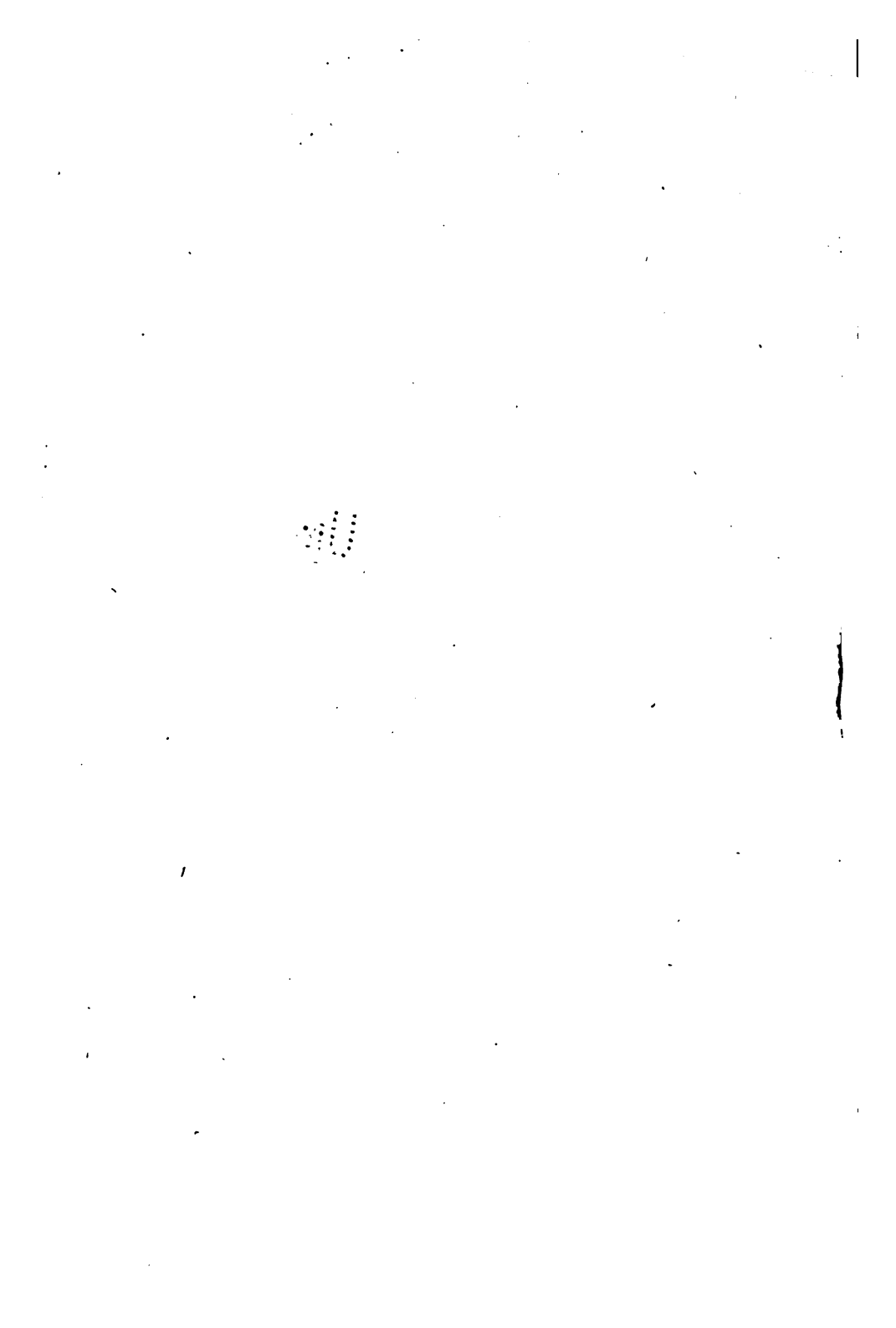
Miss Jean L. Coyl
of Detroit

in memory of her brother
Col. William Henry Coyl
1894.



KFFABER

DC
G11
B772
M72
V.3



CHRONIQUES

DE

JEAN MOLINET.

CHAPITRE CXVIII.

Comment l'archiduc Maximilien se prépara pour aller en Allemagne ,
vers l'empereur Frédéric , son père.

AFIN que les hauts mistères dignes de recommandation qui se firent en Allemagne à la création, élection et couronnement de très victorieux et très illustre prince l'archiduc Maximilian, soient perpétuels ès mémoires des hommes, je mettrai par escript, au vrai le plus pur que possible me sera, les estats, cérimonies, entrées, réceptions, joustes, bancquets, festoiments, nouvelletés, singularités, honneurs et magnificences que nous appelons triomphes, qui furent faicts en ce voyage, dont le recors sera consolatif aux nobles cœurs esprins de haut voloir et enflambés du brandon de proesse.

Environ la Saint-Remy, en l'an mil quatre cents

quatre-vingts et cinq, les Flamens et Ganthois, fort humiliés, furent réconciliés à l'archiduc d'Autriche. Le duc Philippe, son fils, rendu en ses mains, monseigneur l'archiduc, qui lors flourissoit, fructifioit et prospéroit en honneur, prestance et vertu, fit son appareil pour soi trouver devant l'empereur Fédérick, son père, lequel il n'avoit veu puis environ huit ans, avant qu'il estoit descendu ès pays pour espouser madame Marie, duchesse de Bourgogne, unique fille et seule héritière du duc Charles, que Dieu absolve ! Dont, pour commencer de ses préparations, afin que nostre seigneur Dieu fust honoré, loué et servi, il retint la chapelle en estat, laquelle, du temps des ducs Philippe et Charles, avoit esté d'excellente renommée par le monde universel, et fort amenrée, et quasi du tout anéantie par tourment de guerre, tellement que les chapelains d'icelle estoient dispers et semés en diverses marches. Néanmoins il fit chercher et choisir les plus expérimentés musiciens, ayans les plus résonnantes et proportionnées voix que possible estoit de trouver, tant de ceux qui paravant y estoient, comme aultres ; et considérant les loüables mœurs, sciences et agréables services que lui avoit plusieurs ans fait maistre Nicole Mayoul, natif de Hedin, prévost dessus nommé, il lui donna estat de premier chapelain car il estoit assez fondé en la musique, révérend personnaige et fort convenable à ce faire. De ceste chapelle fut reçu un tenoriste, nommé Cordier, lequel, tant pour la science, où

il estoit expert, comme pour la nouvelle mode de chanter, estoit sur tous recordé. Il avoit paravant servi le duc de Milan et le roi de Naples, qui tant l'avoit honoré, qu'il l'avoit fait chevalier en son royaume. De la retenue de ladite chapelle, fut Sire Rogier, chanoine de Cambray, contre-tenoriste fort bien chantant, élégant personnage, ayant voix harmonieuse, et qui long-temps avoit servi en la chapelle du pape. Pareillement fut reçu maistre Pierre du Wez, prévost de Condé, et Jacques Beukelle, eux deux bien officians et pourvus de voix mélodieuses; ensemble Pasquin Loys fort renommé en la musique et l'un des bien chantans et metteurs par escript de son temps. Semblablement, plusieurs compagnons, cueillis en divers lieux et collèges, comme Jennet de Vallenchiennes et autres, qui par avant estoient au service du roi de Hongrie, furent reçus et gagés en ladite chapelle; dont le roi en son voyage fut grandement honoré et prisé des princes d'Allemagne. Si leur donna longues robes vermeilles fourées, selon son appartenir, de chacun degré et vocation; pareillement aux aumosniers et clercs de son oratoire et chapelle portative. Il fit aussi habiller les officiers de son hostel; aussi il donna robes de pareille couleur, et leur fit porter sa livrée au bras senestre, qui est un collier de levrier blanc, bleu et rouge, jusques au nombre de cinq cents ou plus.

Il laissa le duc Philippe son fils, eagé de sept

à huit ans , ensemble son estat, en garde et tutelle de monseigneur de Ravestain , qui toujours , en paix ou en guerre, s'en estoit honorablement acquitté. Les pays demourèrent en la protection de monseigneur Philippe de Clèves , du comte de Nassou et aulcuns chefs de guerre , comme le seigneur de Chantereine et aultres ; et l'administration de la justice en la main et conduit de Jehan Carondelet , chevalier , seigneur de Champiaus et de Sorre, son chancelier, et de messieurs de son conseil , qui durant le temps de ce voyage se conduirent fort sagement.

Et quant l'archiduc eut choisi ceulx qu'il vouloit mener avec lui , il se partit d'Anvers le troisième jour de novembre l'an dessus dit. Se tira vers Bois-le-Duc ; et fut la veille Saint-Martin, à Grave , où il séjourna dix jours.

Ce temps pendant, la femme messire Cornille de Berghes s'accoucha d'un fils nommé Maximilien, tenu sur les fonds par l'archiduc , par le duc de Clèves et par le seigneur de Berghes, père dudit seigneur Cornilles ; et furent mareines la comtesse de Hornes et la dame de Wassenaire , lesquelles donnèrent riches joyaux, coupes et pots d'argent ; et furent grandement festoyés aux despens dudit seigneur Cornilles.

De là l'archiduc se trouva à Reinde , où il séjourna l'espace de neuf jours , attendant nouvelles de l'empereur son père ; et illecq pour passer temps furent faictes joustes à torches , de deux

jousteurs montés à la mode d'Allemagne. Au premier coup de la jouste l'un abbatit l'autre ; au second, ils tombèrent tous deux ; et au tiers, celui qui fut premier abbattu , abattit son compagnon. Deux jours après joustèrent, à fers esmolus, un seul coup, le grand Pollain et le maistre d'hostel du marquis de Bade, lesquels rompirent leur bois et ensemble cheurent par terre.

CHAPITRE CXIX.

L'abordement de l'archiduc à l'empereur.

LE mercredi vingt et unième de décembre, l'archiduc se deslogea de Reinde, tirant à Heynsberg, où il y a ville et chasteau appartenant au duc de Jullers. Le chastelain vint au-devant de lui, qui lui bailla ouverture. L'archiduc fut logé au chasteau et ses gens en la ville, tous défrayés du duc de Jullers. Ce mesme jour estoit venu l'empereur en la ville d'Aix. L'archiduc, certain de sa venue, partit le jeudi ensuivant, pour soi tirer celle part ; et fit marcher ses gens trois et trois, en très belle ordonnance ; et quand il fut à demi-lieue près d'Aix, le duc de Jullers, accompagné de deux cents chevaliers, lui vint faire la révérence, et lui fit déclarer par son maistre-d'hostel qu'il estoit fort joyeux de son advénement, en lui offrant

tous services et plaisirs ; fort dolent toutesfois qu'il n'avoit esté mieulx reçu en sa ville de Heynsberghe; et s'il eust sceu sa venue, il s'y fuist trouvé pour le festoyer à son possible.

Peu de temps après, vinrent au-devant de lui le frère du marquis de Bade et le comte Hughe de Wertenberghe, envoyés par l'empereur, lesquels, en la présence du duc de Jullers illec arrivé, déclarèrent comment son père l'empereur estoit celui qui plus desiroit voir son enfant que nul du monde ; et les avoit envoyés vers lui pour savoir de sa bonne prospérité, attendu qu'il se estoit trouvé en tant et dangereux périls depuis son département ; et rendoit grâces à Nostre-Seigneur, qui, jusques à ceste heure, l'avoit préservé ; et par l'affection paternelle qu'il avoit de le voir, il s'estoit desjà mis en chemin pour se trouver aux champs.

Adonc l'archiduc, par le maressal de Nassou, fit remercier, au nom de son père, lesdits ambassadeurs qui avoient prins ceste charge, en déclarant semblablement que le grand desir qu'il avoit estoit de veoir sondict père l'empereur; et l'eust piécha visité, si les grands turbillons de guerre ne lui eussent donné empeschement; et il fit requérir auxdits ambassadeurs qu'il leur pleusist retourner vers sondict père, avec le maressal de Nassou, afin que ne se travaillast de venir plus avant, ainchois qu'il demourast en la ville.

Nonobstant les remonstrances faites au père par

les ambassadeurs dudit fils, qui estoient venus vers lui, le père vint aux champs où le fils estoit. Et estoit le père accompagné de l'arcevesque de Coulogne et aultres grands princes d'Allemagne ; et manda le père au fils qu'il ne se bougeast du champ, et estoit son plaisir que son fils ne quelque un de ses gens ne descendit de son cheval pour lui faire la révérence , car aultrement le faire ce seroit contre sa volonté. Le fils, qui pour demonstrier vrai amour et obédience honorable , avoit délibéré en soi-mesme de révérencier son père en la plus grande humilité que possible lui seroit , fut fort esbahi d'oyr ces nouvelles , mais force lui fut d'obéir. Quand le père apperceut le fils, le fils approcha du père; et le fils, sans descendre de son cheval , qui lui fut chose dure , lui fit la reverence , en honneur telle que filiale obéissance est tenue de faire à seigneurie paternelle , en soi inclinant le plus que possible lui fust ; et le père, ne disant aucun mot, embrassa son fils amiablement ; et lors y eut moult de larmes plorées d'un costé et d'autre pour la grande léesse dont leurs cœurs furent esprins.

A cest abordement, l'escuyer d'escuyrie de l'archiduc mit jus l'espée qu'il portoit devant lui, et les machiers retournèrent leurs maches. La révérence faite du fils au père, la plus recommandée de jamais , l'archiduc vint saluer l'archevesque de Coulongne ; et l'empereur , qui ne se bougeoit du camp, véoit passer les gens de son fils en notable

arroi , et prenoit par la main la plupart des nobles. Les réceptions et reconnaissances honorablement faites , chacun se mit en train de marcher pour entrer en la ville d'Aix. L'empereur, selon son antiquité , estoit assez beau personnage , fort humble et de révérente contenance ; icelui monté sur un cheval noir , et vestu d'une longue robe de drap d'or noir , affulé d'une coiffe noire , où il y avoit une très belle croix de diamant et de perles fort riches. Un amiable débat s'ensuivit entre l'empereur et l'archevesque de Coulongne , pour l'ordre de marcher : car l'empereur voloit mettre ledit archevesque à sa dextre , et l'archevesque y vouloit mestre l'archiduc ; toutesfois ils s'accordèrent et marchèrent par la manière qui s'ensuit : premiers , les gens de l'empereur , ceux de l'archevesque de Coulongne , ceux du duc de Jullers , les gentilshommes de l'archiduc , les nobles d'Allemagne , les chevaliers de l'archiduc , les trompettes , qui firent grand devoir , messeigneurs les princes , le marissal de l'empereur , qui portoit l'espée nue , l'empereur , l'archevesque de Coulongne au droit costé , et l'archiduc , ayant le chef decouvert , au sénestre costé. Un petit arriere , à grande liesse et à haut triomphe , le très puissant père et son très noble fils entrèrent en la ville d'Aix. Et fut le père conduit du fils , jusqu'à sa chambre , puis le fils retourna à son logis.

Le lendemain , l'empereur , vestu d'une robe

de velours noire fourée de marte, alla oyr la messe à Nostre-Dame d'Aix, accompagné des princes, tous à pied; et tenoit l'empereur l'archevesque de Coulongne du coté dextre, et l'archiduc son fils du costé sénestre; puis marchèrent le duc de Julliers et le marquis, ensemble le légat et le duc de Gueldres, le marquis de Bade et le comte de Wertemberghe, puis les chevaliers de l'empereur et ceux de l'archiduc; et le marissal de l'empereur portoit l'espée nue devant ledit empereur, lequel, arrivé au cœur de l'église, trouva son siège préparé en la première forme, au costé dextre, vers le grand autel; en la quatrième ensuivant, en bas, séoit l'archevesque de Coulongne, conséquemment le duc de Jullers, Christophe, le second fils de Baude, ung noble d'Allemaigne, messire Evrard de la Marche et monseigneur d'Isselstain.

Ausénestre lez du cœur, en la cinquième fourme descendant en bas, estoit préparé le siège de l'archiduc, fort triomphant. Auprès, ensuivant le marquis de Bade, le duc de Gueldres, le légat et plusieurs prélats de l'église, chevaliers et gentils-hommes; et estoit ledit empereur, ensemble l'archiduc, sans oratoire; et fut cest ordre tenu toutes-fois qu'ils alloient ensemble à la messe. La veille de Noël allèrent en pareille ordonnance oyr la messe à Nostre-Dame, qui se chanta devant disner; et à la requeste de l'empereur, furent monstrées les saintes reliquaires de l'église, qui n'est accoustumé de faire que de sept ans à

aultres. Ils allèrent pareillement oyr matines en la messe de minuict. Puis environ neuf heures , au jour, allèrent oyr la grand'messe, chantée par un abbé d'Allemaigne. Les kirie eleyson finées, l'empereur alla offrir et porta mesmes son offrande; et vindrent au-devant lui, l'archiduc son fils, et son marissal portant l'espée nue; puis offrirent. L'archevesque de Coulongne, l'archiduc d'Austrice, le duc de Jullers, le marquis de Bade et son frère, semblablement firent leurs offertoirs après l'évangile. Estant l'évangile chantée, l'archevesque approcha le livre à baiser à l'empereur, et l'empereur le fit porter à son fils, qui ne le vouloit point souffrir. Ceste mesme cérémonie estoit tenue au don de la paix.

Ce jour du Noël, estoit l'empereur habitué d'une robe de drap d'or à collet rebraché, et affulé d'une riche coiffe; et portoit ung chaînon d'or, le plus riche de jamais, auquel pendoit une croix de pierres précieuses, où il y avoit cinq diamans, les quatreen table et le milieu fort riche; entre lesquels diamans, pour forme de croisée, y avoit jusques à rente perles fort bonnes de telle grandeur, et estoit estimé ledit chaînon à quarante mille escus. L'archiduc avoit une robe de drap d'or, fourrée de menu vair; et le duc de Jullers, une robe d'argent. L'église estoit ce jour tendue richement.

Le jour Saint-Estienne, alla l'empereur à l'église en notable ordonnance, comme dessus, et

estoit vestu d'une longue robe de drap d'or ; et avoit un collet d'une palme de large , tout chargié de grosses perles , dont la moindre estoit grosse comme un moyen pois , les aulcunes aussigrosses que fèves ; auquel collet pendoit une moult belle croix de diamans en pointe , dont celui du milieu estoit estimé à trente-deux mille escus. Il y avoit pareillement de riches ballais , non paraux des aultres ; et estoit le tout prisé à cent mille florins. Le mercredi ensuivant , porta l'empereur une chaîne d'or où pendoit une croix à cinq tables de rubis , moult grosse , et trente-quatre diamans tout autour.

CHAPITRE CXX.

Comment le duc de Jullers fit relief de sa ducé , l'empereur estant en la ville d'Aix.

Le jeudi ving-huitième de décembre , l'empereur estant en la ville d'Aix , fut faict un grand hourt auprès de l'hostel de la ville , sur lequel estoit préparé le siège impérial , eslevé quatre degrès par-dessus le marche-pied du hourt ; et estoit le dit siège aorné de drap d'or , et le ciel de mesme. Ce jour , l'empereur , revestu de drap d'or et de soie de diverses couleurs , oyt la messe célébrée par l'évesque de Cambray , en l'église de Nostre-Dame ; et environ quatre heures après disner , ac-

compagné de l'archiduc son fils, de l'archevesque de Coulongne, du marquis de Bade et de son frère, tous à cheval et en ordonnance, honorablement vindrent à l'hostel de la ville, où l'empereur descendit, et se fit aorner d'habits impériaulx; et premièrement lui fut chaussé deux petites chaussettes perlées de perle; puis fut revestu d'un habit d'or et de soie à fache d'un torniquet pareillement chargiés de perles sur toutes fentes; puis aorné d'habits d'estolle et de faveur riches et fort perlifiés, et une chappe de drap d'or, dont les orfrois estoient estoffez de grosses perles et très riches pierreries; et sur le chief, portoit une très riche couronne d'or, tant bien aornée de diamans, rubis et aultres pierres de prix, que l'on estimoit valoir cent mille florins de Rhin.

L'empereur, ainsi triomphalement habitué, accompagné de ses princes, s'approcha de sa chayère impériale. L'archiduc portoit la pomme d'or, le frère du marquis le sceptre aorné de pierreries bien richement, et son marissal portoit l'espée, et l'arvesque de Coulongne, en habit d'électeur, estoit de costé la chayère de l'empereur. Quant chacun d'eux fut assis, selon son degré et son appartenir, l'avant-garde du duc de Jullers, conduite par son marissal, accompagné de quatre-vingts à cents chevaliers, tenans chacun un pennon en sa main, armoyés de Jullers, firent trois cours à lace bride par devant l'empereur, en criant : *housta! houstal* Et à la troisième course, allèrent

quérir le duc de Jullers, qui vint pareillement courant jusques au hourt. Icelui, bien accompagné de deux comtes, portans chacun une bannière de ses armes, et ledit marissal portant le pennon, montèrent sur ledit hourt; et le duc, faisant trois fois la révérence, soi mettant à genoulx, proférant certaines paroles, présenta lesdites bannières à l'empereur, qui les fit copper, deschirer, et ruer jus du hourt; et le duc de Jullers fit serment à ce pertinent; et cela faict, l'empereur, ensemble les princes, retournèrent à leurs logis.

CHAPITRE CXXI.

Des joustes, banquets et festoiments, qui se firent à Coulongne, à la venue de l'empereur et de son fils l'archiduc.

Le mardi quatrième de janvier, l'empereur et l'archiduc son fils se partirent d'Aix, pour tirer vers Coulongne; et furent logés à la Disière où les eaux estoient si grandes que aucuns allèrent par Jullers, avec le train du charroy, où ils furent desfrayés par le duc seigneur de Jullers. Et le lendemain, environ six heures au soir, l'empereur en charriot et les princes à cheval entrèrent à Coulongne; et vinrent au-devant quelque quantité de flambeaux. Si furent recoeillis par l'archevesque et les seigneurs de la ville. Le jeudi en-

suivant, nuict des rois, fut faicte grande feste en Coulongne, tant pour la solemnité des corps illecq reposans, que pour la bien-venue des princes; et oyrent vespres à l'église des trois rois, mélodieusement chantées par les chantres et chapellains de l'archiduc. Puis fut faict pour l'empereur un siège aorné d'un tapis et d'un carreau, sans quelque oratoire; et estoient de son costé l'archevesque de Coulongne, le duc de Juliers et le frère du marissal, et de l'autre lez l'archiduc d'Austriche, l'évesque de Liège, habitué comme chanoine de léans, le marquis, le duc de Gueldres et le légat.

Lendemain vindrent à la messe, laquelle célébra le suffragant de Coulongne, prélat fort révérend et de belle réputation; et après *le Gloria* allèrent à l'offrande l'empereur et les princes, pareillement comme il est dessus récité, sinon que l'évesque de Liège print la paix du diacre, si la donna à l'archevesque de Coulongne, pour la donner à l'empereur. Durant la messe, un chanoine tenoit un instrument à manière d'un flaiiau revêtu de soie, pour ce qu'il avoit une prélature, à manière de chancelier, pour laquelle il estoit desfrayé de six chevaulx à l'hostel del'archevesque.

Le dixième de janvier, le duc de Clèves arriva de Coulongne, à six cents chevaulx, tous d'une livrée et couleur sanguine, verd et blanc. Ce jour, joustèrent deux Allemans du marquis de Bade, à rochet, et abbatirent l'un l'autre. Puis joustèrent, les fers emolus, deux des gens de l'em-

pereur, dont l'un eut un bras forché; et au soir l'archiduc donna aux dames en son logis un banquet fort somptueux. Il y eut dix ou douze comtesses, et puissantes dames et nobles demoiselles en grand nombre, entre lesquelles estoit mademoiselle de Gueldres, ante au duc de Gueldres; et y eut belles danses, momeries, morisques, chanteries, jeux et esbattemens de diverses fachons. Le jour ensuivant, y eut joustes d'Allemands à rochets et fers esmoullus, et y gaigna chacun honneur. Et au soir fut faict un banquet d'espices à l'hostel de la ville, où se trouvèrent plusieurs dames, demoiselles et bourgeois en habits dissimulés; et y fut l'archiduc, le duc de Clèves et le frère du marquis de Bade, et plusieurs notables barons, chevaliers, et escuyers d'un quartier et d'autre. Le lendemain, en la présence de l'empereur qui bien enuis s'y accorda, josta l'archiduc son fils, à fers esmoullus, contre le marquis; et se rencontrèrent l'un l'autre de telle puissance que eulx, ensemble leurs chevanlx, furent rués jus par terre, sans estre quelque peu bleschiés, dont chacun remerchia Dieu. Au soir l'archiduc fit un riche banquet auprès de l'hostel de la ville, aux seigneurs, dames, demoiselles et bourgeois de Coulongne, qui furent servis à la mode de Picardie. Et fut l'archiduc accompagné au banquet de l'évesque de Liège, du marquis de Bade, du comte Hughe, du frère du marquis de Bade et du seigneur d'Ermuce. Les danses commencées, qui furent fort longues, le duc et le grand Polhain,

et un aultre chevalier en habit d'estrange mode, tirant sur le Picard, firent une belle momerie bien regardée et fort prisée des princes d'Allemagne et des nobles dames illecq estantes, comme les comtesses de Werdenberghe, de Nassou et de Riffeten.

Le sabmedi en suivant, à la requeste de l'empereur, fut faicte une procession générale, où toute la seigneurie compagna l'empereur allant à pied. Ce mesme soir, à l'après disner, Conrard et aucuns compagnons aventureux, armés de jackes pleines de foin, ayans heaulmes d'osiers, lances de mesmes et à cheval sans selle, joustèrent les uns contre les aultres si rudement que, par force de corps, ils abbatirent l'un l'aultre. Et ce mesme jour le duc de Clèves donna un banquet à l'archiduc, aux dames et damoiselles. où il eut grande danserie.

Le lundi en suivant deux Allemans, l'ung nommé Dorlengier, l'aultre Hanoufoserder, à la mode allemanisque, joustèrent et se donnèrent ensemble si grands coups qu'ils tresperchèrent escus et harnois. Si demourèrent leurs lances ès dits escus; et tombèrent par terre hommes et chevaulx, dont l'un demoura sur le camp et l'aultre eut la jambe rompue. De ces jousteurs furent les regardans desplaisans, cuidans qu'ils se fussissent entretués; mais après qu'ils furent relevés, ils haussèrent les gantilles, qui fut signe d'estre echappés de ce dangier.

Plusieurs esbattements qui seroient longs à mettre en compte, se firent en Coulogne pour complaire et conjoir l'empereur, et souverainement son fils l'archiduc, de qui la venue estoit fort désirée pour les proesses et vertus dont il estoit recommandé par tout le monde. Le jour ensuivant, seizième de janvier, un grand hourd fut préparé sur le marché, où vint l'empereur en atour impérial, ensemble son fils et les princes illec estans; et se présenta devant son maistre le duc de Clèves qui lui fit honneur et releva sa duee par la manière qu'il est dict du duc de Juliers.

CHAPITRE CXXII.

Assemblée des nobles princes d'Allemagne en la ville de Francfort,
pour l'élection du roi des Romains.

L'EMPEREUR, l'archiduc son fils, et leurs nobles compagnies, passant à Bone, à Remach et à Andernach, tous desfroyés par l'évesque de Coulongne et conduicts par ses gens, se trouvèrent à un quart de lieue de Convelens, pour tirer vers Francqfort, où l'arcevesque de Trèves vint faire la révérence à l'empereur et à l'archiduc son fils; et l'archiduc pareillement le révérenda, qui le voulut mettre au-dessus de lui par plusieurs fois. Puis le vingt-sixième de janvier, l'empereur et sa

compagnie se deslogea de Convelens pour se tirer vers Francqfort, et l'archiduc print son chemin vers Bombart. Si fut conduit par l'arcevesque de Trèves, et passa par Weze et par Binghe pour soit trouver à Mayence, où il entra et fit mettre ses gens en ordonnance; et chevauchèrent trois à trois : premier les gentilshommes, les chevaliers, les trompettes, l'archiduc, le marquis, le duc de Gueldres; le légat, l'évesque de Cambray, le docteur Ayvet et aucuns de son conseil; et le penultième de janvier, il se partit de Mayence, et chevaucha jusques à Bone, où il monta en un bateau pour arriver à Francqfort. Bientost nouvelles lui vindrent que l'empereur venoit. Si le surattendit et mit pied à terre en un villaige; puis ensemble montèrent en un bateau, accompagnés du duc de Gueldres, du légat, de l'évesque de Cambray, de Polhain Volquestain, et du seigneur Cornilles de Berghes; et arrivèrent à Francqfort environ sept heüres en la nuit.

Si vindrent au devant de l'empereur les bourgmestres de la ville, avec environ cinquante torces, lesquels avoient fait apporter par douze compagnons une palle de taffetas et de boulgran fait à maniere de ciel, armoyé d'un aigle, afin de le tenir deseur lui; mais il ne le voelt soffrir, et fut rapporté ledit palle. Noble chevalerie d'Allemagne estoit arrivée à Francqfort avant son venir, et envoyèrent vers lui la plus grande part des princes, sentans son approche, assavoir comment il lui plaisoit, qu'ils

venissent au devant de lui, à cheval ou à pied. Si leur manda qu'ils ne se bougeassent pour la nuit, et que le lendemain les trouveroit à l'église. Néanmoins les deux ducs de Sasse, accompagnés de quarante chevaux, vindrent au-devant de l'empereur, estant en son chariot auprès du grand pont; et quand les ducs percheurent l'archiduc qui chevauchoit devant son père, ils mirent pied à terre pour lui faire la révérence; et le duc pareillement descendit, qui leur fit le pareil; et ensemble révérendèrent l'empereur, qui amiablement les reçeut; puis remontèrent à cheval, et conduirent l'empereur jusques à son logis, assez près duquel ils trouvèrent le marquis de Brandebourg, lequel, à cause de sa maladie de goutte, se faisoit porter en une chayère, et, selon sa possibilité, à chief decouvert, salua l'empereur, ensemble monseigneur l'archiduc son fils et les ducs de Sasse.

Lendemain, vindrent nouvelles que l'arcevesque de Mayence, accompagné de quatre cents et dix chevaliers, gens fort empoinct et bien montés, approchoit la ville de Francqfort. L'archiduc fit monter ses princes, chevaliers et gentilshommes pour aller au devant, et passa sur le marchié, et vint au logis du duc de Sasse, et ses deux fils; lesquels tous ensemble issirent hors de la ville, et attendirent plus de demi-heure ledit arcevesque, de la compagnie duquel vindrent cent chevaliers, où il y avoit une enseigne que portoit

un paige devant un chevalier ; et chevauchèrent trois à trois, en notable ordonnance. L'arcevesque avoit huit pages et un marissal portant l'espée devant lui, douze comtes et huit ou noef chevaliers.

Quand l'archiduc, les ducs, marquis et prélats sentirent son approche, ils marchèrent un petit contre lui ; et là s'entre-saluèrent, puis entrèrent en la ville, les ducs de Sasse au dextre de l'arcevesque, puis l'archiduc et le fils du duc de Sasse à senestre. En cet estat, allèrent jusqu'au logis dudit arcevesque, auquel ils prindrent congé à cheval, et l'archiduc reconvoya le duc de Sasse et son frère, qui pareillement le vouloient reconvoyer ; mais il descendit au logis du marquis de Brandebourg, puis vint soupper à son hostel avec le marquis de Baude ; auquel soupper survint une josne fille de l'eage de vingt ans, la mieulx chantante et jouante d'instruments que piécà ne fust veue ne oye. Dont, pour conjoir l'archiduc, elle chanta seule chansons et motets ; et jooit en chantant de luth, harpe, rebecque et clavechinbolon, tant mélodieusement, artificiellement et de vraie mesure qu'elle sembloit mieux estre une angelle que créature humaine.

Lendemain, arriva par eau l'arcevesque de Trèves ; et l'archiduc alla au devant, environ demy lieue, et le conduict jusques à son logis.

Le second de febvrier, jour de la Purification Nostre-Dame, se trouvèrent les princes en l'église

Saint-Bartholomé, dont le chœur estoit tendu de la tapisserie de l'archiduc. L'empereur avoit prins son siège en la première forme du droit costé, aornée de drap d'or devant et derrière; à deux formes près de lui, estoit l'archevesque de Mayence électeur; ensuivant séoit le duc de Sasse, électeur et marissal de l'empire; après, le duc Albrecht de Sasse, frère dudit marissal; puis le duc de Brunzvic; puis le fils aîné du marquis de Brandembourg, et du bout, le second fils du duc de Sasse. Du sénestre costé, séoit l'archiduc à l'endroit du duc de Sasse, car tous jours ung duc d'Austrice précède tous aultres princes d'Allemagne, après les électeurs qui sont comparés aux rois. Et estoit la forme dudit archiduc parée et tapissée de drap d'or, armoïée des armes du duc Charles, et le quarreau de meisme auprès de l'archiduc; à deux formes séoit l'évesque de Verdun, ambassadeur du roi de France, ensuivant ung aultre évesque, frère du comte Hughes de Verdenbourg, oncle de madame d'Aighemont; puis le marquis de Baude, le légat, un évesque d'Allemagne, un abbé, parent à l'archevesque de Mayence; et l'archevesque de Trèves, électeur, avoit son siège paré au milieu du chœur, directement à l'encontre de l'empereur.

Monseigneur de Cambray chanta la messe avec les chantres et organistes de l'archiduc. La paix fut donnée à l'archevesque de Mayence pour le donner à baiser à l'empereur, qui par trois fois



faisant la révérence fit son debvoir. L'empereur, ensemble les princes, allèrent à l'offrande, et le duc de Sasse portoit l'espée nue devant lui ; puis le bailla à quelque seigneur aultre qui le portoit durant la messe. Et ce jour l'archiduc fit donner chandelles aux princes, selon la mode des pays de Flandres et de Brabant.

En ces mesmes jours, vint devers l'empereur une ambassade de Hongrie, une aultre du marquis de Montferrat, une aultre de Surie et une aultre du duc Sigismond. Nouvelles vindrent que l'archevesque de Coulongne, électeur et chancelier de l'empereur es mètes d'Italie, venoit à Francqfort ; pourquoi l'archiduc, l'archevesque de Mayence, l'archevesque de Trèves, le duc de Sasse, le duc de Brunsvic, le marquis et plusieurs seigneurs se préparèrent pour aller au devant ; mais il fut dit qu'il ne viendrait jusques à lendemain. Néantmoins il arriva ce soir, environ neuf heures, secrètement et à peu de bruit.

Le dimence, cinquième de febvrier, arriva en Francqfort le comte Palatin, accompagné de six cents chevaliers et notables personnages, fort bien armés, montés et vestus d'une livrée de drap gris, et le comte avoit une robe de pareille couleur, à une manche brodée de perles. Au-devant duquel l'archiduc, les électeurs, ensemble leurs compagnies, allèrent hors de la porte jusques à une barrière où ils surattendirent leur venue ; et quand l'archiduc vit son approche, il s'avancha premier

que les aultres et le salua ; et ledit comte lui rendit son salut, révérendant les aultres princes, devant lesquels il fit proposer un sien maistre d'hostel. La proposition finée , entrèrent ensemble en la ville en telle ordonnance que, l'archiduc et le comte Palatin tenoient le milieu, l'archiduc au-dessus, lequel avoit à dextre le duc de Sasse et l'archevêque de Trèves , et ledit comte avoit à sénestre les archevêques de Mayence et de Coulongne, et en arrière d'eux venoient le frère au duc de Sasse, le duc de Brunzvic, le marquis de Baude, son frère; le neveu du lantgrave Van Hessen, fort honneste et bien gorgias ; puis le duc de Gueldres, le prince de Chimay, le seigneur d'Issestain, les comtes de Meurs, de Nassou et de Wernenbourg; puis suivoient les gens desdits électeurs et princes entremeslés. Comme plusieurs estoient en front devant ledit comte conduit à son logis à grand triomphe , lesdits princes prindrent congé de lui, et retournèrent chacun à son hostel.

Ainsi donc , de divers princes, pays et seigneuries de Germanie, se trouva ceste grande assemblée en la ville de Francqfort, la plus noble, riche et pompeuse qui jamais fut de mémoire d'homme, pour honorer l'empereur et l'archiduc son fils, de qui la renommée couroit qu'il debvoit estre esleu roi des Romains ; et estoient venus de la part de l'empereur Frédérick, troisieme de ce nom, le josne marquis de Baude, nommé Albert, le comte Hugues de Wertenberghe, le comte Hans de

Wertenberghe , le seigneur de Wertelain , comte de Scauvenbourg , l'abbé de Meletque monseigneur de Saint-Gratwicbruscheulck. Ceux de par l'archiduc d'Austrice furent le marquis Christophle de Baude , le duc de Gueldres , le prince de Chimay , le légat évesque de Sibilen , l'évesque de Cambray , le comte Adolf de Nassou , grand maistre d'hôtel de l'archiduc , le comte Frédérick de Bissen , le comte Walleran de Bissen , le comte de Benthem , le comte de Stanfort , le seigneur Dom Ladrone , Philippe , bastard de Bourgogne , sire Cornilles de Berghes , messire Frédérick d'Issestain , messire Martin de Polhain , le seigneur de Issembourg , le jeune messire Wit de Wolstain , Hugues de Meleun , messire Adolf de Polhain , marissal de l'archiduc , le seigneur de Lalaing , messire George de Walquestain , messire Haime de Yffart , le seigneur de Barbenchon , le seigneur d'Ermode , Gérard de Boussu , le seigneur de Stelet , le seigneur de Battenbourg , le seigneur de Brederode , le seigneur d'Argentau , le seigneur de Gié , le seigneur de Lens , et messire Loys de Baussy.

Ceulx de l'archevesque de Mayence : l'abbé de Feulde , le comte de Hennenberghe , le comte George de Hnnenberghe , le comte Frédérick de Yssembergh , le comte Jean de Yssembergh , le comte Philippe de Yssembergh , le comte Haime de Werthem , le comte Sigismond de Schlichem , monseigneur de Recquer , monseigneur de Recquer maisné , messire Regnault de Recquer.

Ceux de l'archevesque de Coulongne : le josne lantgrave, Guillaume de Hessen, le lantgrave Guillaume de Hessen Marbourg, le comte Gerard de Rin, le comte Vincent de Meurs, le comte Henri de Nassou, le comte Philippe de Vicembourg, le comte Philippe de Solmes, le comte Henri de Waldech, le comte Guillaume de Mubenard, le comte de Mupric de Mubenard, le comte Jean de Wigestein, messire Pierre de Riffersem, messire Jean de Rucquel, messire Frédérick de Sombref, et sire Guillaume de Revemberg.

Ceux de Trèves : le marquis Frédérick de Baude, le comte Jehan de Nassou, le comte Bernhart de Solmes, le comte Verquer de Bisse, le comte Dietrich de Maudreheit, le comte Guillaume de Mandelhait, le comte Aymericq de Lierregghen, le comte Jacob du Rin, le comte Jehan de Vigenstain, le comte Frédérick de Wiede, le comte Jean de Wiede, le comte Wiercq de Walquestain, messire Rollerman de Obrestain, son fils Roleman de Obrestain, messire Guillaume de Rouquel, messire Cosma de Winembourg, messire Thierry de Renecq, messire Thierry de Wicq.

Ceulx du Palsgrave : le duc Jaspard de Bavière, palatin delà le Rin; l'évesque d'Ulmes, l'évesque de Spire, un chevalier de Prusse seigneur de Sor-necq, messire Loys de Bavière, le comte Hugues de Montfort l'ancien, le comte Ost de Solmes, le comte Herman de Lievechen, le comte Philippe de Hanove l'ancien, le comte Crast de

Hohienlou, le comte Nicolas de Sarewart, le comte Werquet de Histenen, le comte Gérard de Sien le josne, le comte Conrard de Dobeghen, le comte Michiel de Wertein, le comte Henri de Bisse, le comte Philippe de Hanove, le comte Wolf de Beustembourg, le comte Bernard de Revestain l'ancien, le comte Bernard de Revestain le josne, le comte Jehan de Nassou, seigneur de Bilstain, Melchior de Obrestain, Emery de Obrestain, Assonnisius Erbacq, messire Jehan de Hagemesse, seigneur de Ripelquiercq, Frédérick de Lembourg, messire Jehan Swartzembourg, messire Salentin de Ysembourg.

Ceux de Sasse : le duc Frédérick, ses deux fils, le comte Charles de Ghelieben, le comte Hans de Wartenbourg, le comte Brundefort, le comte Ruth, seigneur de Blawe, le comte Greck seigneur de Blarve, le comte Hans de Havestain, seigneur de Heldaighen.

Ceux du marquis de Baude : le comte Josse de Sorre, le comte Hans de Sorre, doyen de Strasbourg, le comte Philippe de Wissembourg, Michel de Zwertsbecq.

Ceux du frère du duc de Sasse, seigneur de Misse : l'évesque Jehan de Missen, le comte Henri de Strasbourg, le comte Brun de Erfort l'ancien ; le comte Adolf de Bislinghen.

Ceux du duc de Brunswick : le comte Philippe de Waldeck, le comte Henri de Gousdrop, le duc Albert de Bavière, l'ambassade de France, l'évesque de Verdun, un docteur avecq lui, le conseil

du duc Sigismond d'Austrice, l'évesque d'Auxbourg, monseigneur Sigismond de Francqbourg, messire George de Absibergue, ambassadeur de Lorraine, le comte Philippe de Lieveghen, le comte Aymerich de Liegveghen, l'évesque de Bourbecq, le comte de Orert de Hernenberg, l'évesque de Estericen, le conseil de l'évesque de Magdebourg, le josne seigneur de Alebourg, Gérard, seigneur de Ysembourg.

CHAPITRE CXXIII.

Relief fait à l'empereur estant à Francqfort, par l'archevesque de Mayence, le comte Palatin, le duc de Brunswic et l'évesque de Worms.

Le jour Saint-Valentin, quatorzième de fevrier, fut faict sur le marchié de Francqfort ung grand et spacieux hourd, duquel le dossal et le ciel estoient de drap d'or. Au milieu duquel, à l'encontre d'une maison, y avoit un siège eslevé de quatre degrés, aorné fort richement, et dont le dossier estoit de drap d'or blancq, et le ciel de drap d'or noir; et à chacun costé du drap d'or noir, qui comprenoit tout le hourd, dont celui du droit costé qui estoit de quatre lez, estoit partie de drap d'or cramoi-si et partie de soie blanche, et le sénestre costé estoit pareillement de quatre lez, une partie de drap d'or

bleu et l'aultre de drap d'or cramoisi ; et à l'aultre un drap d'or de soie blanche , chacun de trois lez , et le fond estoit de tapis velus ; et à l'endroit du siège de l'empereur , estoit , trois degrés plus bas , richement préparé de drap d'or et de soie , le siège de l'archevesque de Trèves. L'empereur , ensemble les princes , allèrent de pied jusqu'au hourd ; et quand ils furent montés , ledit empereur et les électeurs , sinon l'archevesque de Mayence , qui se préparoit pour faire son relief , entrèrent par un huys à ce convenable , dedans une maison , et chacun d'eux se habitua selon son appartenir. L'empereur avoit chausses bordées , tourniquet , amit , chappe et couronne d'or aornée de diamans , saphirs , rubis , balais et autres gemmes précieuses , ainsi comme il est dict paravant ; et les électeurs avoient de vermeille escarlate fourrée de menus vairs et bordée d'ermine avec une haulte barrette de meisme ; mais celle du marquis de Brandenbourg estoit de satin figuré cramoisi ; et l'archiduc estoit en estat archiducal , un chapeau fort riche sur son chief.

Pour avoir cognoissance du mistère des électeurs , on lit que la couronne impériale de Germanie descendoit anciennement du père au fils , ou à son prochain héritier par succession ; mais pour éviter aulcuns dangiers ou périls , les princes d'Allemaigne eurent conseil , du temps de l'empereur Otto , troisième de ce nom , regnant environ l'an mil , d'y procéder par électio

la manière en a esté gardée jusques à maintenant. Et pour choisir ung roi des Romains , digne de régir l'empire , furent ordonnés sept princes nommés électeurs, dont les trois sont spirituels et les quatre temporels. Le premier spirituel est l'archevesque de Mayence , chancelier de l'empire ès partie de Germanie ; le second, l'archevesque de Trèves , chancelier ès metes de Gaule ; et le tiers est l'archevesque de Coulogne , chancelier ès limites d'Italie.

Les électeurs temporels sont le duc de Sasse , portant l'espée de l'empereur , le comte Palatin , portant la pomme d'or qui représente le monde , le marquis de Brandebourg , le sceptre ; et quand quelques différends sourdent entre eux , le roi de Bohème est le septiesme. Et a chacun d'eulx son propre mistère et service en élection du roi. Pareillement sont-ils assistants et prochains de l'empereur aux reliefs , honneurs et hommages , comme il apperra ci-après.

L'empereur , ensemble les électeurs aornés et habitués comme dit est , en haulte et triomphante magnificence , vindrent sur le hourd. L'empereur se assit en son siège impérial , et les électeurs , ensemble l'archiduc , se tindrent droicts sans seoir , sinon l'archevesque de Trèves qui seoit à l'opposite de l'empereur , comme dit est , et le marquis de Brandebourg tenant le sceptre ,
 si , à sa goutte , avoit son siège de
 haut he-pied , au senestre costé de

l'empereur ; auprès duquel, à ce mesme costé, estoit l'archevesque de Coulogne ; et auprès de l'empereur , au dextre coste , estoit celui de l'archevesque de Mayence; puis le comte Palatin, portant le globeau d'or et l'archiduc, à ce mesme quartier ; et le duc de Sasse, tenant l'espée nue devant sa majesté impériale , qui estoit chose plaisante à l'oeil, de haute estime et singulière recommandation.

L'empereur et les électeurs estans en ce triomphe un petit de temps , vint le marissal de l'archevesque de Mayence, portant un penon à la main, accompagné de cent chevaliers, ensemble aucunes trompettes faisans grand bruict, qui par deux fois coururent le galop autour du hourd. Et à la tierce fois ledit marissal alla quérir son maistre, aourné comme électeur, accompagné de deux comtes portans bannières armoyées de ses armes, et environ deux-cents chevaliers dont les hommes portoient chacun un penon. Et en ce point monta l'archevesque de Mayence sur le hourd , se rua à genoux , fit le serment , presenta ses bannières à l'empereur qui les fit copper et ruer jus du hourd. Cela fait ledit archevesque de Mayence se mit en son lieu , approchant de l'empereur, au dextre costé, toujours estant droict comme les aultres , et le comte Palatin descendit du hourd pour faire son debvoir , et se tira en lieu où ses gens l'attendoient ; et son marissal vint faire ses courses avec cent ou six-vingt hommes à

cheval ; lequel amena son maistre à la troisième course , accompagné de trois cents chevaliers , atout bannières et penons ; et fit son relief comme dessus , puis retourna en son lieu. Pareillement vindrent faire relief l'un après l'autre , le duc de Brunswick et l'évesque de Worms. A ces mistères furent présents l'évesque de Verdun, ambassadeur du roi de France, l'ambassadeur du duc de Lorraine et autres.

CHAPITRE CXXIV.

Comment l'archiduc Maximilien , fils de l'empereur Frederick , fut esleu roi des Romains.

Le seizième jour de febvrier, les électeurs , l'archiduc et autres grands princes d'Allemagne , se trouvèrent environ neuf heures du matin , à l'hôtel de l'empereur pour l'accompagner ; et se partirent tous à pied , et allèrent à l'église de Saint-Bartholomé en Francfort , en tenant l'ordre qui s'ensuit. Premiers , gentilshommes ; puis chevaliers , comtes , prélats et princes ; puis l'archiduc et le frère du duc de Sasse , le marquis de Brandebourg , l'archevesque de Trèves , le comte Palatin , le duc de Sasse , portant l'espée nue devant l'empereur qui tenoit par la main , à dextre , l'archevesque de Mayence , et à la senestre

l'archevesque de Coulogne ; et le frère du marquis de Baude portoit la queue de la robe dudict empereur , lequel plusieurs gens et notables personnages de son conseil suivoient.

Devant l'église estoient deux cens hommes armés gardans une barrière , et deux cens à l'huis du chœur, où se engendroit horrible presse , afin de résister à ceulx qui trop s'esforçoient d'y avoir entrée. L'empereur, les électeurs, ensemble l'archiduc, venus en l'église , entrèrent au revestiaire, où estoient leurs ornements ; l'empereur se mit en atour impérial , et fut vestu d'ung tour-
nicquet blancq et d'une chappe fort richement estoffée ; et avoit une couronne d'or en chief, tant bien aornée de pierres précieuses et tant pesante que souventes fois lui failloit oster et remettre. Ladite couronne avoit de costé deulx petites cornes à fachon de mitre, et du front jusques au derrière du chief un archon fort riche , et au dessus une crosette d'or. L'archiduc, estant en atour archiducal, et les électeurs, habitués comme dit est , sinon le comte Palatin et le marquis de Brandebourg, avoient manteaux de satin figuré cramoyse.

Du dextre costé de l'autel , le siège de l'empereur, eslevé de cinq à six degres de hault, estoit préparé de draps d'or à cinq dossères , et au - dessous de tapis velous. Dedans lequel siège l'empereur se vint asseoir en grande magnificence , à dextre l'archevesque de Mayence et

senestre de l'archevesque de Coulogne. Devant l'empereur le duc de Zassen tenoit l'espée nue ; mais quant la messe fut encommenchée, il la bailla à un marissal heritier nommé Papenhaim, qui la tint pareillement nue, la pointe en haut, sinon que à l'élévation de Nostre-Seigneur, il la ficha en bas, et le duc de Zassen print son lieu au senestre costé, entre l'archevesque de Coulogne et le marquis de Brandebourg qui tenoit le sceptre. Le comte Palatin, tenant le globeau d'or, avoit son siège au dextre costé, ensuivant l'archevesque de Mayence, et auprès de lui l'archiduc d'Austrice, et derrière eulx le duc de Gueldres et le comte de Chimay ; et auprès des fourmes, sur cedit costé, estoient aulcuns bancqs où furent assis noeuf prélats. A l'opposite de l'empereur, l'archevesque de Trèves avoit son siège à part soi, comme dit est ; et ce par certain appointement fait d'un différend qui estoit entre lesdits archevesques.

Au senestre lez du chœur, estoient des sièges richement parés, l'un de drap d'or, armoyé des armes du duc Charles, et séoient cinq ducs, c'est assavoir de Bavière, de Brunswic, un duc de Zassen, un aultre de Bavière, et un aultre de Zassen ; l'aultre siège pareillement, auquel estoit le frère du marquis et lantgrave Van Hesse.

La messe du Saint-Esprit fut chantée par le souffragant de l'archevesque de Mayence, lequel archevesque porta l'évangile et la paix à baiser à l'empereur ; et ladite messe finie, les électeurs se

l'archevesque de Coulogne ; et le frère du marquis de Baude portoit la queue de la robe dudict empereur , lequel plusieurs gens et notables personnages de son conseil suivoient.

Devant l'église estoient deux cens hommes armés gardans une barrière , et deux cens à l'huis du chœur, où se engendroit horrible presse , afin de résister à ceulx qui trop s'esforçoient d'y avoir entrée. L'empereur, les électeurs, ensemble l'archiduc, venus en l'église , entrèrent au revestiaire, où estoient leurs ornements ; l'empereur se mit en atour impérial , et fut vestu d'ung tournicquet blancq et d'une chappe fort richement estoffée ; et avoit une couronne d'or en chief, tant bien aornée de pierres précieuses et tant pesante que souventes fois lui failloit oster et remettre. Ladite couronne avoit de costé deulx petites cornes à fachon de mitre, et du front jusques au derrière du chief un archon fort riche , et au dessus une crosette d'or. L'archiduc, estant en atour archiducal, et les électeurs, habitués comme dit est , sinon le comte Palatin et le marquis de Brandebourg, avoient manteaux de satin figuré cramoisi.

Du dextre costé de l'autel , le siège de l'empereur, eslevé de cinq à six degrés de hault, estoit préparé de draps d'or à cinq dossères , et au - dessous de tapis velous. Dedans lequel siège l'empereur se vint asseoir en grande magnificence , à dextre l'archevesque de Mayence et

senestre de l'archevesque de Coulogne. Devant l'empereur le duc de Zassen tenoit l'espée nue ; mais quant la messe fut encommenchée, il la bailla à un marissal heritier nommé Papenhaim, qui la tint pareillement nue, la pointe en haut, sinon que à l'élévation de Nostre-Seigneur, il la ficha en bas, et le duc de Zassen print son lieu au senestre costé, entre l'archevesque de Coulogne et le marquis de Brandebourg qui tenoit le sceptre. Le comte Palatin, tenant le globeau d'or, avoit son siège au dextre costé, ensuivant l'archevesque de Mayence, et auprès de lui l'archiduc d'Austrice, et derrière eulx le duc de Gueldres et le comte de Chimay ; et auprès des fourmes, sur cedit costé, estoient aulcuns bancqs où furent assis noef pré-lats. A l'opposite de l'empereur, l'archevesque de Trèves avoit son siège à part soi, comme dit est ; et ce par certain appoinctement fait d'un différend qui estoit entre lesdits archevesques.

Au senestre lez du chœur, estoient des sièges richement parés, l'un de drap d'or, armoyé des armes du duc Charles, et séoient cinq ducs, c'est assavoir de Bavière, de Brunswic, un duc de Zassen, un aultre de Bavière, et un aultre de Zassen ; l'aultre siège pareillement, auquel estoit le frère du marquis et lantgrave Van Hesse.

La messe du Saint-Esprit fut chantée par le souffragant de l'archevesque de Mayence, lequel porta l'évangile et la paix à baiser à l'adite messe finie, les électeurs se

tirèrent à part à un lez de l'autel, et jurèrent sur les saintes évangiles, que sans quelque faveur, amour et proximité de linage, perte, haine, fraude, déception, ils esliroient, sans quelque déception, au mieulx que possible leur seroit, entre les princes d'Allemagne, ung roi des Romains, noble de sang et de vertu, fort puissant et renommé en armes, idoine et propice pour succéder en temps futur à l'impériale majesté; et lors se mirent à genoulx, et firent chanter *Veni, sancte spiritus*, puis entrèrent au revestiaire de l'église pour tenir leur conclave, où ils furent une grosse demie heure.

Et l'archevesque de Mayence et le duc de Zassen issirent hors, et vindrent devers l'empereur, lui requérir très instamment qu'il lui pleust venir avec eux au conclave, ce qu'il fit; et l'archiduc demoura en l'église, entretenu de monseigneur Sibillen, de monseigneur de Cambray, du seigneur de Gheldres, du comte de Chimay, et par l'espace d'une grosse heure, pendant lequel temps es à penser que les électeurs considérèrent et pesèrent les bonnes mœurs, proesses admirables et loables vertus où ce noble et victorieux archiduc Maximilien florissoit et prospéroit, pareillement sur tous les renommés haults princes d'Allemagne, et comment dès son adolescence, par le bon gré de son père, très sacré empereur Frédéric, et pour parachever l'alliance du mariage compromis du vivant du duc Charles à madame Marie de Bourgogne, que Dieu absolve! il estoit des-

centu de la sainte arche impériale es pays desolés, perdus ou foulés par les ennemis, et comment, à forche de bras et au tranchant de l'épée, il avoit succombé Francois, Liégeois, Ganthois, ceulx d'Utrecht, et aultres nations rebelles, dont le clerc bruit et haulte gloire resplendissoit par les climats du monde. Considérèrent aussi les électeurs comment, depuis que l'archiduc s'estoit trouvé entre eux, il s'estoit grandement humilié, et les avoit amiablement receu, visité et festoyé, et, qui plus est trouvé certain moyen pour abolir toute discorde et pacifier les ungs aux aultres; par quoi, avecq plusieurs raisons qui seroient longues à mettre en escripture, on le povoit justement eslire à roy des Romains, et estoit digne d'estre couronné, d'estre coadjuteur de son père, et de régir la monarchie impériale.

Quant l'empereur, ensemble les électeurs, eurent esté en leur conclave assez longue espace, l'archevesque de Coulongne, le duc de Zassen et le comte Palatin, issirent hors, et vindrent faire honorablement révérence à l'archiduc, en lui priant que son plaisir fust de soi trouver avec l'empereur et les électeurs, laquelle chose il octroya; et entrèrent audit conclave, où l'élection lui fut présentée, laquelle, après grands remerciemens, accepta; et furent illecq appelés par par noms, tiltres et surnoms de leurs seigneurs ducs, comtes et barons, lesquels se très noble assemblée. Et tost après

l'empereur , les électeurs et princes menèrent l'archiduc devant le grand autel , où tous ensemble se mirent à genoulx ; et furent dictes certaines pseaulmes , servant aupropos de son élection , est assavoir : *Domine in virtute tuâ lætabitur rex ; Exaudiat te Dominus ;* et *Judicium tuum regi da ;* avec aulcunes prières et oraisons chantées par le prélat qui avoit chanté la messe , lequel lui donna l'eau benoïste ; puis l'archiduc fut esleu par les électeurs sur le grand autel paré de riche drap d'or ; et à dextre des archevêques de Coulongne et de Mayence , le duc de Zassen portoit l'espée , le comte Palatin le globeau d'or , le marquis le sceptre , et l'empereur estoit à l'opposite de son fils. Et adonc , par les chantres de la chapelle fut mélodieusement et à grande liesse chanté le *Te Deum laudamus ;* et quand ce vint au vers *et pleni sunt* , l'empereur descendit de son siège , et vint encenser l'autel sur lequel l'archiduc estoit assis.

Après le *Te Deum* , clairons , trompettes , tambours et héraulx qui crioient à haulte voix : Vive le roi des Romains ! resveillèrent et esmeurent tellement les cœurs des assistans , qui , tant pour la nouvelleté du mystère comme par l'amour qu'ils avoient à ce très noble et bien heuré personnage , comme surprins et esprins de joie , fondonient en larmes. Le *Te Deum* chanté , le bruit accoisé et silence imposé , l'archiduc fut mis jus de l'autel , et la révérence à lui faicte par les électeurs , comme il appartient à royal personnage , il fut devestu en

pourpoint et revestu d'habits royaux, assavoir de robe et de manteau de velours cramoisi erminez, et de barrette fort riche, et les premiers habits demourèrent aux chanoines et coustres de l'église.

Et lors fut publié devant tout le peuple, par un chevalier de l'archevesque de Mayence, comment, du bon gré de l'empereur, des électeurs et princes d'Allemagne, pour subvenir à la débilitation dudit empereur, et du bien publicq, et de l'empire, sans quelque faveur, fraude et déception, mais pour les vertus et excellentes proesses qu'ils sentoient estre en Maximilien, archiduc d'Austrice, père du duc Philippe de Bourgogne, ils l'avoient eslevé et attitulé roi des Romains, coadjuteur de son père, et le déclaroient estre tel; si le tenoient pour empereur futur après le décès de son père, et lui vouloient rendre honneur condigne et toute obéissance; et si quelque ung se voloit sugérer de dire ou faire du contraire, il seroit griefment pugny par lesdits électeurs.

La publication finée, les trompettes, clairons et cloches de rechef sonnèrent, et les nobles princes de Germanie se mistrent en train pour partir de l'église. L'empereur estoit à dextre de l'archevesque de Mayence et tenoit son fils, le roi des Romains, lequel avoit à sénestre l'archevesque de Coulongne. En cest ordre, eulx quatre de front, et tous à pied, allèrent jusques au logis de l'empereur; et le congié prins, retourna chacun à son stel; mais le roi mena disner avec lui l'arche-

vesque de Coulongne et son neveu de Hesse.

A ces mystères faicts, furent présents les ambassadeurs du roi de France, du duc de Lorraine et du duc Sigismond, ensemble plusieurs aultres grands princes.

A l'après disner, le duc de Brunswic jousta à la mode allemanisque, contre un chevalier de l'hostel de l'archevesque de Mayence; puis joustèrent deux nobles hommes du Palsgrave, qui firent très bien la besongne, et le roi alla veoir son père, où il fut plus de deux heures.

Le roi de France, à qui l'élection n'estoit guères agréable, contendant à la rompre, avoit envoyé certaines lettres aux électeurs, promettant grand deniers et grosses pensions, se ils vouloient ou pouvoient procurer empeschement, lesquelles lettres furent monstrées au roi des Romains par lesdits électeurs. Et pour ce que tantost après que lesdites lettres furent envoyées, le bruit couroit entre les François, que ladite election estoit déjà faicte, le roi de France envoya de rechef, à course de cheval, un messenger à leurs ambassadeurs, afin que lesdites lettres ne fussent ne présentées ne veues.

Ainsi doncques les princes de Germanie, ensemble unis en la plus grand amour et concorde que jamais avoient esté de mémoire d'homme, juridiquement et par meure et longue délibération, pour plusieurs causes raisonnables à ces les mouvants choisirent et eslevèrent Maximilien, archiduc d'Austrice, roi des Romains. Lendemain, l'empereur, le roi,

tous les électeurs, sinon le duc de Zassen, marquis, comtes, prélats et barons se trouvèrent à l'hostel de la ville, richement paré et tendu de la tapisserie du roi, et ung très beau dosseret de drap d'or, figuré des armes du duc Charles, carreaux et bancqueries de mesme. Devant ceste noble assemblée, par forme de complainte, l'empereur fit proposer par l'espace de deux grosses heures, par le comte Hue de Wertenberghe, séant en hault en une chaire, en remonstrant en substance, les grands domaiges, pertes, coactions, intérêts et torts faits, que lui avoit faict et faisoit journellement le roi de Hongrie, en tant de manières et diverses fachons que trop longue en seroit l'histoire; et ja-soit ce que l'empereur se fusist mis par plusieurs fois en ses debvoirs de traicter et trouver quelque bon appointement, toutesfois, le roi Hongrois n'y voloit entendre, et qui plus est, avoit par plusieurs fois failli de promesse; pourquoy ledit empereur requéroit au roi des Romains, aux électeurs et à tous les nobles princes d'Allemagne avoir avis, conseil, subside et assistance. Sur ceste remonstrance fut prins un délai jusques à lendemain, pour avoir advis de respondre, et le lendemain, dix-huitième de febvrier, se trouvèrent ensemble audict autel, et tindrent conseil longuement tant sur le faict du roi de Hongrie que pour le couronnement du roi des Romains.

CHAPITRE CXXV.

Les obsèques de la ducesse de Zassen, sœur de l'empereur, et tante du roi des Romains.

En ces jours vindrent nouvelles au duc de Zassen, que madame sa mère, sœur de l'empereur et ducesse de Zassen, estoit trespassee de ce siècle. Donc, pour faire ses obsèques en l'église de Saint-Bartholomé à Francfort, tendue de la tapisserie du roi, fut eslevée une bière de trois à quatre pieds de hault, couverte d'un linchoeil blancq, au-dessus un noir satin figuré avec une croix d'or, et sur le tout une croix d'argent; à l'environ de la bière, un édifice de blanc bois chargé de grosses chandelles de chire, et au dehors, environ un pied arrière, y avoit un aultre édifice un peu plus hault, fait pareillement de blanc bois chargé de cinquante torses ou environ.

Le dimanche ensuivant, dix-neuvième jour de febvrier, furent chantées les vegilles en ladicte église, où le roi, fort occupé de ses affaires, vint sur le tard en ces obsèques; le duc de Zassen, son frère et ses deux fils représentans le doeil à la mode de Germanie, avoient robes noires, manteaux ouverts devant, de pareille couleur, chapeaux sur la teste de mesme, et cornettes de drap enveloppées entour de leurs gorges. L'empereur, le roi, les électeurs et

aultres princes estoient vestus, les ung de velours noir, les aultres de drap sans manteaux, mais avoient chapeaux noirs et cornettes comme dessus.

Et en ce point se trouvèrent le lundi ensuivant, du matin environ huit heures, et allèrent oyr la messe à ladicte église, où l'empereur print siège en la première fourme auprès de l'autel, le roy en la quatrième, puis conséquemment, sans rien avoir de vuide, l'archevesque de Mayence, l'archevesque de Coulongne, le comte Palatin, le duc de Zassen, l'évesque de Mirmeuse, fils du comte de Sorre, Albert, frère du duc de Zassen, le duc Gaspard de Bavière, le marquis de Baude, l'aisné fils du duc de Zassen, Guillaume, lantgrave de Hesse, le frère du marquis de Baude, le maisné fils du duc de Zassen, Guillaume, lantgrave de Hesse, l'évesque de Spire, l'évesque de Wormes, le frère de l'archevesque de Mayence, et l'archevesque de Trèves séoit en une chyère à part auprès du luminaire, à l'opposite de l'empereur, comme il avoit accoustumé.

La messe fut célébrée par un abbé d'Allemaigne, et quant vint au *kyrie eleyson*, les princes allèrent à l'offrande en telle manière : l'empereur print le roy par la main senestre, et le mena jusques à l'autel, puis le laissa, et fit son offertoire, et se retira un petit arrière, tant que le roy eut offert, puis le ramena par la main dextre ; après allèrent offrir ensemble messeigneurs les archevesques de Mayence, de Coulongne et de Mayence

au milieu et premier offrant, Coulongne et Trèves ensemble, et firent honneur l'un à l'autre, mais Trèves offrit le premier, jà-soit ce que Coulongne allast au-dessus; puis ensuivant allèrent offrir le comte Palatin, le duc de Zassen, et les aultres, selon l'ordre de leurs stations dessus escriptes, sinon que les deux frères de Bavière y survindrent comme enfans du duc Frédéric, et se tindrent l'un avec le frère du duc de Zassen; et ne furent par estallés, pour ce qu'ils vindrent sur le tard; pareillement allèrent à l'offrande à l'heure de l'offer-toire, et baisèrent la platine. La messe chantée; l'empereur retourna à son logis tenant le roi par la main dextre, l'archevesque de Coulongne à ce mesme lez, puis les archevesques de Mayence et de Trèves; au senestre, le comte Palatin et le duc de Zassen ensemble devant l'empereur, puis les aultres ensuivant, selon leurs générosités et vocations. Ce jour au soir, le comte Palatin mena le roi souper à son logis; eux deux seulement furent assis à une table, et ne furent faicts nuls assais audit comte; et à une aultre table auprès d'eux furent monseigneur de Gbeldres, le duc Gaspart, les comtes de Nassou et de Chimay.

CHAPITRE CXXVI.

Ambassades de diverses Marches, transmises à l'empereur et au roi des Romains, en nouvelleté de son élection.

Pour conjoynr le roi des Romains en sa bien heuree fortune, en lui offrant service et prompte obédience pour acquérir sa grace, et en tirer faveur et valeureux subsides, diverses ambassades de plusieurs pays et princes, arrivèrent en Franqfort, tant par devers le siège impérial, comme devers la majesté royale; entre lesquels le comte de Salerne, ambassadeur du duc de Lorraine, fit proposer devant l'empereur et les princes électeurs, en faisant plusieurs excuses, et eut assez maigre responce. Ladite ambassade fit la révérence au roi des Romains, disant que le duc de Lorraine seroit fort joyeux de sa prospère fortune, et de l'augmentation d'honneur qu'il avoit méry devant Dieu et devant les hommes, et que entre les très haults et puissants princes d'Allemagne, il estoit choisi et esleu à roi des Romains, priant très humblement qu'il lui pleusist avoir pour recommandé leur bon et maistre le duc de Lorraine, comme l'un des princes de l'empire. A quoi fut respondu de la part du roi, par le marissal de Nassou, que le roi ne pouvoit chioir de la bonne visitation qu'il lui faisoit, et que le duc de Lorraine, et quant le

duc le voudroit acquister comme un prince de l'empire doit faire, le roi l'auroit pour recommandé.

Une autre ambassade fut transmise vers le roy par un grand prince d'Allemagne, pour avoir expédition d'un procès qu'il avoit contre le noble chevalier de l'hostel du comte de Palatin, lequel procès avoit duré long-temps, priant qu'il lui plust estre son médiateur vers l'empereur pour en avoir une fin. Sur quoi le roi fit response qu'il tiendrait volontiers la main à l'expédition de celui qui avoit bon droict. Les seigneurs de Couloingne, pareillement, et ceulx de la ville de Franqfort vindrent révérender le roy et le conjoir en sa prospérité, en lui présentant une grande et très pesante coupe dorée dedans et dehors, à la mode du pays, pleine de cinq cents florins d'or, priant qu'il prenist en grace, pour ceste fois, et requérant à sa royale majesté qu'il eust la ville pour recommandée, considéré les horribles dommages et cruelles extorsions que leur avoient fait et faisoient journellement leurs ennemis. Sur quoi leur fut respondu par le marissal de Nassou que le roy s'y employeroit volontiers.

Le mercredi vingt-deuxième de febvrier, deux hommes d'église, fort révérents, et un chevalier très élégant, ambassadeurs du comte de Wertemberg présentèrent leurs lettres de crécence au roy, de par ledit comte, lui offrant tout le service que possible lui seroit de faire; de quoi le

roy le remerchia grandement, disant qu'il auroit leur maistre pour bien recommandé, tant qu'il seroit bon pour l'impériale majesté.

Ce mesme jour, lui fit la révérence l'ambassade d'un grand personnage d'Allemaignes, pareillement celle d'Esclavonie, laquelle le roy oyt à part, et lui présenta deux lettres : l'une fut ouverte, et l'autre demoura close de huit à dix sceaulx.

Le jeudi ensuivant, vint vers le roy le duc de Bavière, fils de la fille de Gueldres, et fit sa demande de aucuns droicts que madame sa mère prétendoit avoir en la ducé de Gueldres; auquel duc le roy fit gracieuse response, dont fort se contenta; et fut mis le différent sur l'appoinctement que feroit monseigneur de Coulogne, comme arbitres amiables des deux parties.

Ce mesme jour trespassa l'évesque d'Auxbourg, frère du comte Hugues.

Le vendredi ensuivant, vint faire la révérence au roy l'ambassade d'un grand prélat de Germanie, qui lui offrit service et toute obeissance; et le lendemain vint vers le roy l'ambassade de nostre saint père le pape, qui présenta lettres de crédençe contenant deulx points, l'un faisant mention de la guerre du roy de Naples contre le saint-siège apostolique, et l'autre touchant l'évesché de Tournay. Ce mesme jour, plusieurs prélats et nobles personnages relevèrent l'empereur, puis les électeurs.

temps en conseil, et consentirent octroyer à l'empereur et au roy vingt-six mille hommes payés pour un an, pour mettre sus en deux estés, afin de recouvrer les pays et seigneuries de l'empereur et de l'empire, que le roy de Hongrie usurpoit et occupoit par force et à tort, et au très grand dommaige d'eux et de leurs successeurs.

En ce jour, mes seigneurs des églises et de la cité de Liège envoyèrent un chanoine en ambassade vers le roy, supplier qu'il lui pleusist trouver quelque bon moyen pour parvenir à bonne et seure paix. Le roy leur fit respondre par monseigneur de Cambray, que volontiers il s'y emploieroit.

Ce temps pendant, l'évesque de Salzbourg, déchassé du royaume de Hongrie, arriva par eane à Francfort, et ses gens par terre, au nombre de cent chevaliers. Peu de jours après vint un secrétaire du roi d'Angleterre, exposer au roi des Romains, que ledict roi d'Angleterre avoit accordé et accordoit tous les poincts qui par lui avoient esté requis par maistre Pierre. Autres plusieurs grans personages firent la révérence et grand honneur au roy, dont le compte seroit fort long à tout comprendre.

Le vingt et unième jour du mois de mars, rendit son ame à Dieu en Francfort, le marquis de Brandebourg, prince électeur, portant le sceptre impérial. De son trespas fut le roy fort dolent, car il le tenoit pour son bon et cordial ami; et fut

beaucoup plaint et ploré de plusieurs grands personnages qui l'aimoient de très bon cœur. On lui chanta une messe , le corps présent , et l'empereur et les électeurs allèrent à l'offrande , en telle ou assez semblable manière ou ordre qu'ils avoient tenue aux obsèques de madame la douairière , ducesse de Zassen , sœur dudit empereur. La messe chantée , les gentilshommes dudit marquis se partirent de l'église , et portèrent le corps de leur seigneur jusqu'au rivaige , où il fut conduit, et à très noble procession, par l'empereur , le roy les électeurs , princes et prélats ; puis fut chargé sur un bateau et honorablement sepulture en son pays.

CHAPITRE CXXVII.

Copie des lettres envoyées par l'empereur au roi de France.

PENDANT le temps que le roy s'estoit esloigné des pays liégeois , qui , puis vingt à trente ans , ne cessèrent de mutiner , et auquel la mort du seigneur Guillaume d'Aremberg et de La Barbe estoit encore fort cuisante , commenchèrent à susciter de nouvelles rébellions , et à machiner presque , sur la fiance des François qui estoient en esage et quéroient occasion de se plaindre , lesquelles d'heureuses plaintes et

piteuses quérimonies furent oyés en Franqfort , où estoit en grand triomphe refflamboyante espée de justice impériale et royale , ensemble la fleur de la noblesse et chevalerie du monde. Dont pour décider toutes murmures et pacifier mauvais hutin , l'empereur envoya lettres en latin au roy de France. La teneur contenoit en substance , et estoit la superscription : « A souverain prince et très cher frère Charles , roy de France , salut et perpétuelle continuation de fraternelle amour. Très illustre prince , pour confirmer et remplir l'aimable fraternité qui entre vous et entre nous est , et que chacun de nous se conduit tellement en ses pays que , par nulle manière quelconque, l'un ne grieve l'autre par injure selon l'anchienne coustume et promission et serment de nos prédécesseurs , lesquels nous avons promis ensemble de garder inviolablement , afin que l'un ne grieve les pays de l'autre par inimitié , nul ne peut ignorer que la terre et le fond du pays de Liège ne soit subject à l'empire de Rome , et que son évesque ne soit l'un des princes de l'empire. Nous sommes grandement esmerveillés comment, en faveur de vous et par votre enhortement, vous permettez illecq estre fait tant de tumulte et commotions , et comme nous a été relaté , vos chevaliers et gens de guerre sont entrés et plongez ès dits pays par vostre commandement , lesquels nourrissent discordes , eslèvent et soustent batailles , et ne gastent poinct et molester comme

ils ont faict jà piéchà la présente seulement, mais aussi la terre adjacente et les subjects de nostre très aimé prince et fils, Maximilien, archiduc d'Austrice et de Bourgoigne. Et si vous ne vous désistez de telles choses faire, nous ne voyons si non guerre ouverte contre nous, le très sacré empire romain, et nostre fils, et serons contraints de rebouter force par force. Nous avons dès maintenant imposé induces et abstinences de guerre entre les parties, lesquelles ne sont encore comparues à nostre présence; pourquoi nous avons décrété les citer par devant nous, pour leur administrer justice et équité, afin de rompre toutes litiges et querelles, ou de y procéder par armes et par la puissance du très sacré empire romain, si besoing est. Et pourtant, nous vous requérons par affection fraternelle, et en vertu de celles nos lettres partans du saint empire, que toute simulation et dissimulation postposées, vous rappelez les vostres purement et amialement desdits pays, et vous absteniez désormais de l'injure qui se fait contre nous, les provinces et le très saint empire romain, comme abstenir nous en voulons infailliblement de constant propos et bonne perseverance, se dès maintenant nous sommes quittes et délivrés desdits maux dont vous nous travaillez. Et comme il est decent, par l'amiable fraternité serrément que nous avons ensemble, nous abstenir totalement d'aucune injure, soyez appareillé pareillement de faire retirer les

vostres, qui les nostres infestent, ensemble nos pays, autant que vous aimez vostre commodité, honneur fraternité et prospérité ; et veuillez auculnement donner response à ce messenger, car nous tenons maintenant l'assemblée et convent de nos princes en Francfort, où nous voulons traiter de l'honneur ou dommaige du romain empire, et avons intention de vuidier et exterminer les différens des Liégeois, ensemble plusieurs grans et griefs dommaiges qui se font d'une part et d'autre. En ce faisant, Vostre Serenité nous fera chose très agréable. »

Peu de jours après, les parens et serviteurs de Rogain ochirent en Liège sire Ghuy Grien, tenant le parti d'Aremberg.

CHAPITRE CXXVIII.

Le partement de l'empereur et du roi des Romains, estant en la ville de Francfort, pour venir à Coulongne.

APRÈS que la ville de Francfort eust esté si bien heurée entre les villes d'Allemagne, que d'avoir receu et logié l'empereur et le roi, ensemble les électeurs et les plus grands personnages du monde, plusieurs ambassades dépeschées, et la solemnité de Pasques célébrée par l'archevesque de Mayence, assisté de monseigneur de Cambray.

et d'ung aultre évesque de Germanie , et aultres notables personnes fort richement aornées et habituées, l'empereur, ensemble le roi son fils, en leur estat, se deslogèrent de Francfort et monterent sur l'eau le mardi des Pasques, vingt-huitiesme de mars an quatre-vingt six. L'empereur monta sur la navie de l'archevesque de Coulongne, qui estoit fort belle, le roi en celle de l'archevesque de Mayence qui illecq estoit présent, et Albert duc de Zassen en un sien navire ; et estoient environ de vingt à vingt-cinq bateaux, qui firent leur premier giste à Brighe, une petite ville longue et estroite séante sur le Rin. Le mercredi séjournerent en ladite ville, et le jeudi monterent sur l'eau pour venir à Andrenacq.

Et quant le roi vint auprès d'une petite ville appartenante à l'archevesque de Trèves, nommée Cappelle, il descendit de son navire pour ce que à un jet de pierre près du Rin, au pied d'une montagne et dessous d'aucuns arbres, est un siège de pierre à six pilliers, et une vaussure par dessous, nommée la Chayère du roi des Romains ; et disoient que c'est la première chayère en laquelle il doit asseoir après qu'il est eslevé à roi. Ceste chayère estoit fort bien parée de tapisserie ; et le roi, accompagné de l'archevesque de Mayence, du duc Albert de Zassen, de l'évesque de Gionne, de monseigneur le marquis, de son frère, du comte Hugues et aultres grands personnages, fit son devoir de illecq seoir une espace, où il fut fort regardé des

paysans qui désiroient sa vue, puis remonta sur le Rin ; et prindrent leur giste, l'empereur et le roi, à Audrenacq.

Et le lendemain, le dernier jour de mars, arrivèrent sur le soir à Coulongne, en plusieurs navires; premier le bateau de l'empereur, puis celui du roi, du duc Albert, du marissal de Nassou, du comte de Chimay, de monseigneur de Gueldres, du comte, et ceux de leurs gentilshommes ensui-
vant, jusques au nombre dessusdict. Au rivage de Coulongne, pour veoir leur descente, estoient venus gens quasi innumérables, entre lesquels l'archevesque de Coulongne, vestu d'habits pontificaux, à dextre l'archevesque de Trèves et du duc de Zassen illecq venus au devant d'eux, les révé-
rèrent honorablement, ensemble les seigneurs de la justice et bourgeois de la ville, lesquels avoient fait préparer deux palles de soie vermeille, l'un pour porter à manière de ciel dessus l'empereur, et l'autre sur le roi ; et y avoit bastons et compagnons propices pour ce faire. La révérence fut faicte de chacun selon son appartenir, la plus honorable de jamais. Et lors, pour tenir l'ordre de marcher, l'empereur print le roi par la main dextre, l'archevesque de Coulongne par la sénestre ; le roi tenoit par la main dextre l'archevesque de Trèves. Ces quatre personnages soubz un seul palle, car l'empereur n'en veult non plus avoir, entrèrent à Coulongne en grande liesse de peuple, qui s'effor-
çoit de les conjour.

En telle ordonnance que princes, marchioient les gentilshommes, puis les chevaliers, puis les comtes, puis les prélats, puis les princes, puis le duc de Zassen, qui portoit l'espée nue devant le dit empereur; tellement qu'ils se trouvèrent en l'église faisant leur prière devant le grand autel; l'on chanta *Te Deum*; puis partirent de l'église en tel arroy et conduite que dessus, et menèrent l'empereur jusques à son logis; puis le roi retourna au sien, notablement convoyé des princes et seigneurs dessus nommés, qui gracieusement, après congié prins, retournèrent en leurs hostels; et ceulx de la ville firent présent au roi de six charriots de vin et six chariots d'avaine, priant qu'il eut la ville pour recommandée.

Le dimanche ensuivant, messeigneurs de l'université de Coulongne vindrent révérender le roi, et firent proposer devant lui, en latin, en l'accomparant à l'aigle dont il portoit les armes, et disoient : ainsi que l'aigle est le roi des oiseaux et le plus hault volant, et celui qui estend et porte les plus grandes esles, semblablement il estoit le chief des rois et des princes, et estoit volé par proesses, estendant les esles par puissance, par les sept climats du monde. A ceste proposition qui fut fort longue, fit le roi respondre : *gracia Dei*, qui plus honnestement et en brief s'en acquitta que l'autre ne l'avoit proposé.



CHAPITRE CXXIX.

Comment l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frederic, fut couronné roi des Romains.

Le dimanche ensuivant, neuvième jour d'avril, environ six heures du matin, au mil quatre-vingt-six, vinrent au logis du roi estant à Aix, les ducs de Jullers, de Clèves, de Gueldres, le marquis de Brandebourg, le comte de Chimay, et aultres de l'hostel du roi, pour le mener à l'église; tost après vindrent le duc de Zassen et le comte Palatin, habitués comme électeurs, est assavoir, le duc d'une robe de satin cramoisi et d'un manteau d'escarlade, et le comte d'une robe de velours cramoisi et d'un manteau de mesme; et avoit chacun d'eux barrettes et chapperon fourré. Le roi estoit vestu lors d'une robe de drap d'or et d'un manteau de mesme, fort long, fourré d'ermine et affublé d'une barrette.

CHAPITRE CXXX.

Comment l'empereur vint au devant du logis du roi Maximilien, son fils, attendant pour le mener à l'église Nostre-Dame d'Aix.

DURANT le temps que le roise préparoit pour aller à l'église, l'empereur, qui lors portoit un collet d'or et de pierres précieuses, estimé de cinq à six mille florins, honorablement accompagné de ses gens, estoit devant l'hostel du roi, où il l'attendoit de pied coi. Ces deux nobles personnages abordés ensemble, la révérence deuement faicte à l'impériale majesté, marchèrent jusques à l'église Nostre-Dame. L'empereur print le roi par la main; les électeurs, princes, prélats, marquis, comtes, barons et gentilshommes tindrent ordre tel que dcssus est escript, sinon que devant l'empereur et le roi estoient plusieurs héraulx et officiers vestus de leurs costes d'armes. L'église de Nostre-Dame d'Aix, où sont accoustumés d'anchienneté de célébrer tels haults et glorieux mystères, estoit ce jour, et chœur et nef, richement tendue de la tapisserie du roi. Au droit lez du grand autel, estoit préparé pour l'empereur un siège élevé dessus le marche pied de quatre et six degrés de hault, couvert d'un riche drap d'or, ayant quarreau et siège de mesmes; et pour les trois électeurs temporels,

c'est assavoir le comte Palatin, le duc de Zassen et l'évesque d'Auxbourg, frère des comtes de Sorre, représentant le marquis de Brandebourg, que Dieu absolve ! estoit un long siège, en bas un peu de celui de l'empereur ; et droit à l'opposite de l'empereur, un degré plus bas que celui de l'empereur, estoit préparée la chayère du roi, couverte d'un riche drap d'or broceté, le ciel pardessus, et cousu de mesmes ; et joindant ceste chayère en bas sur le marche pied, estoient préparés deux sièges, l'un au droit costé pour l'archevesque de Mayence, et l'autre à senestre pour l'archevesque de Trèves. L'archevesque de Coulongne, qui célébra la messe et acheva la pluspart des mystères et cérémonies, sentant l'approche de l'empereur et du roi, se disposa de les recevoir, et lui accompagné des archevesques de Mayence et de Trèves, l'un à dextre et l'autre à senestre, tous trois vestus et dignement aornés d'habits pontificaux, avec la suite de leurs suffragants.



CHAPITRE CXXXI.

S'ensuit la venue, au devant de l'empereur et du roi, faicte par les electeurs spirituels, jusques au portal de ladicte église.

Et aultres évesques et abbés crochiés et mistrés, ensemble le vénérable collège de Nostre-Dame, vint jusques au portal de l'église en notable procession, au-devant de l'empereur et du roi; et avoit ledit archevesque de Coulongne devant lui deux comtes, l'un temporel et l'autre spirituel, portant chacun un instrument ou baston fait à manière de fléau couvert de soie; et le frère du marquis de Baude, vestu d'un surplis, portoit la croix, qui fut donnée à baiser au roi par ledit archevesque de Coulongne, et cela faict marchèrent jusques à la chapelle Nostre-Dame en telle ordonnance que tout le collège précédait ledit archevesque, et marchoit seul, et le roy entre les archevesques de Mayence et de Trèves, et l'empereur seul; et le suivoient aucuns évesques, princes, comtes et prélats, car desjà la pluspart de leurs gens les avoient abandonnés pour avoir place en l'église, où l'entrée estoit lors fort dangereuse et difficile, pour la grande multitude de gens qui désiroient à veoir le couronnement.

CHAPITRE CXXXII.

L'entrée de l'empereur et du roi en la ville d'Aix.

PAR un lundi quinziesme d'apvril , l'empereur se deslogea de Coulogne et se mit à chariot pour tirer à Aix ; et le roi le suivit tost après ; et logèrent à Dueren , pareillement le duc de Zassen , le comte Palatin et plusieurs grands princes , comtes et barons. Le lendemain s'acheminèrent vers Aix ; et quand ils furent à une lieue près de la ville , le duc de Jullers en nombre de deux cents chevaliers, leur vint au-devant ; lequel portoit le deuil pour le trespas du marquis de Brandebourg , son beau-père, et ses gens estoient tous vestus de noir. Pareillement vindrent au-devant de lui, le duc de Clèves fort en point, les archevesques de Mayence, de Trèves et de Coulongne , lequel, sur tous les aultres, estoit le mieux accompagné , car il avoit douze comtes et plus de trois cents chevaulx ; le comte Palatin en avoit près de trois cents , et le duc de Zassen environ trois cents ; et furent estimés le nombre d'iceulx chevaulx de toute entrée environ trois mille.

Et l'empereur, qui ce jour fut vestu de robe de satin fourrée de martres , se trouva au quart de lieue près de la ville. Il descendit au chariot

et monta à cheval. Et fut tenue telle ordonnance, que les gentilshommes du duc de Zassen , à l'entrée d'Aix , à cause qu'il est souverain marissal de l'empire , précédèrent tous aultres, et marchoiert trois à trois. Conséquemment ceulx du comte Palatin , grand maistre d'hostel , puis ceulx de l'archevesque de Trèves , ceulx de l'archevesque de Mayence , ceulx de l'empereur , ceulx du roy , ceulx de l'archevesque de Coulogne , ceulx du duc de Jullers et ceulx du duc de Clèves. Ceulx de la ville d'Aix leur vindrent au-devant sur les champs, où illeur fit une proposition ; et avoient fait apporter deux palles de diverses fachons et couleurs, l'ung estoit plat, l'autre à creste , l'ung bleu, l'autre verd, l'ung pour l'empereur, l'autre pour le roy ; l'empereur eut l'ung un espace , le roy ne voelt prendre l'autre.

A ceste entrée fut semé argent amont les rues, et crioit l'on largesse. Le duc de Zassen portoit l'espée nue ; et le comte Palatin le costoyoit du droict lez ; l'archevesque de Trèves estoit devant l'empereur , lequel avoit le roy au costé dextre, et auprès du roy estoit l'archevesque de Mayence ; les électeurs se tenoient derrière et laissoient l'empereur marcher seul une espace, mais il les tenoit auprès de soi. En ce train de marche, descendre l'empereur et le roy à l'église Notre-Dame, où ils firent leurs oraisons devant le maître d'hostel ; puis, en ordonnance comme l'essuyèrent l'empereur jusques à son

logis ; et quand l'empereur eut congié le roy, les électeurs et princes , tous ensemble accompagnèrent le roy et conduisirent jusques à son hostel en la manière que s'ensuit. Premiers marchioient les gentilshommes et chevaliers des électeurs, princes et prélats, puis les gens du roy , puis les comtes, puis aucuns prélats , puis les seigneurs de Guel-dres , le comte de Nassou et le comte de Chimay puis le marquis , le duc de Jullers , le duc Jas-pard de Bavière et le duc de Clèves ensemble, puis l'évesque, le duc Albert de Zassen, et puis le duc de Zassen, lequel, par le consentement de l'empereur, portoit l'espée nue devant le roi; et ledit duc à dextre du comte palatin; l'archevesque de Trèves marchoit seul; puis le roi avoit au droit lez l'ar-chevesque de Coulongne, au sénestre costé l'ar-chevesque de Mayence; et pour ce que les mystères du couronnement se sont faits sur l'archeveschié de Coulongne, a précédé les deux autres électeurs en honneurs et cérémonies.

CHAPITRE CXXXIII.

Comment le roi confessé premier, reçut son créateur, et fut, par les deux archevêques, mené devant l'autel.

Le roi, qui le jour devant, comme bon chrétien et fils de sainte église, s'estoit disposé pour recevoir son créateur, fut par les deux archevêques mené devant le grand autel de Nostre-Dame, et il se mit à genoux et fit sa dévote prière, puis fut amené en sa chayère, et chacun print siège et lieu, selon ce que dit est. L'archevêque de Coulongne disposé pour célébrer, assisté de notables prélats qui l'administroient au divin service, commença la messe; les *Kirie* chantés, l'on commença la litanie à laquelle aucuns respondoient *Ora pro eo*.

CHAPITRE CXXXIV.

Comment le roi fut prosterné en terre, par deux fois, et depuis fut enoingt, béni et couronné

Et les archevêques de Mayence et de Trèves, avec le roi, qui devant la litanie se prosterna devant l'autel, les bras en croix et la face tournée vers le ciel, la litanie chantée, avec plusieurs belles oraisons servans au mystère, le roi

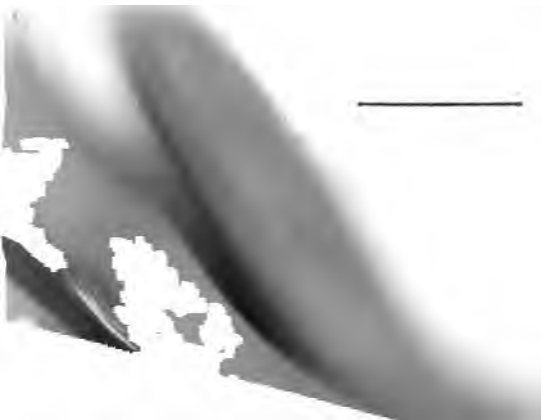
se leva, qui fut ramené en sa chayère jusques après l'épistre; puis derechef fut ramené devant l'autel où il se coucha et estendit comme dessus, et fut béni par l'archevesque de Coulongne; puis fut ramené au revestiaire, despouillé de son long manteau de drap d'or, et lui fut ouverte la robe devant et abaissée derrière; puis revint devant l'autel où il fut enoingt en trois ou quatre lieux, c'est assavoir sur le chief et en la poitrine, sur le dos et au dehors de la main dextre. Après qu'il eut receu la sainte onction, il retourna les mains jointes audit revestiaire, où il fut revestu de l'aube de Saint-Charlemagne et d'une estolle de mesme; et en ce point, aorné de ces habits royaulx, qui sont réputés de grandestime, pour l'honneur de Charlemaigne, qui jadisen fut habité, il revint à l'autel, où plusieurs nobles hommes qui ce regardoient, remplis de joie, commencèrent à plorer, mesme l'empereur se print à larmoyer. Leroi, vestu comme dit est, se mit à genoux devant l'autel, puis tourna sa face devant le peuple. (1)

(1) Les manuscrits indiquent qu'il manque ici un chapitre.

CHAPITRE CXXXV.

Comment les électeurs lui chaidirent l'espée de Charlemaigne.

Et l'archevesque de Coulongne lui fit aulcunes bénédictionz, qui avec les deux aultres électeurs lui chaidirent l'espée de Charlemaigne, et l'assist en une basse chayère; et lors l'empereur, qui dès le commencement de la messe se séoit en siège impérial, environné et aorné magnifiquement et couronné de trois couronnes, descendit de son triomphant estage, accompagné des électeurs séculiers, s'approcha du roi, tira hors de la gaigne ladite espée et lui bailla; et le roi la mit ès mains du duc de Zassen qui la porta une espace, puis la bailla au marissal de l'empereur; pareillement lui furent donnés le globeau d'or que portoit le comte Palatin, le sceptre que portoit un seigneur d'Allemaigne, représentant le marquis, et les anneaux lui furent mis aux doigts.



CHAPITRE CXXXVI.

Le couronnement.

Puis fut affulé d'une chappe d'église, et finalement couronné par l'archevesque de Coulongne, de la propre couronne que porta le roi Charlemaigne, laquelle estoit de fer en cercle, mais tant richement aornée de riches joyaux qu'elle sembloit estre d'or et de pierres précieuses. En cest estat royal, magnifique et fort excellent, l'empereur, ensemble les électeurs spirituels et séculiers, tenant ordre comme dessus, avec grande sequelle de prélats et princes, menèrent le roi sur les voltes de l'église, où estoit richement préparée la chayère de l'empereur Charlemaigne.

CHAPITRE CXXXVII.

Comment le roi fut, par l'empereur et les électeurs, assis en la chayère de Charlemaigne.

Et là fut assis à grand triomphe comme en un hault glorieux trosne, et lui fut baillée la possession de son royaume, et fut nommé coadjuteur de l'empereur pour tenir la monarchie du monde après le trespas de son père. Dont pour rendre

grâce et louange au souverain roi des rois de la très digne et sacrée promotion où Dieu l'avoit appelé, messeigneurs les chantres chantèrent *Te Deum*. Je ne scauroye mettre en compte la liesse et consolation qui lors estoit aux cœurs des assistans, pour la nouuelleté du mystère non guaires advenu en nostre temps, car noble chose et fort plaisante à regarder estoit de veoir le père et le fils, l'un empereur et l'autre roi, ensemble triomphans en leurs majestés, assortis et conjouis des princes de Germanie les plus grands de la terre; et n'est merveilles si le père empereur, fort avant en ses jours, avoit grande joie au cœur de veoir son seul unique fils es fleur de sa jeunesse, esleu, sacré et couronné à roi par la voix du Saint-Esprit, sans faveur nulle ou contradiction, pour subvenir à sa débille vieillesse, au grand honneur, salut et augmentation du très saint empire romain. Et causa ceste nouvelle création et coronation royale, aux bons subjects resjouissance, aux ennemis grande desplaisance, gloire et honneur à ses amis, crainte et terreur à ses ennemis. Le *Te Deum* fini, pour perpétuer la renommée et sublimité de ce hault et excellent triomphe, le roi fit environ cent et cinquante chevaliers, entre lesquels fut le comte Palatin, le duc de Zassen, électeur, le marquis de Baude et son frère Guillaume de Hesse, le duc de Mullers, un duc de Bavière, le duc de Gueldres, le duc de Bourgogne, Philippe Wette, de l'ambassadeur d'Angleterre,

le chancelier de Brabant, le seigneur de Brederode, Lamant de Bruxelles, le burguemestre d'Anvers, Guillaume de Croy, le seigneur de Chièvre, Hugues de Meleun, le seigneur de Lalaing, Gérard de Boussu, seigneur de Cambres, Loys Rollin, seigneur de Lens, Jehan Cottreau et aultres d'étranges pays, desquels les noms et seigneuries me sont incogneues.

Ces haults mystères honorablement faits et accomplis, le roi descendit du siège où le roi Charlemagne fut jadis glorieusement intronisé, et fut amené en la première chayère devant l'autel, l'empereur et les électeurs assis chacun comme devant; l'archevesque de Coulongne parfinist la messe. L'Évangile chanté, le livre fut apporté à baiser à l'empereur et au roi par l'archevesque de Coulongne.

CHAPITRE CXXXVIII.

Comment, en la fin de la messe, le roi reçoit son Créateur.

Or quant vint au post-communion, le roi se mit à genoux devant l'autel et receut son Sauveur. Ceux qui véoient et considéroient ces cérémonies et sacrés mystères, pouvoient dire pour certain, qu'ils avoient ce jour
 du monde, l'un estoi
 ciel et de la terre, e
 et son fils.

CHAPITRE CXXXIX.

Comment, la messe chantée, on fit au roi plusieurs remontrances

LE roi couronné en son siège et la messe mélodieusement chantée par ses chapelains, le comte Hughes fit remontrance au roi, en langage thiennois, des grands, laborieux, léaulx et continuels services que les comtes de Chimay, pareillement son père, son grand père et son ave avoient faict au roi et à madame la ducesse d'Austrice son espouse, que Dieu absolve ! à ses très illustres progéniteurs et aussi au très sacré empire ; et povoit encoires ledit comte, flourissant en prouesses, vertus et bonnes meures, faire à l'impérial sceptre service agréable, priant très gracieusement que sa majesté royalle se vouldist condescendre à lui donner promotions et titres honorables, selon la faculté de ses mérites, espérant sa persévérance de bien en mieulx, en honneur et proesse ; et lors le roi, mémoratif du service que lui et les siens lui avoient faict, pour récréation en nouvelleté de sa coronnation, le créa et fit prince de l'empire. Le serment par lui faict, tel qu'il appartient à telle dignité, promotion et hauteesse, il fut revestu du mantel principal et affulé de barrettes de meismes. Ces magnifiques besoingnes honorablement accomplies, se partirent de l'église ainsi habitués qu'ils estoient.

CHAPITRE CXL.

Comment le roi fut ramené de l'église en son logis , et l'ordre y tenu
au disner.

L'EMPEREUR , le roy et les trois électeurs spirituels ensemble en un rang , le comte Palatin tenant le globeau d'or , le duc de Zassen portant l'espée nue , et un chevalier le sceptre , vindrent disner à l'Hostel-de-ville , en une salle en hault où il y avoit grandes préparations et plusieurs tables quarrées, et sept ou huit ciels tendus dessus lesdites tables , entre lesquels la table de l'empereur et du roy estoit en front , au bout de la salle contre la parois, eslevée de cinq ou six degrés de hault , laquelle avoit en senestre letz un dreschoir fort chargé de vaissellé. Et le comte Palatin et le duc de Zassen donnèrent à laver à l'empereur et au roy , séans eux deux à une seule table , le père à dextre et le fils à senestre ; puis allèrent à la viande. Le comte Palatin et le duc de Zassen , marissal de l'empire , lequel portoit un baston en la main comme maistre d'hostel , et le comte Palatin apportoit le premier plat à cheval jusques aux degrés , et fut assis par lui-même, qui fit faire la credence. Le duc de Zassen , servit du second plat , et il y avoit plusieurs sjeultes. Le prince de Chimay servit

avec les sieultes , et le duc de Gueldres du quart, et conséquemment jusques en fin ; mais le premier mets assis, les électeurs prindrent lieu ; et est à entendre que chacun d'eulx avoit sa table quarée à part et une autre table auprès à manière de dreschoir. L'archevesque de Coulogne s'assist au dextre costé de l'empereur, à trois esgambées arriere , l'archevesque de Mayence au senestre costé du roy , l'archevesque de Trèves au milieu de la salle. Illec estoit une table couverte où nul ne séoit , et disoit-on que c'estoit la place du roy de Bohême, électeur , auprès de laquelle séoit le comte Palatin ; le duc de Zassen séoit en une autre table emprès de laquelle estoit représentant le lieu du marquis de Brandebourg. Assez près estoient assis les ducs Albert de Zassen, Loys de Bavière, les ducs de Jullers et de Clèves. Auprès d'eulx y avoit une table vuide et couverte pour le marquis de Baude , le lantgrave de Hesse, le duc de Gueldres, le prince de Chimay et aultres qui lors servoient. A une aultre table, estoient assis le vieil comte de Sorre , les ambassadeurs du duc Sigismond et aultres ; auprès de laquelle estoit une table vuide , préparée pour aucuns évesques d'Allemagne. A une aultre table séoient les évesques de Nusse, de Cambrai , de Worms , le frère de l'archevesque de Mayence et aultres ; auprès de laquelle séoient ceulx de la loi d'Aix ; à une aultre , la loi de Coulogne ; à une aultre, la loi de Francfort ; à une autre, la loi de Renberg ; à une autre, plusieurs héraults

et officiers d'armes. A ce disner fort sumptueux où comparurent les plus nobles et grands personnages de Germanie, entre les aultres choses, il y eut trois entremets; et fut le premier que le duc de Zassen entra en l'avant jusques à la chaingle de son cheval, laquelle avaine fut mesurée à un boisseau d'argent, estriqué de mesme et abandonné à tous ceulx qui en vouloient avoir. Le second entremets fut que les Allemans tournèrent en broche et rostirent à force de feu un bœuf tout entier, duquel, quand il fut cuit, une partie fut présentée au roy et l'autre à l'abandon du peuple. Le tierche entremets fut de plusieurs oiseaulx revestus, comme paons et volillies, qui furent par esbattement rués par les fenestres de hault en bas aulx memes gens illecq expectans: et ceulx estoient reputés vaillans qui en povoient avoir quelque plume.

CHAPITRE CXLI.

Nouvelleté de messire Philippe Guoguet.

AULTRE nouvelleté fut que sire Philippe Guoguet, ausmonier du roy, composa subtilement, au milieu du cloistre de Nostre-Dame, une fontaine fort honneste, où il y avoit sur une coulombe l'image d'un aigle et de lions armoyés et eslevés, l'un

tre de Flandres, lesquels rendoient vin en grande abondance à ceulx qui avoient en pouvoient ; et fut ladite fontaine fort prisee et bien regardée d'aucuns princes et seigneurs, souverainement de l'empereur, qui la vint voir à l'après-disner pour passer temps.

CHAPITRE CXLII.

Que les reliquaires furent montrées à l'empereur et au roi.

LENDEMAIN, furent montrées à l'empereur et au roi les reliques de l'église, c'est assavoir : la chemise Nostre-Dame, les draps où Nostre Seigneur fut en son enfance enveloppé, le linge dont son humanité fut couverte en l'arbre de la croix, le drap sur quoi Saint-Jean-Baptiste fut décolé, et autres dignités. Le mardi ensuivant, l'empereur, le roi et les électeurs se trouvèrent en la maison de la ville, où messeigneurs d'Aix firent serment au roi, et le roi congia plusieurs de ses gens, et renvoya le prince de Chimay ès pays ; et tost après se deslogèrent l'empereur et le roi, et les électeurs d'Aix, et retournèrent à Coulongne.

CHAPITRE CXLIII.

Joustes, bancquets , festoyemens qui se firent à Coulongne , l'empereur, le roi et les électeurs retournés de la ville d'Aix.

LE couronnement faict à Aix, en plus grand triumphe que jamais fut de nostre temps, l'empereur, le roi, les électeurs, ensemble leurs compagnies, retournèrent et rentrèrent le joedi ensuivant dedans Coulongne, en telle ordonnance, que premier marchoient les gens du duc de Zassen, ceulx du comte Palatin ensuivant, ceulx du duc de Jullers, puis ceulx des archevesques de Trèves et de Mayence, et puis ceulx du roi, tous en armes. Après venoient le grand Polhain et le maistre d'hostel de Nassou, puis le seigneur de Polhain et le frère du comte de Nassou, puis les deux frères d'Aigmont, et le seigneur de Bolquestain, armés tous en blancq, puis le comte de Hanon, et lantgrave Van Hesse, et l'évesque de Liège, puis le marquis, le duc Albert et le duc de Jullers, puis le comte Palatin et le duc de Zassen, puis l'archevesques de Trèves, seul devant le roi; et le roi venoit armé de plain harnois au milieu de l'archevesque de Coulongne du droict costé et de l'archevesque de Mayence de l'aulture, après lesquels venoit en son chariot, ayant suite des gens de messeigneurs de Coulongne et de Liège.

phant arroi, marchèrent jusques à l'église des Trois Rois, où le roi descendit. Son oraison finée, il fit le serment; pendant ce temps, l'empereur se logea, et le roi fut convoyé à son logis par les électeurs et princes, tenant ordre comme dessus.

Le mardi dix-huitième d'avril, vint vers le roi une ambassade de Savoye, un chevaulcheur de Venise, etsi estoit arrivé l'ambassade de Pouloingne. Le vendredi sequent, le roi donna audience à plusieurs expectans; entre les autres comparurent l'évesque de Liège et sire Evrard d'Arenberg, lequel se jectant à genoulx, proposa aulcuns langaiges quérimonieux mixtionnés de hongueries et murmures sur ledit évesque. Ce voyant et oyant, le roi le cuida faire taire, mais il procéda oultre injurieusement contre ledit évesque et les siens, tellement que le roi le prinst fort mal en graces et commanda qu'il se partesist d'illecq.

Le mardi, joustèrent sur le marché, à la mode d'Allemagne, deux nobles hommes de l'hostel de l'archevesque de Coulongne, et de leurs nobles sequelles; le roi se trouva sur le marché pour veoir les joustes..... (1) alla querir le duc Albert, qui debvoit jouter contre le grant Polhain, et quant il l'eut amené sur les rangs, tost après alla querir le comte Palatin, accompagné de quatre jousteurs, deux à rochets et deux à fers esmolus. Après vindrent messeigneurs Vincent de Zvanen-

(1) Lacune.

bourg, marissal de l'archevesque, et cent et un aultres Allemands.

Ceulx qui joustèrent de rochets besongnèrent tellement que par bien courre et sans lices ils s'entre attaindirent; et cheut l'un d'eux; et quant il fut remonté à cheval, ils firent courses et attainctes tant fières, qu'ils se ruèrent l'un l'autre par terre; puis ils recommenchèrent, et celui qui avoit premier abattu son compaignon fut rué jus; ainsi chacun y eut honneur égal. Le comte Palatin et messire Philippe de Nassou, joustèrent à fersesmolus l'un contre l'autre tant vistement, que messire Philippe fut abatu de son cheval, et le comte fut soustenu de ses gens, et ramené par le roi à son logis. Le duc Albert de Zassen et messire Wolfgang Polhain, joustèrent tellement, que le Polhain attaindit le duc tant rudement, qu'il tombait par terre s'il n'eusist esté soustenu; puis josta messire Vincent de Zvannembourg contre son Allemand, et ne besongnèrent guaires bien.

Ce bruit passé, le roi retourna à son logis; les électeurs luy offrirent le convoi, mais ne le volut souffrir. Cemesme soir, l'archevesque de Coulongne avoit préparé un banquet pour festoyer le roi et les princes, et avoit convoqué grand planté de dames et de damoiselles. Il fit couvrir une table eslevée dessus un marchepied de deux ou trois degrés de hault, au-dessus de laquelle y avoit un ciel et dosseret de velours cramoisi, armoyé de ses armes. A la main droicte de ceste table, estoit une

aultre pour mectre les plats et le vin. Ne demoura guaires que le roi ne se vint asseoir à table directement soubs le dosseret ; auprès de lui, à la main droicte, séoit madame de Nusse ; à la main gauche le comte Palatin et une abbesse ; et puis droict devant séoient le duc Albert et madame des Onze Mille Vierges ; au bout du passe , du droict lez, estoit en bas, la table de l'archevesque de Coulongne ; et séoient avec lui un comte d'Allemaigne, madame de Sainte-Marie, la comtesse de Vernembourg, la comtesse de Mennarde, deux de ses cousines et le lantgrave de Hessen. Il y avoit aultres tables où séoient les demoiselles et gentilles femmes des dames dessusdites et les nobles dames des seigneurs ; et au bout de la salle y avoit undreschoir de quatre degrez, tout chergié de vais-selles. Au lever du bancquet, l'on dansa jusques à deux heures après mynuict. Le vin et les espices données, le roi print congié, qui fut reconvoyé à my voie de son logis, par le comte Palatin et le duc de Zassen. Le vendredi, vingt et unième d'ap-vril ; le samedi, dimanche et lundi ensuivant, plusieurs festoyemens se firent des uns aux aultres.

CHAPITRE CXLIV.

Le banquet du roi.

ENTRE lesquels le roi, pour festoyer les dames et bourgeoisie de Coulongne, fist préparer un sumptueux et riche banquet, à l'hostel de Jean Van de Nelle, où la salle fut préparée de sa tapisserie. Au front devant estoient tendus trois dosserets et ciels de drap d'or, desquels celui du milieu estoit armoyé des armes de Bourgogne; à une longue table, eslevée de trois degrez, et contre la paroi du droict costé de la salle, estoit un riche dressoir eslevé de six degrez de hault, chargé de vaisselle dorée. Le roi séoit sous le ciel armoyé de Bourgogne, auprès duquel séoient, du droict costé, madame l'abbesse des Onze Mille Vierges, l'archevesque de Coulongne, mademoiselle de Vernanbourg, le comte Palatin, madame de Sainte-Marie, et au debout, le comte de Sorre auprès du roi. Du sénestre costé séoient la comtesse de Mennarde, l'archevesque de Mayence, madame de Nusse, l'archevesque de Trèves, une demoiselle des Onze Mille Vierges, et au debout l'évesque de Worms. Au devant de ces personnages séoient l'évesque de Liège, le duc Gaspard, deux damoiselle entre deux; et droict devant le roi, l'ambassadeur

de Pouloingne, le duc de Jillers, le lantgrave de Hessen et aulcunes damoiselles entre eulx. A ce banquet, qui valoit un grand soupé, ne furent faicts nuls assais. Le josne comte de Sorre treuchoit devant le roi, Rotellit servoit de la couppe, et les aultres princes avoiet chacun son homme pour les servir. Le maistred'hostel de Nassou tint estat officiant de maistre d'ostel avec sire Philippe La Wette. Le roi fut servà quatre fois; il eut six plats sur la table, et chacun plat eut quatre sieultes avec aulcuns entremets. A bas du marchepied estoit, du droit costé, unetable où séoit les gentils femmes, et au séneste lez, un table pour les bourgeoises de la ville. Sur la fin du souper, l'empereur, en habit dissimulé embrochié, vint veoir cest estat magnifique, et omme passe l'on donna au roi à laver. Tables ettraiteaulx furent ostés; l'on se print à danser. Leonite Palatin, avec une noble dame, commencha a feste, laquelle, quand elle eut duré une espace s'esleva une fort belle momerie; et fut apporté llecq un pavillon de tafetas, sous lequel estoient chantres et joueurs d'instruments qui très bia chantèrent et jouèrent, puis vuidèrent hors deux grands personnaiges en figure d'homme et de femme, habitués à la mode turquoise, lesquels, après qu'ils furent rentrés au pavillon, ils apportèrent chacun sur son espaule, un josne enfant, vestu à nanière de singe, faisant mouwes et grimaces et singulières et bien estranges; entrèrent au pavillon et widèrent; et firent

une belle gente morisque. Ceste morisque faicte, le roi, accompagné de quelques dames les plus estrange-ment habillées que jamais, l'un et l'autre montés sur grans pantouffles, yssirent hors du susdit pavillon, et dansèrent un petit, puis rentrèrent; et wida le roi de reche, et amena une aultre richement habituée de veours à la mode de France. La dame desvestit le ni de sa robe longue estrange qui lors demoua ayant une robe courte de drap d'or et un peti chaperon de drap d'or, et les chausses, partie e couleur rouge, blancq et bleu avec aulcunes bndes de drap d'or. La dame avoit une hune devant sa face, et en ce point dansèrent la franchoise.

La momerie passée, les princes et seigneurs, dames et demoiselles, dasèrent qui mieux mieux; après ces danses, se fit despiceries et de chucades dorées un banquet fort sigulier, plaisant à l'œil et sorti de nouvelletés nō accoustumées à veoir, entre lesquels il y avoit deux arbres de quatre pieds de hault, portan fruicts et feuilles, et au-dessoubs frèzes croisns toutes coulourées et meures. Au milieu de es deux estoit un roi à cheval, portant bannière esployée et armoyée des armes du roi des Romains. Les congiés prins, le roi, convoyé d'aucuns princes, se retira en son logis; les nobles dames, convoyes d'aulcuns aultres, s'en allèrent chacune en son quartier.

CHAPITRE CXLV.

Le retour du roi en Brabant et en Hollande.

Si le roi s'estoit monstré humble et fort humain vers messeigneurs les électeurs et princes de Germanie avant son election , encoires se monstra il plus affable et complacent après sa coronation , selon la dignité de sa vocation royale ; car , quant vint le partement de sa séparation des électeurs et princes faicte à Coulongne , le roi mesmes , honorablement accompagné des siens , les convoya particulièrement , et remerchia grandement , qui fut signe de vraie humilité ; et quant vint le jour de son partement de Coulongne , qui fut le vingtième de mai , l'empereur le convoya jusques au monter au bateau ; et lors le roi , pour congié prendre , fleschit les genoulx en terre devant son père , qui tantost le releva en disant adieu. L'empereur , qui ne se peult tenir de plorer , se print à larmoyer ; si firent plusieurs nobles hommes , de pitié esmeus , qui ce partement véoient ; et quant le fils fut monté sur le Rin et eslongné du père , le père se tira sur la rive , et le convoya à l'œil aussi longuement que regard en pouvoit avoir , et que maternal amour s'en pouvoit estendre sur son chier

Ce soir, le roi arriva à Zone, où l'archevesque de Coulongne, à qui la ville appartient, le receut et le festoya ce mesme jour; et le lendemain lui et la pluspart de ces nobles, le mena à messe, où les demoiselles du cloistre, ensemble les seigneurs de la justice, lui vindrent au-devant à notable procession; et séjourna illec le jour de la Trinité, le lundi et mardi ensuivant, pour regarder la situation de la ville, pour veoir la labourieuse fortification, et enquérir de l'admirable résistance que les assiégés du très puissant duc Charles, en l'na soixante et quatorze, avoient acquis gloire, los et honneur perpétuel.

Le mercredi ensuivant, le roi se partit de Nuyse; partie des ses gens se logèrent à Ecquerlain, et il se logea à Albiguère, où le duc de Jullers lui vint au-devant à privée compagnie; pareillement monseigneur Hampos, qui honorablement le festoya ce soir; et le jour du sacre, le roi aorné de plain harnois, une robe d'or par-dessus, entra en Remonde, où ceulx de la loi, ensemble ceulx de l'église, portans croix et confanons, lui firent notable révérence. Le lundi sequent, le roi vint au giste à Horst; et le mardi, aorné comme dessus, entra dedans Bois-le-Duc, à grand triumphe, où ceulx de la ville, à notable procession, allèrent au-devant, portants grant plenté de torses; et lui présentèrent à sa bienvenue un boeuf et deux pipes de vin. Le joedi ensuivant, le roi se partit le matin de Bois-le-Duc, et vint tout allant jusqu'à

à Hesdin, où il séjourna quelque peu pour appointer un différent entre l'archevesque de Coulongne et le duc de Clèves. Là print congé le duc de Clèves au roy qui lui donna un cheval et une pippe de vin. Là vint Jehan de Lannoy, seigneur de Myngoal, servir de son estat et office de premier grand maistre d'hostel, qui paravant estoit grand maistre d'hostel du josne duc Philippe. Le samedi séquent, le roy deslogea de Hesdin et se vint disner à Gorkum. Ses gens montèrent sur bateaux et charriots, et à petite compaignie vindrent à Dordrecht, où ceulx de la ville, en grand nombre de navires et de gens, estoient venus au-devant avec leur seigneur d'Aiguemont pour le conduire; lesquels avoient fait les feux sur tonneaux, depuis Gorkum jusques à Dordrecht. Quant il entra en la porte, quatre notables personnaiges portèrent un pal de drap dessus lui, et huit hommes, revestus de sa livrée, chacun un flambeau en main, le conyoyèrent à son logis, devant lequel y avoit histoires, un aigle et un lion distillant vin du Rhin incessamment à tous ceulx qui prendre en voloient ou poyoient. Illecq estoient aucuns compagnons, qui tenoient un bœuf vif, fort gras et de la hauteur de dix-neuf palmes, et un très grand esturgeon, lesquels furent présentés au roy à sa bien-venue. Le dimanche quatrième de juing, le roy alla oyr la messe à la grande église, accompagné l'évesque de Cambray, de l'évesque de Liéon et l'abbé de Saint-Bertin, des seigneurs d'Aighe-

mont, d'Isestain, et plusieurs aultres chevaliers et escuyers.

Lendemain, le roi donna audience aux Hollandois, lesquels par maistre Jacques Allemonde, fut faicte une proposition très belle, grandement auctorisée, et fort à l'exaulcement et louange de sa royale majesté; après laquelle fit chevalier de sa main Gérard Appenkincq, Cornelis Van Deurp, Adrian de Zuet, Cornelis Consinghes et aulcuns aultres. Trois jours après fit chevalier Jacques de Cathz, Philippe d'Espagne et Jean de Nortwye.

Le vendredi ensuivant, le roi passa l'eauë à Sainte-Gertrude-Berghes, et alla au giste à Breda, où madame de Nassou le reçut honorablement et lui donna lendemain un beau bancquet; et le jour ensuivant fit son giste à Tournoud, où il chassa et volla; et vindrent vers lui, le seigneur de Boussu, l'abbé du Parcq, maistre Thiebault Baradot, trésorier des finances, les députés d'Anvers et de Bruges.

CHAPITRE CXLVI.

Traction de paix entre le roy de France et le roy des Romains, ensemble les princes de Mortaigne, de Honnecourt et de l'Escluse.

ONCQUES depuis que le seigneur des Querdes descendit à main armée dans la comté de Flandres pour secourir les Ganthois à l'encontre de l'archiduc Maximilian, présent roi des Romains, la paix, qui paravant prospéroit en vigueur et force, au grand prouffit et avancement de la chose publique, ne fut ferme ne bien assurée. Et ainsi, si le roy de France avoit volonté de observer et tenir en son entier, et non violer bonne paix, tant nécessaire d'un costé, et de l'autre solennellement jurée et promise, il ne devoit transmettre ni permettre ledit des Querdes, soi entremettre du différent qui lors estoit entre le père et le fils, entre les seigneurs et les subjects, entre le chief et les membres du corps; et se debvoit bien passer ledit des Querdes de y venir à puissance et à bannière desployée, car le père recouvra son fils, le seigneur pardonna aux subjects, et les membres du corps furent réintégrés au chief, et il demoura mal en grâce des deux parties et des Franchois mesme qui l'avoient envoyé; et retourna demy confus à peu d'honneur. Et pour exploict de guerre, et pour ce que la pluspart de ses engiens et artilleria

estoit en Flandres , fut si précipité de son retour qu'il n'eut loisir de les recueillir. Il détint et occupa par manière de récompense et contrevenche certains navires sur mer du quartier du roi des Romains. Aulcuns compagnons de guerre, qui lors se tenoient es frontières de France pendant le voyage d'Allemagne, se prirent à courre sur les frontières, à saisir places , à prendre bons marchands et piller le plat pays; et ainsi se contourna la bonne paix au povre peuple, tant désirée, en foible et mortelle langueur; et la maudite guerre toute engendrée et concheute se print à croistre, nourrir et pulluler, au grand dommaige et foule du pays. Et quand le bruit des haults triomphes qui se tindrent au couronnement du roi des Romains fut espandue par le monde univers, les capitaines et chefs de guerre de son parti à demi reposés esveillèrent leurs esperits. Si devindrent plus fiers et courageux; et leur sembloit bien que le roi, en la vertu de sa royale couronne et bienheuree fortune, les devoit mettre en œuvre, en conquérant la pluspart des pays perdus, et que François qui nuls n'admirent, auxquels ceste nouvelle création de roi estoit fort desplaisante, en seroient plus doux et moins redoutés.

Advint en ce temps qu'en la ville et chasteau de Mortaigne se tenoient en garnison aulcuns soldats entretenus par le seigneur des Querdes, lesquels l'un d'eux, de la nation d'Escoche, occit l'autre par débat; s'en fut hay et débouté du demourant des compagnons. Quand il se vit en ce point des-

poincté, il proposa de soy venger. Dont, pour venir au chief de sa prétente, il se rendit au seigneur de Montigny, lequel subtillement enquist de la conduite, force et disposition de la place, et le-dit seigneur esprins de hault voloir, à qui rien ne sembloit impossible, fut adverti de l'estat de Mortaigne. Il assembla là quantité de ses gens avec certain nombre de paysans. Si se trouva devant la ville et fit sommer ceulx qui l'avoient en garde de la rendre incontinent, ou aultrement il leur donneroît l'assault. Quand lesdits soldats se virent tant souldainement oppressés, pensans que le seigneur de Montigny, assez redoubté, ne disoit chose qu'il n'eusist fait à cop, ils rendirent la place, leurs corps et leurs biens saulves, et furent conduits environ eux trente, par les gens dudit seigneur, qui tint la place le demourant de sa vie et y mit souldars à sa volonté.

Advint en ce temps que Bertoulot de Louvain assembla aucuns compagnons de guerre et se mit en embusche, d'ung matin, devant le chasteau de Honnecourt, tenant le parti des Francois. Et quand ce vint que la porte fut ouverte et le pont dévalé, et que les vaches du chasteau widèrent pour aller aux champs, Bertoulot et les siens entrèrent et saisirent le chastelain prisonnier. Advint aussi que Hellin Dès, accompagné d'aucun josnes paysans qui peu ou riens n'avoient veu, anis avoient très mal duitz de la guerre, se bouta vers l'Escluse, marchissant à la comté

d'Austrewan, et qui, pendant le temps qu'elle estoit Francheoise, portoit grand dommaige au pays voisin; dont, pour renfort de la place, le seigneur de Sempi, à qui elle debvoit appartenir, y envoya aucuns souldars sortis d'artillerie, qui ne peulrent venir à temps, car le seigneur de Goy, marissal de France, le bastard Cardon Guergue, le Verd et aultres des garnisons à l'environ, en nombre de sept cents chevaliers et quatre mille piétons, se trouvèrent à l'heure de mynuict, le vingt et unième jour de juing, devant ladite Escluse, firent provision de fagots, amenèrent eschielles, engiens et artillerie pour donner l'assault; et premier le batirent incessamment de deux gros courteaux, puis six heures au jour jusques à onze heures, tellement que les povres paysans qui s'y estoient boutés, furent tout espouvantés. Hellin Dès, pensant que secours estoit loingtain, qu'il estoit mal pourveu de gens, de vivres et d'artillerie, rendit la place, leurs corps et leurs biens saulves. Et quand Francois en furent au-dessus, ils démolirent le fort, si que oncques puis ame ne se y bouta. Et par ainsi, tant d'un costé comme de l'autre, fut la paix brisée et cassée, qui à si grand labeur fut tissue, à si grande joye reçue et malheureusement brisée et corrompue.

CHAPITRE CXLVII.

La prinse de Théroouanne.

SALLEZAR, fort expérimenté en la guerre, hardi, entreprenant et subtil conducteur de gens d'armes, adverti aulcunement de la disposition et conduite de la cité de Théroouanne, délibéra pour passe-temps en lieu d'oïseuse, de faire une emprinse sur ladicte cité, et desployer force, savoir gens et avoir, pour la conquerre au proufit du roi des Romains, et de la retirer hors des mains du roi de France, qui par le trespas du duc Charles, que Dieu absolve! l'avoit occupée et destenue par l'espace de neuf ou dix ans. Dont, pour achever ceste emprinse, ledit Sallezar assembla de quatre à cinq cents combattants, assez vaillants et fort aventureux, lesquels montèrent sur mer en bateaux couverts, feindant que c'estoit sel, pour mieulx celer faict, et par un soir arrivèrent à Gravelinghes; et pour ce que si petit nombre de gens ne suffisoit point à si grosse besoingne faire, il s'accompagna de quatre cents Anglès que le roy d'Angleterre avoit fait chasser hors de la garnison de Calaix, desquels le souverain conducteur estoit Thomas d'Amont, fort expert et bien renommé estier d'armes.

Ces deux bandes ensemble unies, firent provision d'eschesles, engiens, cordes et instruments convenables à telle besoigne, et à moins de bruict et le plus secrètement que possible leur fut, par une obscure nuict et fort pluvieux, qui fut par un vendredi le neuvième de juing, an quatre-vingt-six, se trouvèrent vers Théroouanne; et au quartier vers l'église de Saint-Nicolas se devalèrent es fossés. Se vindrent à la muraille, dressèrent leurs eschesles, et sans avoir aucun entendement avec ceulx de léans, montèrent vigoureusement en hault. Le seigneur des Querdes sentant les courses prinses et attentées qui lors se faisoient sur les frontières de France par ceulx du parti du roy des Romains, afin de prévenir au dommage qui s'ensuyvit, pressa fort ceulx de Théroouanne de recevoir garnison; et nonobstant leur refus, les fourriers Franchois estoient venus ce mesme jour pour diviser les quartiers; et de faict retindrent son logis, où se logèrent aultres hostes qu'ils ne pensoient.

Quand la partie des Anglès et la partie des Bourguignons, fiers comme luppars et hardis comme lions, se trouvèrent par moyen de leurs eschesles à peu de noises sur les murailles de la ville, tous résolus de la prendre ou d'estre prins, de tout perdre ou de tout gagner, ils ne trouvèrent de prime face guaires de résistancce, car pour l'horrible temps qui lors estoit impétueux tant de vent comme de pluie, le guet de la nuict qui ce quartier avoit en

charge, s'estoit retiré ès tours prochaines; si ne pouvoit garder le fort ni regarder l'effort de ses ennemis, lesquels, à peu de gré et de grâce d'eux, sans crainte de doute, de tempeste ou d'orage, s'estoient travaillés et venus de loing pour esveiller leur guet; et de faict, ce que debvoient faire, trois ou quatre de ceulx du guet de la ville, retirés au quoi arrière des cresteaulx, pour la dreté du temps, oyants la froisse de ceulx qui montoient, demandèrent qui vive! et ceulx qui montés estoient respondirent de vif estomacq, vive Bourgogne! à quoi ledit guet répliqua par manière de truffe. C'est bon à savoir que Bourguignons se trouvèrent à ceste heure sur les champs par ce beau harle. A ces mots n'y eut plus de response; mais mirent leur entente Bourguignons et Anglès de ramper à mont tellement, qu'ils se trouvèrent à la muraille en assez bon nombre; et quand le guet se sentit avironné et approchié de tous costés d'aulture manière de gens que de ceulx de sa sorte, il volut eslever un grand effroi; dont l'un entre les aultres s'advancha de crier alarme! mais il fut incontinent féru par un Bourguignon, et tant angoisseusement navré, que tost après il rendit l'ame. A l'exemple duquel les aultres eurent conseil et advis de eulx taire; et furent tellement menachés, sur paine de mort, que oncques puis mot ne sonnèrent. Lorsque Bourguignons et Anglès se trouvèrent sur la muraille et au-dessus du guet, ils descendirent en la ville, et se tirèrent au marché, où

ils crièrent . « Vive Bourgogne ! tuez tout et mettez » tout à feu et à l'espée. » Ceulx de la ville, qui paisiblement dormoient en leurs lits, cuidans d'estre bien gardés, non advertis de ceste verde emprinse, furent grandement esbahis, et non sans cause, de voir ce criminel resveil. Ceulx qui s'avanchoient de mestre teste à fenestre pour enquerre des nouvelles, estoient rudement salués de viretons et traits à pouldre, qui les firent à cop se retirer; et comme saiges et bien advisés, serrèrent leurs huys, et ne widèrent de leurs maisons jusques à ce que l'effroi fut passé. Les chanoines de Nostre-Dame firent difficulté d'ouvrir leurs cloistres, mais à la fin furent ils convaincus; et Salleszar s'aïda des siens; et à peu de résistance, se trouva maistre de Therouanne.

Il la fit diviser par quartier, et un chacun d'eux print logis selon son assentir. Il fit convenir devant lui les principaulx de la ville, et faisoit l'or, l'argent, les joyaulx et vasselles des manans, pour les distribuer aux compagnons qui ceste emprinse avoient furni, car ainsi leur avoit promis; mais les robes et meilleurs vestemens desdits manans, furent mis en réserve et par inventaire, pour en faire le bon plaisir du roy des Romains.

Peu de jours après, vingt-quatre ou trente Anglès chargèrent sur charriots la part du butin qui leur fut distribué, et tournèrent les timons devers Saint-Omer. Quand ils se trouvoient en la justice, chantaient et fort joyeux qu'ils estoient.

venus si près de ville sans avoir dure rencontre ni grievfe fortune, une embusche de François chargea sur eux, qui en occit trois, saisit aulcuns d'eux, et ravit leurs proyes, et partie de l'artillerie du roy de France, comme bastons et grosses pierres, furent trouvés alors à Théroouanne, frontière du pays, pour en besoingner à temps opportun; de quoi les Bourguignons se réputoient plus joyeux de les avoir conquis que d'y avoir trouvé ung grand riche trésor; et d'aulture part, la perte de ladicte artillerie estoit dure à porter aux François, souverainement au seigneur des Querdes, qui lors tenoit la monarchie de Picardie en sa domaine; et cuida recouvrer par finesse et cautelle, ce qu'il avoit perdu par mal garde; et de faict, l'un de sès capitaines nommé Perrot, gascon fort subtil et cauteleux, accompagné de vingt ou trente complices de mesme, les persuada tellement par aulcune intelligence, qu'ils conclurent ensemble que ledit Perrot et ses adhérents, faindants de se vouloir rendre du parti des Bourguignons, furent receus à Théroouanne, et s'adressèrent à Sallezar; lesquels, comme les doulces sireines endorment de leurs chants armonieulx les patrons de galées, il fut enveloppé, séduict et achemé de leurs doux affaictiez languaiges, mixtionnés toutefois de fraudes et déceptions; et tant bien patelinèrent, que ledit Sallezar bailla au capitaine Perrot l'une des portes de la ville.

— des Querdes, adverti que son Perrot

estoit en estat et en train de parvenir à ses at-
tainctes, fit loger secrètement une fière em-
busche auprès de ladite porte, afin de recouvrer
la ville; et ce mesme soir Perrot tint la porte plus
longuement qu'il n'estoit de coustume, et fit mettre
aucuns engiens hors, de quoi le peuple estoit
mal content. Sallezar, adverti de ces manières de
faire, assembla à toute diligence la pluspart de
ses gens, et les fit tirer ès portes, et charger sur ces
pèlerins. Quant Perrot et les siens se trouvèrent
surpris en leurs mesus, et qu'il estoit en danger de
sa vie, il saillit par-dessus les murs et eschappa lui
dixième; puis ses compagnons, quinze ou seize, cou-
pables de son maléfice, furent à mort exécutés;
mais du parti des Bourguignons y morut le sei-
gneur de Pierues; se fut brulée une malheureuse
qui conduisoit la trahison; et pour ce que pen-
dant le temps de cet alarme, les grosses cloches
de la ville sonnoient à cause d'un grand oraige
qui lors s'estoit eslevé, l'embuche des François
cuidant estre découverte et que l'on sonnast les
cloches de l'effroi, se deslogea soudainement,
et tourna en desroi; se fut rudement poursuivie
par Sallezar et les siens.

CHAPITRE CXLVIII.

L'entrée du roi des Romains en Anvers, Malines et Bruxelles, ensemble la descente de l'empereur en Brabant et en Flandres.

LES grosses villes du pays de Brabant sentans l'approche du roy des Romains, firent grosses préparations pour le recepvoir et conjouir en sa prospérité et bienheuree fortune; car chose nouvelle et non accoustumée estoit d'avoir un roi à seigneur, et qui jamais n'estoit advenu des temps des Brabanchons, qui lors vivoient. Entre les autres villes bonnes et opulentes, Anvers, qui toujours l'avoit consolé en ses diverses adversités, se mit en son debyoir, et fit faire plus de mille robes de couleur vermeil et de la parure du roi, fit préparer les rues et maisons de verdure et de riches draperies, fit plusieurs histoires aornées de drap d'or et de soie, fort grans et sumptueux, et lui présenta le palle. Notable procession alla au-devant du roi à grand triumphe et magnifique ordonnance, qui seroit longue à mettre en compte; et fit son entrée le douzième jour de juing, au dessus dit, où il fut grandement honnoré, et festoyé à grande liesse et haulte esjouissance de tout le peuple.

Peu de jours après il entra à Malines, où n

seigneur Philippe , son seul unique fils archiduc d'Austrice , et duc de Bourgogne , illecq accompagné de monseigneur de Ravestain , des chambellans , maistres d'hostel , chevaliers et gentils-hommes de son hostel , allèrent au-devant pour le révérender , ensemble les habitans de la ville , tant de l'église comme ceulx de la justice , bourgeois et marchands , habitués de la couleur et pareure du roi , auxquels ils présentèrent un riche palle ; et avoient fait en plusieurs carfours des rues où il debvoit passer , histoires par personnaiges , tendu le front des maisons de tapisseries , et chargé de luminaires de cire , en telle abondance qu'il sembloit que ladite ville fusist quasi esprinse en feu et en flambe.

Le lendemain , le roy se deslogea de Malines pour faire son entrée en Bruxelles , laquelle , pour lui complaire , avoit fait grans et sumptueux appaux ; car depuis la porte du rivage jusques à Condenbergh , les rues estoient tendues de tapisseries brocqueterées et aultres exquis ouvraiges , les quarfours décorés de quarante à cinquante histoires bibliennes et morales. Chacune entrée du marchié avoit sa porte grande et forte , eslevée artificieusement , composées de painctures moult sumptueuses. Aulcuns mestiers , pour faire leurs allumeries et monstres de nouvelletés , avoient retenus certains hostels , revestu les uns de drap d'or et de soie , les aultres armoyés des armes et blasons de l'empereur , du roy et de l'archiduc son

filz, et estoient ces ouvraiges subtilement labourés à très grand coust et extrême despense; entre lesquels le quartier des painctres estoit le plus riche. La maison de la ville estoit pareillement tendue en face de soye, et environnée de grans et gros flambeaux en très bon nombre; et qui plus est, la tour d'icelle jusques à l'imaige de Saint-Michel, estoit chargée de falots ardans et aultres instruments portans lumières, en telle façon qu'elle sembloit mieux estre de feu que de pierre. Tous les quarræfours, rue et places où le roi passa ce jour, estoient sortis de chirons et torses ardans en telle abondance que se rien ne coustassent, et toutefois la chire n'avoit esté en telle chierté de vivant. Les maisons estoient couvertes de feu, de drap et painctures ou de métal. Et en ceste refulgente clarté, se monstra le roy des Romains, très clair et resplendissant soleil de justice, associé de scintillans rais de noblesse, très noble et illustre chevalerie; au-devant duquel les seigneurs de la ville se mirent en chemin, offrant un palle fort riche, qui fut porté dessus son chief. Se le révérendèrent honorablement, receurent et bien viengnèrent, ainsi qu'il appartient estre faict à la sérénité et hauteesse de très auguste, sacré et royal personnage; et fut conduit jusques à son hostel de Condenberghe, en ce magnifique estat et notable ordonnance. Alors fut en Bruxelles toute liesse répandue, toute joie restituée, toute malancolie ostée, toute doléance perdue. Les



se continuèrent sur le marchié six ou sept nuit entières, pendant lequel temps se multiplioient plaisans esbats, esbattemens joyeux, joyeusetés nouvelles, nouvelletés haultaines, hanltains festoyemens et festes d'instrumens.

En ces jours vindrent nouvelles au roy, que l'empereur son père descendoit en Brabant; si se partit soudainement à privée maisnée de Bruxelles, et se tira à Louvain, où l'empereur fut receu en point, si somptueusement que si on eust esté adverti de sa venue; mais les Bruxellois, qui encoire estoient sur les rens des préparatoires de la réception du roi, se mirent grandement en leur devoir; ils tendirent nouvelles rues, amplièrent nouveaux luminaires, soutillèrent nouvelles histoires, eslevèrent nouveaux esbastemens, et exposèrent nouvelles finances; et si le fils avoit esté excellemment festoyé à son joyeux advènement royal, encoires le fut mieux le père, en faveur du fils et de l'enfant du fils, seigneur naturel du pays.

Les seigneurs de la loi, nobles, bourgeois, marchands et manans de la ville, habitués de la parure du roy, issirent par la porte auprès de Sainte-Goule; et allèrent aucuns une bonne demi lieu pour le révérender. Messeigneurs de l'église, séculiers et réguliers, religieux, possessans et mendiens, sœurtes et beghinettes, à solemnelle procession se mirent en ordonnance, pour eux humilier devant la majesté impériale, qui jamais n'estoit descendue personnellement en leur ville. Et se

chacun à son possible se mectoit en paine, selon sa faculté et vocation, de l'honorer et conjourir, il n'est à doubter que entre les nobles personnaiges, et trop plus que nul des autres, le josne archiduc Philippe d'Austrice et de Bourgogne, unique fils du roi, honorablement accompagné du seigneur de Ravestain et des nobles de son hostel, se mit sur les rens, pour véoir et bien viengnier l'empereur son grand père; et son grand père le désiroit d'aulture part plus à veoir que nule rien: car tant de loables et honnestes rapports, par gens dignes de crédence, lui avoient esté faicts de lui, que l'œil et le cœur embrasés d'amour paternelle, constraindirent le très noble corps fort ancien du très sacré César, toujours auguste seigneur du monde, à veoir et visiter le très gracieux jouvenceau, vergeon de paix et salut du pays. Et non en vain se travailla le très illustre et glorieux empereur, car le très inclite duc Philippe son nepveu, eagé de huict à neuf ans, estoit alors, pour un josne prince, tant bien adresché et doué des dons de Dieu et de nature, et de bonnes mœurs et formosités corporelles, de gravitez et princiales contenances, que c'estoit un chief-d'œuvre en terre, un second duc Philippe ressuscité au monde; et avec ce qu'il estoit naturellement enclin à bonnes meurs et seignorieuses conditions, il avoit personnaiges de mesmes, comme messire Olivier de la Marche, son grand maistre d'hostel, et aultres, qui à ce l'enseignoient.

Ainsi donc, l'empereur estant en son charriot, accompagné du roi des Romains son fils et de l'archiduc d'Austrice son neveu, montés à cheval en grand triomphe, entra en Bruxelles la nuit de la Magdelaine, au dessusdict, en passant par-devant Sainte-Goule, descendans en bas et remontans jusques le Condemberghe, où tous trois furent logés et reçus à grant liesse; et par les quarrefours et rues où ils passèrent furent faictes nouvelles histoires, nouveaux luminaires, ensemble nouveaulx esbastemens; et présentèrent ceux de la ville à l'empereur, deux queueues de vin, deux bœufs, une aiguerre et un grand plat d'argent.

En ces jours estoit en grand beubant et fort gorgias, sire Martin, sonastre capitaine des Allemans, lequel, tout chargé d'orfavrerie, parreillement ses paiges, tambourins et aultres en grand nombre, et tous d'une livrée, lui seul à cheval, lorsque l'empereur, le roi et les nobles alloient à pied, se gaudissoit plus pompeusement que s'il eust esté fils de prince ou d'un bien grand comte.

Le lendemain, qui fut jour de la Magdelaine, le roi, accompagné de ceux de son hostel, environ huit heures au matin, se tira vers le logis de l'empereur, lequel, tenant le roi par la main, se tira vers Sainte-Goule, tous à pied, pour oyr la messe; et quand ils furent devant les bailles de Condemberghe, le josne archiduc Philippe son fils, le plus honnestement de jamais, vint faire la révérence à l'empereur son grand père et au roi son

toit chose fort plaisante à veoir, dont plusieurs nobles cœurs, par admiration de joye, ne peulrent contenir leurs larmes; et non sans cause, car oncques de vivant d'homme si grands ne si puissants personnages, ne de telle proximité de sang ne se trouuèrent en Bruxelles. Et disoient aucuns qui les regardoient : « Véez-ci figure de la trinité, le père, » le fils et saint-esprit. » Moi, le plus simple de tous aultres, oyant ces mots, et regardant ces trois personnages ensemble par amour unis et procédans par consanguinité l'un de l'autre, par similitude de la trinité céleste, proposai de faire, à la louange et exaltation de leurs dignités et excellences, un petit traité intitulé le Paradis Terrestre, duquel le contenu s'ensuist.

CHAPITRE CXLIX.

Le Paradis terrestre.

CONSIDÉRÉ que les humains sont créés à la semblance de l'éternel impérateur, et que les cœurs des simples idiots, ensemble les ambitieux, iceulx aveuglés des biens terriens, ne scevent ou veuillent congnoistre sans miracles fort apparans, le supernel fabricant dont ils sont images et faictures, moi, le plus rude de tous les aultres, selon mon gros sens, leur voeil démonstrer paisiblement le Paradis Terrestre, par lequel figure-

rativement ils auront cognoissance d'un seul Dieu tout-puissant, régnant en trois personnes, des mystères de son glorieux enfant, de la réparation d'humain linaige, des pains d'enfer, du feu du purgatoire, de la venue de Antechrist, du très rigoureux jugement et de la court céleste. Et ainsi quel'universel fabrique nous est figurée à l'homme, nommé Michrocosmus, qui nous signifie le petit monde, duquel le chief, pour sa rondesse, est accompagné au ciel, les yeulx au soleil et à la lune, le cœur à la région du feu, la gorge à l'air, le ventre à l'eau et les pieds à la terre, semblablement trouverons-nous, si bien les sçavons enquérir en quelque lieu, règne ou vergier, quelques équiparence ou figure de céleste Cour triomphante; et mesmes la splendeur des cieulx, les estoiles et le cours des planètes proportionnellement réglées et ordonnées de degré en aultre du suprême gouvernateur, seul principe et cause première, nous enseigne clairement la manière de nous conduire et comment les uns doivent se nourrir sur les aultres.

La lune, qui est la plus basse planète des aultres, et la plus prochaine de la terre, laquelle souvent elle circuit, représente l'estat des laboureurs de fort basse vocation, lesquels doivent pareillement circuir, arrer et culturer la terre; car la lune, douce nourrice des eaux et vraie mère des humeurs, fait multiplier les herbes des prés, les semences des champs et les verdure des bois, par son tant sa lumière en temps nocturnal.

aux véneurs et aux maroniers. Et pour ceste cause, les payens la révérendèrent comme une déesse et la firent paindre en forme d'une dame, portant arc et flesches en main, avironnée de nymphes et de satyres cornus.

Mercure, seconde planète ensuivant, située dessus la lune, laquelle accomplit hastivement son cours, est comparée à marchandise. Les Égyptiens, qui premiers donnèrent spéculation aux mouvemens du ciel, connoissans sa propriété, le nommèrent Dieu d'éloquence, duquel la statue portoit esles au chief et aux talons, et tenoit une flute qui les gens endormoit; par laquelle nous est signifié que les marchands, par leurs doulces paroles, doibvent allicier les corraiges des hommes, courrir sur terre, naiger par mer, et voller comme les oyseaux à la subvention de la chose publique.

Venus, ensuivant Mercure, sitnée un estaige plus hault, pour la bënëvolence de son gracieux regard, est figurée à l'estat de bourgeoisie; car, ainsi que Vénus, par son influence amoureuse, incline les hommes aux carnelles concupiscences, par quoi elle est dénommée déesse de volupté, les bourgeois semblablement, trop plus que nuls des aultres dessusdits, sont adonnés à dame oiseuse, aux jeux, aux devises, aux esbats et tous fols délits mondains. Et jaçoit-ce que Vénus et plusieurs corps ont direction sur nous, comme les supérieures inférieures, les grands sur les petits;

les forts sur les foibles, et les nobles sur les villains, toutesfois nous avons francq arbitre et raison vertueuse qui nous enseigne de choisir les mœurs et éviter les vices.

Le soleil, situé au milieu des planètes, qui esclume et précède toutes aultres en vigueur, chaleur et splendeur, est comparé à l'estat de l'Eglise, aux bons conseils des nobles et à la subtilité des gens mecquaniques. Les anciens philosophes non illuminés de clarté divine et supernaturelle, considérans la vertueuse influence et admirable efficace procédant du soleil, lui attribuèrent divinité; si le nommèrent Appollo, dieu de sapience et père de vie; et, comme dit Aristote, l'homme et le soleil engendrent l'homme; et Saint-Ambroise dict, que le soleil est l'œil du monde, la joyeuseté du jour et la beauté du ciel, la grâce de nature et la prestance de créature. Et ainsi que le soleil, par son rutilant ray, illumine non-seulement les corps célestes, mais aussi les terrestres, l'Eglise pareillement, par la resplendissance de la foi catholique, illumine non-seulement les nobles personaiges, mais aussi les bourgeois, les marchands et les laboureurs. Et afin que les cors animaulx, végétatifs, sensitifs et raisonnables, sentent la force génitive, nutritive, augmentative, modificative et consolative, Dieu l'a constitué illuminateur sur les vivans, et choisit le temps de son règne, selon ce que dict le psalme : « *In tabernaculum suum.* » nous sommes l'œil que

le hault soleil de justice représentant le bon conseil des nobles, tant en chief comme en membres, que par ses puissants rais scintillans, a totalement illuminé nostre royal Jupiter, coadjuteur de son ancien père, qui resplendit sur tous et excède des ciels les plus clères estoiles.

Mars, rellamboyant comme feu chaud et secq, constitué en la cinquième sphère est figuré à l'estat de noblesse; car, pour la propriété de sa fière constellation, ensemble les cruels effets dont il est commoteur et cause, les poëtes anciens le nommèrent Dieu des batailles, duquel l'imaige estoit de folle contenance, ayant le haultme en la teste, tenant un grand flayau en main, et séant sur un chariot, en signifiante des terribles armes, sur-rection de guerre, séquelles de charroy, commotion de peuples, effusion de sang et dure discipline; que ceulx qui sont intronisés en son faire, aucunement incitent, préparent, commencent, espardent et perpétrent. Et pour ce que Mars est en plus hault degré que ne sont le Soleil, Vénus, Mercure et la Lune, l'estat de noblesse doit avoir regard sur eulx, et donner protection à l'Eglise, à la bourgeoisie, à marchandise et à labour.

Jupiter, planète seigneurieuse, gracieuse et benivoiente, triumpante en sixième sphère, est comparé au noble estat des princes, pour ce que, quand il est associé de Mars en temps chaleureux, sa naturelle puissance est de eslever vents, produire scintillation, et de causer les terribles tonnoires,

ainsi que les princes de maintenant, accompagnés des nobles en temps d'esté à ce convenable, font la terre croler de leurs engiens cruels, troubler la mer de leur hideuse tempeste, et resplendir les airs de leurs claires armes. Tant portèrent d'honneur les poètes à Jupiter, fils de Saturne, qu'ils le nommèrent roi du ciel, aidant ou secourant son père, et feindirent qu'il estoit en un trosne d'ivoire séant en majesté royale, tenant le sceptre en une main, et en l'autre fouldre et orages qui cranetoient les monstrueux gayans (géans). Après de lui avoit un aigle aux esles développées, qui, entre ses pieds, tenoit un gracieux jouvenceau. Ce mystère poétique se puet comprendre et atribuer au très auguste roi des Romains, de son père coadjuteur, lequel séant en hault trosne d'ivoire aorné de vertus, fort cleret net et quasi incorruptible, a prins le sceptre en main, pour impartir et contribuer grâces, dons, faveurs et honneurs aux comtes, barons, vassaulx et subjects, et en l'autre main, tient les esclistres, pour fouldroyer les orgueilleux gayants, par l'imaige, force et vertu du glorieux aigle sacré, et qui assiste et tient son fils en seure et bonne garde, retiré hors des pattes du lion.

Saturne, planète fort tardive, située au septième estaige, assez loingtaine du soleil, est équipée à l'estat des nobles anchiens pers hors de chaleur, frois, attemperés, prudents et expérimentés. Et ainsi que Saturne, jadis dénommé père originel des Dieux, accompagné de Ops son es-

pouse, enseigna aux terriens la mode de semer les bleds, si que en son temps fut le siècle d'or; pareillement le très sacré empereur, qui la terre tient en commande, père des pères, seul roy des roys et seigneur des seigneurs, par la sagacité des anciens, et sans conseil des nobles sénateurs, exemplifie les joesnes princes, s'ils veulent ensuivre ce train de avoir cler et aurent règne de règner en prospérité, de prospérer en unité, de unir ensemble les coraiges, d'encoraiger les bataillons, de batailler les rebellants, de repeller mauvais plantaige, de planter fruit et messonage, de messoner bon labouraige, de labourer en augmentant, d'augmenter en multipliant, de multiplier le semaige, et de semer le bon terraige. Le firmament, décoré de mille millions d'estoiles, qui amplecte et excède les sphères des sept planètes, représente l'estat des nobles vertueux, haults hommes trespasés de ce siècle, lesquels, après le decours de leur vie, par leurs glorieux faicts, haultains exploicts et louables mérites, ont esté translatés lassus, et comme estoilles resplandissantes les unes plus que les autres, selon la faculté de leurs proesses et prud'homies, nous sont miroirs, vifs exemplaires et clère vision de parvenir en celeste demeure.

Les sept planètes erratiques, qui représentent l'estat de vivants, ont à la fois train retrogade et se mayent d'occident en orient, contre le commun cours des estoilles du firmament; fixes



en leurs sphères comme eloux en roes de charriot, se maynent incessamment au cours de la totale masse, par les signes du zodiach, les imai-ges et les figures que nous voyons au firmament, comme ours, aigles, lions, daulphins, aigreaux, taureaux, capricornes, screvices et sagittaires, connaissons nous les armes, les bannières, les enseignes, les timbres et les hachemens des empereurs, rois, ducs, marquis, comtes, barons, et chevalereux champions, par qui le bon zèle qu'ils ont eu à Dieu et à la chose publique, sont logés et intronisés *in firmamento virtutis ejus*.

Le ciel impérial est le plus précieus des aultres, pour ce qu'il fut créé avec les angels, et principalement ordonné premier pour les bien heurés. Et pour ce que ledit ciel est immobile et incorruptible, et que l'organe visuel n'y peut atteindre son objet, et n'est quelque raison naturel qui nous puisse réduire à congnoistre des glorieux divins mystères qui là se causent et exploictent, il n'est quelque similitude qui s'en puist tirer. Mais est à croire que ce hault ciel impérial est le saint siege impérial d'un seul Dieu tout-puissant, régnañt en trois personnes, avironné d'angelles, d'archangelles et de bienheurés saints, et esleu par milliers et légions. Puis donc que le demourant de ciel transcende nostre entendement, et ne percevons quelque rien en quoi le créateur perdurable triomphant en gloire céleste, se puist au vrai approprier, il loist jeter nostre regard en bas, et enquérir quelque chief-

d'œuvre exquis, en qui l'imaige défique soit au vif fort bien empraincte, ensemble la cour glorieuse, afin de veoir, de percevoir, d'apprendre et de comprendre quelque beau paradis terrestre.

Regardons donc sous quel climat et en quel quartier de la terre l'air est le plus sain, pur et attempéré, et s'il y a abondance de fruct délectable, ensemble honnestes personnaiges pour en donner l'équiparement. Il est besoin de le quérir en septentrion, quand il est escript : *ab aquilone panditur omne malum*. Si n'est-il en Noïrwege, qui est région de ténèbres ; si n'est-il en Hiberne, car illecq se trouve le purgatoire Saint-Patrice ; mais si possible est de le trouver en occident, le très cler et resplendissant palais d'Angleterre nous en donner quelque apparence : la terre est fort délectable, séparée de toutes aultres pour la singularité d'elle ; elle abonde en fructs, en métaux, et en pierres précieuses appelées Marguerites ; Angleterre ; depuis cent ans ou environ, a été anoblie et repeuplée de puissants royaulx personnaiges, pères et fils, si vertueux que par leur hault tonnerre ont fait trembler l'ysle de Franche, ont faict cheoir les tours gallicanes, ont espouventé leurs ennemis, si que par leurs œuvres miraculeuses, la terre de Dieu bénie fructifioit en fructitude ; mais depuis que les victorieux personnaiges sont montés en gloire et ont acquis les diadèmes de perpétuel honneur, aucuns estrangers esprits, sont entrés au noble palais, se sont soulliez de sang humain, et faict sa-

crifice au dieu Mars des innocens enfans extraicts de royale géniture; et ont changé les habitans d'icelle vaillance en vengeance, honneur en horreur, clémence en démente, dévotion en dérision, félicité en férocité, et est maintenant ceste terre plus terrifique que déifique. Puisque Paradis Terrestre ne se poelt trouver en occident ni en septentrion, chercher le convient en quelque quartier méridional; et semble de prime face qu'il se trouvera de légier, selon le dict du canticque: *Deys ab Austro veniet*. Et ne voy province plus propres à le comparer que la très chrétienne maison de France; car Paris, cité royale, qui semble un Petit Paradis, et de nom et de faict habonde en délices, en beauté et en floriture, plus que nul qu'on voye à l'œil. Paris porte l'arbre de vie temporelle, c'est l'expérimentée science de médecine; Paris porte le fruit de bien et de mal, ce est le fort et juste droict canon; Paris porte le fruit du vrai et du faulx, c'est le bel arbre de porphire avec les sept arts libéraux, et plusieurs arbres de science qui là flourissent et germinent; et au milieu de sa closture, pour arrouser ce vertueux plantaige, sourd la fontaine de justice, tant clère, froide, bien apurée, et dont la rive est tant saine, qu'elle modifie, conforte et rectifie les povres corps humains. Guaires ne s'en faut que Paris ne soit paradis; mais il est escript en Genèse: *tres vidit et unum adoravit*: destrois personnes comprinses en la Trinité, l'on ne perchoit en France qu'une seule

image sanctifiée, représentant la personne du fils, lequel assez josne d'ans croist en meurs et en sapience, et ne a encoires desmonstré les miraculeuses opérations que le père a mis en sa puissance. Tournons donc nostre face en orient, où se doibvent faire nos précations, et regardons en quelle région nous pourrons trouver trois personnes en unité, pour avoir congnoissance de la court céleste.

Il est assez à croire que si nous jectons nostre regard sur le saint trosne imperial, nous trouverons les personnaiges qui nous donneront similitude de la rédemption humaine; non point que je veuille déifier les princes; mais pour édifier le simple peuple, qui à dur croit les saintes escriptures, je ferai comparaison de l'invisible au visible, de l'éternel au temporel, et du facteur à la facture: car les hommes sont plus propres à ce faire, que ne le sont lions ou bestes sauvages. Il est escript: *Dii estis*; et d'autre part: *Ecce Adam factus est quasi unus ex vobis*; puis dit *Végèce*, au second livre, que quand l'empereur a prins le nom d'Auguste, on lui doibt prester service et honneur, comme s'il estoit Dieu en terre, pour ce qu'il est image et semblance du perdurable impérateur, pour donner foi aux saints docteurs, qui nous enseignent que par les péchiés des premiers parents, qui volurent gouter la pomme, nous fusmes forbanis de la clère vision de Dieu et possédés du prince des ténèbres; nous en avons figuré pour

nous mesmes, quand, il n'y à guère de temps, que par les mesus de nos grans pères, qui ont volu toucher la pomme d'or par grand appétit de régner, nous avons été eslongés du sacré sceptre impérial, et possessés des ennemis qui nous ont faict s'ourer leurs idoles en délaissant anchiennes traditions et les saintes loix paternelles. Mais le souverain roi des rois, seul seigneur de tout le monde, à l'intercession des justes, nous a regardés d'un œil de miséricorde, et pour nous retirer hors de captivité, fit saluer une pucelle noble nommée Marie, issue de royal estoc, croissant comme lys entre les espines, et de son impérial arche a fait descendre en nostre région l'archiduc Maximilien, son très aimé unique fils, lequel, quand il s'est trouvé en ce val misérable, rempli d'ennemis cornus, à l'aide des hommes de bonne volonté, a tellement exploictié par miracles apparans et vertueuses opérations, qu'il a, comme les mauvais esprits, desbrisé les idoles, redrésché les boiteux; resluminé les aveugles, ressuscité les morts et converti plusieurs mescréans à la loi; et finalement s'est tant humilié pour nostre salut, qu'il s'est offert à tous périls mortels, a soustenu plusieurs opprobres, a esté abandonné de ses frères, a porté la pesante croix, a senti le fer de la lance et enduré très grieve passion, puis il est descendu au limbe, a hurté aux portes d'enfer, a retiré l'humain linaige hors de grauues des faulx satellites a recoeilli toutes ses forces, est ressuscité en puis-

sance, et est monté en haulte gloire, voyans ses parens et amis, et a dit à son père, de qui il a clarifié le nom : *Pater, manifestam nomen tuum hominibus.*

Plusieurs obstinés incrédules enveloppés de folles superstitions, et nous meismes qui sommes redimés par la sueur du noble fils, ne avons voulu croire les lois du puissant père, et maintenant voyons-nous clairement, par les vertus admirables du fils, que le père est seigneur de tout le monde, à qui tous rois sont tributaires ; car, ainsi qu'il n'est que un seul Dieu, un soleil illuminant les estoilles, ung seul phénix en l'air, une seule ame en un corps, et un seul Dieu au ciel, il n'est et ne doit estre qu'un seul seigneur en terre, attribué à trois personnes : c'est assavoir la couronne impériale à l'empereur Frédéric, le sceptre royal au roy Maximilian, et le chapeau archiducal au duc Philippe. Ces trois unis ensemble sont un sang, un voloir, un savoir et un povoir ; et se le josne archiduc veult cognoistre et demander que c'est de l'empereur, le roy lui peult respondre : *Philippum qui videt, me videt et patrem.*

Le père, à qui on attribue puissance, nous a desmontré charité ; le fils, plein de sapience, nous a soustenu en foi ; et le benoist vif esprit nous entretient en espérance. Par ces trois grands personages avons vraie similitude de la très sainte Trinité : le père n'est créé de nul des deux ; le fils engendré du père ; et l'archiduc Philippe, qui

signifie amour, procède de l'un et de l'autre. Et ainsi que le noble champion catholique, voulant complaire à Dieu et aux hommes pour atteindre félicité sommière, doit estre habitué de sept précieuses vertus, foi, charité et espérance, qui sont théologiques; prudence, force, attemprance et justice, qui sont cardinales; pareillement la seconde de nostre Trinité humaine, rédempteur de nous misérables, s'est advestu et habitué des vertus dessus dictes, et par le moyen de sept vertueux princes électeurs, les trois ecclésiastiques et les quatre séculiers, est monté au trosne glorieux de royale majesté.

L'archichancelier de Gaulle, cognoissant sa foi très chrétienne, l'archichancelier de Germanie, sentant qu'il est embrasé de charité amiable, et l'archichancelier des Itals, voyant son espérance sainte, l'ont choisi, esleu, en oinct et sacré roy des Romains, ensemble les quatre électeurs séculiers; et puis les vertus cardinales l'ont aorné de royale vesture et sumptueux joyaux. Justice lui donne l'espée, Prudence lui offre la pomme, Force lui présente le sceptre, et Attemprance la couronne. Voilà les sept vertus accomparées aux électeurs, qui sont les sept lampes ardans, illuminans l'universel fabrique; ce sont les sept angelles, les sept estoiles et les sept candelabres d'or au milieu desquels s'est trouvé le fils de l'homme, ayant couronne sur le chief, dont les cheveux sont fort resplendissans, de la bouche duquel pro-

cède un glaive agn de toutes parts, et auquel nostre souverain seigneur, le très auguste impérateur, son père, a dit : *Sede à dextris meis donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.* Voilà le triomphe d'honneur, voilà la gloire de ce monde, voilà le Paradis Terrestre.

Pendant le temps que le fils de l'homme est descendu en terre pour nostre salut, quants nobles hommes tant de Bourgogne, d'Artois et des pays voisins, ont délinqui pères et mères, frères et sœurs, femmes et enfans, chambres, bois, trésors et richesses, pour ensuivre le très doux Messias, et deffendre sa très juste querelle ! quants vrais martirs, comme le duc de Gueldre, messire Josse de Lalaing, messire Michiel de Berghes, le comte de Sorre et aultres grands personaiges de clères maisons et haultes baronnies, ont espandu leur sang et offert leurs corps à divers tourmens, pour servir la pucelle et exaucer le nom de Maximilianus ! quants simples corraiges de foible résistance, ont esté séduits, tentés et subornés de mauvais esprits, en délaissant lesdits commandemens, pour faire hommaige à l'idole exécration !

Aulcuns gens ont mis avant que l'Antechrist estoit nez en Babilone, et qu'il boutoit ses cornes hors ; mais il peult sembler, combien qu'il ait laissé aulcuns disciples en ce quartier, que son régime est failli et lui mort et passé. Je cuide qu'elle a fait son cours la malle beste ; et qu'il soit vrai, nous

avons veu les signes admirables et cruels : ce

n'est aultre, sinon celui que le feu du ciel a fait descendre pour brusler nos haults édifices, et qui, par promesses et adulations, a converti les Mamelus, qui par menaces et horribles tortures a converti les fors et durs corraiges, qui par ars et grans subtilités a sceu trouver les thrésors absconsés, et a fait porter son enseigne et caractères en la main droicte et au front des grans, des pusillanimes, des riches, des povres, des francqs et des serfs. Et qui veult scavoir le nom de la merveilleuse bestolle, s'il a entendement, il le cognoistra de legier; c'est le nom d'un homme qui pas ne se nomme Tetragrammaton; mais son nom contient quatre lettres en franchois, et en latin le nombre de six cens soixante seize, par tel si que D sera compté pour cinq cens, selon l'ancien usage, en ensuivant ce qu'il est escript au treizième chapitre de l'Apocalypse. *Numerus enim hominis est, et numerus ejus sexcenti sexaginta sex.*

Ceux qui, durant cesté cruelle persécution, sont demourés en vraie foi, ont enduré la patience; ont porté fain, soif, froid et chaud; ont soustenu cruels lidenges; ont estez brulez et estaincts; ont servi la pucelle Marie et tenu les commandements de la loi, seront premiez du père et du fils; seront escripts en lettres d'or au livre de vie, et perpétuez en gloire, glorifiez en magnitude, magnifiés en scientitude, fortifiez en digne estaige, establis en hault maisonnaige, amassés en lieu honorable, honorés de gens amiables et aimés d'amour chari-

table. Ceux qui, par ignorance, force ou fragilité humaine, ne auront point resisté aux tentations et assaults des faulx ennemis, et auront aulcunement vacillé en la loi, sans tenir pied ferme, s'ils ont remors de conscience, en satisfaisant aux mesus, seront menez en pûrgatoire, attendants la grace et miséricorde du souverain, si que par les intercessions, aulmosnes et prières de leurs parents et vrais amis, parviendront au lieu de repos; mais ceulx qui par fin cauteleux, malice precogite, pour convoitise de régner, ont retournez leurs robes, ont prins leurs faulx visaiges, pour espauter les innocens, ont despité la loi escripte, ont brisé les commandemens, ont renié leur naturel seigneur pour fuir à l'ennemi mortel, seront rués en ténèbres extérieures, logés en cruel opprobre, livrés à grant confusion, privés de lumière haultaine et fourbanis du saint empire, comme damnés et condamnés, comme fondus et confondus, comme sommés et consommés en deuil, confis et desconfis en pleurs, noyés et auoyés, aux pieds pillés et transpillés.

Que dirai-je plus: si nous voulons cognoistre les grands secrets de paradis et donner crédece aux lectures des saints docteurs qui nous afferment en la court céleste sont trois hiérarchies d'angèles, nous en avons vraie figure en monarchie impériale; en la première hiérarchie, sont Séraphins, Chérubins, trones parlans à Dieu face à face, ainsi que les chanceliers, les chambellans

n'est aultre, sinon celui que le feu du ciel a fait descendre pour brusler nos haults édifices, et qui, par promesses et adulations, a converti les Mamelus, qui par menaces et horribles tortures a perverti les fors et durs corraiges, qui par ars et grans subtilités a sceu trouver les thrésors absconsés, et a fait porter son enseigne et caractères en la main droicte et au front des grans, des pusillanimes, des riches, des povres, des francqs et des serfs. Et qui veult scavoir le nom de la merveilleuse bestolle, s'il a entendement, il le cognoistra de legier; c'est le nom d'un homme qui pas ne se nomme Tetragrammaton; mais son nom contient quatre lettres en franchois, et en latin le nombre de six cens soixante seize, par tel si que D sera compté pour cinq cens, selon l'ancien usage, en ensuivant ce qu'il est escript au treizième chapitre de l'Apocalypse. *Numerus enim hominis est, et numerus ejus sexcenti sexaginta sex.*

Ceux qui, durant cesté cruelle persécution, sont demourés en vraie foi, ont enduré la patience; ont porté fain, soif, froid et chaud; ont soustenu cruels lidenges; ont estez brulez et estaincts; ont servi la pucelle Marie et tenu les commandements de la loi, seront premiez du père et du fils; seront escripts en lettres d'or au livre de vie, et perpétuez en gloire, glorifiez en magnitude, magnifiés en scientitude, fortifiez en digne estaige, establis en hault maisonnaige, amassés en lieu honorable, honorés de gens amiables et aimés chari-

table. Ceux qui, par ignorance, force de la
humaine, ne auront point résisté aux
assaults des faulx ennemis, et auront
vacillé en la loi, sans tenir pied contre
remors de conscience, en satisfaisant
seront menez en purgatoire, au
et miséricorde du souverain, et par
cessions, aulmosnes et prières de
vrais amis, parviendront au
ceulx qui par fin cauteleux
convoitise de régner, ont
ont prins leurs faulx visages
innocens, ont despité la
commandemens, ont retenu
pour fuir à l'ennemi mortel
bres extérieures, logés en
à grant confusion, privés
fourbanis du saint empire
condamnés, comme foudroyés
sommés et consommés
fis en pleurs, noyés et
transpillés.

Que dirai-je plus : si nous voyons
grands secrets de paradis
lectures des saints docteurs
la court céleste sont trop
nous en avons vraie figure
en la premiè

la pré-
tôté.

Le vent
aille les
oiseuse-
seigneur
Thoisson-
duc d'Aus-
nain. Pen-
retourné de
au de Sorre,
contre lui, en

sont prochains et familiers de la majesté royale. En la seconde hiérarchie, sont Dominations, Vertus et Potestez, commis et députés pour régenter les royaumes, ainsi comme sont les conseillers des princes, les marissaulx des ostes et les chevetains des armes. En la tierce hiérarchie, sont principaulx Archanges et Angeles, ayant regard sur les cités, les maisons et les hommes, ainsi que nos prévosts et baillis, et nos mayeurs ont en main le régime polictique, économique et éthique.

Et finalement, pour prouver le jour du jugement, nous voyons que tout ainsi que le fils de l'homme, nostre souverain seigneur, est monté au throsne impérial de son très sacré père, à grand triomphe, il est à grand triomphe descendu en nostre val, accompagné d'angélique chevalerie, pour rémunérer les bons et réprouver les maulvais; et de faict, a envoyé ses tubicineurs par les quatre anglets du monde, pour resveiller les vivans et susciter les morts; et sont venus à son command les juges et glorieux princes de la terre, aornés de couleurs d'or, ayans précieux vestemens, qui, pour esclairer les pays, ont offert leurs corps au supplice. Et quand le roi sera assis au trosne de sa majesté, pour deffinir sentence criminelle et tout peser à la balance, les bons seront appelés à sa dextre, auxquels il dira : « *Venite, benedicti principes mei*; pour ce que vous m'avez recheu, » repeu, visité, secouru et assisté en mes requestes, » vous aurez part à mon royaume. » Puis il dira aux

cruels satrappes , pervers , tyrans et hideux satellites, quiseront au costé sénestre : « Par ce que vous » m'avez tourmenté , despité , laidengié , débouté » et deffié, moi et mes frères, départez-vous arrière » de ma face , car vous serez bruslés en feu de ma- » lédiction préparé aux faulx ennemis et esprits , » et livrés à divers tourments ; et les bons seront » eslevés au throsne d'honneur et en gloire de mon » beau paradis terrestre , patron , figure et exem- » plaire de céleste court triumpante. » Laquelle nous veuille octroyer l'éternel roi qui règne et régnera *in secula seculorum , amen.* »

CHAPITRE CL.

Comment le seigneur de Molenbais s'excusa honorablement, en la présence du roi des Romains, d'aucune charge dont il estoit notté.

Des tourbillons d'envie et de l'horrible vent subtil de court, qui incessamment travaille les nobles, vertueux, haults hommes, fut angoiseusement accoeilli sire Bauduyn de Lannois, seigneur de Molenbais et de Sörre, chevalier de la Thoison-d'Or, chambelland monseigneur l'archiduc d'Autriche, gouverneur de Lisle et de Bouchain. Pendant le temps que ledit chevalier estoit retourné de court en son mesme chasteau de Sörre, murmures et desloiauté se levèrent contre lui, en

telle façon que les aulcuns disoient qu'il avoit entendement avec les François, et recepvoit annuelle pension du roi de France; ensemble aultres grandes charges lui estoient imposées, qui trop longues seroient à mettre en compte. Tant se alluma ceste haine couverte embrasée de secret vengeance, par le soufflement d'aulcuns mauvais esprits, que les grands personnages en sceurent à parler; et de faict, aulcuns qui paravant lui monstroient amitié, le prindrent à desdaing et contrariété, disans que trop grande crédençe lui avoit donné le roy, qui si long espace lui avoit souffert user de son office.

De ces hongueries, rumeurs et estranges langueries fut plainement adverti le roy des Romains, tellement qu'il envoya signifier audit seigneur, que plus ne se trovast en court jusques à ce qu'il y seroit mandé. Ces nouvelles espandues par pays, et parvenues à la notice du seigneur de Molenbais, se ledit seigneur soi sentant innocent, pur et net de telles horribles charges, fut grandement esbahi, ce ne fut pas de marveil; et comme celui qui mortellement est navré quiert vrai subside et médecin expert pour recouvrer sa vie et guérison; le très prudent et preux chevalier, soi voyant perché de ce glaive d'envie, à tort et sans estre escrié, employa toutes ses forces et ne cessa de quérir compéteus moyens, amis et personnaiges, pour estre réparé de sa foule et vergondeux reboutement, afin de saulver son honneur près lui estoit que quelque membre cor

finablement envoya devers le roy des Romains, lui suppliant fort humblement qu'il le volsist oïr en ses excuses touchant les poinctes et nottes dont il estoit sans cause amèrement chargé.

Le roy, qui lors nouvellement retournoit de son voyage d'Allemagne, lui fit assigner lieu pour estre en Malines ou en Bruxelles. Le seigneur de Molenbais qui, après Dieu et son ame, n'aimoit rien tant que son honneur, comparut; en faveur de lui et avec lui grant partie de son très noble parentaige, très haults et puissants princes, chevaliers et barons, afin de l'assister et conforter en son bon et juste droit, et le relever d'aulcuns horribles crimes, si quelque-ung l'en vouloit imposer, eux confians en son innocence, et que de riens n'estoit coupable de ce qu'on lui vouloit admettre; car n'est riens plus reprochable à bon chevalier, que avoir infidélité à son prince.

Peu de jours après que le roy fut entré en Bruxelles à grand triomphe il donna audience au seigneur de Molembais en présence de monseigneur le chancelier et d'aulcuns autres grans princes et seigneurs; et le seigneur de Molembais, pour sa part, estoit accompagné de ses parens et amis, c'est assavoir de l'abbé de Saint-Martin, chancelier de l'ordre de la Thoison-d'Or, des seigneurs de Lannoi, de Fiennes et de Boussu, chevaliers de ladite ordre, du seigneur de Mingoval, grand maistre-d'hostel du roy, des seigneurs de Brimeu, Roubaix, de Santes, d'Estrées, de Fon-

taine et de Melun. Et pendant le temps que la proposition se faisoit, y survint messire Philippe de Clèves, le prince de Chimay, le seigneur de Sempy, ensemble plusieurs chevaliers et nobles hommes.

La révérence faicte au roi, silence imposé et licence de parler obtenue sire Bauduin de Lannoi, seigneur de Molembais fort éloquent et reverend personnaige, comme tout assuré, de bon, francq et hardi couraige, commencha à faire ses remonstrances, et mit avant les grans services qu'il avoit faicts de sa josne eage à la maison de Bourgogne, lesquels services n'avoient jamais esté repris ne chergié de quelque note deshonneste, et se donnoit grand merveille à quel titre et sous quelles couleurs, et de quels esperits estoient suscitées telles rumeurs, fort desirant toutefois sçavoir le principal motif, et de quelle sources elles naissoient, protestant aussi que s'il y avoit quelqu'un qui se volsist declarer partie, il estoit celui qui à toute force se desfenderoit, comme celui qui injustement est oppressé de ses émulateurs. Plusieurs aultres doléances fort doucement persuadées, bien accoustrées de languaiges, proféra le proposant et d'ung organe fort bien resonnant, que le cœur du roi, ensemble toute l'audience, furent commeus à pitié; et jugeoit chacun en son couraige qu'il estoit à tort molesté. Dont, en continuant son propos, le seigneur de Lannoi, fort honorable personnaige, riche d'amis et de bonnes mœurs se print

à dire que se lui et les nobles seigneurs de son parentage véoient et scavoient ou perchevoient que le dit seigneur de Molembais fusist coupable de quelque forfait et deshonneste blasme ils ne le voudroient favoriser, assister ne conforter, ainchois le voudroient et debveroient aider à le corriger et punir ; et d'aulture part s'il estoit innocent du cas, ils supplioient très humblement au roi qu'il fusist comme devant restitué en son honneur.

Ces remonstrances faictes, et raisonnables excuses grandement pesées, ame ne l'accusa, ame ne se fit partie contre lui ; et le roi, qui premier l'avoit suspect par l'incitation d'aulcuns haineux couvers se contenta de lui ; le réintégra en ses offices, où il se conduisit fort bien et vertueusement, à l'exaltation de son honneur et au grand reboutement et confusion de ses secrets émulateurs.

CHAPITRE CLI.

Puissante armée mise sus, par le roi des Romains, à son retour d'Allemagne.

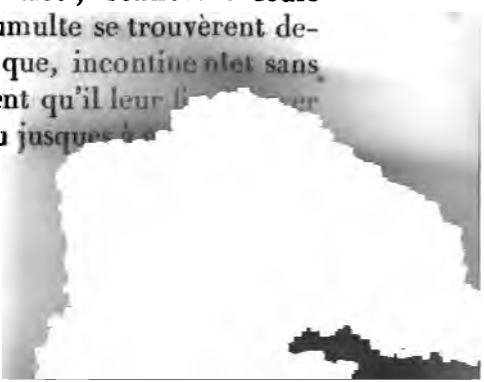
La renommée des haults triumphes et magnificence, que le roi des Romains avoit receu à son éléction et couronnement estoit tellement espandue par pays, non seulement ès limites de ses alliés et bienveillans, mais aussi ès régions de ses adversaires et paysans, que ce bruit causa liesse à ses

amis et tristesse à ses ennemis, redoublement d'honneur aux bons subjects féaux, reboutement d'orgueil aux haineux capitaux; et sembloit à ceux qui désiroient l'augmentation de son nom et gloire, ensemble le décorement des flamboians rōyaux florons de sa couronne, que, s'il voloit poursuivre, riens ne lui seroit impossible, et trambleroient devant lui ses ennemis comme escoliers devant la verje de leur maistre; et pour donner resveil aux Francois des frontières qui long temps s'étoient tenus en oisance, il eut conseil de faire un grand amas de gens de guerre, auquel il y eut de trois à quatre mille Suisses, et autant d'Allemands lansquenets, avec plusieurs Picquars, Hannuyers et aultres, tant de cheval comme de pied, jusques au nombre de quatorze à quinze milles, les gens de cheval, sous la conduite de monseigneur Philippe de Clèves et le prince de Chimay, les gens de pied sous la conduite de monseigneur le comte de Nassou, et aultres chiefs et capitaines de guerre. -

Ceste puissante et grosse armée se tira à Arques, auprès de Saint-Omer; et afin de trouver ses ennemis à plus grand nombre, et de attirer en bataille, si le temps et lieu et bon conseil s'y adonnoient, il délibéra de ravitailler Thérouanne, qui lors avoit nécessité de vivres. Se fut le ravitaillement puissamment fait et fort honnestement, sans quelque hasard, dangier ne fière empesche; et se admonstrèrent que peu les Francois pour y querir loz,

proufit n'avantaige. Le roy voyant que ses ennemis ne se mectoient en poincte contre lui, les cuida trouver en aultre manière et quartier; et se tira vers la ville de Lens en Arthois, laquelle il print à peu de résistance; pareillement le chasteau, duquel estoit capitaine Pierre de Belleforière, accompagné de environ quarante Franchois, qui se rendirent, saulfs leurs corps; et ledit Pierre, ensemble cinq ou six aultres, à la volonté du roy.

Il y avoit en ladite armée une bande d'Alle-mans Suisses, lesquels avoient esté notés d'avoir esté cause de la reddition de Dolle, d'avoir servi le duc de Lorraine, et d'avoir esté aux souldées des frères de messire Guillaume d'Aremberg. La voix courroit lors aussi, et l'expérience en estoit grande, que ladite bande avoit entendement avec le seigneur Des Querdes et les capitaines franchois, tellement qu'ils se faisoient forts de prendre prisonnier le roy des Romains, le prince de Chimay, le comtede Nassou, ensemble les haults et puissants seigneurs; et par paction faicte, ceulx qui mettroient à fin de ceste besongne, debvroient avoir chacun d'eux dix parts pour jour bien assignés sur la ville de Paris. Dont, pour coulourer leur faict et exécuter leur malheureuse prétente, en quérant occasion de meslée, sonnèrent leurs tambours, et par grand tumulte se trouvèrent devant le roy, et lui dirent que, incontinēt et sans quelque délai, ils vouloient qu'il leur fust baillé tout ce qui leur estoit deu jusques à



ce non, ils savoient bien qu'ils en avoient à faire ; et à celle heure courroit la voix, qu'il y avoit à une lieue près du roy, environ mille chevaulx de l'armée des Franchois, qui attendoient leur proie.

Le roides Romains, fort sage, bien moriginé et de vif esprit et plus cler que nul prince de ses contemporains, conceupt l'impétueulx corraige des Suissers, par les langaiges qui estoient de mesmes, et pensa bien qu'ils estoient escollés d'aultui main que de la sienne. Dont, sans user des termes rigoureux, car il n'estoit pas heure, mais par douces et agréables paroles, leur fict dire qu'il les feroit totalement payer, et en si brief terme qu'ils n'auroient cause de eux plaindre de lui. Ainsi furent rompus de leur mauvaise emprinse.

Ne demoura guaires que le roy fut adverti de leur cauteleux malice; si le fit sçavoir secretement aux princes de son ost, afin que, à toute diligence, ils se préparassent pour estre au-dessus d'eux, si besoing estoit; laquelle chose ils firent volontiers. Et finalement le roy fit signifier auxdits Suissers, qu'il estoit bien informé de leur mauvaise intention, ce nonobstant ils seroient payés, puis iroient où bon leur sembleroit. Aucuns d'eux s'excusèrent du cas, et les aultres se rendirent fugitifs et coupables; car de prime face ils se joindirent de trois à quatre cents ensemble en l'assemblée des Franchois.

Le roy considérant les manières et estranges termes que lui tenoient les Allemands, voyant

d'aultre part que son artillerie ne lui donnoit nulle approche pour achever quelque haultaine emprinse, et que vivres à grand difficulté arri-voient à son ost, il se tira de sa personne en la ville de Lisle, et laissa son armée à la Bassée, en la conduite de ses princes.

Pendant le temps que le roy séjournoit à Lisle, le bastard de Fiennes, lequel s'estoit nouvellement marié à une femme vefve d'ung archier de mon-seigneur de Nassou. fut piteusement occis en la ville de Lisle par ledit archier et un sien frère archier, qui soudainement se saulvèrent en l'église de Saint-Estienne. Ledit bastard, qui ce dit jour s'estoit confessé et avoit reçu le corps de Nostre-Seigneur, fut fort plaint de ceulx de la ville et de plusieurs gentils compagnons de guerre, qui recueillèrent son corps et l'ensepvelirent hono-blement. Il estoit fort recommandé, subtil et expérimenté au mestier d'armes, et portoit le meilleur œil de gendarme que nul autre de son temps; si que par les emprinses et hardies courses qu'il avoit plusieurs fois faict sur les Franchois, es-quelles il s'estoit honnestement conduit, sans porter guère de préjudice aux laboureurs, il estoit aimé d'un parti et d'aultre. Durant la guerre des Flam-mengs contre le roy des Romains, les Ganthois le firent conducteur de leur armée, où il les servit grandement et fort paisement, et depuis qu'ils furent entrés en la ville de Gand, lui fut
grace; et

avoit au jour de son trespas la charge de cent lances, sous monseigneur Philippe de Cleves, fort triste et desplaisant de sa mort.

Pour ce que la ville de Douai, entre les aultres avoit toujours tenu pied ferme pour le parti du roi des Romains, en livrant bonne guerre aux Francois, les Francois le coeillèrent en grande haine, et firent plusieurs assaulx pour ravir par emblée ce qu'ils ne pouvoient avoir par armes. Et advint en ce temps que le seigneur Des Querdes envoya Jehan de Courteville, son maistre d'hostel, accompagné de Jehan de Bournonville et dix huit ou vingt compaignons de Boullenois, lesquels se trouvèrent une nuit devant Douay, les aulcuns entre le racquet et les fossez; et les aultres approchèrent si près du fort, qu'ils se prindrent à tempter les fossés à tout plombs, luges, lattes, entés ensemble, et certains instruments à ce convenables. Ledit Courteville fut apperchu et oy de quatre compaignons, dont les deux estoient frères et les deux cousins germains, faisans les escoutes pour la nuit; si le prindrent en son mesus et le menèrent prisonnier en la ville, et ses complices retournèrent en leurs quartiers à l'effroi du guet, qui fut grand, cuidans que l'on les deusist poursuivre.

CHAPITRE CLII.

Emprinses faictes sur la ville de St.-Quentin.

DEUX emprinses furent faictes en ce temps sur la ville de Saint-Quentin ; l'une fut par les seigneurs de Montigni, de Lassaras, de Montfaulcon, Ferry de Nouvelle, Robinet Ruffin, Henri d'Inory, Bertrand du Chastellet, et aultres conducteurs de gens de guerre et compagnons aventureux, jusqu'au nombre de cent cinquante lanches, et de huit à neuf cents piétons, unis en un mesme voloir et esprit. D'un grand hardement se partirent de Vallenchiennes et des logis à l'environ, sur intention d'eux trouver au point du jour devant la ville, et de la prendre et saisir, se Dieu et fortune se vouloient à ce consentir !

Ils avoient en leur compagnie un compagnon qui les guidoit, par qui l'emprinse se faisoit, lequel congnoissoit la disposition du fort de la ville ; et leur donna à entendre que s'ils voloient ou osoient aventurer leurs vies, il y avait certaines arcures et trouées sur l'eau, par lesquelles legièrement ils parviendroient à fin de leur prétente.

La trouée de cheval se trouva au point du jour et le plus secrètement que

possible leur fut fait sans guaires de noise, descendirent à pied, cuidans avoir sequelles de piétons, et se tirèrent au quartier de l'abbaye de Lisle, où ils trouvèrent l'arcure propice à leur fait, ainsi qu'il leur avoit esté dit; et sans crainte de leurs vies, comme tout allumés de proesse, entrèrent en l'eau. Mesme le seigneur de Montigny, à qui riens ne sembloit trop chaud ne trop froid, se plongeja jusqu'au col; et le seigneur de Lassaras, subtil et vaillant homme de guerre, se trouva au fort de la ville, ensemble seize ou vingt aultres qui, à grand dangier, mais par grant ardeur de gaignaige, avoient passé ce destroit, esperans confort des aultres et hastive assistance. Mais celui qui guidoit les piétons se fourvoya pour l'obscurité de la nuit. Si ne peulrent subvenir aux hardis entreprenans; pourquoi l'emprinse fut rompue. Le conseil descouvrit le secret; la porte s'ouvrit, et grande alarme s'esleva, tellement que aucuns de ceux qui subtilement y estoient entrés furent contraints de légèrement vuidier; mais deux ou trois demourèrent morts en la ville, les uns navrés, et les autres furent le lendemain par justice exécutés. Les compagnies retournèrent en Haynault à peu de gaignaige et de joie.

La seconde emprinse et de moindre exploit, mais de plus grans personaiges, fut faicte par le roi des Romains, lequel estant logé en l'abbaye de Fontenelles, à une petite lieue de Vallenciennes, son armée se partit à l'environ la nuit de la Nati-

vité Nostre-Dame en la compagnie de ses nobles princes, comtes et barons, fit mener artillerie, echelles et instrumens convenables à donner l'assaut, chevauchant en la nuit, et environ le point du jour se trouva assez près de la ville de Saint-Quentin. Deux ou trois heures devant l'abordement de l'armée s'estoit desfoucqué un garchon de l'ost du roi, lequel estoit venu nonchier au guet de la ville l'emprinse qui se devoit faire; et d'aulture part, les piétons en ce voyage faisoient feus sur les chemins, esmouvoient noises, cris et huts, et se maintenoient tant indiscrettement, que le guet sur les murailles pouoit pleinement penser qu'il y avoit quelqu'armée sur les champs qui leur pouoit tourner à prejudice; parquoi il furent plus avisés de mettre provision à leur fait. Le sieur de Moy illec estant venu avec petit nombre de gens de guerre, averti de la venue du roi et de son ost, fit diligence de pourvoir à ses défenses; fit soubdainement resveiller tous les habitans et manans de la ville; fit cesser les matines des mendiens, et venir à l'effroi; fit convenir chacun en son quartier pour donner résistance; fit faire grans feus en plusieurs quartiers, fit allumer torses, fallots, chierges et chandelles et apporter sur la muraille; fit préparer par les femmes chaudières et chaudrons pleins de cendres et autres mixtions pour servir les pelerins; fit ruer ès fossés bottes d'estrain allumée, afin de perchevoir si quelqu'apparance se faisoit par eschellage ou aultrement, car la nuit

estoit fort obscure. Le roy et les princes voyans de loin ces grandes allumeries et préparations de repulse, pensans que Franchois y estoient en grand nombre tous avertis de sa venue, sans y faire ne souffrir faire quelque'essai d'entreprinse ni d'assault par trait, ni par sommation, retournèrent à Vallengiennes; et ceux de Saint-Quentin d'autre part, tous préparés sur la muraille pour les recevoir, ne firent bruit ne noise de traict, ne de bouche, et qui plus est, ne profférèrent quelque injuré minatoire ni deshonestes paroles sur l'armée qui se retournoit; mais aucuns d'eulx issirent de leurs forts, cuidans happer aucuns bons personnaiges; si se fourrèrent en la queue, et eux mesmes furent prins et amenés prisonniers en Vallengiennes.

CHAPITRE CLIII.

Rupture d'armes et le retour de l'empereur en Allemagne.

Le roy des Romains retourné en Vallengiennes du voyage de Saint-Quentin, aucuns nombres d'Allemanss'estoient retirés autour de Maubeuge et d'Avesnes, où ils pillèrent tout; et ne desmouroit après eux ne qu'après feu; et qui pis est, la maison des grises sœurs, et couvent des cordeliers d'Avesnes, lesquels, pendant la prise d'Avesnes, n'avoient jamais esté déprédés par les Franchois ne mis au pillage, furent robés et desrobés de vestures

ornemens et ustensiles , tellement que le gardien fut longuement en poursuite pour la reconvrance ; et toutefois les Allemans n'avoient cause de le faire , car le roy avoit préparé leur paiement , et de faict envoyé jusques au chateau de Sorre , quand quinze cents Allemans d'une bande , et quatorze cents d'une autre , sans recevoir paie se tournèrent du parti des Franchois ; et les autres plus heureux , en nombre de trois à quatre mille , receurent leurs sauldées. Pour la dommageuse gasteure que firent les Allemans , grand nombre du peuple s'éleva contre le roy , disant qu'il avoit plus foulé ses pays que ses ennemis , et que grands désordres s'estoient trouvés pour avoir ses pays gastés ; et à la vérité la foulle et gasture estoit horrible ès marches des frontières du quartier de Haynault , car , sans prisonnier , ne sans feu bouter , l'on ne pouvoit pis , qui estoit très dolereuse et griesve plaie à porter aux paysans pour ce que la rousée de paix s'estoit descendue en ces limites. Trois ans paravant , laboureurs labouroient les terres , les terres estoient chargées de bien , les biens multiplioient , et la multiplication en estoit amassée ; mais les grands amas furent desmassés , les biens des granges desgrangés et les grands tas tous destassés. Néanmoins le roi , qui en estoit plus desplaisant que tous les autres , n'en pouvoit mais ; il pourchassoit ses ennemis , et ses ennemis le fuyoient ; il espéroit d'avoir amis , et ses amis le délaissent ; il cuidoit complaire au pays , et les pays se desloient ;

et se par immodéré conseil il eusist mis en hasard sa puissance, perdu journée de bataille ou quelque ville de nom, la murmure y devoit estre plus apparente; mais il n'eult perte ni de lui ni des siens, sinon que gasture de pays, qui fort accrut le grand vouloir des peu sachans, auxquels il sembloit qu'il devoit prendre Paris en un jour et Rome en un autre.

Après que l'empereur eut séjourné environ trois mois ès limites de Brabant et de Flandres, où il fut sumptueusement festoyé et magnifiquement recoeilli et desfrayé, lui et son estat, chacun jour de trois cens mailles de Ria, au grand coust et despens des pays, il retourna en Allemagne, et fut convoyé par le seigneur de Mingoal, grand-maistre-d'hostel du roi. Entre les aultres choses pourquoi il fut tant honorablement receu, l'une fut pour la nouvelleté de son avènement; car longtemps auparavant ne s'estoit trouvé nul empereur par dechà; l'autre fut pour la proximité du sang impérial à monseigneur l'archiduc, nostre prince et naturel seigneur, car il estoit père du père, et grand-père du fils du père.

CHAPITRE CLIV.

Comment la ville de Saint-Omer fut esbranlée de tenir totalement le parti du roy des Romains.

LE roy estant à Bruxelles le jour de la Nativité de Nostre-Seigneur, très doleureuses complaintes et piteuses lamentations furent envoyées vers lui par ceulx de Thérrouane tenans son parti, lesquels estoient tant amèrement flagellés et oppressés de famine que rien plus. Dont, pour soubvenir à leur nécessité, en intention de leur donner vivres, assembla ses princes, fit amas de gens d'armes, se tira vers Courtray, et de là à Ypres; et pour ce que Saint-Omer estoit convenable à son ravitaillement faire, il entra dedans la ville à très petite compaignie, et fit remonstrer aux mayeur, eschevins et habitans, par maistre Jean de la Bonnière, chevalier, seigneur de Wière, en son temps chancellier en Brabant, les grands dommages et intérêts qu'ils avoient souffert pendant le temps de leur neutralité, et qu'il leur seroit fort profitable se ils estoient du tout subjects au roy des Romains, comme père et administrateur de leur prince naturel, monseigneur l'archiduc d'Austrice, Philippe son fils; à laquelle remonstrance ils prindrent dilation, et respondirent ce que s'ensuit :

» Veu les emprinses faictes par les gens du
» roy de France sur les sujets de ceste ville de

» Saint-Omer , banlieue et bailliage, en enfrain-
» dant leur neutralité, dont réparation n'a esté
» jusques à ores faicte, quelque poursuite ou dili-
» gence que plusieurs fois l'on en ait faict devers
» le roy et ses amis, aujourd'hui vingt-cinquième
» jour de janvier , an quatre-vingt-et-six , sur la-
» requeste faicte par le roy des Romains , nostre
» seigneur , tendant afin que ceux de ceste ville
» se déclarent de sa part , et lui facent serment
» comme sujets naturels de hault et puissant
» prince et nostre très redoubté seigneur , mon-
» seigneur l'archiduc Philippe son fils , et à lui
» comme père, mambour et administrateur légi-
» time de sondit fils , les gens des trois estats de
» ladite ville ont sur ce respondu : qu'ils sont
» contents , au cas que en dedans trois sepmaines
» prochainement venant ils ne puissent obtenir du
» roy de France déclaration entière sans quelque
» limitation de leur franchise, de pouvoir aller
» marchandéement ou aultrement, à Théroouanne et
» partout ailleurs , et restitutions et réparations
» plénière et prompte, en dedans lesdits temps de
» trois sepmaines , de tous dommages, intérests
» et fourfaicts qui ont esté faicts par les gens du
» roy de France , au préjudice d'icelle , ensemble
» de toutes les places dudit bailliage et aultres men-
» tionnées au traicté dudict Saint-Omer ne soient
» vuidiées et mis en leurs entiers, ainsi qu'elles
» estoient auparavant la prinse de la ville de Thé-
» rouanne , de dès maintenant faire et recevoir
» recepvoir lors, et lui faire , ou

» déclaration telle comme il leur demande ; et
» durant ledit temps , le roy , tant pour ravitaille-
» ment et secours de la ville de Théroutanne , que
» pour aultres ses affaires , aura entrée et issue , à tous
» ses gens , en tel nombre qu'il les a , de présent
» en ladite ville de Saint-Omer , et y polra faire
» recoeillir , prendre et achepter et lever tous
» vivres et autres choses nécessaires pour ladite
» ville de Théroutanne , preveu que le roy des
» Romains , comme il est offert , leur promette
» que jamais il ne le souffrira séparer de la mai-
» son de Bourgogne ; secondement , de nous faire
» traicté qu'ils ne soient compris , et qu'ils n'aient
» entière joissance de leurs biens ; qu'ils ne au-
» ront capitaine , sinon tel qui leur sera agréable ,
» et tel nombre de gens dont ils se contenteront
» entretenir et payer d'avance de trois mois en
» trois mois ; tierchement , que le corps de la ville
» et les habitans d'icelle soient entretenus en
» leurs privilèges , franchises et libertés , en-
» semble de tout lieu , spécialement de Grave-
» linghes , et les officiers en leurs estats et offices ;
» quartement , tous ceulx qui en ceste ville vou-
» dront demourer , et abandonner leurs biens
» qu'ils ont situez en partie contraire , les ré-
» compensera avant tous aultres , de terres et hé-
» ritaiges ou aultres biens en son obéissance , ap-
» partenant à ceulx qui tiennent ou tiendront
» parti contraire ; quintement , que tous ceulx
» qui s'en voudront aller , s'en polront aller , en-

» semble leurs femmes et enfans et meschines
» quelconques , franchement et dedans un mois
» d'huy , et que tous ceulx qui voudront venir
» demourer dedans la ville , joyront des privilèges
» et franchises de ladite ville , et que toutes choses
» faictes ou dictes durant ladite neutralité , l'on
» n'en polra rien demander ; et que l'on expé-
» diera lettres d'abolition générale et particulière
» à ceulx qui en voldront avoir.

» Desquelles choses furnir et accomplir , le roy
» sera tenu de bailler ses lettres. Semblablement
» bailleront lettres , monseigneur Philippes de Clè-
» ves , monseigneur le prince de Chimay , monsei-
» gneur le comte de Nassou , les quatre membres de
» Flandres , les trois estats de Brabant , Haynault ,
» Hollande , Zélande ; lesquelles lettres seront scel-
» lées de la part du roy , desdits princes de son sang ;
» et des membres de Flandres baillies , avant qu'ils
» fassent lesdites déclarations ; et les autres scellées
» dedans neuf sepmaines d'huy. »

CHAPITRE CLV.

Ravitaillement fait à Théroouane par le roy des Romains.

LE seigneur des Querdes , grand marissal , lors dominant et princiant en Picardie comme un petit roi , sentant la ville de Théroouane atteinte au vif du très poindant aiguillon de famine , voyant que le roy des Romains labouroit fort à le réfection-

ner, assembla Franchois, Picards et Boulenois, au nombre de quinze cens chevaulx, et le double de piétops, en la conduicte du bastard de Lorraine, du sénéchal de Thoulouse, et aultres chevetains, et planta devant la ville, à manière d'un siège, cuidant rompre l'entreprinse du roy des Romains; et fortifia de boluwerts et trenchés les abbayes de Saint-Augustin et Saint-Jehan au Mont.

En ce temps, estoit sire Charles de Saveuses en son chasteau de Rimesture, accompagné d'une fière et forte bende, où estoit Charles de Menneville et aultres compaignons fort expérimentés, lesquels livroient bonne guerre aux Franchois des frontières; et par l'advis du comte de Nassou, lors estant à Berghes Saint-Winoch, attendant l'armée du roy, et pour sollacier et donner espérance à ceux de Thérrouane, lors estant en ballance de eux rendre, et en tant misérable nécessité qu'ils mengeoient chats, rats et sorris, fut conclu que une partie de la bende de messire Charles, ensemble aulcuns aultres de diverses compaignies, les mieulx en poinct et convenables à ce faire, jusques au nombre de deux cens chevaulx ou environ, secourroient les affamés. Et de fait, des deux cents chevaulx, les cinquante furent chargés de bled; et, par une obscure nuict, la ville avironnée de Franchois, comme dict est, Bourguignons arrivèrent aux barrières, advertirent le guet de leur venue, et, le plus secrètement que possible leur fut, deschargèrent leur bled à l'environ des fossés, lequel

fut recoilli à grant joie , puis retournèrent franchement sans quelque dure rencontre.

Le roy des Romainsestant autour de Saint-Omer préparant son ravitaillement, les Franchois, au nombre de cinq à six cens lances , firent une course devant son ost, sans en rien adommagier ; si se disposa le roy comme pour entrer en bataille, fort joyeux et délibéré de combattre ; car ne demandoit autre chose que soi joindre à ses ennemis ; et affin de les trouver, pensant que, s'ils ravitaillioient la ville, ils se tiroient aux champs pour lui donner empesche, il ordonna ses compagnies ; et s'y mirent en poinct les seigneurs de Lassaras, de Montfaulcon, et aultres nobles hommes, jusques au nombre de cent chevaulx bardés, plus de sept à huict mille piétons allemands, et de trois à quatre milles Flamens ; puis le roy, en personne, accompagné de ses princes, chevaliers et escuiers de son hostel, et grand multitude d'archiers qui se tenoient sur les aesles. Il y avoit seize cens chevaliers, cent chariots chargés de toutes manières de vivres, trois courtaux et artillerie volante. Et pour ce que Franchois avoient dit que Flamens n'estoient que bergiers, comme mal habiles au mestier d'armes, monseigneur Philippe de Ravestain, ensemble vingt-quatre nobles hommes se mirent en ce voyage en mode de pastoureux, ayant houlettes et panetières.

Le roy, pour descouvrir l'armée des Franchois envoya Claude de Zurre, accompagné

cens chevaulx , et depuis le seigneur de Croy à cent chevaulx ; et depuis ledit Claude envoya un avant-coureur fort bien monté , pour sçavoir la conduite des Franchois , auquel il promit sa renchon , si d'aventure il estoit détenu prisonnier. Et ce mesme avant-coureur se trouva devant l'abbaye de Saint-Jehan au Mont , et approcha la muraille de Théroüane , sans dure rencontre , et fit sçavoir à ceux de la ville comment le roy des Romains , à main armée , accompagné de sa noblesse , les venoit secourir de vivres ; et de là s'en alla à l'abbaye de Saint-Augustin , où il trouva un seul religieux qui lui récita l'affaire des Franchois , qui fut tel que , quand ils sentirent l'approche du roy , ils tindrent diverses opinions. Aulcuns disoient qu'ils n'avoient charge de combattre ne de mettre l'honneur de France en hazard , s'on ne trouvoit les Bourguignons grandement à son advantage. Aulcuns estoient en volonté d'empescher le ravitaillement , et de joindre au roy , sur espérance de gagner l'honneur et proufit. A ce s'accordèrent les piétons , par tel si , que les capitaines gens de chevaulx et principaux ducteurs descenderoient tous à pied sans payer lesdits piétons , comme aultrefois avoient faict. En ceste controverse , se séparèrent les uns des aultres , et s'enfuirent Picars et Boulenois , au grand desplaisir des capitaines , qui n'osèrent attendre la venue du roy ; et le roy , à grand triumphe , sans nul encombrer , approcha la ville. Les capitaines , ensemble la pluspart de la garnison , lui

vindrent au-devant; pareillement le collège de Nostre-Dame, sans vidier la ville, les habitans et les petits enfans portans la croix. Bourguignons crioient à haulte voix : Vive le roy des Romains ! Les cloches de la grande église, qui sont fort mélodieuses, donnoient grande esjoïssance ; et fut le roy des Romains receu selon la facilité du temps, à grant léesse à Théroüane, tant pour son joyeux advenement, que pour le raffreschissement des vivres qu'il leur donnoit, à la grant honte et reboutement des Franchois.

Maistre Pierre de Wez estoit doyen de Théroüane, et estoit bailly Jehan de Lex ; et vuidierent messieurs du chapitre, sans venir gaires loin, à croix et confanons ; et devant qu'il venist si avant, Hughes des Anois, lors eschevin de Théroüane, lequel avoit souffert plusieurs maulx pour la querelle, vint au-devant du roy, en disant : *Benedictus qui venit in nomine Domini*. Il salua *Nostre-Dame*. Et puis ledit roy, sans gésir illec, retourna. Cedist Hugues mena le roy, jusques il fut receu des gens d'église. Et le lendemain, monseigneur des Querdes, pour recueillir les fuitifs, fit publier en Boulongne un mandement portant en substance, que tous compagnons de guerre, accoustumés de porter armes, souverainement les pillars infames qui, en très grand deshonneur du roy, du royaume et de leurs capitaines, avoient furtivement abandonnés leurs forts devant la ville de Théroüane, sans jour et sans heure, retournassent audict lieu

ce sur peine de la hart. Trois jours après, qui fut jour de la Chandeleur, fut derechef ravitaillée ladite ville. Les Fraichois lors en bon nombre, s'advanchèrent tellement sur les Bourguignons, qu'ils prindrent prisonnier Loys de Vauldre, capitaine. En ce temps, trespassa le comte de Romont, fils du duc de Savoie, oncle du roy de France lors régnant, et chevalier de la Thoison-d'Or. Il estoit fort expérimenté de la guerre; il avoit bien servi le duc Charles de Bourgogne, pareillement le roi des Romains, lors estant archiduc d'Autriche, tellement que, à la journée d'Esquingate, auprès de Théroüane, il fut conducteur d'une grosse bande de Flamens contre les Francheois, où il acquit honneur et loz; semblablement, en plusieurs autres fiers et durs exploicts de guerre, conquist louenge et gloire; mais, en la fin, se banda contre le roy des Romains, et tint le parti des Gantois, qui détenoient monseigneur l'archevesque prisonnier, au très grand desplaisir du père des princes et des pays, pourquoy sa gloire fut terminée et son grant bruiet accoisé. Il avoit espousé madame Marie de Luxembourg, sa propre niepche, fille de sa sœur germaine et du comte Pierre de Saint-Pol. Il termina ses jours en son chasteau de Ham, en Vermendois, au mois de febvrier, et laissa madame son espouse encheinte, environ de sept à huit mois; laquelle s'accoucha d'une fille nommée Franchoise; puis fust ladite dame alilée par mariage au comte de Vendosme. En ce temps fina de ce siècle, Frédéric seigneur de Mont-

gny, fils du comte de Hornes et frère de l'évesque de Liège, fort chevaleureux de coraige, agile de corps, homme sans paour, et hardi entreprenant; et s'il eusist esté autant modéré qu'il estoit chault et bouillant, on l'eusist compté pour un noble chief-d'œuvre. Il servit fort bien le roy des Romains en plusieurs durs voyages et rencontres: il fut pour un temps le fléau des Ganthois, la crainte des Franchois, et le fort et puissant mur des Hannuyers.

Advint, trois jours devant sa mort, que lui avec le seigneur de Lens, le seigneur de Lassaras, et le seigneur de Montfaulcon, Henry d'Isory, ensemble aulcuns compagnons de la garde, jusques aunombre de quatre cens chevaucheurs et autant de piétons, firent une course devant Guise, et assirent leurs embusches sur intention de faire saillir les garnisons et les attirer jusque leurs embusches. Ceux de la ville estoient tout advertis de leur venue; si vuidèrent leurs forts environ cinquante hommes armés au cler, et multitude de piétons. L'escarmouche s'esleva assez fière; mais les Franchois ne donnoient approche à ladite embusche, à la volonté des Bourguignons, qui fort desplaisoit au sieur de Montigny. Pourquoi, outre le gré de ceux qui pesoient ce fait, comme celui qui n'admiroit ses ennemis, sans crainte de traict, sans doubte de cop d'estocq ne de taille, ledit seigneur se lancha entre les deux barrières; et entre les aultres qui estoient vuidés, choisit un mauvais garnement nommé Petiot son poincteur autrefois, lequel un petit paravant avec ses complices, par cauteleux ma-

lice et precogitée déception, avoit attiré Jehan Bonneau hors de la ville de Buich, dont il estoit prévost, et l'avoit mené en Guise, prisonnier aux Francois, desquels ledit Petiot tenoit le parti; et le seigneur de Montigny percheut ce Petiot; il le cuida prendre par le collet, pour soi venger de son mesus; mais, soudainement ung piéton Francois le navra d'une picque en la jambe senestre un peu dessoubs le genoul; tellement, que en peu d'espace, le feu s'y frappa.

Il fut amené au Quesnoy à grant douleur, où madame sa femme, fille du seigneur d'Anthoing, survint à grant diligence pour le faire administrer de son salut. La jambe fut visitée des chirurgiens, qui donnèrent en conseil de la copper. Le bon seigneur estant en fleur de son eage, fort et puissant de corps, ne s'y volut nullement assentir, et aimoit autant à mourir devant ses jours, que vivre impotent. Toutefois, plusieurs remonstrances faictes, tant du parti de la dame que des nobles circonstants, ledit seigneur à grant peine se contenta, et fut ladite jambe sciée; Dieu sçait à quelle destresse! et deux heures après qu'il eut souffert ce misérable et angoisseux martyr, il rendit son ame à Dieu, le treiziesme jour du mois de march, an quatre-vingts et six¹, fort plaint des gentils rustres de guerre, et fort regretté en la comté de Haynault.



CHAPITRE CLV I.

La prise de Saint-Omer par les Franchois.

A LA rénovation de la date dont Pasques esché-
oient le quinzième jour du mois d'avril mil qua-
tre cent quatre-vingt et sept, que tous animaulx
naturellement se resjouyssent avec le temps , que
les oiselets reprennent leurs chants , et les arbris-
soux nouvelles vestures, les hommes par au con-
traire se disposèrent à la guerre , et se pullulèrent
dissentions à tous costés , comme en Arthois , en
Flandres , en Angleterre , en Liège , et souverai-
nement en Bretagne , ainsi qu'il apperra cy après.
Entre les villes de la comte d'Arthois, Saint-Omer
qui se tenoit neutre par le traité de la paix, fut en
variance de soi déclarer du tout pour le parti du
roi des Romains , bien considéré les molestes et
fouilles du roi des Franchois , et se mit totalement
en ses diligences d'y parvenir. Mais quant elle
perchent que le roi n'y tenoit point la main prom-
pte à sa volonté , mais leur donnoit plusieurs di-
lations, elle se refroida de ses intentions. Et ce
temps pendant, le seigneur des Querdes, averti de
mesme du faict , employa sens et sçavoir pour
avoir par emblée et à demi force ce que le roi ne
povoit avoir par amitié et douces paroles.

Advint de nuict, par un dimenchevingt-septième de mai, an dessus dit, que les Franchois, en nombre de sept à huit cents, le plus secrètement que faire se peult, arrivèrent par bacquets et aultrement, sortis d'instrumens convenables à leur emprinse, devant la muraille de Saint-Omer, au quartier de l'abbaye de Saint-Bertin, auquel quartier la rivière d'Arques descend dedans la ville, et à son entrée faict tourner une grande et puissante roe, qui faict assez de bruit, et en tournoyant espulse l'eau dont ladite abbaye est servie. Les Franchois illec abordés, un garchon nommé Blondel, sachant les secrets du fort de la ville, se print à desmachonner un boluvert nouvellement faict en bricques, duquel le mortier n'estoit encore prins, et tant besogna avec ses adhérens qu'il fit certaines trouées, et par eschellement montèrent et joirent des murailles. Le guet, qui lors estoit fort négligent, ne povoit oyr la frusse, pour le bruit de la rivière. Ils trouvèrent premièrement deux hommes, qui firent d'eslever l'effroi, se furent occis. Un aultre commenchoit à faire noise, auquel il fut dict, s'il ne réveloit le cri de la nuict, qu'il seroit mis en tel point que les aultres. Le cri sceu, ils s'acheminèrent où bon leur sembla; puis descendirent en la ville, se mirent en bataille, et estoient devant l'église de Sainte-Marguerite, avant que l'on sceusist leur venue. Ils se tirèrent au grand marché, et en criant vive le roi! eslevèrent le plus impétueux cri que jamais, au bruit

cun se resveilla fort esmerveillé d'estre ainsi surprins. Entre lesquels Jennet-Cauchie, vaillant homme de guerre, lieutenant de monseigneur de Bèvres, se mit sur les rens avec petit nombre de compagnons, cuidant résister aux Franchois; se fut attainct d'ung quarreau d'arbalestre, duquel il morut; si firent aulcuns aultres, jusques au nombre de quinze ou seize. A cest effroi, aulcuns nobles personnaiges, doubtans la fureur des ennemis saillirent par-dessus la muraille et se saulvèrent. Le seigneur de Fresnoy, monseigneur le prévost de l'église de Saint-Omer, fut détenu prisonnier, puis fut mis au délivre, et ses biens lui furent restitués.

Ce temps pendant le seigneur des Querdes, avec sa bende, attendoit la bonne fortune à la porte de Brusle, fort désirant la chevisance de son emprinse, car c'estoit la ville que plus appétoit au monde; et quand les Franchois se trouvèrent au-dessus de leur besongne, ils lui ouvrirent la porte. Si fist aulcuns chevaliers à sa venue. D'autre part, aulcuns habitans de la ville, les uns en leurs pourpoints, les aultres en leurs chemises, s'estoient retirés à l'effroi de l'emblée en la basse court du chasteau, pour estre à sauveté, ou pour eulx deffendre jusques à la mort; mais ledit seigneur, par doulces paroles et promesses, les fist retourner en leurs hostels, et fit radoubler le chasteau d'Arques; il fit relever les fossés par les pionniers; il fit abbatre plusieurs maisons

sür le marché pour fortifier le chasteau; il proposa de faire un fort entre la porte du Cole et celle du Brusle ; et finalement demanda aux habitans et manans de la ville la somme de vingt huit mille escus pour commencer en ces édifices. Notables processions générales , grands feus, cleres allumeries, convines festoyemens, assemblées et esbatemens furent faictes , ne sçais se ce fut du bon du cœur, par les contées d'Arthois et de Boulenois , pour la prinse de Saint-Omer , qui d'aulcuns estoit estimée une glorieuse victoire. Et jà-soit ce que l'on ait porté en avant qu'elle fut prinse par faulte de guet et sans quelque intelligence du seigneur des Querdes aux gouverneurs de la ville, toutes fois le menu peuple maintient qu'elle fut vendue la somme de cinquante mille escus ; et en furent notés les plus grands de la ville , comme sire Julien Dodenfort, Jehan d'Eme , le bastard de Nolcalines , Jean le Carron, Julien de la Coupe, maistre Loys le Mire, Lhoste du Chemnes , et'aultres qui ne sont venus à connoissance.

Ce mesme jour advint en Gant, que dix-huit ou vingt vilains de Flandre entrèrent en la ville entour dix heures du jour. Quand ils se trouvèrent devant l'hostel où les seigneurs de la loi s'assemblent, ils se prindrent à crier : vive le duc Philippe ! qui l'aime si nous suive ! En ceste fureur occirent Jehan Werlicq, eschevin en l'année passée, ensemble deux ou trois aultres. Ame ne monstra sem-

blant d'ensuivre ne leurs faicts, ne leurs traces; mais aucuns d'eux furent prins, et les aultres vuidèrent franchement la ville.

En ce temps le roy de France fit grans préparations pour assiéger la ville de Nantes, où s'estoient retirés, avec le duc de Bretagne, le duc d'Orléans et se bende, comme il est plus amplement déclaré cy-après; et pour ce que la ville et chasteau de Couchy tenoient pour le duc d'Orléans, ils furent assiégés des Franchois, desquels furent conducteurs le seigneur de Saint-Pierre, le grand escuyer de France, et aucuns aultres qui estoient parmi les francs archiers, de trois à quatre cent combattans. La ville fut emportée d'assault; le chasteau fut battu finablement; les assiégés, en nombre de trente-six à quarante combattans, pourvus de vivres pour un an, rendirent la place, leurs corps et leurs vies saulves, chevaulx et armures parmi, promettant deux mille escus. Le capitaine fut mené à Paris avec aultres, dont les aucuns furent décollés et aultres pendus. Le siège dura de neuf à dix jours, auquel demourèrent morts trois à quatre cents francs-archiers.

CHAPITRE CLVII.

La prinse du chastiau de Rimestuze par le seigneur des Querdes.

Pour ce que la garnison du chasteau Rimesture, assis auprès de Saint-Omer et en coing de frontière, avoit porté et pouvoit porter grand dommage aux Franchois voisins, se remède n'y estoit mis, le seigneur des Querdes délibéra de l'assiéger ; et en ce temps, la nuict du sacre, il fit son amas de trois mille hommes, où estoient le seigneur de Fiennes, le moisne Blochet, ensemble aucuns jones compaignons de Saint-Omer, forts et roides, lesquels il avoit amenés avecq lui, afin que en son absence ils ne mutinassent en la ville ; et fit charger gros engiens sur charriots, et eschielles convenables à son emprinse ; et vint tant secrètement et subtilement de nuict, que oncques l'on n'oyt ung seul chien aboyer ; mesme ceulx qui estoient au chasteau, ne se perchurent oncques de ses approches. Sitost que le seigneur des Querdes fust venu devant la place, fort bien édifiée et machonnée de rouges briques, fortifiée de doubles fossés plains d'eauwe, il mit pionniers en œuvre, qui tant exploictèrent par leurs labeurs, que en petit d'espace, ils mirent jus l'eauwe ; et pour passer facilement et donner l'assault, ils emplirent lesdit fossez des charriots ; puis trouèrent et

perchèrent les dicques , afin que les instrumens de guerre eussent plus prompte attaincte à la muraille.

Dedans Rimesture estoient soixante-dix ou quatre-vingt compaignons fort mal empoinct, et encoire pis sortis d'artillerie ; car ils n'avoient que trois hacquebustes et cinq arbalestres, desquelles les trois estoient sans corde. Leurs capitaines estoient Jenet Thieullart qui long-temps paravant avoit gardé la place , l'autre estoit un compaignon fort aventureux, nommé le bailli d'Abbeville, auquel le roy des Romains, peu de jours paravant, avoit faict délivrer trois cents escus pour payer les souldars ; et en recepvant les desniers, promit de tenir la place quatre jours au moins.

Quant vint le point du jour, que ceulx du chasteau pescheurent l'eau ostée, les fossés remplis, les dicques perchées, les engiens affutés, et leur place avironnée d'ennemis, ils furent fort esbahis ; et pour leur donner bon jour, le seigneur des-Querdes les salua d'un gros courtault, qui légèrement perchoit la muraille quand il adreschoit aux arcures. Aultres engiens et grosses serpentines semblablement firent bon debvoir, si que finalement ledit courtault fut affuté devant la porte, et avec les aultres engiens batirent incessamment la place jusques à dix heures ; et ja-soit ce que les assiégés fussent petitement pourvus d'artillerie, toutefois ils se deffendirent à leur pouvoir. Plusieurs parlemens furent tenus par le seigneur des-Querdes pour traictier de la rendition ; et il estoit

cordèrent, qu'ils rendirent la place. Se partirent en leurs pourpoincts la vie saulve, et portoit leur saulf-conduit pour quatre-vingts et au-dessus. Si tost qu'ils furent hors, le capitaine Péret y entra, accompagné de deux cents Franchois, qui se fortifièrent trop mieulx que paravant. Le seigneur des Querdes remerchia grandement et prisra les compaignons de Saint-Omer, qui vaillamment s'estoit portés à la besoigne, disant que grand domaige estoit de les avoir tenus si long-temps en oysiveté; et bien considéré leurs prouesses, pour employer leurs forces, estoit délibéré de les envoyer au siège de Nantes, où ils povoient beaucoup profiter et acquérir bruiet et honneur. Dont pour en estre quitte, il fit donner à chacun d'eux deux francs royaulx. Aulcuns aventuriers se tirèrent vers Nantes, et les aultres retournèrent au service du roy des Romains.

CHAPITRE CLVIII.

Le couronnement du fils de Clarence en Irlande. Son emprisonnement en Engleterre, et la mort du seigneur Martin Zwatre.

APRÈS que le comte de Richemont fut couronné roy d'Angleterre, et institué Henri septiesme de ce nom par le confort et puissant subside du roy France, plusieurs débats et contentions se gèrent entre les Anglez, dont ceulx auxquels

ce couronnement pouvoit plus desplaire, estoit au prince héritier et successeur de la très haulte et très excellente maison d'Iorcq, laquelle estoit tant excellentement eslevée en triomphante majesté, que le bruict et la splendeur en estoit veu et oy par les sept climats du monde ; et maintenant estoit tant soudainement tombée et mise en désertion par fortune, que à peu si l'on y perchevoit paroît, couverture, pillier, ne fondement qui le peusist redrescher en royale convalescence. Tous tesfois ung rainceau extraict d'estoc de royale géniture, s'estoit nourri entre les fertils et seigneurieux arbrisseaux d'Irlande, lequel, quand il ot esté paré, flouri et eslevé en force, a voulu réparer et remettre enhonneur resplendissant l'arche glorieuse et triomphante maison d'Iorcq, dont il est issu. Ce très noble rainceau est Edouard, fils du duc de Clarence, lequel, par le conseil et meure délibération des nobles d'Irlande, et en faveur de plusieurs barons d'Angleterre, ses bienveillans, fut délibéré de soi couronner roy, et d'expulser de son royal trosne le comte de Richemont, qui lors occupoit la couronne d'Angleterre, au très grand préjudice, dépression et dommaige de ladite maison, ensemble de très haults et puissans personnaiges, qui soubz les appendances avoient prins origine, propagation et nourriture. Dont, pour venir à chief de sa haulte prétente, et affin d'avoir aide de ses affidés, fit advertir de son emprinse, très haulte et puissante dame, madame Marguerite

d'Iorcq, ducesse de Bourgogne, sa tante, jadis espouse de très illustre prince monseigneur le duc Charles de Bourgogne, que Dieu absolve! Ceste très haulte et puissante dame, diligenta tellement pour son nepveu, vers la serenité de son beau-fils, roy des Romains, qu'elle esleva une bande d'Allemands en nombre de quinze à seize cents, desquels estoit principal conducteur et capitaine, sire Martin Zwatre. Les préparations faictes desdits Allemands, sortis de vivres et d'artillerie, habillés et bien payés pour aucuns temps, ils se partirent de Hollande, et arrivèrent en Irlande, où ils trouvèrent le duc de Clarence, ensemble les comtes de Lynconne et de Guldar, et des nobles du pays, qui, du grément de tout le peuple, le firent couronner roy d'Angleterre par deux archevesques et douze évesques, puis le menèrent à main armée au pays du nort en Angleterre, et descendirent en une havre nommé le Four, et en passant les grandes montaignes, sans quelque périlleux rencontre, se trouvèrent à Scanfort, où plusieurs seigneurs de là entour se rendirent à son obéissance.

Le roy Édouard, nouvellement couronné en Irlande, arrive à Scanfort à grande puissance. sire Édouard de Oudeville, seigneur d'Escalles, tenant parti pour le roy Henry, estoit venu à une ville nommée Lancastre, accompagné de six mille hommes, pour secourir l'armée du roy Edouard; duquel il fut tellement poursuivi de

logis en logis , et rebouté par trois jours continuels, qu'il fut contraint de passer la forest de Notinghen , à très grand haste. Le seigneur de Occenfort, le seigneur de Saresbry et Tallebot , le seigneur d'Astinghen , messire Jehan Sauvaige , et aultres grands seigneurs , accompagnés de quinze mille hommes , lesquels , après la venue dudit seigneur d'Escales , congnoissant la disposition de l'armée du roy Édouard , repassèrent l'eau à toute diligence , sans oser attendre sa puissance , et se rendirent comme fuitifs. Ceux de la cité d'Iorcq , advertis du couronnement du roy Édouard , en Irlande , de la descente de son armée en Angleterre , devant laquelle le seigneur de Saresbry , et autres de l'avant-garde du roy Henry , avoit desjà tourné le dos , se déclarèrent de son parti ; semblablement le seigneur de Stroppe , qui long-temps avoit tenu le chasteau dudit Iorcq. Ce mesme jour que ladite avant-garde abandonna Nottinghe , le seigneur de Veales , qui venoit au service du roy Henry , accompagné de dix mille hommes , tourna comme les aultres en fuite , et passa sa bende parmi Londres , et là entra ; et lors ceux qui estoient en francise de Londres , voyans ce desroi , pensans que tout estoit gaigné pour le roy Édouard , saillirent hors de leurs francises , pillèrent les viveteurs et les veuillans du roy Henry demeurés à l'entour , crièrent à haulte voix , comme on respert
Vive Werwicq au roy Édouard

Le roy Édouard chassant ses ennemis devant lui, et quérant adversaire, chevaucha parmi la forest de Nottingham; et sans entrer en la ville, vint à Nieuwerque, où il passa la rivière, qui est fort grande, au long de laquelle il marcha au pays, environ deux ou trois lieues; et, au bout d'une prairie, trouva l'armée du roy Henry, lez un villaige à deux aesles. L'avant-garde estoit en chief, le comte d'Occenfort, accompagné du seigneur de Scaudale, du seigneur de Saresbry, du seigneur d'Estingles, du fils du duc de Norfolque, frère au seigneur de Linconne, et de plusieurs grands nobles et puissants barons d'Angleterre. En l'esle dextre de ladite avant-garde estoit en chief le seigneur d'Escales, ayant deux mille chevaulx; et, en la senestre, sire Jehán Saulvaige, à tout quatorze cents chevaulx. En la grande bataille, estoit le roy Henry, en personne, accompaignié des nobles princes et notables chevaliers, en nombre de vingt mille; et, en l'arrière-garde, estoit le seigneur d'Estranges, en nombre de quatorze à quinze mille. Mais la bataille du roi Edouard estoit en une masse, montant en nombre de huict mille seulement; lesquels, quant vint au joindre d'un parti contre l'autre, ne peult porter le traict des archiers d'Angleterre, souverainement les Allemans; qui n'estoient armés qu'à demi; et jà-soit-ce que ils montrassent grant vaillance, voire tant que possible, estoit, selon leur petit nombre entités : toutesfois ils furent rompus et des-

faits, sagettés et chargés de traicts comme héri-chons.

Illecq morut le comte de Linconne, très preux et renommé en armes, sire Martin Zwatre, chevalier fort entreprenant et de très hardi courage, ensemble plusieurs notables personnaiges, en si grand nombre, que de toute leur armée n'eschapèrent que deux cens; desquels, deux jours après, ceux qui furent trouvés Irlandois et Anglois furent pendus, et les estrangiers furent congiés. Et le roy Édouard fut prins et mené prisonnier en la ville de Nieuwercq, à quatre lieues près, où le roy Henry, joyeux de sa victoire, sans descendre en chemin, alla rendre grâce à Dieu de sa victoire et de sa bonne fortune. Les colléges de la grande église, à solennelle procession, lui vindrent au-devant: il salua la vierge Marie, et donna son estendard à l'image de Saint-George; et deux jours après, rompit son armée tant nettement qu'il n'avoit autour de lui plus haut de quatre à cinq mille hommes.

CHAPITRE CLIX.

Ravitaillement de Thérouanne fait par monseigneur Philippe de Clèves, monseigneur de Gueldres et le comte de Nassou.

THÉROUANE, voyant Sainet-Georges qui lui loit favoriser, le contrarier, le beau de mesture qui lui fut ennemi me.

désolation, prochaine de tous ses ennemis, loingtaine de ses bienveillans, comme une brebette famillieuse en la gueule de loups, esgarée des biens et du bon pastoureau. Les Franchois, au-dehors de son fort, lui faisoient grand travail, et la famine, par dedans, lui faisoit grand reveil; car chevaulx, chiens, rats et souris estoient livrés aux familleuses dents des corps humains; et plus chièremment vendus que gras bœufs, mis sur les estaux des bouchiers. Le roi des Romains, considérant l'extrême nécessité dont elle estoit oppressée, ensemble la dommageuse perte que ce seroit, si les ennemis la recouvroient, veu la chièrre coustance de son entretenement, délibéra, par le conseil des nobles princes de son sang, de lui donner confort et brief subside. Et pour ce que l'œil, la main, et la puissance des Franchois, estoient plus aspres, prompts et diligents de l'a gueter que oncques, mais, le roy print le choix de sa chevalerie, pour la secourir de vivres, et pour hurter aux adversaires, se le cas s'y donnoit. Provision fut faicte de toutes choses nécessaires à ravitaillement, jusques à trois cens chariots, les deux cens pour la ville, et l'autre cent pour l'armée; et estoit chef de ceste emprinse monseigneur Philippe de Clèves, accompagné de monseigneur de Gueldres, du comte de Nassou, le bastard Bauduin de Bourgogne, le seigneur d'Isestain, le seigneur de Valckestain, le seigneur de Meurs, souverain Flandre, le comte de Surre, messire Charles

de Saveuse, le seigneur de Croy, le seigneur de la Boutillerie, Sallezar, le seigneur de Las-saras, le seigneur de Montfalcon, Jacques de Foucquesolle, Hugues de Meleun, et aultres chevaliers et escuyers, jusques au nombre de deux cents; et avec ce une grosse et forte bende d'Alle-mans et de sept à huit cent Flamens; et menèrent quinze ou vingt pieches d'artillerie volant, dont il y avoit trois bonnes serpentines.

Le roy estant en Zellande, les seigneurs, leurs sequelles, les vivres, leurs chariots et les engiens se partirent de Bruges le dix-septième de juing, et passèrent au Nœ-Fossé sans empesche. Lors estoit le seigneur des Querdes à Saint-Omer, accompagné de quatre cens lanches, le bastard Cardon et Querqueleuvent estoient en la ville d'Aire; et se logea sur Blancquemont à plain champ, l'ost des Bourguignons, à une petite lieue près d'Aire, où ils prindrent de quarante à cinquante pièces de vin que ceulx d'Aire envoyoient à ceulx de Saint-Omer. De la prinse desdits vins firent les Flamens grand feste, et le buvoient en lieu de cervoise, à longs baseaux, et rondeloient les poinçons à force de brachs. Le lendemain, tost après qu'ils furent deslogés, vindrent nouvelles aux princes, par les avant-coureurs des Francoï; qui toujours les cottoyoient si donnèrent à entendre que jamais homme n'en reschapperoit, ne retourneroit à port de salut, ainchois seroient combattus; et lesdits coureurs respondirent joyeu-

sement : « A ce faire sommes , nous venus ; c'est le marché que nous demandons ». Et lorsqu'ils furent à demie lieue de Thérrouane , leur fut rapporté par les avant-coureurs que , aux ravains à l'environ , estoient grosses embusches des Franchois pour les ruer jus , et aulcuns aultres , en nombre de mille chevaulx , se préparoient pour les recevoir , desquels l'on perchevoit les estandards et enseignes. De ce rapport estoient les Bourguignons non espantez , mais plus encouragez et joyeux que devant ; car fort désiroient se joindre aux ennemis. Et comme ceux qui cuidoient avoir un grand et merveilleux rencontre furent tous délibérés de combattre , et monseigneur Philippes ordonna les batailles par le conseil des princes , qui tous se mirent à pied , chacun une picque en la main , et laissèrent leurs chevaulx aux pages fort arrière d'eulx , afin de non avoir espérance , sans victoire. Ils se cloyrent de leur charroy , mirent trois serpentines en front et trois en queue , mirent gens de cheval sur aesles , pour escarmucher et avant-courir , et eurent si bon ordre , que l'un ne passoit l'autre ; chascun sçavoit ce qu'il debvoit faire. Et lors les Allemands , qui estoient la plus forte bende environ de deux mille , cuidans ce jour avoir hurt de la bataille , se mirent à genoulx , selon la manière du pays , et baisèrent la terre , et monseigneur Philippes , par doulces et aimables paroles , les admonesta
besongner , priant qu'ils fussent loyaulx

au roy des Romains et à ceulx de son parti; et ils respondirent de vif et joyeux couraige qu'ils viveroient et mourroient pour lui, et avec ce si ne l'abandonneroient jusques au dernier homme; et quand ainsi seroit que les Franchois seroient dix mille, se ne redoutoient-ils les assaillir. Ceste response espresse d'un hardi courage resjoit tous ceulx de l'armée, desquels aucuns, voyans leur bonne affection larmoyoit par pitié, considérans que d'estranges marches ils estoient venus es pays au service du roy, libéralement eulx offrir au dangier de mort. Et ja soit ceque toutes ces préparatoires de batailles, furent subtilement ordonnées, tant pour combattre que pour estre combattu, et que en ceste notable ordonnance ils marchassent auprès de la ville, toutes fois la bataillè des Franchois n'approcha plus près d'un ject de veuglaire; et firent aucun seigne de planer et de non combattre; car ils ne se sentoient fors assez pour ce faire, à cause qu'ils attendoient la compagnie du maressal de Goy, du bastard de Bourbon, du seigneur de Saint-Pierre et du grand escuyer de France, lesquels arrivèrent trois jours après le ravitaillement, cuidans que, deux jours après leur venue, il se deusist faire.

Ainsi doncques lesdits princes, ensemble l'armée, sans quelque ahurt ou dur rencontre d'enemis, se trouvèrent à la porte de Théroutan, entre cinq et six heures du soir le jour-Sai

Jean-Baptiste, an mille quatre cents quatre vingt et sépt. La pluspart de l'armée fut logée pour ceste nuit au monastère de Saint-Augustin; monseigneur Philippes et aulcuns princes entrèrent en la ville, et conduirent leurs vivres, qui furent recueillis à grant joie. Les gens du capitaine Almerade, qui illecq estoient en garnison, en grant perplexité et perchiés de famine, en widèrent; et pour estre rafreschiés de nouvelles gens y entrèrent le seigneur de Croy, Jacques le bastard de Saint-Pol, le seigneur de la Boutillerie, accompagnés de deux cents chevaux, payés pour un mois, avec aulcuns aultres, qui paravant y estoient. Ils avoient vivres à larjesse pour trois mois, mais les mesnagiers de la ville estoient tous deffigurés de la grand oppresse de famine dont ils estoient aguillonnés. Les chariots qui les victailles amenèrent, afin d'employer leur voyage et de non retourner à Videngen, chargèrent illecq diverses fachons d'artillerie, dont les François avoient faict leur amasse, comme de boulets de fer, manteaux, taudis, petits bacquets de bois et de cuivre.

Le ravitaillement achevé, les princes, l'armée et le carroy, retournèrent en notable ordonnance, fort désirants de trouver leurs adversaires, qui de paroles les avoient fort menachés; mais riens ne les admiroient; car en passant saluèrent de traict à poudre ceulx d'Aire, et eulx leur firent le pareil, sans quelque attaincte d'un costé ne

d'autre. Advint qu'au destroit d'un pont, quant partie des gens de guerre et de carroy furent passés, les Franchois survindrent par une estroicte voie couverte, pour cuider desfaire le demeurant; mais les Bourguignons monstrèrent si bon visaige, qu'ils retournèrent confus par la bonne et saige conduite des princes, lesquels, à grand honneur, louange et gloire se trouvèrent à Noef-fossé, où jà soit ce que le pont fusist rompu par les ennemis, toutesfois il fut soudainement refaict, si que chacun y passa à son aise, et furent receus à grand joie en la comté de Flandres.

CHAPITRE CLX.

La recouvrance de Therouane par les Franchois sur les Bourguignons.

N'EST merveille si le seigneur des Querdes, lors triomphant en Artois comme un César en Rome, ne fut en grand desplaissance, quant il fut adverti que les princes du roi des Romains, à main armée et forts bras chevaleux, avoient puissamment et sans de rien s'admirer, ravitaillé la ville de Therouane, enclavée en la conférence de son hault dominer; et afin de remédier au reboutement qu'il en pourroit avoir, il se mit en paine de recouvrer par subtil et cauteleux moyen ce qu'il avoit perdu par mal garde; et de faict choi-

sit un compagnon tout fourré de malice, idoine à son entreprendre, lequel, quant il eut bien veillé et instruit de ce qu'il devoit faire, il l'envoya à Therouane, vers le bastard de Saint-Pol qui estoit illec en garnison, avec le seigneur de Croy; et faisoit le malicienx gars que le roi des Romains l'envoyoit secrètement vers lui pour sçavoir du gouvernement et conduite de la ville, affin d'y donner subside et subvenir à ses nécessités. Tant pleut au bastard de Saint-Pol le beau parler du séducteur, que facilement il y donna créance, tellement, que par lettres missives, il manda au roi tout le secret de la ville, les indigences qu'ils avoient, tant de gens comme devivres, et comment les princes, au congé prendre, leur avoient promis que dedans un mois après leur partement ils auroient secours et recouvrance de quelque bonne ville ou chasteau prochain d'eux, qui leur seroit aidé et racointance, ce que point n'estoit advenu, dont ils estoient très fort attediés que faisoient ensemble plusieurs condoléances, qui longues seroient pour mettre en compte.

Quant ce malicienx garnement fut adverti, et par bouche et par escript, de ce qu'il prétendoit sçavoir, il retourna fort joyeux, et présenta ses lettres, non point au roi des Romains, mais au seigneur des Querdes; congnaissant la misérable disposition de la ville par lettres fainctes, ripvit au nom du roi audit bastard ce que
li sembla; si lui renvoya de rechef son simu-

lateur plus affiné que ün vieux regnart, qui bien scavoit noer entre deux eaues ; et quand il eut tiré tout ce que possible lui fut de scavoir , il fit son amas de gens d'armes , et fit tenir aulcuns jours à manière de siège volant ; puis , à l'obscurité de la nuict , planta une embusche au bois de Saint-Jean , assez près d'illecq , et logea une quantité de ses gens en un ravain ; aulcuns sortis d'eschelles , se descendirent ès fossés , et les aultres se joindirent rez à rez des murs , tant coitement que les guaitteurs ne s'en peulrent apercevoir. Il y avoit en Therouane toujours un guet sur le clochier , lequel , sitost que le jour estoit esclarci , descouvroit autour de la cité ; mais les embusches des Francois furent pour ceste fois tant subtillement conduictes , que riens n'en vint à congnoissance. Ce guet avoit accoustumé de taper cinq ou six fois la cloche du matin , au son de laquelle le guet de la nuict descendoit , et cestui du jour s'avanchoit ; mais advint que le guet du clocher fut fort négligent pour ceste fois de sonner de la cloche , dont il fut noté d'avoir eu entendement avec les Francois ; et pour ce qu'il ne faisoit devoir à son appartenir , les guaitteurs de la nuict , fort travaillés de longue veille , descendirent de la muraille avant le son , et le guet de la porte n'y donnoit quelques advanches ; si que , pendant ce temps , Francois , tous advisés de leur faict , besougnèrent à leurs pieches ; embusches se descouvrirent ; eschelles furent dres-

chées; gendarmes gaignèrent les murs, descendirent en la ville, et occirent vingt ou trente hommes qui leur donnèrent résistance. La plupart des guaitteurs de nuict reposoient en leurs lits; aucuns, qui se cuidoient sauver, se ruoient ès fossés. Un estrangier, routier de guerre, ouvrit la porte aux ennemis; le seigneur de Croy, le bastard de Saint-Pol, et aucuns nobles, surprins des Francois par faute de guet et fort meschante garde, rendirent leurs corps prisonniers; et ainsi, après que Théroüane eut esté ès mains des Bourguignons un an entier, et quarante-six jours après qu'elle eut souffert intolérables plaies par verges de famine, et qu'elle eut cousté innumérable avoir en son ravitailler, elle fut reprise, recouvrée et reconquise par les Francois sur les Bourguignons, le lendemain de la Saint-Christoffe, l'an mil quatre cents quatre vingts et sept.

En ces mesmes jours, la nuict de la Magdeleine, fut bruslé par feu de meschief, la ville de Bourges en Berry, tant horriblement, qu'il y eut neuf mille six cents soixante quinze maisons arses, dix églises, parmi celles des Carmes et des Augustins, deux portes de la ville et grand partie des faulxbourgs. Et à cause du différent qui lors estoit entre ceulx de Bourges et de Lion, pour la francque feste que chascun d'eulx prétendoit avoir, Lionnois furent suspicionnés d'avoir bouté le feu; mais les Lionnois n'en vint à clarté. Neuf ou dix

mois après grand partie du démourant de la ville fut pareillement bruslé par feu de meschief.

CHAPITRE CLXI.

Le dur rencontre des Bourguignons' devant Béthune , que aucunes gens nommèrent la journée des Fromaiges.

N'est merveilles, si le seigneur des Querdes , et plusieurs de sa bende natifs de Picardie, sont cauteleux, fort subtils et ingénieux, car les anciennes histoires nous enseignent que les Picarsdescendirent des Grégeois, qui, sur toutes nations en science, en art et en armes, furent les plus recommandés; et que ainsi soit qu'ils soient imitateurs des Grégeois, leurs progéniteurs, le vrai s'en apperra en l'exécution de ceste besongne.

Le seigneur des Querdes, voyant que la noblesse du roy des Romains, flourishant en honneur et prouesse, aspirait de prendre quelques villes en frontière, pour avoir entrée en France, délibéra, long-temps avant la délivrance de Thérouane, de attrapper la fleur et le choix de sa chevalerie par quelque malicieux tour. Dont, pour achever son emprinse, à peu de travail de corps, et à grand gaigne, il forgea médiateurs de mesmes, lesquels il envoya vers ceulx auxquels il espéroit que volontiers ils tendroient les oreilles; et entre les aultres ung compaignon aventureux,

nommé Ruelle, natif de Lisle, ayant un sien frère au chasteau de Bethune, conduisit la fraudulente déception, et s'adrescha au lieutenant de la gouvernance de Lisle, à messire Bauduin de Lannoy; et finalement à monseigneur Philippe de Clèves, auquel, pour agencier son fait, disoit que les villes des frontières estoient fort dépeuplées de gens d'armes, à cause des garnisons qui s'estoient tirées au siège de Nantes, et que jamais l'on n'aroit si belle au jeu; et se faisoit fort de leur livrer, se l'on y vouloit entendre, le chasteau et la ville de Bethune. Plusieurs gens expérimentés des fraudes et beisauldés des grans déceptions eussent beaucoup pesé le faict avant de lui donner crédençe; mais il estoit tant bien enlangaigé, son langaige si bien instruit, son instruction si bien colourée et sa couleur tant apparante, que fort leur fut de le croire, et que, après plusieurs avis et consultations, journée fut prinse que le marchand devoit livrer ledit chasteau par un mardi vingt-quatrième de juillet, à l'heure de douze heures à la nuict. Du pris qu'il en pooit avoir je n'en fus jamais adverti. Et lors si les Bourguignons firent grans apprests d'avoir leur marchandise, les Franchois d'autre part, informés de la vendition, firent grande diligence de les recoeillir et de les payer d'autre monnoie qu'ils n'entendoient à recevoir. Mais pourtant que le seigneur Berdes avoit mandé au prévost de Paris et capitaines qu'ils leur envoyassent gens d'ar-

mes pour recouvrer Théroouane, lesquels passèrent par Cambresis en diverses compagnies, la journée du mardi fut rompue, et fut remise au vendredi par nuict, dont sabmedi ajourna.

En cetemps pendant, Théroouanne fut reconquise, puis le seigneur des Querdes entendit au faict de Béthune et disposa de ses embusches. Monseigneur Philippe de Clèves, fort désirant d'achever son emprinse, fit amas de gens de guerre, fit sçavoir son intention au duc de Gueldres et au comte de Nassou, qui estoient à Bruges, et les avisa qu'il entendoit que les Francois seussent son emprinse, ou que vraisemblable il y auroit débat; et lui offrant la part qu'il donna à monseigneur de Nassou, qui est de grand corraige, désirant d'aller à l'emprinse avec monseigneur Philippes, et de y mener monseigneur de Gueldres, qu'il tenoit en singulière affection, qui de bon cœur l'accompagnèrent, pareillement, au seigneur de Boussu, déjà fort avant en son eage et très fort travaillé de gouttes. N'y avoit toutesfois nuls d'eux qui doubtabt de la faulseté des Francois, espérans qu'ils estoient ailleurs empeschés; et leur sembloit bien qu'ils parviendroient légèrement à leur entente; mais pour estre noblement accompagnés, et aussi pour doubtes de rencontres, ils appelèrent leurs plus léaux et familliers amis, nobles chevaliers et puissans conducteurs, fort expérimentés de la guerre; et y furent le seigneur de Molenbais, lequel conduisoit ceste emprinse sous monseigneur Philippe

de Ravestain , le seigneur d'Estrées , le seigneur de Cambray , le seigneur de Lens , le seigneur de Forest , le seigneur de Trellon , Lamant de Bruxelles , le seigneur de Lassaras , le seigneur de Famars , le seigneur de Montfaulcon , Jacques de Fouquesolle , La Mouche , Gennet de Habart , Estienne de Chastalle , le bastart Gerasme , Charlot de Menneville , Ferry de Nouvelle , Anthoine de Masthain , Anthoine de Fontaines , Anthoine de Longheval , Anthoine de Longchamps , Anthoine de Sains , Claude de Zurre , Pierre de Gaure , Belle-Forrière , aulcunes escades de la garde , cinq cent piétons de Werny et des villages à l'environ , et aultres , jusques au nombre de seize cents à dix-sept cents , et de douze à treize cents chevaux , avec certain carroi garni de bateaux artificieux , cordes et instrumens à ce servans .

Quant le seigneur des Querdes , ensemble les Franchois , furent au-dessus de Théroouanne , bien advertis de la marchandise qui se devoit livrer aux Bourguignons , le vendredi par nuict ils garnirent le chasteau de Béthune de deux cents crenequiniers , et la ville de deux cents lances ; puis assirent six ou sept embusches , et ordonnèrent les aulcuns pour donner dedans les Bourguignons , se ils trouvoient avantaige , les aultres pour les mettre en desroy , les aultres pour donner la chasse , les aultres pour garder les passages , et les aultres pour courir au plus foible quartier . Et furent les embusches tant secrètement assises , que

onques ne se percheurent les Bourguignons , du maintien desquels le seigneur des Querdes, par ses espies, avoit nouvelles d'heure en heure. Les Bourguignons en notable ordonnance, comme tous asseurés, sans crainte d'ennemis, et non sachans l'atrappe qui se faisoit sur eux,, passèrent au pont à Merinville, et en approchant de nuict la ville de Béthune, à moins de noise que faire se pouvoit, regardant au hault et voyant plusieurs impressions au ciel à manière d'estoiles chéantes sur la ville, pronostiquèrent aucuns que c'estoit signe qu'il y auroit grand boucherie de Franchois; et de faict déjà partissoient les quartiers, et se logioient ès maisons des riches bourgeois dont ils avoient congnissance; et leur sembloit bien qu'ils estoient seigneurs et maistres de Béthune; mais Dieu et fortune en disposèrent autrement. Le guide des Bourguignons menoit les piétons autour de la ville, en laquelle l'on n'ooit noise n'effroi non plus que s'il n'y eussist eu ame.

Après ce long pourmenaige, les cordeliers sonnèrent leurs matines, puis douze heures sonnèrent, et toutesfois il estoit plus de deux heures et demi; et se fit ce desroyd'orloge par l'entendement que les Franchois avoient avec l'un des facteurs qui conduisoit la sonnerie. Lequel se mist hors de la voie, si que onques depuis n'en fust nouvelles. Il y avoit certains signes qui se debvoient faire au chasteau, de la part des marchans, lesquels ne furent ni veus ni appercheus; mais pourtant ne délaissèrent à pour-

chasser leur aventure. Les seigneurs ordonnèrent six ou huit nobles hommes pour faire leur emprise, gens sans paour et bien assurés, c'est assavoir : Jacques de Foucquesolle, Ferry de Nouvelle, le bastard de Thérasme, La Mouche et Charlot de Menneville, et chacun print dix hommes à son commandement, pour porter bacquets de cuir, eschielles, cordes et instrumens à ce propice; et ainsi qu'ils faisoient leurs préparatoires pour taster les fossets, et entrer au chasteau, ainsi qu'il estoit devisé, survint d'aventure ung homme Francois, auquel ils demandèrent : » Qui vive? » Et il respondit : « Le roy ! » Les aultres demandèrent : « Quel roy ? » et celui dit : « Le roy de France ! n'estes-vous pas Francois comme moi ? Ne savez-vous pas que les » seigneur des Querdes a mandé gens d'armes » à tous lez, jusques au nombre de quinze à » seize cents chevaulx, et les a mis en diverses » embusches pour ruer jus les Bourguignons, » qui cuident prendre et embler le chasteau et la » ville de Béthune. »

De ces nouvelles furent les compagnons tant fort esbahis que rien plus. Se fut ledit Francois amené devant les capitaines, auxquels il récita ce que dessus est dict, et persistant tousjours en son ferme propos. Aulcuns disoient : « Possible est qu'il dit » vérité. » Les aultres disoient : « Possible qu'il ment, » il est ici envoyé pour rompre nostre fait; ne » arrester à la voix d'un homme. » Toutesfois

le desreglement de l'horloge , la faulte des signes qui ne furent desmontrés qu'à l'approche du jour, il fut conclud de laisser l'emprinse ; et les nobles hommes qui premiers en firent l'essai , firent hastivement rapporter leurs bacquets , et recoeillèrent aucunes de leurs baghues , et puis retournèrent en leur compagnie , fort desplaisans de la malicieuse et faulse deception où leurs ennemis les avoient attirés ; et entre les aultres ceulx à qui l'ennui en gissoit au plus près du cœur , estoient ceulx à qui les fins et malicieux garnements s'estoient adressiés pour bastir la matière ; et est à présupposer qu'ils eurent des Bourguignons plus de dix mille malédictions.

Quant ceste noble chevalerie, qui estoit le choïs, le pris, le bruict et la riche espargne du roy des Romains, se vist tant cauteleusement séduicte , abusée et déceue , n'est à doubter qu'il y eut plusieurs cœurs dolens ; et furent tellement aguillonés de tristesse, qu'à peu qu'ils n'avoient force ne hardement ; et avec ce , et les hommes et les chevaulx estoient tant travaillés par longues veilles, parce qu'on les avoit chariés du long de la semaine , que plusieurs en estoient foulés et fatigés ; et pour ce qu'ils ne se desloient de leurs ennemis, ils n'estoient armés qu'à la dernière nécessité.

Quant la noblesse se veyoit ainsi treusement abusée de son emprinse , la conclusion fut prise de recourir à la force et de soi monstrier en bataille , tant la veüe estoit longue quant l'aube du jour fut creue , et que l'on congnoist

vérité de ce que les Franchois avoient mis avant des ambassades du seigneur des Querdes, l'on envoya pour descouvrir quatre hommes d'armes et douze crenequiniens', lesquels se tirèrent vers un molin à vent, ou riens ne percheurent; puis allèrent à une maladie, où un ladre, qui desjà estoit sur pied, leur certifia, après briefve inquisition, que rien ne sçavoit des Franchois ne de leur venue, estat ne de leur embusche. Mais après qu'ils furent un petit eslongiés d'illecq, ils percheurent vingt ou trente chevaulx des avant-coureurs des François, et s'en vindrent dire les nouvelles à la seigneurie, qui tantost y envoya Claude de Zurre, accompagné de soixante ou quatre-vingt chevaulx. Et lors s'amontra une puissance de Franchois en une vallée, qui verement, comme fresques et bien reposés, chargèrent sur les Bourguignons; et les Bourguignons d'aulture part, sans les craindre ni barguigner, donnèrent dedans puissamment. Là furent d'un costé et d'aulture lanches brisées, chevaulx esfondrés et hommes abattus; et en fut le hurt fort dur et bien attainct; si que chascun eut honneur; mais la force des Franchois es multiplia par les ambassades qui les secouroient, et la puissance des Bourguignons s'affeiblia par les fuitifs qui s'en couroient, tellement que Franchois furent les maistres, et Bourguignons mis en desroi, qui donnoient les fuites par grosses compagnies; et abandonnèrent les piétons, comme brebis sans pasteur, à la vueule des loups. Mais monseigneur le comte

de Nassou , et avec lui le duc de Gueldres , et les nobles chevaleureux corraiges , dirent que mieulx aimeroient à mourir que bleschier leur honneur ; et bien qu'ils fussent séduicts et trahis plainement , ne voulurent abandonner les nobles hommes , ains recoeillèrent les piétons et les consolèrent à leur povoir , pendant le temps que Franchois donnoient la chasse aux Bourguignons jusques auprès de Bailleul ; et lors le seigneur de Boussu , comme preux et vaillant chevalier , radouboit les compagnons et appeloit les fuyans , les uns pardoulces paroles aimables , les aultres par dures et aigres reprehensions. Anthoine de Fontaine disoit aux fuitifs : « O noblesse de Bourgogne , seras-tu » maintenant foulée ? Où est ta force ? Où est ta » grande et renommée prouesse ! » Et d'autre part le duc de Gueldres , le comte de Nassou , Ferry de Nouvelle , et aultres nobles hommes vaillans , offrirent leurs corps à tout périls mortels , pour recoeillir et entretenir les piétons ; ensemble disoient qu'ils vivoient et mourroient avec eulx. Et entre les aultres , le seigneur de Lassaras , noble chevalier de Savoie , faisoit merveilles d'armes en soi deffendant comme un petit Ours d'une grande espée qu'il avoit ès mains ; mais fut tellement aggrésé des Franchois , qu'il fut occis à mort ; et rendit l'âme peu de jours après. Le comte de Nassou estant à pied , qui chevaleurement se maintint , fut attaqué en la joue d'un coup de lance , duquel il fut jeté par terre ; et le lendemain fut

perchié et en dangier de mort. Et si les puissants princes, très nobles chevaliers, et vaillans barons, espandoient sang et sueur de corps et de bras, en la protection des piétons, n'est à doubter que les piétons, voyans leur hault vouloir et admirables proesses, s'employèrent à leur pover; car ainsi qu'ils estoient tirés trois quarts de lieue arriere de Béthune, en un villaige nommé Huignes, ils se porèrent et deffendirent tant vaillamment, qu'ils tindrent une bonne demi heure, avant que l'on les peusist deffaire; mais, sans la grosse bande et puissante multitude des Franchois qui les avironnèrent de tout lez, ils fussent demourés sur pieds; mais avec ce qu'ils estoient lassés, travaillés, annoyés, séduicts, et amatis, ils furent tant vigoureusement entamés et enchargiés, qu'ils ne peulrent soustenir le faict, ains furent mis à desconfiture; si qu'il y en eut de compte faict, morts sur la place, parmi aucuns Franchois, le nombre de deux cent vingt-neuf, et environ autant que noyés que tués en la chasse; et furent détenus prisonniers monseigneur de Gueldres, le comte de Nassou, le seigneur de Boussu, le seigneur de Forest, le seigneur d'Endisselle, Anthoine de Masthain, Anthoine de Fontaine, Ferry de ... le, Claude de Zurre, les frères de Morbecq, Estienne de Chastelre, et aultres nobles hommes de bon nom et d'armes, jusques au nombre de ... et plus.

Pour la chasse, Anthoine de Long-champs

étoit au pont de Morenville, qui à force de bras fait saillir aucuns Francois en la rivière, déchassant les fuyans ; il se lancha en l'église, dont il wuida honnorablement sans fortune.

Ainsi, par la subtilité des Francois, furent les Bourguignons malheureusement déçus, et puis prins au gluis, comme oiselets à la pipée, à leur grand ommaige et esclandre. Merveille fut que tant de subtils esprits comme sont les Bourguignons, donnèrent crédençe aux facteurs des Francois, qui tant de fois les avoient abusés ; ils cuidoient prendre les regnars fins, mais ils furent chassés et prins. Merveille fut que tant de nobles personnages se mirent sus pour emporter de nuit une ville à quoi un aventurier de guerre n'estoit que trop honorable à ce faire. Merveille fut que tel amas de Francois se logea à peu de noise auprès des Bourguignons, sans ce que de riens s'en peussent appercevoir ; mais quoi ? brief conseil les surprint, convoitise la main y tint, oultrecuider y laboura, et peu de sens les abusa.

CHAPITRE CLXII.

Commotion des trois membres de Flandres contre le roi des Romains.

Les villes de Gand, Bruges et Ypres, qui sont les trois membres de Flandres, s'eslevèrent contre le roi des Romains, leur chief, pour plusieurs causes qui cy-après seront déclarées, et entre

aultres personnages du parti des Flamens, sire Adrien, seigneur de Rasenghien et Capperolle furent ceulx qui plus les tindrent en leur folle et dure arrogance ; et pour ce que sire Adrien Villain avoit esté dès l'an quatre-vingt et cinq, des principaulx commoteurs du peuple de la ville de Gand, qui s'estoit eslevée contre le roi à cause de la détention de son fils l'archiduc Philippe en ladite ville, le roi l'avoit mal prins en gré, et s'estoit ledit Adrien Villain, après la mort de Guillaume Rine, absenté de Gand, lui, sa femme et son mesnage, et demouroit en la ville de Lisle ; et jà soit ce qu'il se disoit avoir assurance, mandement et pardon du roy des Romains, toutefois Charlot de Menneville et aucuns archiers du comté de Nassou se trouvèrent en Lisle, prindrent le prisonnier, et le menèrent au chasteau de Willevorde, où il fut longue espace assez estroitement tenu, fort desplaisant cest emprisonnement à ses amis ; et advint par un jour d'esté, l'an mil quatre cent quatre-vingts et sept, que Adrien de Lickerke, son cousin-germain, lui quatorzième de ses familiers amis, fort empoincts et bien montés, saichans que le chastellain estoit à Bruxelles, se trouva avec sa bande entour de Willevorde, sur intention de retirer hors de prison sire Adrien son cousin ; et lorsqu'il fut descendu à l'allée, lui quatrième seulement, hurter à la porte du chasteau, duquel le portier, de prim, lui denia entrée, disant que le chas-

tellain estoit absent ; toutesfois , il multiplia tant de prières , avancha tant de promesses , et mit avant tant de beaux langaiges , persévérant en sa queste , que l'entrée lui fut offerte , et demanda de prime venue où estoit son cousin de Rasenghien , le portier respondit : « Seigneur , il » n'est guaires loing . » Et sire Adrien de Rasenghien se pourmenoit avant la court , vestu d'une robbe longue , et lors Adrien de Lickerke s'approcha de lui et lui dit : « Revenez , beau cousin , revenez , vous y avez assez esté . » Et lors messire Adrien despouilla sa robbe longue , et se vestit d'une courte propice à son faict , puis enforma un chaperon . Le portier voyant ces manières de faire , esleva ung grant cri ; mais il se trouva buffé et rudement poussé contre les parois , et tellement navré qu'on n'y espiroit vie . Une josne fille le voyant en ce dangier , se print à faire effroi , mais elle fut fort menacée , se n'osa dire mot .

Ainsi doncques Adrien de Lickerke tira hors du chasteau messire Adrien de Rasenghien , et le monta sur l'ung des chevaulx estant assez près d'illecq ; puis widèrent la ville , et tournèrent leur compagnie au dehors , qui les attendoit . Au wider de la porte , une femme commença à dire hault et cler : « Voilà un prisonnier eschappé ! » Mais il n'y eut quelque poursuite , car les chevaucheurs qui ramenoient leur proie sans entrer en Bruxelles , poindirent des esperons autant que

chevaux peulrent souffrir, et allèrent d'un trot repaistre à Frasne en Buissenois, et de là se trouvèrent à Tournay.

Le violent eschap d'emprisonnement dudit Adrien de Rassenghien fut fort préjudiciable au pays, fort desplaisant au roi et au seigneur de Valhain, qui le chasteau avoit en garde; et sembloit bien à plusieurs subtils esprits, que s'il rentroit en Gand, il ne feroit point moins de mutinerie que paravant il avoit faict, ainsi que expérience le démonstra; car sitost qu'il eust le pied ens, il trouva manière de rebellion, et suscita les membres et les testes folles en leurs erreurs et folle opinion; et d'autre part les Flamens voyans les pays foulés par faulte de justice, laquelle ils désiroient sommièrement estre entretenue, voloient aussi que le roy se fesist quicte des Allemans, lesquels ils voyoient ennuis, et avoient grand regret à la paix faicte de l'an quatre-vingt-deux; et leur sembloit bien que l'infraction d'icelle leur estoit dhommaigeable, et que, par la nutrition de la guerre, innumérables deniers, quasi par millions, s'estoient levés en Flandres, desquels ils vouloient avoir le compte, pensans que tous n'estoient venus à la congnoissance du roy; mais aucuns gouverneurs, comme ils disoient, les attribuoient à leur profit singulier, et disoient mesme que le duc Philippe ne le duc Charles, n'avoient autant tiré de chevance de Flandres, comme avoit faict le roy de sa prime

venue. La garde du roi, qui sans entretenance avoit foulé et mengé le plat pays de Brabant et de Hollande, se tiroit lors vers lui estant en Bruges, et se tenoit à l'environ, au grand desplaisir de ceulx de la ville, qui fort doubtoient d'estre pillés tant par ladite garde, que par les Allemands qui lors estoient avec le roi, lequel souvent issoit et rentroit en la ville pour entretenance de sa gendarmerie, laquelle il vouloit employer à la recouvrance d'aucune ville, non pour piller Bruges, comme ils cuidoient, ne pour grever ses manans, qui contre lui machinoient; et qui plus est, ils s'anuyoient parce que le roy, ensemble son estat, s'estoit long-temps tenu en Bruges, à la grande charge des hostellains qui les soutenoient à leurs despens, sans recevoir paye, dont ils estoient fort mal contens; et n'avoient sinon menaches, opprobres et villenies d'aucuns mauvais garchons, qui disoient par manière de dérision, que le temps estoit venu qu'ils baigneroient leurs bras au sang des Flamens.

Tels semblables mordans langaiges allumans les testes fumeuses, avec aultres secretes machinations et publiques menteries, furent cause de la détention et emprisonnement du roy et des siens, lequel toutesfois, à la requeste des Flamens, avoit mandé les estats du pays pour besongner au bien de paix; et de faict y estoient les députés de Ypres, Vallenchiennes, Lille, Douay, Orchies, ceulx de Bois-le-Duc et Mildebourg en Hollande.

Advint un jour que les seigneurs de Bruges , ensemble tous les doyens des mestiers , estoient assemblés à la maison de la ville , devant Saint-Donat , le roy vestu d'une robbe de drap d'or , sur un cheval couvert de mesme , ses gentilhommes devant lui en notable ordonnance , se tira vers eux , et voyant leur manière de faire , leur demanda quelle intention ils avoient ; et ils respondirent qu'ils vouloient paix ; et le roi dit qu'il ne demandoit aultre chose , et regardassent entre eulx par quel tour on le polroit trouver et avoir , saulve l'honneur de lui , de son fils et des pays ; car touchant sa part il avoit obtenu saulff-conduit pour vingt de ses gens aller vers le roy de France , pour practiquer bonne paix.

CHAPITRE CLXIII.

La prinse de Courtray par les Ganthois , et la mort du seigneur de Heule.

LES Ganthois , en nombre de trois mille testes armées , desquels , entre les aultres estoit principal ducteur Adrien de Lickerke , assemblèrent charoy , engiens , artillerie , eschelles , aisselles et cloyes , et certains instrumens propices à donner l'assault ; et par une longue nuict d'hiver , dont le neuvième jour adjourna , s'approchèrent de la ville et sur espérance de la gaigner ; et en-

viron six heures du matin se trouvèrent es faulxbourgs de la porte; mais afin que le train de leur charroy menast moins de bruit et que leur venue fust mieulx celée, ils espardirent estrain en grande abondance au long de la chaussée. Le guet de la ville, qui de riens ne se doubtoit, oyant ceste approche, demanda comme fort esbahi, d'où venoient les chariots si matin, et aucuns respondirent : « Ce sont les paysans, lesquels amènent leurs biens à saulveté de paour » des Ganthois. » Et n'y prindrent autrement garde. Les Ganthois toutes fois passèrent les barrières, et devallèrent en bas, et pour ce que l'eau des fossés estoit engellée, et que les glaces n'estoient rompues, ils se joindirent facilement à la muraille, dreschèrent leurs eschelles, et montèrent à mont; et quand ceulx de la ville boutoient testes aux cresteaux pour eulx deffendre, ils estoient rudement reboutés de hacquebutes, viretons et sagettes. Et à cause de la gelée le pont-levis ne s'estoit clos pour ceste nuit à son appartenir; se fut par un seul cop de serpentine légèrement abattu; se donna ouverture à la ville et entrée aux Ganthois. L'assault fut aspre et soudain, et dura environ heure et demie, auquel il n'y eut que un seul homme de la ville mort, lequel estoit l'hostellain de la Cornaille.

Le bailly de Courtray et le seigneur d'Estrées, qui illec estoient en garnison, oyant cest impétueux effroi se furent fort esbahis; et, pour

seureté de leurs vies saillirent hors de la ville , et tirèrent vers Lisle. La ville de Courtray ainsi prinse et conquise, les seigneurs, bourgeois et manans firent serment au duc Philippe et aux Ganthois; Cornille de la Barre, et le seigneur de Heulle avec certain nombre de compaignons de guerre, estoient au chasteau, lesquels par appointment se rendirent le lendemain, et firent aucuns serment comme dessus; Cornille se partit, et le seigneur de Heulle demoura capitaine du chasteau.

La renommée de la prinse de Courtray fut tost espandue par la comté de Flandre, laquelle venue à la congnaissance du roy des Romains, cuidant que le chasteau que l'on estimoit imprénable deussist tenir, monseigneur Philippe de Clèves se partit de Bruges, le vendredi ensuivant, print trois cents piétons, et s'achemina vers Courtray, espérant donner secours audit chasteau, qui desjà s'estoit rendu. Il se tira vers Ypres et laboura d'y bouter les piétons en garnison; mais ceulx de la ville ne s'y voulurent assentir, parquoy il s'en retourna en Bruges, jà soit ce que le seigneur de Heulle eusist faict le serment au duc Philippe et aux Ganthois, et fusist capitaine du chasteau. Toutes fois, Adrien de Lickerke avoit la clef de l'artillerie en garde, dont le seigneur de Heulle estoit fort desplaisant; et comme repentant de son faict, commencha à aspirer après le roy des Romains, lequel, comme aucuns tiennent,

fut adverti de son intention, car, ce temps pendant, lui estant en Bruges, il envoya deux cents et cinquante piétons, archiers, picquaires et hallebardiers, sous la conduite de This son escuyer d'escuyerie et aultres, pour donner secours audit capitaine; mais les murmures des Brugelins rompirent et retardèrent l'emprinse du roy et de ses nobles, si que le seigneur de Heulle perdit la vie. Et advint par un dimanche deuxième de février, que Adrien de Lickerke, capitaine de la ville de Courtray, fit assembler multitude de gens sur le marchié, pour faire exécution d'un malfaiteur; en laquelle multitude estoient aucuns hacquebutiers et canonniers de la garnison du chasteau. Le seigneur de Heulle voyant le peuple amassé sur le marché, Adrien et aultres fort embesognés, pensa d'achever son emprinse, et envoya ses paiges à l'assembler pour quérir ses souldoiers illecq amassés avecq les aultres, et lui mesmes alla à l'hostel d'ung maressal quérir aucuns marteaux et instrumens, et fit rompre et desserrer les huys des prisons, où estoient aucuns compaignons que l'on prétendoit à exécuter, lesquels, délivrés de ce dangier, se tirèrent audit chasteau; et combien que Adrien Lickerke fusist fort embesogné et ententif à faire l'exécution du malheureux, néantmoins il percheut les paiges du seigneur de Heulle, qui apeloient lesdits hacquebutiers, et les faisoient tirer vers le chasteau, et se douta que ledit de Heulle pour-

chassast quelque folle emprinse ; pourquoi, sans plus avant procéder en l'exécution du malfaiteur, lequel il fit rebouter en prison, il appela ses gens en disant : « Le seigneur de Heulle content à moi des faire ; » les prisonniers sont eschappés, mais il lui coustera » chiere. » Adoncq à toute diligence fit ses préparatoires, assaillit le chasteau, fit rompre les ponts et les places par lesquelles il pensoit que secours pooit venir et fit publier qu'il donneroit trois marcs d'argent à six hommes qui les premiers entreroient, à six en suivant deux marcs et à six aultres un marc.

Le seigneur de Heulle, sa femme et sa maisnée estoit audit chasteau, accompagné de dix-huict à vingt hommes de deffense, lesquels boutèrent hors la bannière au roy des Romains ; l'assault fut donné aspre et puissant ; eschielles furent dreschiées, chargiées de gens, ralongiées et reloyées de leurs propres chaintures, quand trop courtes estoient ; et jà soit ce que les deffendans n'eussissent guaires de traict qui peusist grever les assaillans, à cause que ledit Adrien avoit la clef de l'artillerie, toutesfois ils résistèrent vigoureusement à leurs adversaires, si en bleschèrent et navrèrent plusieurs ; mais finalement ils furent vaincus ; car après que l'assault eut duré environ trois heures, le chasteau fut prins, le seigneur de Heulle frappa d'un vireton, et il se tira en sa de Lickerke entra audit chasteau ; hé sur trois ou quatre coussins

et en présence de la dame son espeuse qui le condoloit à son pooir, lui féru d'une espée trois cops en la teste, tellement qu'il morut illec sans confession, qui fut chose piteuse et lamentable.

CHAPITRE CLXIV.

Comment le peuple de Bruges déploya ses bannières sur le marché.

Au commencement du mois de febvrier très horribles et fières commotions du peuple de Bruges s'eslevèrent contre le roy des Romains estant illec et contre ceux de son hostel, tellement que les mestiers de la ville se mirent en armes, s'assemblèrent par grosses multitudes en plusieurs lieux; com de faict les carpentiers et ceulx de leur bende, pour sçavoir qui entroit ou issoit de leur fort, se tirèrent aux portes devers Gand et Sainte Catherine, et les aulcuns sur les terrées. Le roi sentant ceste murmure, pensant appaisier le rumeur du peuple, qui tout la nuit s'estoit mutiné, se leva de bon matin, et entre cinq et six heures se trouva devant Saint-Donas, où la tumulte populaire estoit grande. Les gentilshommes de son hostel le suivoient à la file, chascun une picque à la main. Le roy à privée maisnie, accompagné des seigneurs de Polhain et du seigneur de Mingoval et leurs sequelles, se tira vers lesdites portes, où il trouva les carpentiers, aux-

quels il demanda qui les mouvoit d'estre ainsi en armes; et ils respondirent que ce faisoient pour garder leurville, avec aultres paroles fières et mixtionnées de haulteur, dont le roy mal se contenta.

Ce temps pendant, le comte de Sornes ensemble plusieurs gentilshommes, nobles et escuyers de l'hostel du roi, estoient en la place de Saint-Donas, où ils se chauffoient en un grand feu, qui, par manière de passe temps et aussi pour veoir comment les jouvenceaux se conduiroient, si ce venoit à la force, dit à ceux de sa compaignie: «Faisons le limechon à la mode d'Allemagne.» Et lors les gentilshommes tous en armes, chacun la picque au poing, firent quatre et quatre en notable ordonnance un tour à la place à l'environ du feu; puis le seigneur de Sorne s'escria et dit: » Chacun avale sa picque! » A ce mot chacun fit son devoir; mais ceulx de la ville estans sur la place, et ceulx meismes qui estoient en la maison en grand nombre, oyans ces mots et voyans ces picques avallées, eurent telle paour et hidde, qu'ils ne scavoient où lancer; et pour ce qu'ils estoient en suspicion et doute des Allemans, ils cuidoient que l'on deusist charger sur eulx, dont plusieurs donnèrent la fuite avant les rues; aultres fermoient leurs huis, les aultres serroient leurs fenestres, aulcuns entroient en Saint-Donas, avoit tel cri, tel huy, telle presse, et telle confusion que sans ordre et sans mesure l'on se battoit sur l'autre. Illec estoient gens ab-

batus et desfroissées, comme en bataille desconfite. A cest effroi, le roi, ensemble sa compaignie, retourna de la porte, et se trouva en la place où se faisoit ce piteux desroi. Quand les Allemands les percheurent, ils crièrent : « Vive le roy ! » Lors les Flamens furent plus effrayés que devant ; mais le roy, sans ame grever, recoeilla ses gens, se mit au milieu d'eux, et retourna à son hostel ; et les Brughelins, plus effrayés que devant, persistèrent en leur commotion ; car ce jour, environ douze heures, les mestiers, par le commandement de leurs doyens, s'assemblèrent en leurs maisons, se partirent en armes en grandes compaignies, apportèrent leurs bannières sur le marché, et prindrent lieu chascun selon son estat et vocation. Il y avoit en ladite assemblée environ cinquante-deux enseignes, parmi aucuns pignons, et dont entre les aultres la principale et mieux recommandée estoit la banière du comte de Flandre, qui estoit à drap d'or au lion de sable, située devant le beffroi de la ville ; une aultre auprès d'elle estoit l'étendard de Bruges, la banière des bourgeois et des carpentiers sous lesquelles estoient dix-sept pignons de dix-sept mestiers qui se nomment naringuiers, comme marchands drappiers, foulons et painctres. Ceulx de ceste hende sur toutes aultres fut celle qui plus cerna le roy en sa captivité. Ces bannières ainsi arrangées, et les gens des mestiers soubs elles, l'on ferma le marchié et fortifia tellement de

palis et d'artillerie , qu'il y avoit de compte faict quarante-neuf bastons à feu. En ceste orgueilleuse pompe, assurés comme Rolland, se tenoient Brughelins fiers comme lions nuict et jour sur le marché, sans ouvrer ni service faire, sinon penser et imaginer par quel tour et moyen ils polroient pugnir et contrarier ceulx qui avoient eu le régime des deniers de la demaine du roy; et chascun en son quartier commenchèrent à faire logis et eslever tentes et pavillons, comme en un ost champestre, et estoient entretenus et nourris aux despens des mestiers.

CHAPITRE CLXV.

La détention du roi des Romains au Cranembourg sur le marché de Bruges.

N'EST merveille se plusieurs grans et notables personnages de la maison du roy, lors estant en Bruges, estoient en grand soussi et dangier de leurs vies, voyant la désordonnée et furieuse insurrection du peuple, non-seulement contre les gouverneurs des finanches, mais directement contre la personne du roy. Advint le second jour de fevrier, que une bende de ceulx qui estoient sur le marchié, fit lever un estendard par un enfant eagié de quatorze ans, et partirent en grand fureur et s'en allèrent contre le seigneur



Pierre Lanchast, maistre-d'hostel du roy, espérans de le trouver ; mais pour la saulveté de son corps il s'estoit absenté ; toutefois ils furetèrent son logis, prindrent en son comptoir environ vingt livres de gros, ravirent pain et chair sallée, et trouvèrent artillerie et pouldre, picques et instruments de guerre, lesquels ils amenèrent sur le marchié. Furent pareillement ès maisons de Roland Lefebvre recepveur de Flandres, de Thiebault Barodo, trésorier, et de Jehan Neufwenhove, burguemestre de Bruges, qui, comme saiges, s'estoient mis hors de la voye, dont les mestiers furent fort desplaisans.

Le roy, avironné de ses nobles, chevaliers, escuyers et gentilshommes, se tenoit lors en son hostel jour et nuict, fort admiré des insolences des Brughelins. Le seigneur de Bevres et le seigneur de Mingoval allèrent sur le marchié de bannière en bannière, demandèrent aux doyens, qui les mouvoient de faire telles commotions, et se ils vouloient eux eslever contre le roy. Ils respondirent que non, ains vouloient vivre et mourir avec lui, mais jamais ne se partiroyent d'illecq, n'avoient à leur volonté aucuns de ses officiers gouverneurs. Le lendemain, eslirent pour leur capitaine le seigneur d'Inckerke, qui paravant estoit bailly de Bruges ; et firent nouvel escoutette, Pierre Metteney et faisoient les sermens à ce convenables. Ce jour advint que deux Moriennes, de la famille du comte de Sorne, dirent à leur hostesse, au moins le

donnoit-elle à entendre que le marchigue d'Anvers, accompagné de grand nombre de gens, viendrait la nuit ensuivant bouter les feux en la ville de Bruges, en trois ou quatre lieux. Ces paroles ne demourèrent guaires ès oreilles de l'hostesse, qui promptement le planta de sa langue ès oreilles d'un aultre ; et ainsi de bouche en bouche et d'oreille en oreille parvindrent à la notice des dix-sept neringhes, qui, plus emflambés que dragons, furent tellement allumés d'ire et de courroux, que pour inciter le peuple en commotion, ils sonnèrent la cloche d'effroi, au son de laquelle, après que lesdits Moriennes furent emprisonnés, aucuns mauvais garchons tentés du mauvais esprit, prindrent leur train vers l'hostel du roy, ayant l'estendard de Flandres ; et avec leurs sequelles qui furent grandes, faisant grant noise avant les rues, sur intention de l'occir, et de mettre à mort ses nobles, chevaliers, familiers, serviteurs et domestiques, et généralement tous ceulx qui tenoient son parti. Aulcuns de leurs gens se fourèrent en l'hostel du roy, et estoit leur estendard plus de demie voie, quant le seigneur d'Inkerke, leur capitaineretournoit de devers le roy, lequel, à très grand dangier de sa vie, les retarda de leur folle et malheureuse emprise ; car le débat y fut si grand, et l'estreinte tant impétueuse, que la bannière fut brisée et deschirée ; mais finalement furent tant réduicts ces mauvais garnements, par ledit capitaine et les persuasions d'aucuns nota-

bles personnages, lesquels y survindrent, que moitié par force , moitié par requeste , ils cessèrent leur mauvaïse prétente , et retournèrent avec les aultres.

Néantmoins, ils se prindrent celle nuict en nombre de quatre-vingt-dix, firent le guet à l'hostel du roy, prindrent regard sur sa maison ; et le roy leur envoya le vin et deux moutons , pour eulx récréer ensembles. Peu de jours après les deux Moriennes, qui furent cause de cette commotion, furent mis sur le bancq, livrés à torture, et menés sur le hourd, le roy les regardant sur le marchié par une fenestre ; puis furent bannis de la conté de Flandres l'espace de dix ans, et le roy, par pitié, leur fit donner dix escus.

Les Brughelins, pour parattaindre et attrapper en leurs lacs les gouverneurs des deniers du roy, firent publier que quiconque leur voudroit ou polroit enseigner ou livrer sire Pierre Lau-chast, mestre Rolland Lefebvre et mestre Thiebault Barado, il auroit pour chacun d'eux cent livres de gros ; et quiconque enseigneroit où trouveroit Conrard, le Fol dénommé, auroit vingt-quatre livres de gros. Ainsi, tant pour l'affection qu'ils avoient de vindication, comme pour le gain de la promesse, chacun se mit en diligence de quérir lesdits personaiges. Le cinquième jour de febvrier, les seigneurs de Gand envoyèrent lettre aux seigneurs de Bruges, contenant en bref qu'il se messissent au-dessus du roy. Ces lettres venues, environ

quatre heures du vespres, le seigneur d'Inkerke vint parler au roy en son hostel, et lui dit qu'il convenoit que incontinent il se trovast sur le marchié, que telle estoit la volonté des doyens et de leurs sequelles. Le roy, voulant complaire au commandement du commun, cuidant pacifier sa rigueur, il alla à pied, à privée maisnie accompagné des seigneurs de Bevres et Mingoval, de messire Martin Polhain et Grand Polhain. Et lorsqu'il fut illec venu, il alla de bannière en bannière saluer les doyens et leurs complices, lesquels, après toutes salutations, lui monstrèrent les lettres que ceulx de Gand leur avoient envoyées, contenant qu'ils se misissent au-dessus de lui : sur quoi le roi leur fit requeste qu'il peusist retourner d'illecq et demeurer à son hostel. A ceste requeste furent aucuns d'opinion qu'il s'en retournast; mais les carpentiers, ensemble les dix-sept neringhiers ne s'y volurent consentir, et dirent qu'il pavoit aussy bien demourer sur le marchié, comme ils faisoient. En ceste murmure, fut le roi l'espace de demy heure, sans avoir apointement, si que nul ne parloit à lui; mais finalement il fut conclud qu'il demouroit auprès d'eulx, et fust logié en froncq du marchié, assez estroictement, au Cranenbourg, hostel d'un espicier.

Ceste admirable histoire bien considérée, est miroir et vif exemplaire à tous haults grands personnages intronisés en excellent degré, car l'on voit comment le très sacré roy des Romains,

futur empereur et infallible successeur de la monarchie mondaine, à qui les plus nobles et puissants princes de la terre doivent louange, honneur et service, est venu à celle extrémité par meuterie et sédition populaire qu'il a esté contrainct saluer, prier, requérir et incliner gens misérables et de basse condition, et non pas estrangers, Barbarins, Esclavons ne Tartarins, mais ses propres subjects, ses propres oailles, et en sa propre ville. O très soubdaine, très caducque et très inconstante roe de mutabilité de fortune ! comment tu charries et renverse à ta mode folle et poindante les plus honorés de ce monde, notables hommes et puissants personnaiges, courtoisiers et aultres. Souverainement, ceulx qui estoient suspicionnés des dix-sept néringhins, voyans le roy ainsi détenu oultre sa volonté, par villains de basse condition, furent en grand soussi, pensans d'heure en heure prins et incarcérés ; car il y avoit guet sur eulx, et à grand prière vuidoit l'on la ville. Néanmoins aucuns eschappèrent par subtilités et parprendre habits descongneus, et entre les aultres l'abbé de Ste.-Benigne, tenant l'ordre de Saint-Benoist, transmua son habit noir en un manteau rouge ; et pour couvrir sa couronne, s'affubla d'une perruque, fit peindre et eslever un porcion en son visaige ; puis, à la manière d'Espagnol, la coustille au costé, quérut sa passeport, et avec monseigneur l'évesque de Léon en Bretagne et aucuns aultres, vuida la ville de Bruges. Messire

George de Guieslin, chevalier, seigneur de la Boe, sentant ses besoignes fort pesantes, et fort en la charge des meutins, se mit en habit d'augustin, cuidant vuidier comme les aultres; mais il fut recongnu à la porte et amené prisonnier en la ville.

Sallezar, lequel estoit fort mal agréable aux Flamengs, qui le réputoient fracteur de paix, à cause de la prinse de Therouane, trouva fâchon de lui partir de nuict, lui douzième, à main armée; et manda au roy que si son plaisir estoit, il se faisoit fort de l'emmener sain et saulf. Ainsi ledit Sallezar fit prendre quatre tonneaux à Adrien d'latte, sur lesquels il fit clouer des asselles; il monta sur lesdits tonneaux, et à manière de ponton, rompant et brisant les glaces, passa seurement, lui et les siens, sans grippe de fortune.

Le lendemain s'appercheurent les Flammengs que Sallezar leur estoit eschappé, de quoi ils furent fort esbahis et anoyés; et les tonneaux sur quoi ils estoient eschappés furent apportés en plain marché, et mis en la veue de tout le monde. Messire Charles de Sanveuse se mucha derrière l'huys d'une chambre parmi laquelle passaient ceux qui le quéroient. Aultres gent ils compaignons, cremans fureur populaire, se glissèrent hors par diverses fâchons, aucuns en fourme de marchâns, aucuns en guise de faulconniers, et aultres en habits de mendiants.

CHAPITRE CLXVI.

La venue des Ganthois en Bruges.

LES Ganthois ayant entendement avec les Brughelins, furent fort joyeux de la prinse et détention du roy. Dont, pour les assister, consoler, conforter et conseiller en leurs affaires, après les envoyes et réceptions en plusieurs lettres missives, tant d'un costé comme d'aultre, les Ganthois se mirent en train pour venir et entrer en Bruges à grande puissance; mais pour ce que les Brughelins doubtoient qu'ils ne se fourrassent en leur ville à main forte et en grand multitude, pour les dompter, comme aultrefois avoient faict, ils leur mandèrent qu'ils venissent seulement à trente chevaux: et les Ganthois respondirent que, pour la protection et saulveté de leurs personnes, il estoit nécessité de y entrer en nombre de sept à huit cents au moins. Les nations et marchans estranges sentans l'approche des Ganthois à main armée et en grand nombre, se tirèrent vers les seigneurs de la ville et les doyens des mestiers, auxquels ils remonstrèrent comment, par ci-devant, les Ganthois avoient par plusieurs fois pillé la ville, et que legièrement polroient encore faire; supplioient très humblement qu'ils leur v octroyer saulf conduit pour eulx tirer hors

leurs marchandises, sans attendre l'aventure de leur venue. Adonc les seigneurs de la loi et les doyens conseillèrent ensemble; et furent d'avis, avec les bourgeois et les marchands, que les Ganthois entreroient en la ville, à trente chevaulx seulement; mais les carpentiers et les dix-sept néringhins, qui souvent estoient contraires à tous bons et certains propos, vouloient qu'ils y entrassent à grosse puissance; et les Ganthois, que ceste opinion esmouvoit, leur firent sçavoir que jamais ame d'eulx n'y entreroit, se tous ensemble n'y entroient, laquelle chose ne leur fut octroyée, dont très mal si aventurèrent. Mais pour les auculnement pacifier, à cause que la nuict approchoit, pensans qu'ils avoient faulte de vivres, les Brughelins leur envoyèrent pain, chair, fromaige et cervoise, lesquels ils renvoyèrent, par grand déplaisir qu'ils avoient qu'on leur refusoit l'entrée de la ville. Et combien qu'ils se disoient estre le nombre de sept à huit cents seulement, ils estoient autant de milliers, bien en point, sans la suite des paysans qui conduisoient leurs charriots; et furent pour ceste nuict logiés à demi lieue près de la ville de Bruges.

Les Brughelins sentans les Ganthoissi près d'eulx et en leur indignation, furent en grand crainte et soussi comment ils se conduiroient la nuict, à cause que les fossez de la ville estoient engellés, et que facilement ils les povoient venir visiter par les terres. Dont, par manière de renforcement de guet, et pour mieulx estre asseurés de leur be-

songne, ils prièrent le seigneur de Myngoval et messire Charles de Lalaing qu'ils voulussent avec eulx garder la ville, afin de obvier au dangier qui povoit advenir à la ville par les Ganthois; et fit chascun d'eulx bonne diligence de prendre garde à son quartier.

Le lendemain, sixième de febvrier, fut conclud par les Brughelins que, se les Ganthois vouloient entrer en Bruges, cent hommes seulement, sans estre armés et sans vuidier leurs hostels, comme ceulx de Bruges avoient autrefois faict en Gand, faire le povoient. A quoi fut respondu, que pour ce jour ils remeneroient leurs gens en Gand, et lendemain retourneroient. Le samedi ensuivant, neuvième de febvrier, environ cinq heures du vespre, huit députés des plus notables de Gand vindrent par chariots et entrèrent en Bruges, accompagnés de seize ou dix-huit chevalcheurs armés au cler, et quatre-vingts piétons, archiers, arballestriers et picquenaires. Ils marchèrent en ordonnance jusques au marchié, firent la révérence aux seigneurs de la ville, puis allèrent de bannière en bannière saluer les doyens des mestiers; et les Brughelins qui les festoyèrent et accueillirent honnorablement leur monstrèrent grand signe d'amitié, qui de prime venue deschargèrent à un cop toute l'artillerie du marché. Ainsi s'esgaudioient, s'esjouissoient et se glorifioient les uns avec les autres; car les Ganthois réputoient les Brughelins d'aussi grand gloire, pour la prise

du roy, que fut Jason pour la conqueste de la thoison. Et lendemain de bon matin, les députés de Gand, accompagniés de leurs gens d'armes, en grand pompe, se trouvèrent sur le marchié avec les seigneurs de la loi, qui tous ensemble allèrent de tente en tente parler aux doyens, et à l'après-disner se mistrent en conseil, auquel il fut conclu de mectre garde sur la personne du roy ; car la nuict devant avoient fait serrer et barrer les fenestres de son logis ayant regard sur le marchié. Dont pour mettre à exécution ce qui estoit délibéré par l'advis des Ganthois et Brughelins, Piètre de Metteney, escoutette, se partit du conseil, appela huit hommes estans sous les bannières, auxquels il commanda prendre garde au roy et faire le guet en sa chambre ; et de faict le mena jusques au Cranembourg, puis retourna en la halle dont il estoit parti, sans parler au roy ; et ces huit hommes députés de ce faire, estoient par apparences extérieures, fort dolents et ennoyés de leur commission, tellement qu'ils n'avoient audace de monter et d'entrer, ni d'approcher la chambre du roy. Illecq survint d'aventure le seigneur de Mingoval, qui les trouva en ce desconfort, auquel ils récitèrent la commission qu'ils avoient sur grosse peine. Le seigneur de Mingoval le noncha au roi, et le roy les fit monter et entrer dans sa chambre, lesquels fort doubtifs et pensifs, excusèrent à leur possible, coulourans leur faict sans que l'emprinse qu'ils avoient faicte de le plus par force que par propre vo-

lonté; car les Gantois leur avoient dit par force de menasche, que, s'ils ne s'acquittoient de le garder, ils le garderoient eux-mesmes, et seroient griefment pugniss.

Quant la table fut ostée du souper, et que le roy jecta son regard avant la chambre, lui qui soloit estre accompagné et entretenu des plus grands princes de la terre, fut grandement esbahi de soi voir avironné, aggaitié et gardé de rudes, crueulx satellites de très basse condition; et comme esloigné de nobles personaiges, et approchié des fiers vilains meutins, commencha piteusement à soi doloir et complaindre, jectant ses regards chà et là; et, entre les aultres choses, considérant le grand dangier qui lui estoit apparent, pria à si peu de gentilshommes qu'il avoit autour de lui, puisqu'il convenoit qu'ils fusissent esgaiés de sa présence, ils voulsissent estre toujours léaulx à monseigneur l'archiduc son fils. Ses complaintes finies, ses domestiques, serviteurs et familiers voyans leur maistre en train de grand péril, pensans que seraient brief constrains d'eulx se partir, ne peurent contenir leurs larmes, et se prindrent aucuns d'eulx à plourer et piteusement desconforter.

Un jour ou deux après s'esléva une grosse bende de mestiers qui estoient sur le marché, prindrent leur chemin devers l'hostel du roy, brisèrent, rompirent et effondrèrent serrures, huis et fenestres, tant des salles et des chambres. Le des

garderobes, furtèrent la maison partout où bon leur sembla, ravirent armures, picques, haliebardes, cranekins, arcqs, bastons de guerre et menue artillerie, ensemble aucuns hucqs, eschielles, cordes et bateaux de cuir, desquels ils cuidèrent que tous se fussent assemblés pour leur porter préjudice, emmenèrent quatre serpentinez soubz leur bannières, et pareillement robèrent tout ce que possible leur fut. Adonc furent les Brughelins en grant difficulté de renouveler leur loi, pour ce que les Ganthois vouloient que le renouvellement se fesist sous la commission de monseigneur l'archiduc prince du pays, auctorisé du roy de France comme souverain, en ensuyvant une appellation entrejectée par ceulx de Gand, par laquelle ils avoient déclaré le roi des Romains inhabile au gouvernement, et bail de son fils monseigneur l'archiduc, sous la commission duquel pareillement, et de l'auctorité du roy de France comme souverain, ladite loi fut renouvelée; en présence de laquelle, pareillement devant aucuns seigneurs de Gand estant illec, les députés des bonnes villes de Lisle, Douay, Orchies, Vallenchiennes, Bois-le-Duc, Midelboursch en Zélande, lesquels le roy avoit illec appelés pour besongnier au bien de paix, firent leurs propositions et demandèrent congé de retourner, veu que les aultres députés de Brabant, Hollande et Namur, estoient tournés, et que ceulx d'Ath, en Haynault, et Mons, estoient à l'Escluse. Si leur fut res-



pondu par maistre Jehan Rogier, que pour leurs grands affaires, ils ne pouvoient besongnier aux estats; pourquoy ils les congierent jusques ils seroient amendés, comme avoient intention de faire, et monstrèrent lettres du roy de France, adreschantes à eux, disans que, jà soit ce que nous ayons accordé le sauf conduit pour vingt hommes du roy des Romains, toutefois ne besognerons-nous aucunes choses, sinon par les députés de Gant, les merchians de leurs gratuités, ayant aussi sauf conduit pour retourner paisiblement, comme ils firent, sous la conduite de leurs messagiers.

CHAPITRE CLXVII.

L'emprisonnement de monseigneur le chancelier, monseigneur l'abbé de Saint-Bertin et autres nobles et puissans seigneurs de l'hostel du roy des Romains.

NE souffisoit aux Brughelins d'avoir estroicte-
ment détenté le roy, si par l'enhort des Ganthois
ils ne emprisonnèrent les haults nobles et puis-
sants seigneurs de son hostel, lesquels ils pensoient
avoir maniances des deniers ou gouvernements
quelconques autour du roy. Adonc environ
huit heures du soir, qu'ils envoyèrent huit de
leurs satellites bien armez au logis de monseigneur
de Willernoult, notable et prudent chevalier

Bourguignon, desquels il fut prins et amené en la prison de la ville. Lendemain, quatorzième de febvrier, fut pareillement prins autour de Saint-Donast, après qu'il avoit oy la messe, le seigneur de Dugelles; et ce mesme jour, environ cinq heures du vespre, furent prins, chascun en son hostel, monseigneur le chancelier, nommé Jans Carondelet, chevalier de Bourgogne, seigneur de Champenaux, et Jehan de Lannoy, abbé de Saint-Bertin, et furent emprisonnés comme les aultres.

De la prinse de ces deux personnaiges furent tous nobles coraiges de paix fort angoisseux et esbahis, souverainement de monseigneur le chancelier, qui fort prudemment s'estoit tousjours conduit en son office de chancellerie, au très grand honneur du roy son maistre, tellement qu'il en avoit acquis grace, faveur et amitié des grands princes, des moyens et des petits; et doubtoient plusieurs de ses bienveillans, que les Brughelins ne le fissent mourir en la faveur de leur commotion, comme ils avoient faict à Gand maistre Guillaume Hugonet, chancelier, son prédécesseur, par les meuteries qui illec se firent tost après la mort du duc Charles. Disoient en oultre ses parens et amis familliers, qui le complaindoient en son adversité, que possible ne lui seroit porter le travail de la prison, considéré son anchieneté et im- et qu'il estoit fort subject à ma- obstant ces inconveniens, il en- vent comme vertueux et tout

assuré en sa grievve et poignante fortune. Et ja-soit-ce qu'il fut esgaré de tous ses privés amis et seaulx serviteurs, toutefois il avoit acquis amis qui le confortèrent en temps de la captivité.

Aulcuns de Bruges et de Gand allèrent vers le roy, et dirent en présence des assistens, que les prinse qu'ils faisoient estoient pour parvenir au bien de paix, laquelle estoit reboutée par les emprisonnés; et avoient intention de pugnir les mauvais gouverneurs, et ceulx qui avoient commis les insolences sur les pays; et avec aultres choses, offrirent au roy quatre-vingt mille livres pour payer ses gentilhommes, et quatre mille pour les archiers, lesquelles offres le roy refusa pleinement. Ce mesme jour, les mestiers, auxquels riens ne sembloit trop chault ne trop pesant, se fourrèrent en la chambre du roi, et pour plus accroistre son doeil, prindrent trois ou quatre chevaliers d'Allemagne, ses mignons privés familiers, qui tousjours l'avoient accompagné et loyaulment servi dès que de premier estoit descendu ès pays. L'un d'eulx fut messire Martin Polhain, chevalier de la Thoison-d'Or, l'autre le Grand Polhain, marissal de son hostel, messire Philippe de Nassou, et le seigneur de Volkestein. Furent pareillement incarcérés messire Jehan de Lannoy, seigneur de Mingoal, grand maistre d'hostel du roy, messire Regnier de May, capitaine de guerre, et aultres desquels le record se fera ci-après. Et quand vint au congié prendre et que la séparation se fit du

roy et des nobles, nul ne sauroit penser les pitteuses complainctes et lamentations qui se firent à dire l'adieu; ils se jectèrent à genoulx devant la face du roy, tous chargiés de larmes, prians, par grande affection de cœur, que son plaisir fust de prendre en grace le petit service qu'ils lui avoient faict, requérans aussi qu'il eusict recordance et mémoire d'eulx; à quoi le roy respondit qu'il en avoit et auroit assez souvenance.

Ainsi, après ce douloureux partement, fut ceste noble chevalerie emmenée comme les aultres en la prison de laville, et demeura le roy seulement accompagné, pour nobles hommes, du comte de Sorre et du comte Philippe, Allemands; car il fut défendu à monseigneur de Bevre le départir de son hostel; mais quatre jours après se partit secrètement le comte de Sorre en guise d'une femme de villaige portant un cretin en son brach, et trois ou quatre couples d'oignons sur sa teste. Semblablement furent emprisonnés ceulx de la loi faicts par le roy des Romains avec les vieux doyens. Entre les aultres prisonniers messire Georges Guiselin, chevalier, qui, pour s'eschapper, s'estoit faict tonsurer comme mendiant, fut amené devant les seigneurs de la loi; ensemble Jehan de Van Nenose, Wautergrave, et un sergent nommé Bontemps. Quand ces prisonniers eurent esté interrogés au lieu accoustumé, l'espace d'une petite heure, le doyen des carliers et de sa route se partirent soudai-

nement du marchié, et vindrènt impetueusement frapper à l'huis où ils examinoient lesdits prisonniers; et dirent que si on ne leur faisoit ouverture par amour, ils y entreroient par force. Tellement persistèrent en leurs menaches et violences, que les seigneurs furent contraints d'ouvrir les huys et de habandonner les pouvres prisonniers fort tristes et en grand soussi; lesquels furent furieusement prins et amenés avec bannière sur le marchié pour les livrer à torture et les exécuter par mort, se cause s'y adonnoit.

Ces doyens avoient au marchié ung parcq fait de baillies, où ils tenoient leurs consaulx sur leurs affaires; et pour achever leurs mortelles exécutions avoient eslevé un hourd grand et spacieux; et au milieu du parcq estoit le banc à la gehenne, sorti de chevilles de fer et de verrous, et composé tellement qu'il estoit convenable à tous; et rallongeoit les membres de ceulx qui selon leurs tyrannies sinistres et desraisonnables estoient condamnés à la gehenne. Ces trois prisonniers illecq venus, attendans très dure discipline, les complices des doyens se mirent en leur diligence à préparer le bancq, et appointèrent cordes et aultres bagages à ce servans, et couchèrent dessus Jehan de Van Nenove, en commun spectacle, et le torturèrent tant rigoreusement, qu'ils le alongèrent oultre mesure, dessérèrent les membres de son corps, et par force de les estendre les tirèrent les aisselles. En cest angouisseulx fort horrible tour-

ment congnot publicquement, que pour dompter ceulx de Bruges il s'estoit consenti avec messire Pierre de Lauchast de bouter la garde en la ville. Lesergeant fut semblablement gehenné; mais messire George Guiselin fut respité pour ceste fois. Néanmoins, ne sçais se c'estoit par force de torture où aultrement, ils prioient tous trois qu'on les fesist morir, et pardonnoient à tous leur mort. Le bourreau, qui volontiers entendit ces mots pour son gaing, et afin que la chose ne demourast à faire pour faulte de lui, monta soudainement sur le hourd, où se firent les exécutions; et en attendant sa proie, estoit sorti d'espées et de bandeaux. Lors furent en différent les mestiers les uns contre les aultres, et s'esleva si grand noise sur le marchié par leurs controverses, qu'à peine l'on eusist ouï Dieu tonner. Aulcuns disoient « Nous les » voulons avoir morts. « Les aultres disoient Nous » les voulons avoir en vie. » Si que finalement la plus saine partie porta qu'ils seroient reboutés en prison et plus au long examinés, afin que par leur disposition l'on puisist avoir la notice, et appréhender ceulx qui coupables estoient de leurs mèsus. Si que de rechef, le deuxième jour ensuivant, Jehan Van Nenove fut amené sur le bancquet piteusement torturé; et le bourreau comparut sur le hourd, luy présentant trancher la teste; mais l'es-couteleur se trouva au milieu du marchié, et, nonobstant la torture dege- estoit innocent du cas qui lui

estoit admis , et ne savoit en lui chose par laquelle il fusist digne de mort ; et à tant la fureur cessa ; et fut le povre patient , fort débilité de ses membres , de rechef rebouté en prison.

Pour plus accroistre le reboutement du roy , et de lui multiplier døil sur døil , ne suffisoit aux Brughelins d'emprisonner ses nobles : mais , autant que possible leur fut , s'efforcèrent de détruire ses povres serviteurs et souldars allemands et wallons , qui lors estoient en Bruges. Dont , pour mieulx les avoir ensemble et mettre à fin leur maudicte prétente , firent publier , sur le hart et à son de trompe par les quarfours de la ville , que tous serviteurs de l'hostel du roy , ensemble tous ceulx qui avoient accoustumé de militer à ses gaiges , se trouvassent , sans verges ne sans bastons , à une heure après disnersur le vieux marchié , pour illec recevoir souldée et pour employer à ce qu'il leur seroit ordonné. De ceste publication furent moult resjouis plusieurs gentils compaignons qui leur argent avoient despendu , et n'osèrent vuidier la ville , espérans que par ce moyen ils auroient entretene-ment ; et selon le contenu de la criée , compaignons de diverses sortes et langues , se trouvèrent au lieu qui dict leur estoit , en nombre de trois à quatre cents ; et quand vint l'heure que plusieurs archiers du roi , du comte de Nassou et aultres gentils compaignons estoient assemblés sur le vieux marchié , espérans avoir bien heurée fortune , le doyen des carpentiers , accompagné d'une

très fière et grosse bende des mestiers, se tira devers eulx à bannière desployée, laquelle il fit planter au milieu de la place; et adonc le plus estourdi d'entre eulx commença à crier : « tuez tous ! tuez » tous ! » « A ces mots Flamengs s'élevèrent contre Bourguignons, Allemands et Wallons, lesquels tous nuds, tous surprins, sans bastons et sans armures, fort craindans le cop de la mort, se tournèrent en fuite, et les Flamengs leur donnèrent la chasse. Là y avoit grand cri, grande crainte et grande course. Les povres gens du roi, dispersés de toutes parts comme cerfs abandonnés aux chiens, s'en alloient, pour saulveté de leurs corps, d'huys en huys, de rue en rue, de maison en maison; là furent plusieurs compaignons foulés, battus et abattus, pillés et pestellés; et n'eust esté la benignité des femmes de Bruges, qui moult grande peine prindrent à les saulver, il y eust eu grand meschief; mais pitié la debonnaire qui se logea aux coeurs de bonnes personnes, les garantit contre les maulvais.

Quant les Flamengs se véirent frustrés de leur mauvaise intention, et que les gens du roy leur furent eschappés, ils firent derechef crier sur le hart, que chacun se trovast sur le marchié comme dessus. Et lors la pluspart d'eulx, pour doubte de la mort et d'estre mis en leurs mains furieuses, retournèrent au lieu dont ils furent partis, et les dix-sept neringhes séparèrent les Allemands des Wallons, firent emprisonner lesdits Allemands

en deux tours sur les terres de la ville, licentierent les Wallons, et leur dirent qu'ils retournerassent en leurs hostels, et que lendemain auroient provisions. Ces besongnes accomplies, les Flamengs reprindrent leur estendart, sous lequel ils marchèrent en ordonnance ; et se trouvèrent devant le bourg de Saint-Donas, où ils firent à manière d'un chappelet, leurs enseignes et leurs doyens au milieu, pour estimer le nombre de leurs gens, et choisirent aucuns d'eulx, sur intention de tirer devant le chasteau de Middelbourg, quant temps seroit. Ainsi, par furieuse menterie et commotion populaire, furent non seulement le roy, mais ses nobles chevaliers, loyaulx serviteurs, gens d'armes et sequelles, estreitement emprisonnés et rudement traictiez.

CHAPITRE CLXVIII.

Le transport de la personne du roy des Romains et de ses nobles, et la paix créée en Bruges.

GANTHOIS et Brughelins doubtons que le roy détenu au Cranembourg ne leur eschappast, tant par force d'armes, faveur, deniers, que par subtilité d'engien, délibérèrent de transmettre sa personne en lieu ample et sûr, et de la logier en l'hostel de monseigneur de Ravestain, qui jadis fut à monseigneur Jehan Gros. Dont, pour l'edit hostel, en postposant la cremeur de Di

observer le saint dimanche ne avoir regard à la feste Saint-Pierre, firent jour et nuict charpenter et machonner trailles de fer, barres et serrures pour l'emprisonner; puis vindrent vers lui, et lui requirent que son plaisir fust de soi partir du Cranembourg, où il estoit assez estroictement, pour estre plus amplement logié à l'hostel de monseigneur Philippes; à quoi le roy respondit que de là ne se partiroit, si eux-mesmes ne le portoient hors à la force; et cuidant restraindre leur fureur, leur remontra par belles persuasions, doulces et amiables paroles, la rudesse qu'ils lui faisoient en sa détention, et comment ils le traictoient à toute rigueur, comme l'on feroit le plus povre chevalier de son hostel; toutefois ils l'avoient allé quérirès Allemaignes, et s'estoit eslongnié de sa maison paternelle, et descendu du très hault et très puissant siège impérial, pour venir au pays espouser leur princesse naturelle, de laquelle il avoit eu génération, telle que chacun scait; et en l'espace de douze ans n'avoit eu un seul jour de repos, ains continuelle labeur, en repulse des ennemis occupans les seigneuries; et avec ce, il estoit seul fils d'empereur, roy sacré des Romains, de très haulte et noble génération; parquoi il devoit estre traicté selon la dignité de son estat; néantmoins il se connoissoit estre mortel, et que sa vie, laquelle estoit aussi briefve que le moindre d'eulx, pendoit en eulx; et, comme leur prisonnier, le pouvoient occire; mais pourtant n'a-

voient ils tout occis ; se regardassent premier à quelle fin ils en viendroient.

La plupart de ceulx qui ces mots ooient, se prindrent à larmoier ; se n'y avoit si durcœur, qu'il ne fusist navré de compassion ; meisme ceulx qui le cuidoient desloger d'illec, vaincus de ses paroles, retournèrent vaincus, et ne retournèrent avant pour ceste fois. Tost après leur retour, le roy fit une supplication adreschante aux seigneurs et au commun de la ville ; si la délivra à certains héraults, lesquels revestus de leur cottes d'armes, la baillèrent au premier eschevin qu'ils trouvèrent au bourg devant Saint-Donas, pour la présenter auxdits seigneurs ; mais illecq survint un rude-vilain, de fières menasces et rigoureuses paroles, disant, que ce qui estoit conclud demouroit conclud, tellement que ledit eschevin fut fort joyeux de refuser ladicte supplication, laquelle ne sortit nul effect à l'appétit du roy.

En ces jours, les Ganthois envoyèrent leurs commis requérir aux Brughelins d'avoir jusques au nombre de dix prisonniers, comme monseigneur le chancelier, l'abbé de Saint-Bertin, et aultres grans personnaiges de l'hostel du roy, afin de les mener à Gand, de leur faire illecq juridiquement leur procès, et finalement de les pugnirselon leurs délicts et mésus ; à quoi les Brughelins s'inclinèrent et consentirent, moyennant certaines obligations à quoi les Ganthois s'inclinèrent, contenant en substance que tous les seigneurs de la loi.

nobles, bourgeois, marchans et habitans, ensemble tous les doyens des mestiers et communautés de la ville de Gand, promectoient de rendre à ceulx de laville de Bruges lesdits prisonniers, toutes et quantesfois qu'ils en seroient requis; et pour seureté de ladicte obligation, donnèrent lettres-patentes escriptes en parchemin, scellées du grant scel de la ville de Gand, lesquelles furent lues et publiées en plain marché, en présence des doyens et de tous les adhérents estans sous leurs bannières.

Ainsi, monseigneur le chancelier, monseigneur l'abbé de Saint-Bertin, messire Martin Polhain, le Grand Polhain, le seigneur de Myngoval, messire Philippe de Nassou, le seigneur de Willervault, messire Regnier de May seigneur de Volkestain, et Philippe Lauwette, furent tirés hors des prisons de Bruges, chargiés sur quatre charriots, et livrés aux députés pour les mener à Gand. Merveille n'est se ce voyage fut fort desplaisant à tels haults et nobles personaiges, comme ceulx qui sans quelque remède cuidoient illecq terminer leurs jours. Et venoit à mémoire à monseigneur le chancelier, comment, par furieuse commotion populaire, son prédécesseur avoit esté décapité. Pareillement, les aultres se recordoient de la mort du seigneur de Humbercourt, comte de Meghe, chevalier de la Thoison d'Or, qui pareillement avoit esté exécuté. N'y avoit celui qui ne fusist surprins de terreur et de cremeur, doubtant

le meschef advenir. Les archiers et les arbalestriers et gens de serment de Bruges, se mirent en point avec aucuns de Gand pour les ramener; si les conduirent jusques à Arselle seulement, où ils trouvèrent certain nombre de Francois, naguères paravant venus au secours des Ganthois, qui les convoyèrent jusques à Gand, où ils furent estroitement emprisonnés dedans Greve-steen, sans permectre ne souffrir que nuls de leurs serviteurs entrassent avec eulx.

En ces jours, Coppenolle, accompagné d'aucuns Francois venus à Gand, se trouva en Bruges, où il fut reçu à grande joie, tant pour ce qu'il apportoit la paix de France, que pour ce qu'il estoit grand ennemy et adversaire du roy, dès les autres guerres de Gand, et continuoit tousjours en son hostilité. A la venue de Coppenolle, le vingt-septième jour de febvrier, environ onze heures au jour, le roy des Romains estant encoire au Cranembourg, fut publié par le roy de France la paix faicte en Arras, dès l'an quatre-vingt-deux; mais avant la publication les Brughelins firent sonner trois fois la cloche du beffroi, et par trois fois jouer les menestriers aucuns mottez, puis M. Jehan Rogier, pensionnaire de la ville, lit bien au loing le traictié de ladicte paix; et furent illec tenus et reputez pour ennemis tous ceulx qui occupoient les places, et se tenoient en garnison es limites de Flandres, de par le roy des Romains, lequel ils nommèrent simplement archiduc d'Austrice. Fut

publié aussi que tous Allemants et Bourguignons, officiers en Flandres de par le roy des Romains, se déportassent de leurs offices sur paine de perdre la vie. Et afin que le cri de ladite paix demourast perpétuel en la mémoire des hommes, Pieter Metteney et ledit Coppénolle, semèrent argent monnoiet sur le marchié de Bruges, qui soudainement fut recoeilli par le menu peuple.

Après que l'hostel de monseigneur Philippe, qui jadis fut à M. Jehan Gros, fut préparé, serré, barré et fortifié pour emprisonner le roy, au contentement de ses adversaires, Brughelins et Ganthois vinrent de rechef vers lui, et lui dirent sommièrent qu'il falloit qu'il se deslogeast de Cranembourg, qu'il venist parler aux dix-sept nernighen sur le marchié, et de là s'en iroit audit hostel, où il seroit plus au large, et arrière de toute noise. De ce nouvel desloger fut le roy fort desplaisant et en inestimable soussi; car il y avoit résisté à son possible; et perchevoit bien comment il estoit caressé, oppressé et contrarié de plus en plus et en péril mortel, comme est l'aiguel innocent entre les gueules des loups rabbis; et n'est merveille s'il craignoit leur furieuse et desraisonnable insolence. Et quant le roy veist que ne force, ne amour, ne beau parler, ne beau semblant ne lui povoient aidier à refrener leur ire, il se recommanda en la garde du roy des rois; si se descendit à leur vouloir, proposant de leur faire trois requestes.

Ce jour doncques, qui fut le vingt-septième de febvrier, le roy vestu d'une robe de damas noir, ayant une barrette vermeille en chief, se tira vers les seigneurs de la ville, et alla sur le marchié de doyen en doyen, de bannière en bannière, leur requérir trois choses, à chief des-couvert et la barrette en main : Premier, que l'on ne touchast à son corps par violence; secondement, qu'il ne fusist livré aux Franchois ne Ganthois; tiercement, que l'on lui parmesist d'avoir dix ou douze de ses princes, familiers et serviteurs, pour lui administrer ses nécessités, tant en chambre, à table, comme en la cuisine. Les trois pointcs lui furent libéralement accordés; puis monta à cheval, couvert de drap d'or, ses gentils-hommes devant lui, et fut amené audit hostel, fort près gardé, fort près serré, et en grand dangier de sa vie, pour les meutineries, commotions et monopolles qui se faisoient en la ville.

Maintenant, sans quérir ancienne histoire loingtaine; voyons-nous clèrement en la détention et très dure adversité du très victorieux roy Maximilian, la subite et estrange et desreglée mutabilité de fortune; car deux ans révolus paravant cest emprisonnement, en ce meisme mois de febvrier, voirre et quasi en ces propres jours, lors estant archiduc d'Austrice, fut en la ville de Francfort, par les princes de l'empire électeurs, du bon vouloir et consentement de la noblesse de Germanie, sans quelconques contradictions

en-oingt et consacré roy des Romains, en présence de son père l'empereur Frédéric, et fut dénommé coadjuteur et successeur immédiat de l'impériale majesté; et fut en ceste eslection honoré, révérendé, prisé et recommandé pour le plus preux, le plus victorieux et triumpant prince de la terre; et maintenant est tellement depressé, humilié et adversé par les turbillons de commotion furieuse, qu'il est séparé et esgaré de toute société chevalereuse, ès mains des cruels satelites, prisonnier, et traicté comme povre misérable homme, sans avoir regard à sa dignité royale, à ses clères vertus ne à sa très inclite et haulte générosité; car il estoit seul. fils de l'empereur, empereur à venir, et consacré père de paix. Or estoit-il en la sérénité de sa magnificence, très redoubté des nobles chevaliers; et il est maintenant la sérénité de sa décadence, très rebouté des villains durs et fiers; il estoit francq et libre entre ses parents et amis, et il est maintenant serf et souspris entre ses ennemis; il estoit honoré des haults barons puissants; il descouvre son chief devant rudes meschants; on lui requéroit grâce comme au roy qui pardonne, maintenant faut qu'il prie pour saulver sa personne; sa clareté lumoit nobles cœurs vertueux, il est abscons et clos entre gens vicieux. Et ainsi doncques, par fortune rétrograde exorbitant du vrai train raisonnable, les membres tiennent le chef en subjection, les petits oiselets du becquent le seigneur aigle, les pois-

sonceaux de la mer aggressent la balaine, et les simples et rudes moutons, pour complaire aux loups qui les estrangleront, tindrent le berger et ses chiens prisonniers, et en son propre parcq, qui fut chose estrange ; et jà soit ce qu'il ne fust associé de très illustres et chevaleureux personnaiges, sa captivité de son estat royal pour entretenement, toutefois jamais sans magnanimité et seigneurieux maintien, sans entretenir ses gravités à son possible, toujours accompagné de louables vertus.

CHAPITRE CLXIX.

La réduction du chasteau de Mildelbourg en Flandres, et la mort d'aucuns nobles personnaiges.

QUANT monseigneur Philippes de Clèves scut le roy estre destenu des Brughelins, de si peu de gens qu'il peult recuoëillir, il se mit au-dessus de l'Escluse, le huictiesme jour de febvrier, et garnit le chasteau, lequel se trouva fort despourveu de ceulx de son hostel, comme Pierre Damas et autres ; et puis vint le seigneur de Chanteraine, qui tint la ville pour le roy des Romains contre les Flamengs, qui moult en furent desplaisants. Les Brughelins mandèrent à ceulx de l'Escluse, qu'ils venissent sur le marchié, faire le guet sous leur bannière, et ceulx de l'Escluse s'en excusèrent,

disans que possible ne leur estoit de ce faire, craindant les garnisons des deux chasteaux , où il y avoit cinq cents hommes ; et mandèrent lesdits Brughelins à monseigneur Philippes qu'il leur rendist les deux chasteaux ; et monseigneur Philippe leur manda qu'il les garderoit bien au prouffit de monseigneur l'archiduc , leur priant qu'ils fussent saiges, et qu'ils traictassent le roy gracieusement, selon la dignité de sa personne , ou aultrement mal leur en prendroit. Si leur fit alors bonne guerre, et de faict bouta aucuns de ses gens au chasteau de Midelbourg en Flandres, duquel fut capitaine messire Guilbert du On.

Quant les Brughelins eurent convoyé leurs prisonniers à main armée, comme dit est, et les livrés aux Ganthois, ils s'en allèrent vers Middelbourg, qui leur faisoit assez de dommage. Ils entrèrent en la ville, cuidans tout avironner et emporter devant eulx ; mais le chasteau, garni de gens de guerre, leur donna résistance. Se proposèrent de l'assiéger ; et ceulx de Bruges saichans leur hault vouloir, pour leur donner confort, firent crier que l'on leur menast des vivres, afin de parachever leur emprinse. Ce temps pendant, Jehan de Nenove, Wauter-Grave, Victor, hoste de la Thoison, Peter d'Arincq et deux aultres, furent menés en jugement pour ouïr sentence pour ou contre eulx, selon la qualité de leurs démerites ; car les doyens en estoient du tout deschargés, et donnés auctorité et puissance de les sentencier

aux seigneurs de la justice ; lesquels bien informés du cas , ne sceurent perchevoir en eulx mesus quelconques pour quoi ils fussent coupables de mort ; mais pour appaisier aulcunement l'ire des mauvais , et satisfaire à leurs volontés , et mitiguer leurs conspirations , fut ordonné que , eulx desvestus en leurs chemises , prieroient merci aux doyens et au commun de la ville , feroient aulcuns voyaiges , donneroient certaines sommes de deniers aux povres , et ils seroient respités de leur vie , combien que le bourreau faisoit ses préparatoires sur le hourd , pour jouer son personnage. Mais advint la nuict ensuivant , que le chasteau de Mid-delbourg , par appointment , se rendit aux Brughelins , par condition telle , que le capitaine , ensemble les gens de guerre , se partiroyent leurs corps et leurs biens saulves. La promesse fut entretenue aux compaignons ; mais elle faillit au capitaine , qui estoit fort mal en grâce des Flamengs ; et aussi la chose fut faicte contre sa volonté , par les soul-dats , qui lui dirent , s'il ne faisoit traictié aux assiégeans , qu'ils feroient sans lui.

Sitost que les Flamengs furent au-dessus de la place , ils retournèrent en très belle ordonnance dedans Bruges. Archiers , arbalestriers , hallebardiers , et picquenaires tous ensemble , en nombre de huit cents , amenèrent une bombarde , deux ou trois courtaulx , cinq ou six grandes serpentines , quinze ou seize petites ; et pour tesmoignaige de leur victoire , amenèrent le capitaine audit chasteau ; se le livrè-

rent ès mains des seigneurs de la ville. Mais vindrent à la congnoissance le pardon qui s'estoit faict à Jehan de Ninove , Peter d'Arnicq et leurs compaignons ; ils en furent tant desplaisants que riens plus , et tellement esprins et animés de fureur et de courroux ; que de force et de puissance ils furent amenés sur le marchié au milieu du parcq , et de rechief livrés à torture en commun spectacle de tout le peuple. Semblablement le capitaine du chasteau de Middelbourg , auquel on avoit promis la vie saulve , fut mis sur le bancq et gehenné comme les aultres.

Lendemain, vingt-neuvième jour de febvrier , à cause du bisexte qui courroit ceste année , après avoir souffert terrible tourment de gehenne par plusieurs et diverses fois , furent condamnés à mort par commotion populaire , sans terme de justice , contre droit et sans raison , et furent tous soudainement décapités, Jehan de Ninove , Wauter-Grave , Pieter d'Arnicq , Victor , hoste de la Thoison , messire Guilbert du On , capitaine de Middelbourg , et messire George Ghuiselin , seigneur de la Boule. Puis fut amené sur le hourd , pour estre exécuté comme les aultres , un sergent nommé Bontemps ; mais quand il se trouva en ce dangier , il pria que l'on le vouldist recepvoir à merci , disant qu'il n'avoit desservi la mort ; et s'il estoit personne illecq à qui il eusist mesfait , si le disist plainement , et il s'en excuseroit. A ces mots , ame ne respondit , tout lui fut pardonné ,

et il eut la vie saulve ; et ce jour mesme, les gens des villaiges du Francq, apportèrent leurs pignons sur le marchié de Bruges, qui furent estimés de vingt-sept à trente.

CHAPITRE CLXX.

Comment la garnison de Hulst rua jus les Ganthois à Saint-Jehan-le-Pierre, et les tint en grande subjection

MESSIRE Charles de Saveuse, seigneur de Souverain-Molin, fort expérimenté de la guerre, lequel soustenoit la querelle du roy des Romains, avoit ses places occupées des Franchois, et receu plusieurs angoisseuses plaies en ses services, se tint ès garnison en Hulst, et avoit en sa bande, Motin l'Estendard, son lieutenant, deux de ses frères, Pierre de Thiébault-Ville, Pierre Hollecq, les Watelets et aultres gentils compaignons de Boullenois. Tost après la détention du roy par les meutins de Bruges, survint illecq Jehan Dischiz, grand escuyer d'escuyrie du roy, Ancqueruste, Comart, et aultres Allemans, Picquars et Hannuyers, jusques au nombre de sept à huit cents, ensemble unis et tellement encoragiés en celle povre petite ville de Hulst, la moindre de toutes les aultres, que pour l'honneur du roy leur maistre injustement emprisonné, et pour grever les détenteurs, ils firent et livrèrent fort bonne guer

ville de Gand, la plus fière et la plus grande des pays de pardechà, et la tindrent en telle subjection que la mémoire en sera quasi incredible à nos successeurs, pour les grandes courses et intolérables dommaiges que firent lors ceulx de Hulst à ceulx de Gand, situées à six lieues près l'une de l'autre. Les Ganthois les prindrent en grande inimitié, et délibérèrent d'employer leur puissance à les succomber par siège, par force d'armes, ou aultrement. Dont, pour venir à fin de leurs conceptions, issirent de Gant trois ou quatre mille combattants, menèrent gens et artillerie propice à leur emprinse, et se logèrent demi-lieue près de Hulst, à un gros villaige nommé Saint-Jehan-le-Pierre.

Ceulx de Hulst scaichans la venue des Ganthois, sans souffrir plus prochain approche, et pour anticiper leurs envahies, proposèrent de les desloger, et se prindrent de quatre à cinq cents compagnons, Allemands, Picquars et aultres, fort experts et bien asseurés de leur faict, desquels estoit conducteur un capitaine allemand, nommé Ancqueruste. Ils issirent de leur fort, en grand' volonté de trouver les Ganthois, par un dimanche deuxième de mars, environ quatre heures du matin; et se tirèrent au villaige où estoit l'ost des Ganthois, illecq reposants leurs esprits pour lendemain achever quelque bon exploit; et estoient fort travaillés à cause d'une allarme qu'ils avoient eue par une bruyte ouestuee petit de temps paravant. Iceulx non cui-

dans avoir rencharge se prinrent à dormir , et premiers ordonnèrent aucuns pour faire les escoutes sur les advenues , lesquels furent rencontrés et mis aux tranchans des espées par ceulx de Hulst , lesquels avironnèrent le villaige à tous costés et boutèrent le feu en plusieurs quartiers , tellement que les Ganthois furent surprins en leurs logis , mis en desroi et tournés en fuite , aucuns bruslés , aucuns noyés , aucuns mutilés , jusques au nombre de vingt-deux cents , parmi ceulx qui furent trouvés morts sur les sentiers de la chasse , qui dura environ deux lieues.

Ainsi donc la garnison de Hulst , par subtile usance de guerre et anticipation desfirent et ruèrent jus les Ganthois , qui mesme les pensoient subjuguier et desfaire , et perdirent en ceste besogne de quatre-vingt à cent hommes , que morts , que prins ; mais ils gagnèrent de sept à huit cents prisonniers , parmi trois ou quatre capitaines de Gand , six serpentines , deux tonneaux de pouldre , un tonneau de fusées , un de feu grégeois , et un de chauldes treppes. Quand ceulx de Gand sceurent la repulse de leurs gens , et comment ils avoient esté durement rencontrés et mortellement festoyés de ceulx de Hulst , il leur tourna à grand desplaisir ; et mandèrent à ceulx de Bruges comment , s'ils avoient le roy en leur commandement , que eulx ils feroient tant vers lui qu'ils y feroient à la garnison de Hulst de faire plus de faictes armées ; et se le roi n'y vouloit eulx , ils

prioient qu'il fût rengrevé de prison , et tellement traictié , que leurs courses et envahissements en furent restrainctes et modérées. Pour quelques remonstrances que l'on fesist, ne quelque rescription que le roi sceust faire , qui par plusieurs lettres y envoya , ceulx de Hulst , fiers et forts d'orgueil et d'argent , à cause de leur prouesse et de leurs prinses , ne se voldrent abstenir de leurs pillades et emprinses , ains s'enforchèrent de plus en plus ranchonner , opprresser et fouller les Ganthois et le plat pays à l'environ ; et de faict constraindirent ceulx de Gand redimer de feu les molins à vent séans à l'entour de leur ville , et les composèrent à quatre mille escus par mois , ou aultrement ils se portioient fort de les brusler.

Ceulx de Languebrughe , un gros villaige à une lieue de Gand, doubtans d'estre pillés de ceulx de Hulst , fortifièrent leur place , rompirent ponts et abbatirent arbres de travers les chemins èsquels il leur sembloit que leurs enuemis leur donneroient approche pour les assaillir et les escarmoucher. Dont pour renfort de leur villaige et afin de donner repulse aux hostilités de leurs adversaires , les Ganthois leur envoyèrent archiers et picquenaires de cinq à six cents ; et jà soit ce qu'ils se réputassent bien garnis et asseurés en leur fort, pour soustenir une grosse puissance , toutesfois ceulx de Hulst , obstant lesdits empeschements et fortifications , entrèrent de nuict audit villaige , surprindrent les Flamengs , les mirent en desroi , et livrèrent

au tranchant des espées de deux à trois cents arbalétriers, prindrent les aultres prisonniers, ravirent tout ce que possible leur fut, et amenèrent leurs pillades en Hulst, fort resjoïs de leurs bonnes fortunes.

Semblablement ceulx de Haultaing, un gros villaige à trois lieues de Gand, bien garni de paysans, fortifièrent leur église, où ils se tirèrent fort assurés, attendant toutes aventures. Ceulx des garnisons de Tenremonde et d'Alost, tant à cheval comme à pied, se trouvèrent devant Haultaing, donnèrent l'assault à l'esglise aspre et merveilleux. Ceulx qui dedans estoient se deffendirent tant vigoureusement, que les piétons desdites garnisons furent reboutés de prime face; mais finalement survindrent ceulx de cheval, qui tous se mirent à pied, recoeillirent lesdits piétons foulés et endommagés, tellement que les Flamengs, vexés, foulés et travaillés, furent rompus, renversés et desfaicts; si demourèrent morts sur la place environ cent et cinquante et autant de prisonniers. Plusieurs aultres rencontres, escarmouches et entreprises, rescousses et pillades firent lesdites garnisons, souverainement ceulx de Hulst, tant à Preboin, Acellles et ailleurs; si que les records en seroient fort longs. Et, pour conclusion finale, se monstrèrent vaillants, hardis, entrepreans et léaulx pour le roy, au pour un petit fort pourpris que jamais fins gens de guerre;

CHAPITRE CLXXI.

La mort du seigneur de Dugelles.

MASSIRE Jacques de Guistelles, honorable chevalier, seigneur de Dugelles, fut très fort indigné des dix-sept neringhen, qui lui imposaient avoir detenu grand somme de deniers, et fut mis en prison fort estroitement, puis le treizième de février jusques au quatrième de may. Dont, pour le faire, passèrent au train des aultres; ils levèrent l'estendard de Bruges, et à grand nombre de meutins le tirèrent de prison; si le livrèrent aux seigneurs de la ville pour en faire exécution. Et jà soit ce qu'il eussist supporté intolérables pertes par la guerre précédente, tellement que ses chasteaux en estoient dilapidés, gastés et abbattus, dont pour la refection d'iceulx le pays de Flandre lui avoit ordonné, donné et octroïé, à prendre sur la ville de Bruges, la somme de huit mille escus, toutefois il fut tant enchairgé desdits Brughelins, qu'il fut condamné à mort. Madame de Dugelles, son espouse, fort noble de parents, et de bonnes mœurs, voyant les éminents dangiers mortels où son mari estoit, que tous les moyens que possible lui pourroient servir la vie; et furent ses médiamons, le prévost de Nostre-Dame, et autres notables personnaiges des na-

tions, et aultres ecclésiastiques et nobles seculiers. Et quant vint l'heure que les bourreaux faisoient leurs préparations sur le hourt pour l'exécuter, et que le seigneur de Dugelles estoit administré des confesseurs, et despoillé en sa chemise, pour recevoir le cop, madame sa femme labouroit à toute puissance pour le saulver; et pour plus esmouvoir à pitié et compassion les cœurs obstinés et endurcis en leurs tyrannies, elle tenoit ses deux josnes filles par les mains, et avec la compagnie des notables seigneurs dessusdits, alloit de bannière en bannière et de doyen en doyen, soi jectant à genoulx piteusement, plourant, et requérant, au nom de la passion de Nostre-Seigneur, qu'ils voulsissent avoir pitié de son mari, et lui pardonner son mesus.

D'autre part, monseigneur le prévost de Nostre-Dame se mettoit en toute diligence pour intercéder pour le bon seigneur, et disoit : « Regardez » en pitié la noble dame et ses beaux enfants qui » tant humblement vous prient et requièrent; et » mesmes, de nostre part, nous vous en prions » et requérons, en tant que possible nous est. Le » bon seigneur a tenu deniers soit en Bruges ou au » pays de Flandres; ceste très noble dame vous » prie et requiert que tout le vaillant, revenus, » rentes, terres et seigneuries, tant de son seigneur » gneur comme d'elle, soient vendus et adénierés et convertis à la restitution de ce que » vous lui demandez, tellement que chascun s'en » rembourse; et si ce ne suffit, elle est contente

» que son seigneur, elle et ses enfants soient à
» tousjours mais bannis, repulsés et exilés de la
» contrée de Flandres; puisse wider une chemise
» en son dos seulement. »

Ces offres faictes, qui sembloient à aucuns suffisantes et raisonnables, ne furent acceptées, ains refusées et mises en non-chaloir; dont la dame fut surprise de grand doléance. Le seigneur de Dugelles espérant vivre par l'intercession de sa femme, voyant ce refus, fut angoisseux et attainct de grand tristesse. La dame toutefois persista en son pourchas et s'approcha du hourt, requérant respit pour son mari; mais aucuns mutins craindans que pardon ne lui fust accordé, commenchèrent à crier en leur langage « Sla doot! sla doot! » qui vault autant à dire comme: « Tuez-le! tuez-le! » A ces mots, la dame sentant que requeste amiable, proumesse, et satisfaction n'y valloient, toute desconfortée et quasi demi morte, fut, ensemble ses enfants, à très grande paine tirée de la presse; elle fut bleschée à un bras et ramenée à son hostel. Semblablement les notables personnaiges qui l'accompagnoient, doubans commotion populaire, craindans d'estre assommés, se retirèrent en leur logis, et lors se prirent à crier: « Faictes-nous quictes de cest homme! » faictes-nous justice hastivement! » Et lors le bon chevalier qui plus n'espéroit en sa vie, dit au bourreau: « Maistre Charles, mon ami, faicts ton devoir et m'esleue hors de la vue de ce merveilleux pays. » A ces mots se mit à genoulx; il eut les

yeux bendés, et maistre Charles lui treucha la teste, laquelle cheut sur un drap vermeil. Sa mort, qui fut le huitième de mars, fut fort plaincte de plusieurs nobles couraiges qui congnoissoient ses louables vertus, et fort desplaisant à son fort grand et noble parentaige.

CHAPITRE CLXXII.

Assemblement des trois estats à Malines devant monseigneur l'archiduc pour besongner à la délivrance du roi son père.

Les nouvelles de la détention du roi furent soudainement espandues, non-seulement ès pays voisins, mais aussi ès marches loingtaines, comme il apperra cy-après, et causa grande admiration et doléance à tous nobles et vertueux princes, voyans l'un des plus excellens personnaiges du monde et le plus victorieux, misérablement molesté de prison en sa propre ville, de meschants vilains, orgueilleux subjects qui le tenoient en dangier. Sur tous aultres très nobles et puissants princes auxquels ce doeil poindoit plus angoiseusement, estoient l'empereur Frédérick son père et monseigneur l'archiduc son fils. Quant donc le fils, plus prochain que le père, fut adverti de sa captivité, il en fut amèrement dolent, fort triste et desplaisant; se furent messeigneurs du sang et ceulx de son conseil; et fit assembler les estats de

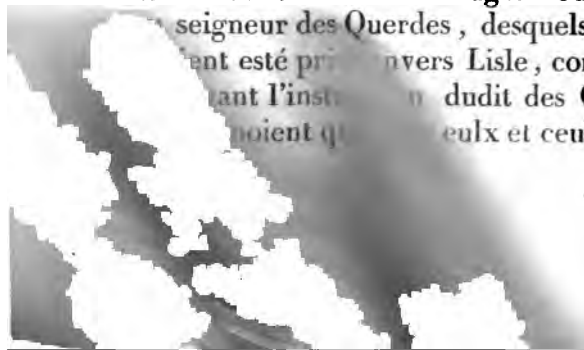
ses pays en sa ville de Malines, et leur manda et commanda bien expressément, que en toute diligence et à grande célérité ils comparussent pour déterminer et conclure qu'il seroit de faire en ceste matière.

Quand les estats furent assemblés le vingt-huitième jour de febvrier, illec survint monseigneur l'archiduc, accompagné de monseigneur Philippe de Clèves, des seigneurs de la Grutuse, de Walain, de Molembais, et aultres nobles et ceulx de son conseil; et leur fit proposer en langue thioise, par messire Guillaume de Haultaing, chancelier de Brabant, depuis en langue wallone par maistre Jean Marinier, président de Luxembourg, comment, par le commandement de son seigneur et père le roy, aussi par l'avis de messeigneurs de Ravestain, et Philippe son fils prochain de son sang, et ceulx de son conseil, il avoit illecq fait convenir les estats, pour leur advertir que sondit seigneur et père s'estoit, puis certain temps, à la requeste de ceulx de Bruges et du Francq, trouvé en Bruges pour faire et conclure une paix au royaume de France, ou avoir l'entretènement de celle faicte en l'an mil quatre cents quatre-vingt-deux, et à ce propos, avoit escript ses lettres à ceulx des estats pour se y trouver au dernier jour du mois de janvier passé; mais lesdits de Bruges, sans prendre regard à tout ce, et après que ceulx des mestiers s'estoient voulu esmouvoir contre lui, les avoient baissés, et lui avoient promis le tenir en

bonne seureté, révérence et amitié, ils s'étoient avec leurs bannières tirés sur le marchié de ladite ville, où l'avoient forcément faict convenir, et le retinrent meismes, et le firent logier à une maison dite Cranembourg, où il entenduit encoires estre, qui estoit à son très grand regret et ennui, dont il requéroit advis et conseil. Fit exposer comment ils avoient mis en oubli les grands périls, travaux et dangiers où monseigneur son père s'estoit mis en son advènement, pour la tuition et deffense du pays, èsquels il estoit venu à leur poursuite, non pas à la sienne, et le grand des- plaisir qu'il prenoit en cœur à cause de l'ennui et arrest de sondit père; et que tribulation ne peut estre faicte à père, qu'elle ne redonde au fils. Fit aussi dire pour ce qu'il estoit certain que sondit père et seigneur désiroit la paix, comme aussi les susdits de son sang; et que de sa part estoit tout son désir, et requéroit avoir conseil, comment il se y conduiroit pour y parvenir, disant oultre qu'il estoit venu à sa cognoissance que l'on chargeoit sondit père d'avoir enfreinct la paix, qui estoit contre vérité; car la paix avoit esté enffreincte par ceulx du parti contraire, dont avoient esté motifs ceulx de Gand, en tant qu'ils avoient prins secours et aide du seigneur des Querdes et de ses gens, lorsqu'ils tindrent contre lui; et de faict avoient les Franchois, depuis ce temps, baillé secours de gens et d'argent à ceulx de Liège, faisant attention que lesdits de Bruges et de Gand

ment, et le seigneur de Rassenghen, non recognoissant les biens et graces que le roy leur avoit faicts en l'an quatre-vingts et deux, et sur ce qu'ils s'estoient meus contre lui, et l'avoient voulu assaillir à main armée en son hostel de Leuwale, il leur avoit baillé absolution et pardon, et si avoient esté faictes lettres scellées de son scel de l'appoinctement, lequel appoinctement ledit de Rassenghen avoit nagaires en une grande assemblée pour ce faict en Gand, deschiré et coppé lesdites lettres. à la villipende de sondit seigneur et père. Fit remonstrer en oultre, que ceulx de Gand, et aultres murmureurs, maintenoient que les lettres envoyées en divers quartiers, avoient esté signées dudit seigneur de Walhain, sans le sceu et consentement de ceulx de son sang, qui estoit mensonge; car il avoit commandement du roy son père, de monseigneur de Ravestain et son fils, qui fut ratifié par mondit seigneur Philippe, lequel excusa mondit seigneur de Ravestain son père en son absence, à cause de sa maladie; et offroit, pour sondit père et lui, de faire èsdites matières, spécialement au bien et honneur de son très redoubté seigneur, et de ses pays et subjects, tout ce qu'il y pourroit employer, corps et biens.

Après ces choses dictes, l'on leut lettres que ceulx de Gand et de Bruges vouloient envoyer au seigneur des Querdes, desquels les messagiers ont esté pris vers Lisle, contenans que en attendant l'instruction dudit des Querdes, ils ne dévoient qu'envers ceulx et ceulx qui leur vou-



droient adhérer, ils eussent abstinence de guerre, et ne renvoyassent vers eulx les gens d'armes qu'ils avoient requis, jusques ils les redemanderoient, mais les envoyassent envers Hainault et Audenarde.

La proposition finée et faicte au nom de monseigneur l'archiduc, oye sa doléance piteuse et lamentable, les estats des pays, fort desplaisants de son ennui, lui offrirent tout le service que possible leur seroit de faire à leur souverain prince et naturel seigneur, et touchant la recouvrance du roy son père; et pour practiquer bonne paix, ils envoyèrent par le roy de Haynault lettres douces et amiables aux eschevins des deulx bancqs, et aultres doyens et communes de la ville de Gand; pareillement par le roy de Brabant envoyèrent lettres aux bailli, escoutette, bourgmestre, eschevins, chiefs, doyens et aultres de ladite ville, comme de la ville de Bruges, offrans saulff-conduit tant à ceulx de Gand, comme de Bruges, entrecours de marchandises et abstinence de guerre; se il leur plaisoit venir à Malines pour inventer bonne paix avec eulx, lesdits estats leurs en prioient amialement; et contenoient lesdites lettres comment monseigneur l'archiduc les avoit rassemblés à Malines, pour leur remonstrer que, à la très instante poursuite, requeste et prière des trois membres de la comté de Flandre, le roy s'estoit trouvé en Bruges, et illecq il leur convenir pour paix finale, fructueuse et loyale entre lui et le roy de France, duquel il avoit obtenu saulff-conduit pour conduire les matières;

ceulx l'avoient détenu sur le marchié, et logé estroictement en lieu où il estoit privé de l'habitude, visitation et service de ses gens; dont ledit archiduc se donnoit merveille, et en avoit très grand regret, ennui et desplaisir en son josne eage; et prioit bien à certes lesdits estats, qu'ils voulsissent entendre à la délivrance du roy et à la paix. Lesdits estats requirent à monseigneur Philippe, tant en son nom et pour monseigneur de Ravestain, son père, qu'ils se voulsissent employer à ladite paix, et prendre telle adhérence et aide que bon leur sembleroit; laquelle chose il promit libéralement de faire, dont il fut remerchié desdits estats, qui de là en avant, autant que possible leur fut, labourèrent sur les principaux poincts ci-dessus déclarés. Si furent faictes certaines instructions en franchois, et depuis traduites en flammeng, pour besongner à la paix de France.

Le huitième de mars, les estats receurent lettres de ceulx de Gand, responsives qu'ils avoient envoyé; et outre ce mandoient auxdits estats qu'ils se trouvassent en Gand le douzième de ce mois. Sur lesquelles lettres furent escriptes lettres d'excuses de soi y trouver, les requérant derechef qu'ils se trouvassent audit Malinnes, et que à eux appartenoit d'assembler estats sans le conseil du seigneur. Mais comme le seigneur n'y vouloit, ils se trou-
vèrent à Gand, et l'on y enverroit aulcuns députés pour les induire à rétablir le roy

en sa liberté , lequel meismes rescripvit lettres signées de sa main , par lesquelles il commandoit aux prélats de Brabant qu'ils se trouvassent à Gand le douzième du mois , pour besogner tant sur la paix que pour sa délivrance. Sur quoi fut conclut non y aller au commandement desdites lettres , veu que le roy n'estoit pas en sa propre franchise. Monseigneur Philippe de Clèves , en présence des estats , dict : que aucuns l'avoient chargé de ce qu'il n'avoit fait la guerre à ceulx de Bruges pour recouvrer le roy , et qu'il n'estoit pas affecté à la paix de France , veu qu'il desiroit la guerre ; sur quoi il donna excuse , disant : que par commandement du roy , il s'en étoit déporté , en tant que sa personne détenue en eusist pis valu ; et aussi qu'à son entrée à l'Escluse , il avoit trouvé la ville et le chasteau fort desnudé de vivres et d'artillerie , et que , pour les réparer , il avoit employé du temps ; et aussi d'entreprendre ceste nouvelle guerre sans consentement des estats , il en pourroit estre désavoué , offrant de y employer corps et biens ; et quant à la guerre de France ; il desiroit la paix ; et se y vouloit employer par tous bons moyens.

foys sa très noble personne en danger de mort ; et pour retribution , l'on l'avoit prins prisonnier en Bruges , au très grand desplaisir des princes d'Allemagne , qui les avoient envoyés , et conséquemment du résidu de toute Germanie , lesquels , considéré le cas non jamais advenu , le vouloient délivrer de ceste oppression et foulle. Dont ils furent grandement remerciés desdits estats ; puis prindrent congïé à monseigneur l'archiduc , lequel tint magnanimité honorable en congéant chacun d'eulx , selon sa vocation et appartenir , à l'un ostant son bonnet , à l'aultre y touchant seulement , et aux aulïres les prenant par la main. Et pour ce qu'ils s'estoient offerts d'aller à Bruges et à Gand , on leur demanda leur intention sur ce pas ; et respondirent que volontiers le feroient , moyennant que monseigneur Philippe de Clèves y allast avec eulx en personne , ce qui ne fut pas consenti par les estats de Brabant. Toutesfois , mondit seigneur Philippe s'estoit offert à faire tout ce qui seroit dict au bien du roy et de monseigneur son fils , à l'honneur des estats et des pays , auxquels ils dirent oultre , et pour certain appointement et secret entendement conceu entre le roy de France et le duc de Gueldres , et meismes que le broit courroit que Jedit roy le devoit mettre à puissance en la possession de la ducé , en déclarant les incidences qui en polroient ensuivre , prièrent de prendre garde aux garnisons sur les limites de Gueldres , disans qu'avant leur partement de Coulongne , les

princes d'Allemagne avoient escript lettres aux Gueldrois , aux nobles et bonnes villes , afin qu'ils gardassent leurs leaultés envers leur souverain seigneur le roi , les advertissant en tout de tout ce que dict est.

En ce jour retourna Anthoine de Fontaine à Malines , qui , par l'incitation des seigneurs de Bevres et de Wyère, avoit esté envoyé vers le roy par monseigneur Philippe de Clèves , son maistre ; et en faisant record de sa besogne dit que , lui venu en Bruges. fut bien recoeilli par les seigneurs de la ville, qui firent grande doléance du roy, de son gouvernement et de ses gouverneurs , par lesquels les pays estoient en apparence d'estre perdus ; si voloient pourvoir par le moyen de paix. Ledit Anthoine fut interrogé sur quel titre il estoit illec venu ; à quoi respondit que , au commandement de sondict maistre , et sur leur seureté il étoit illec envoyé pour voir le roy, pour ce que le bruit couroit qu'il estoit fort estroitement détenu, dont il desplaisoit à monseigneur l'archiduc son fils, et prioit de pouvoir aller le veoir. Sur quoi fut demandé qu'il lui vouloit. Il respondit qu'il n'avoit charge que de recommandation, et que les estats estoient assemblés à Malines, pour l'aider et faire la paix. Et demandèrent quelle aide l'on lui vouloit faire , et ne vouloient souffrir que l'on lui desist ainsi ; mais que le roi se aidast lui-mesmes et l'on l'aideroit ; et atant se partit. L'on lui bailla huict hommes pour aller vers le roy, quatre de Gand et quatre de Bruges, lesquels furent

présents, et oyrent les recommandations que fit ledit Anthoine au roy, priant qu'il eusist patience, et qu'il se aidast et on lui aideroit; et après l'avoir prins par la main, demanda de monseigneur l'archiduc, son fils, adjoustant que, par tout moyen il voloit et desiroit que l'on besognast sur la paix et sur son faict et estat. Lesdits de Gand et de Bruges dirent au roi qu'il escripvist ses lettres aux estats, estans à Malinne, afin qu'ils se trouvassent à Gand le douzième de ce mois; et le roi leur respondit qu'il n'estoit en sa puissance de prier ne de commander; néantmoins volontiers le feroit. Le congé prins, Anthoine vint à son logis, et derechef fut mandé qu'il allast à la maison de la ville, où il fut requis de tant faire que lesdits estats se trouvassent à Gand, à journée dessusdite, luy priant qu'il fesist son retour par Gand, comme il fit; et se trouva vers les seigneurs de la ville, où messire Adrien de Rassenghien lui parla des matières encommenchées, espérant que bien se conduiroient, se lesdits des estats vouloient comparoir audict Gand. Dict oultre plus ledit Anthoine, en faisant son rapport aux estats, qu'il cuidoit tant tenir de l'intention du roi, qu'il desiroit que l'on y envoyast aucuns députés pour le tout mener à bonne fin, autrement le roi doubtoit fort sa personne. Lendemain que Anthoine de Fonthaine eut fait sa légation, les estats assemblés, vindrent deux notables hommes, l'un de Gand et l'autre de Bruges, députés desdictes villes, portant lettres de crédece des escl

des deux bancqs et des doyens de Gand ; desquelz délégués et commis, l'un, qui se nommoit messire Pierre Du Molin, fit plusieurs remonstrances, chargeant le roi des Romains des injustices, gasts, foulles et vexations qu'il avoit souffert faire au pays, requérant que l'on envoyast à ladite journée aucuns des estats, souverainement monseigneur de la Gruthuse, qui leur estoit fort agréable, pour practiquer bonne paix, soi complaindant amèrement des cruels excès, rigoreuses insolences, et dommages que faisoient ceulx de Hulst, priant que l'on deffendit de courrir sus le pays, ou autrement le roi en seroit aggrevé ; et finalement présentèrent lettres escriptes et signées du roi, par lesquelles il commandoit d'envoyer audit Gand, afin de besongner à son élargissement.

Oye la relation dudit Anthoine et la charge des députés de Bruges et de Gand, ensemble la rescription du roi, fut conclu d'envoyer au jour assigné, le douzième de mars, les personnaiges qui cy-après seront dénommés ; mais premier seront mis en compte les demandes que firent les ambassadeurs d'Allemaigne, avant le partement. Premier requirent sçavoir quel devoir l'on avoit fait de recouvrer la personne du roi, priant que l'on prenist garde aux offres qu'ils avoient faicts de leur part ; secondement, qu'ils ne souffrissent transporter la personne de monseigneur l'archiduc hors de Malines, si ce ne fût par le sceu et commandement du roi, du sceu de l'empereur

son grand père et des estats ; tierchement , qu'ils pourvussent aux frontières pour paiement des gens d'armes , ou desissent leur intention ; quartement , desiroient sçavoir quelle aide et secours les pays feroient au roi pour recouvrer sa personne, en cas que par amiable voye l'on ne le polroit recouvrer.

Ces matières consultées et coinquées par les estats avec les conseillers du roy , fut respondu au premier point , que devoir avoit esté faict de recouyrer le roi par amiable voye , si faire se pouvoit ; et , à ceste cause , monseigneur l'archiduc , monseigneur de Ravestain , et Philippe , son fils , et meisme ses estats avoient envoyé leurs députés à Gand pour y besongner ; au second point , n'estoient d'avis de transporter la personne de monseigneur l'archiduc de Malines sans le consentement du roy en son francq arbitrage ; au tiers point , firent response que les estats debvoient pourveoir aux frontières pour autant qu'il leur touchoit , car autrement ils les perdroient , et en seroit la paix plus dure à traictier ; au quatrième point , touchant l'aide , ils espéroient que , gardans leurs leaultés , chacun feroit debvoir ; mais néantmoins ils n'estoient chargés de ce faire.

CHAPITRE CLXXIV.

La mort de messire Mathis Payart et d'aulcuns autres , décollés en la ville de Gand.

MESSIRE Mathis Payart , en son temps grand doyen de Gand , pendant la dernière guerre qui fut l'an quatre-vingt et cinq , favorisoit à la querelle du roy des Romains , qui le fit chevalier ; et quant vint le temps de reconciliation et appointement de ladite guerre , et qu'il fut conclu que le roy entreroit en Gand , comme il fit , sire Mathis Payart promit aux Ganthois qu'il y entreroit accompagné de six cents hommes seulement ; mais il y entra à puissance d'Allemands ; pourquoi les Ganthois oncques depuis n'aimèrent ledit Payart. Si le recoillèrent en grand haine ; car toujours maintenoient qu'il avoit mis la ville de Gand en grand bransle d'estre bruslée , pillée , périée , et menée de finale destruction par lesdits Allemands , Bourguignons , Picquars , Haynuiers , qui lors se trouvoient avec le roi. Advint que quant les Ganthois commenchèrent à haïr contre le roi , et que commotion desjà toute esprinse se commencha à allumer , messire Mathis Payart , cuidant estre mieux assuré à Bruges que Gand , se partit dès le mois de septembre assez soubdainement de Gand , craignant fureur populaire qui le vouloit

homicider ; fit enmener ses biens et se tira en Bruges, où il avoit une fille mariée ; et illecq, sentant le cours de la terrible division lors régnant, voyant aussi le roi détenu , ses nobles en captivité , et les gouverneurs des finanches expulsés , bannis , emprisonnés , ou décollés , languissoit en grand mélancolie , craindant tousjours ce qui lui mésadvint. Et quand vint le cinquième de mars , il fut saisi prisonnier, au pourchas des Ganthois , par les Brughelins , et livré aux députés de Gand qui le menèrent en leur ville où il fut inhumainement gehenné deux ou trois jours entiers , si que le convint reporter en prison , à force de gens. Aulcuns dirent qu'on lui fit faire procès ; mais, quoiqu'il en soit, saulve ses bonnes raisons , il fut décollé en Gand et escartelé comme traictre. Sa teste fut mise sur la porte tirant vers Bruges , et ses membres pendus en divers quartiers et lieux ; et pour l'angoisseux tourment des tortures qu'il eut à souffrir il accusa et chargea aulcuns notables bourgeois de Gand, et aultres, parchonniens de son mésus, comme l'on disoit. Pour plus subtilement appréhender lesdits bourgeois , et adfin que fuitifs ne se rendissent et ne se appercheussent de leur mésadvenir, Jan Van Donne, prévost des marisseaulx , le doyen des cordonniers et aulcuns aultres , firent préparer un beau souper, où furent invités ~~ceulx~~ avec leurs femmes, lesquels ils disoient estre couables de mort , et désiroient exécuter et faire ~~le~~ nuict. Dont après qu'ils eurent

ensemble , prevost , doyen , bourgeois et marchands, hommes et femmes, compères et commères, sans faire mention de rien , sinon de bien boire et de fort mengier, et que chascun, les congiés prins, fut retourné en son hostel , et que les notables bourgeois qui de riens ne se doubtoient , comme il faict à présumer, reposoient en leurs lits , ledit doyen et ses adhérents, qui point ne dormoient, les resveillèrent durement ; car, quant vint environ onze heures de la nuict, ils firent impétueusement hurter à leurs huys , les firent soudainement descoucher , les emmenèrent de force et de haulteur en nombre de dix sur le marché au bled , et les firent bouter en une prison nommée le Salselet. Illecq estoient les confesseurs pour les administrer leur salut , pareillement les bourreaux pour faire exécution de leurs corps ; et ainsi, sans plus avant enquérir du cas , sans oyr partie , sans procès formé , sans terme de justice , et sans nul autre jugement , sinon volonté de propres, par contrevenge et haine précogitée, environ deux heures en la nuict, furent piteusement mis à mort et decolés audit Salselet, le huictième de mars, maistre Jehan de la Graecht , seigneur du conseil de Flandres et seigneur de Melseve , jadis pensionnaire de Gand, vivant le duc Charles, Jehan Wen Hove, fils de Jean Water-grave , Denis Wan Saren , Pieter Baudins , doyen des cuveliers , Lieuvyn Wan West, chastellain de la Walle, qui est l'hostel du comte de Flandres , Joos de Reschs , hoste

des Cinq Heaulmés sur la Lipe , Joos d'Avertem , marchand et conreur de cuir , Jehan de Wilde , brasseur , à l'enseigne de la Cauwe , et Pieter Goer Soeve , contrôleur de la monnoie du comté de Flandres. Le dixième de leurs compagnons, nommé Stephen Moerselaeth , orphèvre en son temps, doyen des mariniers , durant le gouvernement de messire Mathis Payart , avoit les yeux bandés comme les aultres quand il fut recogneu de son frère germain , frère Guillaume Moerselaeth , de l'ordre des Augustins , lequel frère Guillaume avoit confessé la pluspart des bourgeois exécutés, quand il percheut ledit Stephen , son frère , en ce grand et extrême péril mortel ; et lors multiplia prières et requestes pour que sondit frère fut respité de mort.

Les femmes des notables hommes illecq décapités, ignorantes de l'exécution d'iceulx , estoient en grand soussi de savoir pour quelle affaire l'on avoit si soudainement resveillé leurs maris. Considéré le temps de sédition qui lors régnoit, n'est merveilles si elles avoient grand esmoi au cœur ; mais les premières nouvelles qu'elles en oyrent furent fort lamentables ; car l'on leur amena devant leurs huys, leurs maris en-deux pièches, pour les faire ensevelir et les mener enterrer en telle église ou chimetière que bon leur sembleroit. Ainsi en ceste misérable pestilence et commotion populaire , finirent malheureusement leurs jours , cesseigneurs, bourgeois et marchans , qui de riens ne se doubtoient, et qui, poelt estre , ne cuidoient avoir commis delict pour avoir fini si malheureuseme

CHAPITRE CLXXV.

Lettres de l'empereur envoyées à monseigneur l'archiduc et aux estats de Haynault.

« Illustre prince et très chier nepveu , le lamentable cas de nostre très chier fils, le roi des Romains, vostre père , est venu à nostre connoissance, et comment il est tombé et détenu ès mains d'aucuns fourbes et desloyaux bourgeois et habitants de la ville de Bruges , tellement que le somme de sa vie et mort est mise en leur vouloir et arbitrage , et jà quasi , lui et toy ensemble près à estre baillié et mis ès mains des Franchois , lesquels vous persécutent et hayent en tous temps à mort, et que en leur vouloir et disposition soyez, et vos subjects, constraints de leur obéir et de servir. Et si telle rage et foursenerie leur enflamboit le couraige de ainsi le faire , où sera la gloire et l'honneur de ceste noble seigneurie de Bourgogne qui, de temps de la servitude des Franchois et de toutes temeraires gens , s'est trouvée si franche et exempte ? Où sera ce noble sang des ducs de Bourgogne par le universel monde si cler et si renommé , s'il advient qu'il abaisse si légèrement à la servitude desdits Franchois ? Certes, ceste sédition de Bruges n'est pas seulement excitée contre le roi des Romains et toi , mais contre tous vos pays et subjects , et en

espécial que tout à un cop lesdicts Franchois par ces divisions vous mectent en perpétuelle servitude. Desquelles choses et à chacune d'icelles, se par bon et meur conseil veulx procéder, tu ne presteras l'oreille à nulles de leurs faulses subjections ; et ne faisons doubte que tantost, non-seulement pour rédimer ton père, mais aussi pour garder la liberté de la maison de Bourgogne, tu ne craindras aucunes paines et labeurs, ne n'y esparagneras biens quelconques. Et comme il soit ainsi que entre tous les princes du monde à moi et à toi appartient la salvation de nostre sang, je t'exhorte tant comme je puis, et avec tous tes subjects couraigeusement et avec toute ta puissance. Par aultre moyen tu ne peux amolir et reduire les couraiges de ceulx de Bruges et de leurs complices ; tu delivres ton père, auquel de droit divin et naturel tu es obligié, des mains de ses ennemis, et le remets en son premier estat et administration. En ce faisant, non seulement ton père, mais toi mesmes remecteras en liberté et franchise ; car, se aujourd'hui ton père, qui tant de fois pour la maison de Bourgogne, et pour garder la liberté de la comté de Flandres a mis son corps et sa vie contre les Franchois en tant de perils et dangiers, est de ceulx de Bruges et de leurs complices persécuté et tellement oultragé, sans nulle doubte il est à croire que autant et pis ils te feront cy-après. Et ainsi, comme ton proave et ton grand père l'ont expérimenté, et afin que le corraige ne te faille

de bien et rigoreusement faire et poursuivre ce que tu dois , tu auras brief l'aide des princes de l'empire , lesquels pour ceste matière et par mon auctorité ferai exciter ; et alors lesdits princes qui , par lignaige et subjection de principauté n'ont pas moins au cœur que nous mesmes la vengeance de si grand prince , plus ardemment s'eslèveront allencontre desdits de Bruges. Au moyen de laquelle puissance et auctorité , facilement se polra destruire et déterminer leurs faulsetés et desloyautés , et alors ton père le roi ensemble , pōlrez perpétuellement garder et deffendre le droict et l'auctorité de la très noble maison de Bourgogne , et éviter la servitude des Franchois. Se aussi , que Dieu ne voeille ! ta puissance et auctorité ne soient aujourd'hui telle que de povoir résister à la fureur desdits de Bruges , et que , à ton père et à toi soit faict et osté par force aulcune chose , jamais , tant que vie sera en nous , ne cesserons par tous moyens , et jusqu'à esmouvoir tout l'empire , de venger l'innocence de tondit père et de nostre sang. Et pour tant nous te advertissons , exhortons , et derechef admonestons que tu veuilles penser à la grandeur de ce cas , et combien à toi et à toute la maison de Bourgogne il peult toucher , affin que pendant le temps que le feu encoires se poelt esteindre , tu puisses l'honneur et l'estat de ton père rejeter hors des mains et du pooir de ceulx qui le détiennent. Et néantmoins cependant , nous et les princes du Saint-Empire , ne cesserons de y travailler , et te

aiderons de toute nostre auctorité et puissance.

» Donné en nostre chasteau de Unnsprug , le sixième jour du mois de mars , au quatre vint et huict , et de nostre règne le trente-sixième.

Au dos de la lettre estoit escript : « A nostre très cher et très illustre nepveu Philippe , archiduc d'Autrice , duc de Bourgogne , de Brabant , de Gueldres , etc. , comte de Flandres , de Thirol , etc. , ou à ceulx qui , durant sa minorité l'ont en gouvernement. » Et la superscription estoit : « Frédéric , par la grâce de Dieu , empereur des Romains , toujours Auguste. »

Sur ceste mesme matière escripvit l'empereur aux estats de Haynault , à Malines , et contenoient ses lettres :

« Honnorables , dévots , magnifiques , nobles chevaliers féaulx , certain cas lamentable à présent nous est insinué , assavoir que nostre très cher fils , le roy des Romains , est escheu ès mains cruels d'aulcuns bourgeois et habitans de Bruges , tellement que , en somme , toute sa vie et mort est en leur arbitre et volonté , et qu'à présent il est près en chemin que lui , ensemble nostre nepveu Philippes , archiduc , son fils , soient délivrés aux Galles , qui de très exécration hayne poursuivent vous et le sang de Bourgogne , et que eulx , ensemble leurs subjects , ne soient constraints de servir à leur volonté et plaisir. Que se tant de raige les avoit allumés , où sera la noble gloire et honneur de la noble comté de Haynault , de présent et de par

tant de temps franche de toute servitude des Galles et quelconques gens téméraires ? où sera le noble sang des ducs de Bourgogne , par tout le monde très renommé , se très légèrement ils obéist en misérable servitude aux gens de Galles ? Ceste sédition des Brughelins n'est pas seulement esmeue contre le roy des Romains et son fils, nostre nepveu , mais pour certainès vos chiefs ; au moyen de quoi ils espèrent , par une impétuosité, livrer et mettre tous leurs princes avec tous leurs gens à perpétuelle servitude. Toutes lesquelles choses et chacune d'icelles, se par diligent conseil vous perpensiez comme desirans le salut de la chose publique, et vivre sous le gouvernement de nostredit nepveu, et ne adjoutez foi à leurs faulses subjections, ne doubtans aucunement qu'en brief, non-seulement pour recouvrer ledict roy , mais aussi pour l'entretennement de vostre liberté, que vous n'y espargnez labeur ni chevance quelque une. Comme doncques en ceste matière, par-dessus tous les princes du monde avons intérêt que nostre sang et seul fils soit saulve, et que nous avons cogneu par tout le temps de son règne lui avoir esté très féaulx à nous, et au Saint-Empire très affecté, usant de vostre mesme foi et constance, exhortons très acertes, et par la mesme foi et serment que estes liés à icellui roi nostre fils, à quoi aussi, par loi naturelle et divine estes obligiés, vous requérons que, avec tous les aultres féables subjects de sa sérénité, et de fort corraige

et de toute vostre puissance, se par paction ne bénévolence iceulx de Bruges, avec leurs complices, ne se peuvent amolir, le tirez hors des mains de ses ennemis, et le remectez en son premier estat et administration. Lesquelles choses faisans, vous ne mettrez pas seulement ledict roy mais aussi sondict fils et vous à liberté. Et se présentement le géniteur, qui tant de fois pour le droict de lui Philippes son fils et de toute la seigneurie de la maison de Bourgogne, aussi pour garder la liberté de la comté de Flandres, a mis et exposé sa teste contre les Galles, non passans péril de vie et mort, tellement est persécuté, sans doute icellui Philippe son fils en son temps aura à souffrir ces mesmes et plus grands périls, comme aussi son grand père et prédécesseurs ont experimenté. Et affin certes que pour ces choses hardiement comprendre et commenchier, le couraige ne vous faille, et que force et aide se assemblent soudainement, seront princes du Saint-Empire en grand multitude excités de nostre auctorité; lesquels princes, qui par droict de sang et de principautés ne prennent pas moins en vergoigne telle ignominie que nous, et pour ce ardemment s'eslevent à la vengeance d'iceulx, par l'auctorité et puissance desquels la loyauté susdicte pourra seulement estre privée et facilement extirpée, et que icellui roy ne son fils, à jamais le droict ne l'empire de la noble maison de Bourgogne, ne craindrez estre ostés, ne vous estre soumis à la servitude des Galles. Et se,

Dieu ne voeille ! ne vostre estude ne léaultés , à présent n'estoient telles que à leur fureur ne puissiez résister, et que à nostredict fils et nepveu quelque moleste ou diminution , ou de seigneurie ou de chose pire leur advenoit , nous ne cesserons , tant que viverons, de venger l'innocence de nostre prince et nostre sang, quant tout l'empire se debvroit mouvoir, jusques à condigne pugnition ou correction. Et par ainsi, très féaulx et très chiers audict roy, derechief et derechief vous exhortons et admonestons que veuillez penser la grandeur de ceste chose présente, et de quel péril elle est apparente à vous et à toute la communauté de Haynault. Et en tant que le feu se poelt encoires estaindre , veuillez l'estat et honneur du roy , et vostre prince retirer hors de leurs lachs. Nous néantmoins ne tarderons point que, avec les priuces du Saint-Empire traictier et faire ce qui appartient à l'entretènement de son honneur et de nostre puissance et auctorité, serons présens à vostre féaulté.

» Donné en ville de Unnsprug , le huictième du mois de mars , l'an mil quatre cens quatre-vingts et huict , de nostre empire trente-sixième. » Et dessus. « Par mandement de nostre seigneur l'empereur en conseil. » Et au dos de la lettre : « A honorables , dévots, magnifiques , chiers et féaulx à nous et au Saint-Empire, prélats , barons , nobles et communaultés des trois estats de Haynault. » Et à la suscription : « Frédérick , par faveur de la divine clémence , empereur des Romains. »

CHAPITRE CLXXVI.

Ce qui fut fait et besongné à Gand et Bruxelles, par les députés des estats avec les trois membres de Flandres.

SUR intention de besongner à la délivrance du roy, et pour trouver paix finale, se trouvèrent en Gand, le douzième jour de mars, les ambassadeurs et députés des estats du pays, lors estans à Malines assemblés pour cemeismes, est assavoir: le seigneur de la Gruthuyse, l'abbé de Bonne-Espérance, Anthoine, bastard de Brabant, le seigneur d'Armie, Anthoine de Fontaine, chastellain d'Ath, le seigneur Van Praet, le seigneur de Herseles, messire Anthoine Izembart, pensionnaire d'Anvers, Josse de Cordes, recepveur d'Audenarde, Robert Henri, pensionnaire de Wallenchennes, Jehan de la Vacquerie, Christophe Gauthier et aultres. Les seigneurs de Gand advertis de leur venue, deux eschevins et messire Jehan d'Estenwerpe les vinrent saluer, et dirent que les seigneurs de la ville envoioient verseux faire le bienvegnant, monstrans signe qu'ils estoient fort joyeux de leur venue. Le lendemain se trouvèrent lesdits députés à l'hostel Saint-George, appartenant aux arbalestriers, où vindrent les abbés de Saint-Bavon, évesque de Rosen, de Saint-Pierre, de Yvain et des Dunes, ensemble chevaliers, gentilshommes, et aultres représentans les estats du pays de Flandres.

dres , avec eulx les trois membres de Gand , de Bruges et d'Ypres , lesquels par maistre Guillaume de Zoutte , chief pensionnaire de Gand , firent proposer et mettre avant plusieurs complainctes des injustices et aultres excès perpétrés et commis depuis la paix de l'an quatre vingt et deulx ; et finalement requirent trois choses : premier , que les pays se voulsissent tous réunir en bonne amitié , veu le grand mal advenu par le désordre , et que , par ce , tout fust réduit à bonne paix ; le second , que l'on mesist provision à la noble personne et estat de monseigneur l'archiduc , comme il estoit bien mestier pour plusieurs considérations ; tiercement , qu'il fust advisé au gouvernement et ressource des pays , pour estre conduicts selon leur ancien usage , veu la perte et gast d'iceulx.

Ces choses oyes , les députés promirent à penser dessus ; et à l'après disner l'assemblée se fit à la maison de la ville , où comparurent les dessus nommés ; et illecq survint Michel de Belle-Forière , baillif de Lens en Artois , lequel , à la charge du roy de France , comme il disoit , leur dit que le roy leur mandoit et à tous aultres des pays , que , qui voldroit joyr de la paix de l'an quatre-vingt et deulx , le roy leur en feroit joyr et leur bailleroit aide contre les empescheurs et refusants. Il fut respondu audit Michel , que chascun desiroit la paix , et à tant se partit. Et touchant le proposé du pensionnaire de Gand , au nom des membres de Flandres , les députés prindrent conseil ensemble , et par aussi du seigneur de Bevre et du seigneur

de Wyère, conférans avec eulx, fuct dict que les remonstrances, complainctes et doléances qu'ils avoient mis avant, n'estoient de grande importance, et désiroient estre traictiés par plus grand nombre et de plus grands personnaiges que n'estoient les députés desdits estats; se estoit nécessité que une aultre assemblée générale se fesist de tous les estats en la ville de Bruxelles, espérant que les matières se tourneroient à bonne fin et au bien de paix. A quoi respondirent les membres de Flandres, par la bouche dudit pensionnaire, que les matières estoient trop crues de la part desdits députés, pour les traictier en aultre ville, et que rondement y vouloient besongner, tant sur la paix générale, sur la personne de monseigneur l'archiduc, sur les provisions des pays, que sur le gouvernement de justice ou aultrement; et estoit nécessaire que monseigneur de Ravestain et Philippe son fils, ensemble les estats en Malines, venissent audit Gand; et sembloit, comme ils disoient, que lesdits députés n'estoient illecq venus que pour passer temps et les abuser. Et de faict baillèrent coppies de certaines lettres, que le capitaine de Hulst envoyoit au roy des Romains, responsives à ce que le roy lui avoit mandé par ses lettres, qu'il se déportast de faire la guerre et de bouter feulx. Et contenoient lesdites lettres, qu'il n'estoit en intention de obéir à son commandement, tant qu'il fusist prisonnier; et du contraire avoient charge de par monseigneur l'ar-

chiduc, signées de sa main, de faire la guerre. Monstrèrent aultres lettres des petites villes de West-Flandres, lesquels estoient mandés à ladicte assemblée, et en avoient commandement par lettres du roy, signées de sa main; et se excusoient de non y comparoir, car ils avoient deffense de par monseigneur l'archiduc de non y comparoir, et par France-conté, hérault, qui revestu de sa cotte d'armes, en avoit fait devoir. Pour les causes dessus dictes, n'estoient d'opinion de se trouver à Bruxelles, ne en quelque aultre lieu hors de Gand; et pour ce qu'ils désiroient la paix, ils firent lire ung mandement scellé en gauve chiére, ensemble lettres closes envoyées aux eschevins des deux bancqs et doyens de Gand, par le roy de France, contenant la forme de la paix de entre le roy de France et les trois membres de Flandres. Ils demandèrent advis aux députés sur lesdites lettres; lesquels respondirent que pour labourer au bien de la paix estoient illecq venus, et aussi pour la délivrance du roy; et afin que les matières fussent conduictes salutairement, l'évesque de Rosen, abbé de Saint-Bavon, célébra la messe solempnelle du Saint-Esprit en l'église de Saint-Jehan, où furent les membres de Flandres et lesdits députés des estats.

Ce jour, à l'après-disner, vouloient lesdits membres de Flandres et estats coinquer sur les points mis avant par le pensionnaire de Gand. Quant au premier, qui estoit de réunir les pays en

dirent lesdits membres et estats de Flandres , que ce ne se pouvoit faire, que préalablement chacun n'acceptast la paix, par la quelle acceptation ils vendroient leurs amis , parmi tant que l'on feroit cesser tous exploicts de guerre. Quant au second, qui concernoit la garde de monseigneur l'archiduc , dirent que leur intention estoit qu'il fust gardé par ceulx du sang , et mené par ses villes de Brabant et aultres , et qu'il eusist estat pour faire raison aultrement qu'il n'avoit faict. Quant au tierch , qui consistoit en la police des pays , dirent que le régime debvoit estre conduit par ceulx du sang et des estats , chacun en son quartier ; et dirent que quand ces choses seroient parachevées , lesquelles ils desiroient estre faictes , ils procéderaient à la délivrance du roy. Et lesdits députés vouloient principalement entendre à la dicte délivrance , premier que l'on procédast aux aultres ; et voilà le principal poinct du différent. Et jà-soit ce que lesdits estats de Flandres eussent rebouté de non vuider la ville de Gand , pour aller en quelque assemblée , toutes-fois ils se condescendirent d'envoyer leurs députés à Bruxelles révérender monseigneur l'archiduc quand il y seroit , aussi monseigneur de Ravestain et monseigneur Philippe son fils , pensant que , les estats estans à Malines , y seroient ; et de rechief firent leurs complainctes de la garnison de Hulst , l'archevêque d'Anvers et du maire de Louvain , fais-
innumérables dommaiges au-

tour de Bouchault. Pareillement désiroient que abstinence de guerre fusist mise ès villes d'Audenarde, Tenremonde et Alost. Aquoi respondirent les députés, que l'on feroit telle deffense auxdictes garnisons, marchègue d'Anvers et maire de Louvain, qu'ils s'en percheveroient et tiendroient la main à ladicte abstinence.

Le seigneur de la Gruthuise, du gré et sceu des estats et membres de Flandres, alla à Bruges veoir le roi, lequel estoit content, comme disoit ledit seigneur, de soi déporter de sa manbournie, avecq aultres choses contenues en ung papier.

Ainsi doncques, le vingt-deuxième de mars, le seigneur de la Gruthuise, les aultres députés, ensemble les seigneurs de Bevres et de Wières, se partirent de Gand, furent au giste à Tenremonde; lendemain à Malines, où en la présence de monseigneur l'archiduc, messeigneurs du conseil et les estats des pays firent rapport de tout ce qui dessus fut fait et dit. Et par le vouloir et bon plaisir de monseigneur l'archiduc, fut assigné journée le vingt - sixième de mars en Bruxelles, pour illecq assembler les estats avec les députés de Flandres, auxquels furent envoyés saulx-conduits; et comparurent deux notables hommes pour Gand, deux pour Bruges et deux pour Ypres. L'assemblée se fit à l'hostel de la ville, en présence de messeigneurs du sang; et les délégués de Flandres déclarèrent la cause de leur venue, requérans que tous les estats des pays illecq

assemblés volsissent eulx trouver en Gand , pour conclure des matières , et présentèrent le concept de une libelle en forme d'alliance des pays , laquelle fut leute ; et furent tous ensemble d'avis que ladite libelle fusist coinquée à monseigneur de Ravestain et à monseigneur Philippe son fils , les seigneurs de Bèvres et de Wières , le bailly de Hainault et aultres députés , afin de le corriger , augmenter et diminuer , selon que bon sembleroit à l'utilité et bien des pays ; laquelle coinquation faicte à l'hostel de Ravestain , la libelle corrigée au contentement d'un chacun , chacun desdits estats print la copie pour en faire rapport à ceulx qui les avoient envoyés ; et fut journée prinse pour faire une générale assemblée de tous les estats en Gand , le mercredi de Pasques , quatre vingthuict , en laquelle monseigneur de Ravestain et le seigneur de Gruthuse promirent de y estre.

Ces conclusions prinses , les ambassadeurs de Bretagne présentèrent lettres de leur duc et seigneur aux estats de ceste congrégation , par lesquelles il requéroit que l'on labourast à la recouvrance du roi , et désiroit de soi employer du tout. Si lui fust respondu , que chacun estoit à ce délibéré et conclud ; et à tant retournèrent lesdits estats , chacun en son quartier , promectant de soy trouver à Gand au dessus dict jour assigné.

Je delairai à traictier plus avant de ceste matière , et mettrai en compte ce qui ce temps pendant fut en la ville de Bruges.

CHAPITRE CLXXVII.

**La prise de Claix Van Delf, et de la mort de messire Pierre Lauchast ;
et l'emprisonne faicte par les Gantois sur la ville de Lessines.**

Pour ce que messire Pierre Lauchast, issu de petite maison, par son agréable service et subtilité d'engien, s'estoit tellement monté, que le roi l'avoit fait chevalier et son maistre d'hostel, il estoit fort envié des Brughelins; et à cause aussi que plusieurs grandes sommes de deniers de Flandres s'estoient passées par ses mains, en exactionnant et travaillant oultre raison aucuns particuliers, il estoit plus que nul des aultres, accoeilli et hay du commun, qui à toute diligence labouroit à le trouver, tant en ladite ville comme es villes voisines à l'environ; et d'autre part, il faisoit son possible de soi absenter, sachant que s'il estoit prins, tenu et appréhendé, il valloit que mort. Advint que le neufvième de mars, que aucuns compaignons de Bruges allèrent jouer au chasteau de Male, et d'aventure trouvèrent en une maison trois ou quatre tonneaux couverts d'estrain, logés ensemble. Lesdits compaignons, fort esbahis de trouver lesdits tonneaux ainsi accouplés, imaginèrent que c'estoit un pont propice à saulver quelque prisonnier ou personne enclos au fort de la ville. Ils prirent par

suspicion l'hoste de la maison, et l'espantèrent tellement de cruels menaces, qu'il cogneult son faict, et dit qu'il avoit assemblé lesdits tonneaulx sur espérance de saulver son compère Claix Van-Delf, qui se tenoit en une petite maisonnette en Bruges, auquel il avoit promis de ruer ledit pont ès fossez de la ville, et par ce moyen le tirer hors de la misérable captivité où il estoit évaucré. Les compaignons demandèrent se possible estoit d'entrer en la ville comme il proposoit, et il respondit que ouy, et que s'ils vouloient actendre la nuict, ils en verroient l'expérience.

Quant le jour fut couvert de ténèbres, les tonneaux furent rués en l'eau, et passèrent facilement les compaignons, ensemble leur hoste, qui les mena à ladite maisonnette ainsi qu'il leur avoit prédit; et lui-mesmes hurta à l'huis; et trouvèrent illecq Claix Van-Delf, lequel avoit espousé la fille bastarde de messire Pierre Lauchast. Ils furent fort joyeux de sa prinse, cuidans que par sa déposition ils auroient vraie notice de son beau-père, que tant désiroient à trouver. Il fut prestement mené sur le marchié, fort accoeilli et bieu regardé, et de prime venue estendu sur le bancquet livré à tortures les plus horribles des aultres. Et pour ce qu'il estoit fort familier, et comme clercq de messire Pierre, il fut fort examiné et interrogé sur deux pointcs : le premier, son beau-père, ledit messire Pierre; le
quoi s'estoient employés les deniers

levés en la comté de Flandres , depuis le premier jour d'aoust de l'an quatre-vingt et cinq , jusques à ce jour. Au premier poinct , respondit , sur la damnation de son ame et sur la mort qu'il attendoit , il ne sçavoit où estoit sondit beau-père ; et touchant les deniers qu'il avoit receu , il les lui avoit baillés , et ne sçavoit là quel emploi il les avoit convertis. Aultre chose l'on ne poelt tirer de lui , de quoi l'on s'esmerveilla , veu que l'on espéroit qu'il révéleroit le secret du lieu où son maistre estoit absenté ; mais il ne fut quicte pourtant , et fut detenu prisonnier , fort estroictement gardé.

Ce temps pendant , les dix - sept néringhes s'esforcèrent moult de visiter les couvents des ordres mendiens de Bruges , et fustèrent chambre en chambre , cuidans trouver messire Pierre et aultres , desquels la renommée courroit qu'il se tenoient en leurs maisons , souverainement aux Jacobins et Augustins ; de quoi plusieurs notables religieux , fort menacés et traictés rigoureusement , furent en grand péril de perdre leurs vies , et ne furent de ce trouvés coupables.

Quatre jours après l'emprisonnement de Claix , fut prins Jacques de Here , et publiquement gehenné ; et le quinzième de ce mois , entre deux et dix heures , monta sur le hourd fust illec décapité. Et en ceste mesme lieue fut mené sur le hourd , Claix Van Delf , et despendu pour attendre le cop de l'espée ; mais le comte de Flandres n'avoit accoustumé de recevoir gendarmes , lui fi

grâce; sefut respité de mort, et de là, sans plus d'arrest, s'en alla nuds pieds et sans chemise, faire son pèlerinaige à Nostre-Dame de Ardenbourg, loant la royne de miséricorde de ce qu'il estoit eschappé de ce dangier. Et affin que plus légèrement l'on trovast messire Pierre Lauchast, lequel on supposoit mieulx d'estre en la ville que aultre part, la justice accomplie de Jacques de Here, et Claix Van Delf mis au délivre, le peuple encore estant sur le marchié, fut publié et crié publiquement que quiconque soustenoit ou sous'iendroit d'ores-en-avant en son logis, maison ou domicile, pourpris ou habitation, la personne de messire Pierre Lauchast, il seroit pendu devant son huys, sa femme et ses enfants voire, au cas qu'il ne le révélast; et seroit sa maison abattue sans jamais estre réédifiée; seroit son lignaige banni, exillié et reprochié à toujours mais, avec plusieurs causes minatoires, qui longues seroient à réciter.

Messire Pierre Lauchast, fort subtil et agu d'engien, avec ce que vexation domine et œuvre l'entendement, sentant son cas pesant et fort accoeillié des meutins, s'estoit tenu long-temps à l'hostel d'un bonnetier, demeurant auprès des carmes, fort avancié au conseil de la ville, lequel aucuns estimoient son ennemi; et se tint illecq par cautele pour abuser le monde; car jamais homme

eusist pensé ne conjecturé qu'il se fusist confié en

Ledit bonnetier oyant ceste inhumaine et horrible, non jamais accoustumée, fut trou-

blé et fort esbahi ; car , se paravant l'eusist volu mucher , il eusist gagné cinquante livres de gros. Toutesfois , pour éviter et non encourir criminelle deffense cy-dessus publiée , il descouvrit l'embusche , et advertit les burguemestres que messirc Pierre estoit en sa maison , et l'avoit illecq soustenu l'espace de cinq sepmaines ; et ledit burguemestre lui pria qu'il tenist ce record en silence , et n'en fist quelque bruict jusques au soir ; que lors il l'en deschargeroit , en y procédant meurement ; car si , à la vue du commun il estoit appréhendé , il faisoit doubte que le peuple furieux et travaillé de mauvais esprits , qui le hayoient à mort , ne l'assommast en ses mains ; pourquoi on ne pourroit esclarcir plusieurs aultres matières dont on désiroit sçavoir la vérité.

Quand l'heure fut venue de sa prinse , le burguemestre mit aulcuns compaignons en aguet pour le saisir à l'issir de son logis. Le bonnetier le vint advertir de l'horrible ban qui s'estoit publié , et de la criminelle pugnition qu'il auroit à porter , ensemble sa famille , si plus le soustenoit , lui priant bien acertes que incontinent il se partist de sa maison , et se mesist à l'aventure , telle que Dieu ou fortune lui donneroient. De ces nouvelles fust messire Pierre Lauchast fort troublé et en inestimable souci , et non sans cause , pensant comment il pourroit eschapper ; et de faict , cuidant non estre recognu , se habitua d'un court manteau , et au soir , sur le tard , vuida hors de l'hostel , où long espace

s'estoit tenu secrètement. Se ne fut guaires eslongné qu'il se trouva ès mains de ceulx qui l'aguétoient; et de ce train fut bouté en prison. Et pour ce que sur tous les hommes du monde, les Brughelins désiroient la mort dudit Lauchast, ils ne furent moins joyeux de sa prinse, que s'ils eussent tenu le Grand - Turc. Afin qu'il fusist veu plus amplement, tant des petits comme des grands, et pour assasier les cœurs des envieux, qui tant appétoient sa mort par vengeance désordonnée, l'on esleva en plein marché, au milieu du parcq, ung nouvel eschaffault, sur lequel fut mis le bancq à la gehenne, et par un dimanche, seixiesme de mars, fut par deux fois, tant du matin comme à l'après disner, mené et ramené, interrogé et examiné, et finablement despouillé, couché sur le bancq, et tant piteusement torturé, qu'il le convint reporter en prison en une chayère.

Lendemain fut remené sur l'eschaffault, et furent lus devant lui aulcuns articles, lesquels il avait confessés le jour précédent. Le peuple requéroit moult fort qu'il fusist de rechief gehenné; mais. cependant les Ganthois envoyèrent lettres par lesquelles ils prioient que l'on cessast jusques à ce que ceulx qui le vouloient accuser fussent venus en Bruges, et à tant fut mis en prison.

Le jour séquent se trouva en Bruges Coppe-
role, son grand adversaire et accusateur, qui le fit gehenner en sa présence, lui mectant avant plusieurs cas perpétrés par lui, comme il disoit.

mais ledit Lauchast lui dit : « Tu as mieux des-
» servila gehenne que moi ; car tu es traistre à ton
» maistre, et je ne le suis pas. » Les paroles furent
dures, aguës et rigoreuses de l'un à l'autre ; et
au plus destroit de son gehenne, sur le bancq du-
quel il avoit esté premier inventeur, chargea aul-
cuns seigneurs prisonniers en Gand.

Ce temps pendant, les commuis et députés de
Bruges estant en ambassade en Gand avec les es-
tats des pays, envoyèrent lettres aux seigneurs de
Bruges, contenans en substance que les Hannuyers,
ceulx de Malines, d'Anvers, de Lisle, de Douay
et de Hulst, estoient délibérés de ravoir le roi par
amour ou par armes. Ces lettres furent leutes en
commun spectacle ; de quoi le menu peuple fut
moult esmerveillé. Après que messire Pierre Lau-
chast eust souffert maints angoisseux tourments
par gehenne la plus cruelle de jamais, et qu'il
eust esté interrogué sur plusieurs poincts de divers
personnages, auxquels il se monstra fort magna-
nime et courageux en responses, sans fleschir, va-
cillier ne bloiser, les dix-sept neringhen se par-
tirent du marché avecq leur pignon, par un
samedi, vingt-deuxiesme de mars, environ onze
heures, et le allèrent quérir en prison ; si l'a-
menèrent en la halle sur le marchié, où il fut de-
rechef examiné des seigneurs de la ville et des
doyens des mestiers ; et de là le remenèrent au mi-
lieu du parcq, où il deschargea, comme la voix
couroit, aulcuns nobles prisonniers, lesquels il avoit

accusé en ses tortures. Là fut trouvée une lettre pleine de zizanie, que quelques envieux avoient semée, contenant relation de la mort dudit Lauchast, et que l'on ne se fiasst trop en Franchois ne en Ganthois, avec plusieurs aultres articles séditionieux; de quoi la communauté fut tant troublée que riens plus; si que finalement ses lettres avancèrent assez sa fin; car on le fit monter sur le hourt, honorablement habitué, selon son estat, pour la mort recepvoir, à laquelle il estait condamné. Il fut despouillié d'une noire robbe de camelot, fourrée de martreszibelines, d'un say de velour cramaisy, fourré de blancqs aigneaux, et d'un pourpoint de satin noir; et quand il fut administré de son salut, et qu'il eust prié merchi aux assistans, il fut décapité sur un drap vermeil. Son chef fut mis à la porte vers Gand, et le corps fut recoeilli et sépulturé en une sienne chappelle, fondée en l'église Nostre-Dame de Bruges. Il fit un fort beau testament.

Si l'on l'eusist voulu recepvoir à merchi, il offrit grande somme de deniers, et les gens-d'armes du marchié payés pour six mois, chacun quatre patars pour jour. Mais s'il eusist donné six fois son pesant d'or, il n'eusist eschappé de mort, tant estoit hay, envié et mal agréable du menu populaire, qui lors dominoit. Le bonnetier, son hoste, qui l'avoit accusé, fut détenu prisonnier. Copperolle qui, le mercredi devant, avoit fait derechef solennellement, et au son des ménestriers, publier en Bruges le mandement de la paix, auquel pen-

doit le grand scel du roi de France, et avoit fait semer argent pour le perpétuer en la mémoire des hommes, dont il avoit acquis bruit et faveur des Brughelins. fut si mal en grâce et si fort accoeillié du commun, après la mort de messire Pierre Lauchast, quesil'on l'eusisttrouvé, il eusist esté mis sur le bancq où il faisoit mettre les aultres; mais lui, adverti de bonne heure, retourna hastivement en Gand. Et ainsi voit-on clèrement le éminent péril et dangereux inconvenient que ceulx sont attendans, qui prennent pied et fondement sur la volonté du commun; car elle est variable et inconstante comme la roe de fortune.

Le lundi ensuivant, la nuit Nostre-Dame en mars, aucuns Franchois estant en Gand auxouldées de la ville, ensemble aucuns de la nation de Flandres avec aucuns paysans qui se boutèrent avec eux, se délibérèrent de faire une emprinse avec eux sur la ville de Lessines, qui fort povoit nuire à leurs adhérens et villes voisines. Dont pour estre mieulx assurés de leur faict et scavoir la conduite de la ville, ils envoyèrent, deux jours paravant leur venue, aucuns de leurs gens ès habits de poissonniers, regardant le fort, et quels gens il y avoit pour soutenir le faict. Lesdits poissonniers et espies retournés à leurs geus, firent rapport de ce qu'ils avoient veu; sur lequel rapport ils se partirent de Gand de cinq à six cents hommes, avec plusieurs femmes de Grammont qui les suivoient, ayant sacqs pour rapporter le butin; et se trouvèrent par

un lundi matiu qui faisait grosse bruine , devant la porte de Lessines. Le guette de la ville avoit faict son tour , qui de riens ne se doubtoit ; et quand Flamengs et Franchois furent illecq arrivés , au moins de noise que possible leur fut , ils dévallèrent ès fossés qui sont à sèche terre pour plus légèrement monter à mont la muraille , et dreschèrent leurseschelles à ceservant ; et n'estoient encore montés que deux ou trois , quand ils furent ouïs et apperchus d'aucuns guetteurs , qui esmeurent l'effroi sans approcher de près. Et lors ung chappellier , demeurant en la ville , nommé Adrien , assez puissant et de bonne taille , s'esveilla au cri de l'effroi , vestit sa robbe sur sa chemise , print un maillet de ploncq en main , et icelui voyant que les Franchois s'efforchoient de monter , chargea sur le premier qu'il trouva ; se l'essena tellement , qu'il demeura mort sur la place. Il renversa aucuns autres ès fossez ; et le résidu voyant que leur emprinse estoit desouverte , et que l'on y servoit de dures morilles , ne se hastèrent de venir à l'offrande , mais de leurs trompettes et gros tamburs sonnèrent la retraite , au son desquels la pluspart de ceux de ville vinrent au secours , tenans pied ferme sur la muraille. Franchois et Flamengs ce voyans , retirèrent vers Gand , ravissant tout ce que poyoient. Aulcuns gentils compaignons estans lors en la ville , monterent à cheval , rescouirent grand' partiedu butin , leur tindrent le fer au dos deux ou trois lieues.

ce jour eu avant ceulx de Lessines , sort joyeulx

du reboutement de leurs ennemis, firent une bonne guerre aux Flamengs ; et se boutèrent illecq plusieurs gentils compaignons , sous la conduite de Anthoine de Mastain, cappitaine d'iceulx, lesquels, parmi aulcuns paysans qui devindrent gens d'armes, courroient, ravissoient, déprédoient, prenoient, ranchonnoient et butinoient leurs voisins, tenant parti contre , tellement que Lessines , par équiparence de piller, estoit nommé e petit Hulst.

CHAPITRE CLXXVIII.

Le deslogement des doyens des mestiers et de ceulx qui se tenoient sous leurs bannières sur le marché de Bruges.

LES seigneurs de Bruges et aulcuns notables bourgeois labouroient fort ardemment de desfaire et séparer l'armée qui se tenoit sur le marché ; mais tousjours les rompoient les dix-sept neringhen ; jà soit, ce que, sur intention de parvenir à ce, l'on fisist célébrer solennellement et par dévotes personnes aucunes messes du Saint-Esprit. Enfin les proterves et obstinés garçons en leur malice furent tellement admonestés et persuadés par un de ceux de bonne volonté, que par une bonne semaine que le samedi de grand Pâques, à cinq heures du vespre, les seigneurs de Bruges, ensemble les doyens des mestiers, se réunirent en conseil sur ceste matière, et de commun accord délibérèrent

de desloger du marché et de remectre leurs bannières en leurs lieux accoutumés; et à ceste cause fut publié que chascun de ceulx qui porteroient armes fussent, entre six et sept heures, chascun desous son enseigne, le mieulx en point que possible leur seroit; et incontinent fut desfait le hourd où les exécutions capitales avoient esté perpétrées. Le hourd ou le bancq à la gehenne avoit esté eslevé, pour monstrier plus amplement messire Pierre Lauchast. Pareillement le parcq faict de gros mairiens où se tenoient les consaulx lesquels tous ensemble, et hourd et bancq, cordes et instruments à ce servans furent rués et brulés en un grand feu illecq allumé; et les compagnies illecq assemblées sous la bannière, chascun se mit en notable ordonnance, comme ils ont usage de faire à la procession du saint sang de Bruges; et en deslogeant prindrent congé amiablement entre eux. Les doyens baisèrent l'un l'autre, remerciaient et louans Dieu de ce que tant paisiblement et sans murmure ni grande noise s'estoient entretenus et trouvés ensemble. Ce faict, se partirent du marchié à grande pompe, chacuns selon son ordre et estat, les bourgeois les derniers. Le seigneur de Dinckercke portoit l'estandart de Flandres, et Pierre Metteney la bannière de Bruges. Pendant lequel temps qui dura plus de deux heures, car ils estoient nombre de quinze à seize mille, les menes-ent plusieurs mottez et chansons. Les rues ensuivant, firent ceulx de Bruges

une procession générale où fust porté le corps saint Donas ; et les bourgeois ayans les testes nues, portoient chascun un chierge en la main, parreillement les doyens chacun en son ordre.

CHAPITRE CLXXIX.

Copie d'un monitoire pénal, translaté du latin en franchois, envoyé par nostre saint-père le pape contre les Brughelins, Ganthois et les trois membres de Flandres, afin que sur très griefves censures et formidables paines ils mettent le roy des Romains, ensemble les nobles détenus prisonniers, en leurs franchises et libertés.

PEU de sepmaines après Pasques de l'an mil quatre cents quatrevingt et huit, nostre saint-père le pape, adverti de la détention du roi, envoya par dechà ung monitoire pénal afin qu'il fusist délivré; et avec ce envoya certaines missives au lieutenant de Haynault, affin qu'il excitast les trois estats en la délivrance dudit roi, desquelles missives s'ensuit la coppie translatée du latin en franchois.

« Innocent pape huitiesme. Chier et amé fils,
» salut et apostolique benediction ; oy la détention
» de nostre chier filsen Jhesus christ, Maximilian
» lustre roi des Romains, des Brughelins,
» par fraude et dol, et par un grand délict
» ont osé retenir leur seigneurie, vous, qui par
» office de pasteur, nulle chose ne pouvons tol-

» rer icelle chose, perilleuse et de très mauvais
» exemple, avons enhorté les trois estats qu'ils bail-
» lent aide à la délivrance du roi; et pour ce que
» ton aide poeult estre assez grandement opportune,
» nous enhortons en Nostre-Seigneur ta dévotion
» et requérons de cœur que en ceste si grande
» cause, que plus grand ne poelt estre ne plus peril-
» lieuse, tu, comme à bon et féable subject appar-
» tient, face adistance aux devantdits trois estats
» et provinciaux en la délivrance du dit roi; en
» quoi faisant, certes tu reporteras grand loenge
» de foy et amour à ton seigneur, et nous feras
» chose très agréable et très acceptée.

» Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anel
» du pescheur, le vingt troisième jour de mars
» mil quatre cent quatre-vingt et huict, la quarte
» année de nostre pontificat. Ainsi signé, Nil
« Balbanus; et au dos de la lettre : à nostre chier
» et aimé fils le lieutenant de Haynault. »

Pareillement l'archevesque de Coulongne es-
cripvit lettres sur ceste matière, adreschantes aux
dits estats de Haynault, dont la teneur s'ensuit :

« Vénérables et prudens de nous bien amés,
» salut : nous ne vous volons celer nostre saint-
» père le pape avoir envoyé ung monitoire pénal
» avecq très griefves censures, formidables paines,
» contre les Brughelins, Ganthois, les trois mem-
» bres de Flandres, et les participans du délict
» d'avoir aussi constitué commissaires de
» eté pour exécuter celui monitoire, ainsi

» comme par l'exemple des lettres plus à plain
» prendrez. Lesquelles choses et aultres premi-
» ses estudirons diligemment à mettre à exéc-
» tion, comme elles nous sont commises, se hasti-
» vement ne sommes certifiés que le très noble
» prince et nostre seigneur le roy des Romains ,
» tousjours auguste roy , avec tous ses detentés ,
» n'est totalement restitué en sa liberté ; et vous
» voulons bien donner à cognoistre que l'im-
» perialle majesté , avec aulcuns princes , sera ici
» en dedans peu de jours , pour aller enquérir et
» venger l'injure faicte et irrogée à la royale
» majesté.

« Escrit en nostre cité de Coulongne , le sep-
» tième jour du mois d'apvril. » Et la superscrip-
tion estoit : « Herman , par la grâce de Dieu , ar-
» chevesque de Coulongne, prince et électeur et duc
» de Westphalie et de Angarie etc. » Et au dos de la
lettre: « A vénérables, nobles, spectables et pru-
» dents abbés, harons, recteurs, comtes palatins
» à Mons en Haynault et pays et cité de Valen-
» chiennes, conjointement nos amés charitable-
» ment et principalement.



CHAPITRE CLXXX.

La copie du monitoire de nostre saint-père, (envoyé à ceulx de Gand et de Bruges, contenant en substance ce qui s'ensuit.

« INNOCENT, évesque, serf des serfs de Dieu, pour
 » mémoire future. Comme en tant soyent les cris-
 » mes plus griefves, que les princes contre les-
 » quels sont perpétrés sont plus excellents; et se
 » les délinquant ne le voellent amender, il est
 » décent par le siège apostolique de tant plus
 » grande et griefve animadversion les venger,
 » que le délict est griefve, et la personne bles-
 » chiée est plus grande, certainement, non sans
 » grande desplaisance et perturbation, par la rela-
 » tion de plusieurs avons entendu nos amés fils
 » les préconsules, conseillers, eschevins, bur-
 » geois, doyens des mestiers, et l'université des
 » hommes de Bruges, de Gand et d'Ypre, et des
 » diocèses de Tournay et Thérrouane, et des aultres
 » lieux de la comté de Flandres, leurs adhé-
 » rens, complices et sequelles sont cheuz en tant
 » grand pétulence et invasion que nostre chier fils
 » en Jésus-Christ, Maximilian, estant enoingt roy
 » des romains et successeur en l'empire romain, de
 » nostre chier fils en Jésus-Christ, Frédé-
 » ric des Romains, toujours auguste,
 » et lequel, procédant nostre sei-

» gneur , espérons empereur futur , auquel par
» jurement et fidélité sont abstraits , à cause du
» régime et administration de ladite comté qu'il
» a au nom du chier fils , noble homme , Phi-
» lippe , comte de Flandres , aussi fils légitime et
» naturel dudit roi , les conseillers dudit roi et
» aultres leur compagnons concomitant en venant
» témérairement contre leur serment , n'ont point
» cremeu en ladite ville de Bruges , en laquelle
» après plusieurs instances desdits de Bruges ,
» se sont transportez les enclorre malgré eulx sou-
» féable garde , affin qu'il ne issent sans leur li-
» cence ; et de faict les ont par plusieurs jours
» faict tenir ; et ainsi les tenants , les ont privez
» de leurs propres libertés d'estre ou aller où ils
» vouloient au grand péril de leurs ames . et
» pernicieux exemple et esclandre de plusieurs .
» Nous doncques , à qui appartient iceulx mauvais
» esforcements , par congrus remède , obvier de
» nostre propre mouvement , non point à l'in-
» stance dudit roy ou d'autre par lui à nous faicte
» ou présentée quelque pétition , mais de nostre
» france délibération , et du conseil et assent
» de nos vénérables frères les cardinaulx de la sainte
» église de Rome , les devant dit proconsules ,
» conseillers , eschevins , burguemestres , doyens
» des mestiers , les universités des choses dessus-
» dictes coupables , et généralement tous et cha-
» cun qui à iceulx proconsules , conseillers , esche-
» vins , burguemestre et doyens et universi

» quant à la détention prémise par quelque moyen
» baillent aide, conseil ou faveur, directement ou
» indirectement, publiquement ou occultement, et
» leurs complices et adhérents de quelque estat, de-
» gré, condition ou prééminence qu'ils soient, et
» de quelque dignité ou auctorité qu'ils soient,
» reluisant de l'auctorité apostolique, enhor-
» tons et en Nostre-Seigneur requérons et admo-
» nestons, et à iceulx et chacun d'eulx par ces
» présentes escriptes destroitement comman-
» dons et mandons, et dedans à trois jours immé-
» diatement suivant et après que ces présentes
» auront cognoissance, desquels, l'un pour le
» premier, l'aulture pour le second et l'aulture
» pour le tierch et dernier et péremptoire terme
» à eulx et chacun d'eulx, canonique moni-
» tion prémise, assignons les proconsules, esche-
» vins, burguemestre, doyens, universitez, et les
» singulières personnes d'eulx conpables ès cho-
» ses prémisses entièrement et totalement désis-
» ter ou oultre de tenir enclos ledit roy, ses
» conseillers et aultres de sa comitive; et iceulx
» roy, conseillers et aultres qu'ils tiennent en-
» cloz restituent en leur primitive liberté; et là
» où il leur plaira, seurement, franchement, sans
» quelque empeschement, puissent estre et aller,
» ainsi comme ils faisoient paravant la dicte dé-
» tention, et les consultants, auxiliateurs, com-
» plices et adhérents totalement désistent de bail-
» iceulx consaulx aide et faveur; et se

» iceulx proconsules, consules, eschevins, burgue-
» mestres, doyens, universitez et les singulières
» personnes d'icelles coupables en choses prè-
» mises, les aultres consultants, complices et
» adhérents, susdicts en dedans lesdicts trois jours
» ne obéissant à nostre dicte exhortation, moni-
» tions, réquisitions et mandements, et iceulx
» jurisconsules, consules, eschevins, burgue-
» mestres, doyens, universitez et singulières per-
» sonnes d'icelles et aussi autres auxiliateurs, con-
» sulteurs et adhérens et chacun d'eulx qui ainsi dé-
» sobéiroient, ne obéissent et différassent d'obéir,
» bailleroient conseil, surseroient, feroient,
» diroient ou procureroient ou en quelqu'aultre
» manière, en ce estoient coupables directement
» ou indirectement en eulx taisant ou parlant
» dès maintenant, dès-lors et pour lors, pour
» maintenant promulgons sentence de grande
» excommunication, et voulons eux et chacun
» d'eulx l'encourir de faict. De laquelle sentence,
» se n'est en l'article de mort par aultre que par
» l'évesque de Rome, par vertu de quelconque
» faculté à cuy qu'il soit, sur ce, pour celui
» temps, concédée, ne puissent ni obtenir bénéfice
» et absolution, en telles manières que se aucuns
» d'iceulx comme en tel article de mort constitué
» estoit absous, qui retourne en icelle
» sentence d'excommunication ne soit incon-
» tinent, se après desceles ne obéissent
» à noz monitions et mandements, ne admo-

» nestez et excommuniez susdicts icelle sentence de
» excommuniement par aultres trois jours immé-
» diatement suivans , soustènoient de couraige
» endurci, que jà ne adviengne ! dès maintenant ,
» pour lors ceulx de Bruges, Gand et Ypres, aussi
» les aultres villes et lieux de la comté desquelles
» les universitez à iceulx de Bruges, Gand et Ypres
» ès choses susdictes adhèrent et polront adhérer
» ès temps futur , et aultres quelsconques villes
» et lieux estans tant en ladite ville comme
» dehors , ès quelles aucuns desdicts excommu-
» niez polroient decliner et aller , tant et si lon-
» guement qu'ils demoureront ès dicts lieux , et
» trois jours après son partement, et les églises ,
» monastères et aultres quels-conques lieux de
» piété estans en icelle de l'avant dicte auctorité ,
» les submections à interdicts ecclésiastiques en
» telle manière que celui interdict durant en iceux
» lieux mesmes , par vertu de quelque concession
» apostolique , faicte aux personnes ordonnées
» ou lieux , se n'est en temps promis de droict ;
» et en icelui temps aultrement que les huis clos
» et les excommuniez et interdicts exclus , et en
» voie basse que l'on ne puisse célébrer messe ne
» aultres offices divins. Et se le admonestez , ex-
» communiez , interdicts susdits par aultres trois
» jours , lesdits second trois jours immédiate-
» ment suivant, différent retourner leurs cœurs ,
» et les susdits détenus et enclos roy , conseilliers
» et aultres de sa commissive, restitués en pristines

» liberté, de leur inclusion et ultérieure détention
» désister, à nos monitions et mandemens sus-
» dits obtempérer, et en leur dureté de cœur et
» perverse obstination voellent demorer, iceulx
» proconsules, consules, eschevins, burguemestres,
» doyens et les singulières personnes coupables,
» les auxiliateurs, consultants et adhérens, du
» glaive de anathématisation, éternelle malédic-
» tion et perpétuelle damnation avec Sathan et
» Abiron, lesquels la terre englotist tous vifs, nous
» les lions, et soyent liez et enlachez, et tant eulx
» comme les universitéz prédictees excommuniez,
» aggravez, raggravez, anathématisez, damnez,
» maudicts comme dict est, en leur inique propos
» perseverans; estre coupables de crime de lèze
» majesté; les décrétons et les privons de digni-
» tez et honneurs èsquelz ils sont constituez,
» et des privilèges, concessions, grâces et indults,
» et de tous biens qu'ils tiennent en fiefs, en mé-
» lioration ou aultrement de la court romaine ou
» aultre église, monastères ou lieux ecclésiasti-
» ques, en telle manière que ceulx à qui appar-
» tient la propriété et seigneurie droicte puissent
» d'iceulx comme à eulx retourner, à leur li-
» bérale volonté disposer, et de tous aultres leurs
» biens de ladicte auctorité les privons, en telle
» manière que d'iceulx n'en voient riens à leurs
» successeurs. Et eulx ainsi privés de iceulx biens
» et aultres quelsconques dignitez, honneurs,
» administration et offices séculiers, et après

» les obtenir les inhabilitons ; et afin que les
» aultres espoventez de leur exemples , cy après
» ne attemptent semblable chose , dès lors soient
» infamés et ne soient admis en tesmoïnaige, ne
» puissent aussi faire testaments ou codicilles ,
» succéder à aultrui, testats ou intestats; et s'ils ont
» jurisdiction , ils en soient privez , et ne soient
» leurs sentences de quelque valeur, ne tout ce que
» ensuivre s'en pourroit ; nuls pour eulx , et ne
» eulx pour aultrui ne puissent procurer ; et se
» aucuns d'eulx sont notaires , les instruments
» par eulx faicts soient de nulle valeur , mais
» avec leurs aucteurs damnez ; leurs debtors soient
» quictes de ceulx qui leur doibvent ; nul ne soit
» tenu de rendre à eulx sur quelque négoce ; mais
» ils soient tenus à aultrui , leurs fils , nepveux et
» aultres descendans d'eulx jusqu'à la quarte gé-
» nération , de faict, sans espérance de restitution ;
» soient privez de tous les églises, monastères, cha-
» noinies , prébendes , dignitez et aultres bénéfices
» ecclésiastiques qu'ils tiennent, et soit le pas clos
» à eulx et à leurs enfants adoncque nez, et qui
» naistront, jusques à ladicte génération, de retour-
» ner à ce dont ils sont privez , et aultres ecclésias-
» tiques bénéfices , ordres, dignitez et honneurs
» ecclésiastiques ou mondains.

» Et néantmoins nous mandons à nostre véné-
» rable frère Herman, archevesque de Cr...
» par cest escript apostolicque, que ceul-
» dits admonestez, qu'il apperra

» péré à nos monitions et mandemens, excommu-
» niez, aggravez, réaggravez, interdicts, maudits
» et damnez, et estre enlachiez, et aultres cen-
» sures et paines devant dictes, les dénoncher et
» faire publiquement par aultres dénoncher, et
» estroictement estre évités de tous, jusques à
» tant que, retournent à leur cœur, ils obéissent à
» nos monitions et mandemens, et ayent desservi
» de obtenir sur ce le bénéfice de absolution. Et
» se iceulx perseverans en leur dureté, ne poelt
» induire à obéissance, s'il voit estre expédient,
» il invocque contre eulx le brach séculier du des-
» susdit empereur, et aultres roys, princes, ducs,
» contes et universitez, pour les contraindre à
» obéir à iceulx mandemens, en appaisant les
» contrediseurs par censures ecclésiastiques, ap-
» pellation postposant, nonobstant quelsconques
» constitutions et ordonnances apostolicques, con-
» jointement ou divisément, par ledit siège apos-
» tolicque, est concédé par lettres apostoliques,
» non faisant pleine ou expresse mention de mot
» à mot de cette concession qu'ils ne puissent
» estre interdicts, suspens ou excommuniés; et
» pourtant que à iceulx admonestés, n'y aient
» accès pour les admonester à leurs propres pen-
» nes, et seroit difficile de porter ces présentes let-
» tres en tous les lieux où il seroit expédient, nous
» voulons que la publication de ces présentes, ou
» de leur transcript authentique, soient faites en
» deux ou trois lieux de chascune desdites villes

» quels lieux soit vraisemblable que la teneur des-
» dites présentes puisse parvenir à la cognoissance
» desdits admonestez, et les constraingne telle-
» ment, et comme si lesdites lettres eulx per-
» sonnellement présents, et à leurs personnes
» avoient été présentées, leues et insinuées; et que
» au transcript desdictes lettres, faict par la main
» de notaire publicque, et scellé du scel d'aucun
» prélat, soit adjousté autel foi et jugement en
» dehors, comme à icelles présentes lettres scel-
» lées, si elles étoient exhibées ou présentées en
» jugement. A nul doncques des hommes soit
» loisible ceste purge de notre exhortation, ré-
» quisition, monition, commandement, mande-
» ment, assignation, subition, ligation, privation,
» inhabilitation et volonté enfreindre, ou, par
» téméraire hardiesse, aller au contraire. Se donc
» aucun présumoit ce attempter, il saiche qu'il
» encourroit l'indignation de Dieu omnipotent et
» des benoïts saints Pierre et Paul, apostres.
» Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'in-
» carnation de Nostre Seigneur, mil quatre cents
» quatre-vingts et huit, dixiesme calende d'apvril,
» quatriesme année de nostre pontificat. »

Combien que ledict rigoureux monitoire fust si formidable et de grand' crainte à ceulx qui se sentoient coupables de mesus, toutes fois, quand il fut venu à leur notice, ils n'en eslargirent pourtant ne remirent le roy ne ses nobles en leurs franchises et libertez, ains appelèrent dudit monitoire.

CHAPITRE CLXXXI.

La délivrance du roy des Romains faicte en Bruges au pourchas des
Estats du pays.

LES garnisons de Hulst, Alost, Tenremonde, Lessines et de Likerkes, furent en grand déplaisir, saichans que les estats se rassembloient en Gand pour besongner au bien de paix, qui leur estoit fort contraire pour les proyes, pillades, vexations, ranchonnemens et compositions qu'ils faisoient sur ceulx qu'ils tenoient de Gand et de Bruges; pourquoy, en tant que possible leur fut, ils mirent toutes interruptions, obstacles et empeschemens, afin d'estaindre ledit voyaige, tant par traficques que par menaches et aultres romptures. Ceulx d'Anvers mesme monstroient qu'ils n'estoient guaires affectez à l'assemblée de Gand; car ils envoyèrent, pour les députez de leurs villes, deux prestres et ung advocat de mesme sentiment, lesquels ne furent acceptez des aultres. Ceulx de Malines s'excusèrent de l'alée, disans que les Ganthois les tenoient pour suspects; et, d'autre part, ils retindrent en leur ville le seigneur de Bruthuyse, nonobstant qu'il eust lettres de son seigneur et consentement de monseigneur l'archiduc, par lesquelles il estoit expressément dénommé. Sur ce, monseigneur de Ravestain, monseigneur de ... et les estats étant en Liège, en escripvirent au monsei-

gneur l'archiduc, qui leur fit sçavoir qu'il estoit adverti, puis la concession de seureté, que sur tant quel'on désiroit et auroit le bien du roy son père la seureté de sa personne, meismes qu'il ne fusist transporté en la main de ses ennemis. Le seigneur de la Gruthuyse ne se trouva à ladite journée, attendu aussi que le roy son père lui avoit paravant escript, que ledit de la Gruthuyse l'avoit pressé de le condescendre à plusieurs grandes choses à son grand regret.

En ce temps, la garnison du chasteau de Licckerke, sortie de plusieurs Franchois, faisoit innomérables maux aux voisins tenant le partye du roy; car ame n'osoit aller de Mons à Bruxelles, sinon à force d'armes, pour doubte des rencontres périlleuses et dommageables, considéré l'empesche dessusdite, et que mesme aulcuns personages desdites garnisons s'embuschoient et tenoient sus. Les seigneurs de Ravestain, de Bevres et aultres des estats, désirans le bien de la paix et la délivrance du roy, délibérèrent lesdits seigneurs de monter sur mer, d'arriver à l'Escluse, et par Bruges tirer à Gand. Mais, lorsqu'ils se trouvèrent sur mer, ceulx de Hulst, qui les aguettoient à tous lez, tirèrent sus à force de navires, et leur donnèrent tous les troubles que possible leur fut. Toutefois il arrivèrent à l'Escluse; le roy, adverti de leur venue, leur manda, par son seigneur, portant lettres escriptes et signées, à toute diligence et le plus bref

chemin que trouver pourroient, ils se trouvas-
sent à Gand. Donc le seigneur de Ravestain,
attendant que les matières s'approcheroient, y
envoya en son nom le seigneur de Pratte. An-
thoine de Fontanne y comparut pour monsei-
gneur Philippes, et le seigneur de Herselles pour
le seigneur de Bevres. Ils se trouvèrent à Gand
avecq lesdits estats, le vingt-cinquiesme jour du
mois d'apvril. L'assemblée se fit en la maison de
la ville, et en présence des prélats, des chevaliers
et aultres représentans les estats de Flandres, en-
semble les trois membres, avec les estats des aul-
tres pays. Maistre Pierre N. docteur en médecine,
pensionnaire de Remswalle en Zéelande, proposa
pour les estats desdits pays, faisant résumption
des conclusions prises en Bruxelles. Dont après
excuses faictes de leur tardive venue, requist que
préalablement l'on besongnast à la délivrance du
roi; et les membres voloient que premiers fussent
vuidez trois poincts par eulx mis en avant en ung
libel. Le premier à l'union des pays, le second à
la paix de France, et le tierche au gouvernement
et régime de monseigneur Richiduc. En ce dif-
férent et altercation fut une longue espace, et
tousjours couloit le temps, et les affaires n'y
pouvoient expédier. Tellement advint que, après
plusieurs argumens, répliques et replicques faicts
d'un parti et d'autre, le seigneur du Wyère
messire Jehan de la Bonnerie, seigneur de Bruges,
sûrement à l'assemblée, et qui estoit tant que le

roy querroit estre eslargi sur ostagiers qu'il bail-
leroit, c'est assavoir le duc Christoffle en Bavière,
le marquis de Bader, Allemans, et monseigneur
Philippes de Clèves, parmi tant qu'il feroit vuidier
les gens de guerre hors de la comté de Flandres,
les Allemans en Allemagne, et les aultres en leurs
quartiers. Toutes aultres intentions de procéder
postposées, et les estats et membres prestèrent
les oreilles au proposé dudit seigneur de Wyere,
et fut respondu par ceulx de Flandres, pourveu
que les deux princes dessusdits se renderoient osta-
giers pour le roy en Bruges, sans en partir que
toutes les promesses du roy ne fussent accomplies,
et aussi que monseigneur Philippes se rendroit
ostagier en la ville de Gand, ils consentiroient
à la délivrance du roi. Et disoient que monseigneur
Philippes passeroit par Bruges, pour soi trouver
en Gand, et seroit commandé du roy ainsi le faire.
Et s'il advenoit que le roy deffaulsist de sa pro-
messe aulcunement, il quicteroit mondit seigneur
Philippes des serments et fidélitez que lui devoit
et avoit faict, et lui consentiroit donner ayde aux-
dits estats et membres; et dirent oultre plus qu'ils
n'avoient intention de rudement traictier, ne de mal
faire à monseigneur le chancelier ne à ceulx qui
estoyent avecq lui emprisonnez; mais, sans en
prompte délivrance, les garderoient jusques
que les choses mises avant seroient parache-
vées en présence des notaires et tesmoings, re-
solvant les estats et membres de Flandres aux

estats des pays, qu'ils voulsissent déporter le roy de la mambourgnie de tous les aultres pays, veu queson gouvernement; et, se mal en venoit, ils protestoient du debvoir faict, et nonseroient reprochables devers monseigneur l'archiduc, lorsqu'il viendroit en eaige. Sur quoi respondirent les estats des pays, qu'ils estoient des limites de l'empire, et d'aultre condition que ceulx de Flândres, et que, par le moyen de messeigneurs du sang et du conseil, provision seroit mise au gouvernement du pays, et que l'on entretiendrait le roy à manbourg. De cest acte furent faictes lettres et instruments requis d'une part et d'aultre, à quoi ceulx de Lille et Douay s'accordèrent ennus.

Ceste chose mise en train de parattaindre à la délivrance du roi, les estats conclurent d'envoyer une partie d'entre eulx à Bruges, et les aultres demorer à Gand. Dont ceulx qui furent députez pour aller à Bruges obtindrent de quatre princes d'Allemagne, scellé de leurs sceaux. De la veue desdits députés furent les Brughelins fort joyeux, et leur firent le bien viegnant fort amiable, et en signe de voïoir acquiescer à leur loable poursuite, les cuidans grandement complaire, ils firent mettre jus du marché ung hourd et un gibet propice faire leurs exécutions. Les députez se tirent vers le roy, emportant l'hostel de monseigneur Philippes, sous lequel il y a de trente-sept hommes seulement, tant en haut, en bas, qu'aux entrées. Et, après que le prisonnaire d'

Romswalle, au nom des estats, eut fait une petite proposition, le roy fit dire, par le seigneur de Wyere, que ce qu'ils avoient faict lui estoit agréable, fort les remerchiant, et que jamais ne les mettroit en oubli. Mais, quant au parfaict des besongnes, sourdi une rompure fort grande; car le duc Christoffe et le marquis de Baden firent refus d'estre ostagiers pour le roy, combien qu'ils en furent fort requis. Mais monseigneur Philippes s'y offrit libéralement, auquel le roy avoit fait scavoir, par frère Pierre Denis, que les membres de Flandres désiroient de l'avoir pour hostaige avec les dessusdits princes. Et il rescrivit au roi que, par le grand désir qu'il avoit à sa délivrance, moyennant que le marquis et le duc le vosissent faire, il s'i offroit de sa part; et, si plus y pouvoit employer que corps et bien, il le feroit de très bon cœur.

De la rompture des princes d'Allemagne furent les estats fort desplaisans, non cuidans mener à fin leur espérée et très désirée œuvre; mais le roy y pourveut d'aultres personnaiges; car en lieu du duc et du marquis, se consentirent de venir et tenir hostaiges en Bruges, le seigneur de Volkestein et le comte de Hanon. Sur espérance de parfaire le tout, l'on avoit fait ung hourd grand et spacieux, de cent à six vingts pieds en quarrure, sur le mar-
de Bruges; mais monseigneur Philippes de
se debvoit rendre hostagier, ne com-
i tost que l'on eut bien volu, et

doubtoint aucuns qu'il ne fust resfroïdié de sa promesse conditionnelle, est assavoir, estre ostagier, au cas que lesdits duc Christofle et marquis de Baden eussent faict debvoir, ce que non. Le roy de rechief envoya devers monseigneur Philippes; qui, comme dessus, amyablement l'accorda, venissent lesdits princes ou non, moyennant que monseigneur de Ravestain, son père, fusist renvoyé à Lescluse. Pourquoi mondit seigneur de Ravestain, dès le jour de l'Ascension, jura la paix, l'alliance et l'union des pays, en l'église Saint-Donat, lorsque l'on chantoit la grant messe, en présence des seigneurs et estats.

Le lendemain de l'Ascension, en expectant monseigneur Philippes, en qui gisoit le neu de la besongne, fut préparée une très dévoute procession générale, où, en partant de Saint-Donas, fut porté le saint sacrement de l'autel, la vraye croix, le corps de saint Donas, patron de paix, et aultres plusieurs saintes et dignes reliquaires. Et vint la procession jusques à l'hostel là où le roi tenoit prison, tousjours suractendant monseigneur Philippes, jusques à onze heures. Pendant ce temps, le roy fit sceller certaines lettres aux membres, par lesquelles il promectoit de rendre ses nobles prisonniers en Gand. Et d'aulture part, le roy promist de faire vuidier toutes gens de guerre, Allemans et aultres, hors la comté de Flandres, dedans trois jours, et en dedans aultres quatre jours hors des aultres pays. Promist aussi que, sans renchon.

despens ou intérêt , il feroit recouvrer le seigneur de la Gruthuyse, maistre Rolland, le burguemestre de Bruges, et aultres prins en la poursuyte et à cause de la délivrance du roy. Ces promesses faictes, les lettres scellées, au contentement des parties, le roy monstrant signe de récréation, leva la main, et dict aux estats : « Or allons, nous avons » la paix. »

Ainsise partit le roy del'hostel qui fut messire Jean Gros, où il avoit esté prisonnier depuis le vingt-septième de febvrier, et accompagna de pied la procession fort dévoute à laquelle précédoient les estats des pays, en notable ordonnance, puis les gentilshommes de l'hostel du roy, puis le roy, et sur le derriere les seigneurs de Bevres, notables prélats, notables chevaliers et les trois membres de Flandres. La procession venue sur le marchié, les gens d'église et les estats des pays montèrent sur le hourd fort tapissé et paré de verdure, sur lequel estoit ung autel pour les reliquaires, et ung triumpuant siège pour le roy; mais le roy se tira au Cranembourg le premier logis où il avoit esté en arrest. Les estats voyants qu'il ne montoit sur le hourd, les aulcuns pour le convoyer, et lors soudainement s'esleva un hideux cry populaire tant espouvantable, qu'il sembloit que l'on deusist tout tuer; et lors gens d'église, pour eulx saulver et pour mieux courre, ruèrent jus chappes et man-
L'un courroit dechà et l'autre de là; l'on
tre le mieux assuré; et ainsi que

ce cry s'estoit impétueusement eslevé subtilement, il s'accoisa, et ne sceut-on à quelle cause ne dont procéda ce tumulte.

En cest hostel de Cranembourg, où estoit le roy, accompaignié des nobles, lui estant aux fenestres, se trouvèrent illecq en ung lieu de trente pieds de quarrure, les membres de Flandres, l'escontette, eschevins, hórsemans tous vestus de couleur noire; lesquels, après qu'ils se furent mis à genoulx, eulx humiliés et faict la révérence devant la face du roy, vindrent deux et deux sur le houred, se présentèrent devant les estats, se mirent de rechief à genoulx, et par messire Jehan Rogier leur pensionnaire, firent remonstrer comment par le grant mesus, rudes insolences et horribles excès qu'ils avoient faict et permis faire par le peuple en la noble personne du roy, ils estoient certains qu'il n'auroit miséricorde d'eulx, se n'estoit par l'intercession d'aulcuns de leurs médiateurs, car de eulx-mesmes ne lui oseroient requérir merci, pardon ne miséricorde; pour quoi, la pluspart d'eulx fondans en larmes, monstrans signe de grande contrition et repentance, prièrent fort humblement auxdits estats qu'ils voulsissent estre leurs intercesseurs vers le roi, et lui prièrent que en l'honneur de la Passion de Nostre-Seigneur, il leur pardonnast leurs mesfaicts, mesus, et criminel délict, avecq plusieurs dou persuasions incitans les cœurs à pitié et compa estats voyans les requestes et supplicatio ne

leurs larmes procédoient de la fontaine du cœur , leur promirent intercéder pour eulx ; et à ceste fin descendirent du hourt , accompaigniés desdits membres, et se trouvèrent ensemble au quarré dont ils estoient partis. Le roy estant aux fenestres comme dessus , le pensionnaire de Romwalle fit la requeste, au nom des estats pour lesdits membres , en manière d'une belle , doulce et honorable proposition, pour ouvrir le cœur au roy, et deployer le trésor de sa miséricorde ; pour ainsi induire les délinquants à repentance et cognoissance de leurs mesfaicts , qui miséricorde crioient à pleine voix , tellement que le roy fort plorant, accompaigné de plusieurs nobles, les receut à merci et leur fit dire par monseigneur de Wyere, que de toutes offenses particulières ou aultres, par paroles ou de faict , il pardonnoit tout , sans ce que jamais le retenist en son corraige. La proposition finée et la pardonnance faicte , les estats et ensemble les membres vindrent de rechief, chacun en son lieu ; et le roi semblablement, qui de prime face se mit à genoulx devant l'autel où reposoient les dignités , jusques à ce que les enfans de chœur eurent chanté en plain-chant : *O crux ave, spes unica* , le verset et l'oraison y servant. Ce faict, le roy fut requis de faire le serment de la paix , illecq posé. Il le volut veoir et lire bien au long ; puis en grande révérence et crainte, comme il sembloit, fit le serment tel qui s'en-

« Nous promectons de nostre franche volun-
 » et jurons en bonne foi sur le saint sacre-
 » cy present, sur la sainte vraye croix, sur
 » evangiles de Notre-Seigneur, sur le pré-
 » corps saint Donas, patron de paix, et sur le
 » de la messe, de tenir, entretenir et acco-
 » par effect, la paix, l'alliance, les accords,
 » entendement faict et conclud entre nous
 » part, et nos bien amés les estats et trois
 » bres du pays de Flandres et leurs adhè-
 » d'autre part; ensemble la concordance,
 » et alliance de tous les estats, et paia, faict
 » conclute par nostre consentement en tous
 » pointcs et articles, selon ce que par nous et
 » eux de nostre consentement a esté fait et se-
 » et promectons, en parole de prince et comme
 » sur nostre foi et honneur, que jamais ne viend-
 » et souffrirons venir ou faire au contraire direc-
 » ment ou indirectement, en quelque manie-
 » que ce soit, selon nostre pooir, le tout selon
 » contenu, forme et teneur des lettres de la-
 » paix, concordance, union et alliance, en la-
 » chargeant lesdits de Flandres du serment qu'
 » nous ont fait comme père et tuteur et mambour-
 » de nostre bien chier et aimé fils, et aultre-
 » en quelque manière que ce soit. »

Au commandement du roi fit le seigneur de
 Bevres le serment, qui fut tel.

« Je, Philippe de Bourgogne, seigneur de
 » Vere et de Bevres, en ensuivant le solemnel

» serment faict par très noble personne, le roy cy
» present, promects en bonne foi, et jure sur le
» saint sacrement cy présent, sur la sainte vraie
» croix, sur les saintes evangiles Nostre-Sei-
» gneur, sur le précieux corps saint Donas, pa-
» tron de paix, et sur le canon de la messe, de
» tenir, entretenir et accomplir par effet ladite
» paix, concordance et union et alliance en tous
» ses poincts et articles, et de non vouloir ou faire
» souffrir estre venu ou faire au contraire. Je pro-
» mets et jure aussi, par l'ordonnance du roy cy
» présent, de aider et de faire assistance à ceux
» de Flandres, contre les infracteurs de ladite
» paix, union et alliance. »

Les deputez des estats du pays jurèrent ce qui
s'ensuit :

« Nous, les députez des trois estats des ducez,
» contez et pays de Brabant, Zeelande, Haynault,
» Namur et des villes de Lisle, Douay, Vallen-
» chiennes, et tous aultres cy presens, representans
» les trois estats desdits pays et villes, en ensui-
» vant le serment solemnel faict jurons et pro-
» mettons comme dessus. » Les derniers, les trois
membres de Flandres, le bailli de Bruges et les
doyens firent leur devoir. Et receut le serment
le souffragant de Tournay, lequel avait chanté la
messe, et lequel incontinent tourna sa face vers
l'autel, print le sacrement, chanta une oraison
de benédiction à ceux qui garderoient la paix, et
de benédiction sur les infracteurs d'icelle, puis

les enfans crièrent Noël et l'on chanta *Te Deum laudamus*.

CHAPITRE CLXXXII.

Traicté de paix entre le Roi des Romains et les estats et trois membres de Flandres.

« Maximilian, par la grâce de Dieu roy des Romains, etc.; faisons savoir à tous présens et à venir que pour mettre jus et parvenir à bon traictié de paix de tels mesus, questions, divisions et débats qui puis le mi aoust en chà sont advenus, esmeus et ensuivis entre nous d'une part, et les habitans de la ville de Gand avec ceulx de la ville de Bruges et Ypre adhérens desdits de Gand, tous ensemble représentans les trois membres de Flandres, d'autre part : plusieurs coincations du consentement de nous ont esté faictes entre nos beaux cousins le seigneur de Ravestain, messire Philippe son fils et le seigneur de Bevres, aussi nostre conseiller, ensemble ceulx des estats du pays de Brabant, Haynault, Hollande, Zeelande et Namur, d'une part, et ceulx des estats de Flandres d'autre part, si avant que, par moyen d'entrepier d'aucuns, à l'honneur de Dieu, souverain roi et acteur de paix, ayans pitié et compassion des grandes pertes etrespandement du sang humain des chrétiens, intérêt, desplaisir et dommages qui

pour cause desdits différens et divisions adviennent journellement et encores peuvent advenir, le tout au préjudice de nostre très chier et bien amé fils Philippe, archiduc d'Austrice, et de ses pays et subjects, nous, qui comme celui qui tousjours avons esté enclins plus au bien de paix que autrement, avons avecq les inhabitans et subjects au pays de Flandres espirituels et temporels, faict une bonne, seure et estable paix, moyennant certaines reparations honorables et manifestes que ceulx de la ville de Bruges nous ont faictes, soubz les points et conditions cy après escriptes :

» *Premiers.* Que les trois membres de Flandres ont promis, et seront tenus de nous mectre sur nos pieds et en nostre liberté pour, incontinent qu'il nous plaira, retirer où bon nous semblera. De ce laisserons en seureté et ostage en la ville de Bruges le seigneur de Volkestain et le comte de Haon, et en la ville de Gand messire Philippe de Clèves; lesquels seigneurs, comte et messire Philippe jureront, à la requeste de nous, sur le fust de la sainte croix, et sur les évangiles, et aussi sur leur foi et honneur, qu'ils ne se départiront des dites villes jusques à ce que tous les poincts et articles contenus en ceste présente paix seront bien et léaument furnis et accomplis.

» *Item.* Encore pour plus grande seureté, avons priez et requis ledit messire Philippes, que, en cas que nous fuissions aulcunement en faulte de n'accomplir iceulx poincts, ou que aucun, quel qu'il

fuist, en nostre faveur ou aultrement, se advanchast d'y mettre empeschement ; que en ce cas icelui messire Philippes avons deschergié et deschargeons de tous sermens de fidelité et aultres qu'il nous poelt avoir faict et assistera ; ceulx de Flandres à l'encontre de nous , de tout son pouvoir et de toute sa puissance ; et de ce fera le dict messire Philippes serment et en baillera lettres auxdits de Flandres en tels cas pertinentes.

» *Item.* Et par dessus ce , avons consenty , ordonné et commandé aux deputez des estats des pays de Brabant de Haynault, de Zeelande, de Namur et des villes de Valenchiennes, de Lisle, de Douay, et aultres présentement assemblez en la ville de Gand qu'ils ne se départent hors de la ville de Gand, mais y demeurent, et les aulcuns d'eulx, tant que la paix de France et les alliances entre les pays, et tous aultres points concernans ceste matière soient concluds et asseurez.

» *Item.* Promectons de promptement faire cesser nos gens d'armes de tous exploits de guerre, et les faire, ensemble toutes garnisons de nostre costé, partir hors de Flandres en dedans quatre jours après que soyons mis à délivre, et quatre jours après hors de tous les aultres pays, ou plus tost s'il est possible. Et deffendons que en deslogeant et partant, iceulx gens ne brulent, pillent desrobent, prennent, ranchonnent, ne facent aulcuns maulx en iceulx pays, et aussi qu'ils ne enmainent hors de Flandres nuls prisonniers ; et

se aucuns en ont, seront tenus de les mectre à renchon raisonnable, sans les povoir transporter ne mener avec eulx. Et se advient qu'ils fassent au contraire l'on recouvrera de ce l'interest et d'ommage sur la pension que ceulx de Flandres nous ont consenti ou consentiront.

» *Item.* Et pareillement seront tenus lesdits de Flandres de faire cesser leurs gens de guerre et garnisons, et aussi partir hors desdits pays, et garderont que d'entre ne viendra nul mal aux dits pays.

» *Item.* Et affin que nous puissions tant plus facilement faire desloger et despartir nosdits gens de guerre et garnisons, les estats de tous lesdits pays par ensemble, nous ont accordé payer, en dedans ung mois prochainement venant, la somme de vingt-cinq mille livres de gros, monnoie de Flandres la livre, à condition que se iceulx gens de guerre et garnisons ne sont partis dehors de tous les pays en dedans ledit temps, que en ce cas les dits vingt-cinq mille livres seront employées au payement d'autres gens de guerre, pour par force, se autrement faire ne se peult, les expulser et les chasser, en ensuivant les alliances et unions faictes entre les dits pays.

» *Item.* En oultre, avons consenti et sommes tenu de mectre incontinent toutes forteresses et chasteaulx du pays et comté de Flandres es mains des seigneurs du sang au prouffit de nostre fils, pour iceulx estre tels chastelains et offi-

ciers qu'il appartiendra , selon les droits et privilèges des pays de Flandres, par l'avis et consentement des dits trois membres.

» *Item.* Avons, à la très haute prière et requeste des députez desdits estats , et aussi à la très humble supplication des bourgeois, manans et habitans de la ville de Bruges, abolli, quicté et pardonna à tousjours la prinse et détention de nostre personne, ensemble tout ce qui est advenu devant ou après, par qui, quant, comment, ne en quelque manière que ce soit.

» *Item.* Semblablement, à la requeste que dessus, avons pardonné et remis tout ce qui, par les trois membres de Flandres, et chacun d'eulx en général ou particulier; poelt avoir esté faict ou mespris envers nous, soit en adhérant au peuple de Bruges, en nous détenant en leur nom, en nous faisant hostilité en guerre, à part ou par ensemble, en blamant ou injuriant nous ou les nostres, par faict ou par parolles, ou aultrement, en quelque manière ce soit, sans que, à l'occasion de ce ne de toutes aultres choses passées, nous leur puissions jamais rien demander en général ne en particulier, en corps ne en biens, ne dedans le pays ou aultrement, en nulle manière, et mesmement de ce qu'il advint en l'an quatre-vingts et cinq et aultres.

» *Item.* Lesdits de Flandres, à la contemplation de nous et de ceulx du sang, aussi à la requeste des députez des estats, ont amiablement et fran-

chement pardonné toutes offenses, injures et vilounies qui leur ont esté faictes pour cause desdites divisions, par qui, ne en quelque manière que ce soit, sans aulcune exception ou réservation, aussi bien en consentant plusieurs et diverses aides faictes sans le sceu et consentement des membres, comme aultrement, en le mettant totalement en oubli, comme non advenu, sans aulcune exception ou réservation, consentent et accordent que chacun porra paisiblement retourner au sien en l'estat qu'il le trouvera, sans, à cause des guerres et divisions, puissent jamais riens demander. »

» *Item.* Que tous aultres, lesquels, à cause et sous umbre desdites divisions, ont esté offensez, injuriez et vilounez, soit en corps, en biens, ou aultrement, en manière que ce soit, pardonneront semblablement le tout, et le metteront hors de leur entendement, sans plus le ramentevoir ne faire question.

» *Item.* Se aulcuns ayans eu administration de nos deniers, de nostre fils, ou d'aucunes villes, chastellenies, terres ou pays d'iceulx, se fusissent mesusés en leurdicté ministration, ou que l'on trovast qu'ils eussent applicqué aucunes sommes à leur singulier prouffict, seront tenus en respondre par-devant les juges et les loix, où il appartiendra.

» *Item.* Et se aucun, avant les divisions, sans cause ne raison, par menache, force ou puissance, par malice ou male noise ou pratique, a

obtenu et applicqué à son prouffict les biens, joyaulx, argents et meubles d'aultrui, sera semblablement tenu de en respondre là où il appartiendra, et de actendre droict sur la restitution desdicts biens.

» *Item.* Pour certaines causes et considérations à ce nous mouvans, et mesmement pour éviter tous procès et questions, au moyen de l'appellation interjectée par lesdicts de Flandres, estoient apparans de mouvoir, nous avons renoncé et renonçons à la manbourgnie de Flandres, et avons quicté et quictons tous serments qu'en telle qualité ou aultrement, nous ont esté faits par iceulx de Flandres; et avons consenti et accordé que celui pays et comté de Flandres, et tous ses membres désormais, durant la minorité de nostre fils, sera régi et gouverné soubs son nom, tant en souveraineté que aultrement, par l'avis des seigneurs du sang et du conseil, tel que lesdicts du sang ordonneront, par l'avis et consentement des trois estats de Flandres, en ensuivant le contenu de l'union faicte par tout le pays.

» *Item.* Que, moyennant ladicte renonchiation, lesdicts de Flandres nous ont accordé, pour nostre entretenement, chacun an, durant la minorité de nostredict fils, la somme de mille livres de gros, six livres monnoye de Flandres la livre, que léveront par les mains de Flandres, à deux payemens, assavoir Noël, et l'autre moictié à la Saint-Jehan, ont le

premier payement escherra au Noël prouchain venant, sans que jamais nous puissions plus rien demander, exiger, ne lever en icelui pays; et pour ce sont quictes de tous arriéraiges qui nous peuvent estre deus à cause des aides et subventions passées, s'aulcunes en sont.

» *Item.* Nous avons déclaré que ne prendrons nul droict de propriété, ne autres quelconques, au pays et comté de Flandres, et avons promis doresenavant ne porterons plus le tiltre ne les armes.

» *Item.* Nous acceptons la paix que le roi de France, par ses lettres closes et patentes, offre aux trois membres de Flandres, et à tous aultres qui se voldroient joindre et adhérer avecq eulx, et déclarer pour la paix de l'an quatre-vingts et deux; et sommes contens que tous les aultres pays se déclarent pour icelle paix; et confirmerons, et ratifierons, et tiendrons inviolablement tout ce que, par mes ambassadeurs, s'aulcuns envoyer en volons, ou que, par les ambassadeurs des estats, sera faict et conclud.

» *Item.* Que nous avons promis de mettre la personne de nostre fils ès mains desdicts du sang, pour désormais estre gouverné et entretenu honnorablement, sur l'estat qu'on lui ordonnera, et de estre transporté de pays en aultre, par temps et par ordre, ainsi que aultrefois a esté consenti et advisé; o ainsi que pour le mieux on advisera, l'ict estat, à l'entretènement duquel

estat lesdicts pays contribueront à rate et portion.

» *Item.* Nous avons promis de tenir lesdicts de Flandres quictes et indemnes envers nostredict fils, et tous aultres à qui, en temps advenir il polra toucher de tels joyaulx et tapisseries que, après la paix de Flandres de l'an quatre-vingts, nous eusmes d'hors de leurs mains, appartenans à icelui nostre fils.

» *Item.* Demoureront ceulx de Flandres, tant en général qu'en particulier, en tous et quels-conques, leurs privilèges, franchises, libertez, coustumes et usages; ainsi, et par la manière qu'ils ont esté de tous temps paravant, sans avoir regard à ce qui poelt avoir esté faict au préjudice d'iceulx, restitués comme cassez et de nulle valeur.

» *Item.* Nous avons promis que jamais ne ferons ne procurerons, directement ou indirectement, chose qui puist venir et tomber au préjudice et dommaige dudict pays et comté de Flandres, ni aux marchands ne marchandises d'icelui; et se aucun a esté faict, par nous ou les nostres, soit par censures ecclésiastiques ou aultrement, nous ferons révoquer incontinent et mettre au néant; et si baillerons lettres de seureté à tous marchans et aultres qui le requerront pour franchement aller et converser marchandement et aultrement, es Allemaigne et partout ailleurs, pour l'occasion des choses passées, estre en corps, n'en biens ne, aultrement, en qu'ilz manières.

» *Item.* Et pour la seureté de tout ce que dict est, nous jurerons aux saintes Évangilles, et sur la sainte vraie croix de Dieu, sur le canon de la messe, et sur le saint sacrement, que inviolablement nous observerons et entretiendrons ce traictié de paix de point en point, sans jamais faire ou procurer estre faict riens au contraire, et nous submectons à toutes censures ecclésiastiques, nonobstant les privilèges que, comme roi des Romains, puissions avoir au contraire.

» *Item.* En oultre, que dict est cy-dessus, à nostre requeste, seront nostre Saint-Père le pape, monseigneur l'empereur nostre père, les sept princes électeurs de l'empire, les seigneurs du sang et des estats dudict pays, au contentement desdicts de Flandres, et aussi par les esvesques d'Utrecht et de Liège, les ducs de Clèves et de Julliers, tenus de conserver ladicte paix par leurs lettres patentes; et si promectons d'icelle entretenir, sans faire ne donner assistance au contraire. Et avecq ce, lesdicts esvesques de Liège et d'Utrecht, ensemble les ducs de Clèves et Julliers, promectront et se obligeront de non donner passaige par leurs pays ou rivières à aucuns gens de guerre qui voldroient venir porter dommaige audict pays et comté de Flandres.

» *Item.* Et ce nous obligeons, consentons et promectons, et s'il advenoit que Dieu ne voeil, sière, nous entretenissions ou feissions à cedict présent traictié, ou à

aucuns pointcs d'icelui, que, en ce cas, sans aultre déclaration faire, lesdicts du sang, les seigneurs de l'ordre, estats, manans et habitans de tous lesdicts pays, seront *ipso facto*, dès maintenant et pour lors, quictes et absouts de leurs sermens; et aussi deschargés de toutes aydes, subventions, pensions et aultres gratuitez acordez et à accorder, et de toutes arréraiges, ensemble lesdicts de Flandres de la pension que dessus, et les autres pays quictes de nostre subvention, seront tenus de assister, et de baillier secours auxdicts de Flandres, et dès lors en avant seront gouvernez dessoubs le nom de nostredict fils le duc Phelippes, par l'advis desdicts du sang, et du conseil de chacun pays, ainsi que présentement seront régis par ceulx de Flandres.

» *Item.* Et ce présent traictié de paix sera confirmé par le roi de France, comme le plus prochain ou hoir et héritier apparent de nostredict fils, à cause la royne sa compaignie, nostre fille.

» *Item.* Et se ledit traicté estoit enfrainct par aucuns ou aucunes, il seroit pugnî et corrigé à l'exemple de tous aultres, quelque part qu'ils soient trouvez et appréhendez, comme infrac-teurs de paix.

» *Item.* Se advenoit cy-après, que Dieu ne voeil! que par aucuns de ce présent traict fust enfrainct en aucuns sermens et articles, que toutefois ledit traictié de paix ne soit en sa foy et vertu, et pourra pour ce faire procéder par voye de faict.

» *Item.* S'aulcuns desdits princes ou aultres, par delay, négligence ou aultre déffault, ne vouldist appendre ou mestre son scel à ce présent traicté, pour ce ne sera icelui traicté entendu, ni tenu de moindre effect et valeur, et soit ainsi que nous ayons compassion et pitié du povre peuple, afin de éviter icelui de tout dangiers et inconveniens qui peuvent advenir et sourdre par division et guerre, et avons, en l'honneur de Dieu, consenti et accordé, confirmé et approuvé; et par ces présentes, signées de notre propre main, consentons et accordons, confirmons et approuvons, en article de bonne foi et prince, de entretenir, et faire entretenir ce présent traictié de paix, en tous ses points et articles cy dessus escripts, par nous accordez et promis, sans jamais faire ne souffrir faire au contraire de ladicte paix, ou aucuns des poincts et articles d'icelle. Et pour le tout duement entretenir sans enfreindre ou interruption, nous nous submections d'encourir en toutes paines et censures ecclésiastiques, nonobstant droicts et privilèges que avons au contraire. Et s'il advenoit, que Dieu ne voeil! que nous ou aultre en nostre nom fist faire quelque chose contre, ne au prejudice des poincts et articles en deseuse escripts, nous volons, consentons et accordons, ordonnons en donnant commandement aux princes sus nommés; et aussi aux gens des estats de Brabant, Lembourg, Luxem-

bourg, Gueldres, Zutphen, villes de Vallenchiennes et de Malines, que tout le secours, faveur et assistance que possible leur sera de faire le facent par effect à ceulx de Flandres, et à leurs adberens, afin que ladicte paix en tous ses poincts et articles soit de tant mieulx entretenue, et ce que enfraint pourra estre soit réparé et remis en son estat, et pour ces choses estre mieulx faictes et conclutes sans aucun mesprisement, requérons que sur ce qui dict est, nos féaulx cousins cy-dessus nommez et aussi les estats des pays, volloir sceller ces présentes de leurs sceaulx avecq le nostre, et sur ce consentir leurs lettres appertes. Absouldrons et deschargerons aussi ceulx des estats des serments qu'ils ont à nous, et ferons commandement à nostre amé et féal chancellier et conseil de Brabant, nostre gouverneur et conseil de Luxembourg, de Gueldres, de Haynault, de Hollande, de Zeelande, Namur et tous aultres justiciers et officiers, et chascun d'eulx qu'il appartiendra, que ladicte paix ils entretiennent et facent entretenir, en chacun desdicts poincts et articles, sans faire ou souffrir faire au contraire en aucune manière; car ainsi nous plaist-il. Et pour ce que de ces présentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, l'on adjousterà foi aux vidimus qui en seront faicts soubz sceaulx authentiques comme aux lectres originales. Et afin que le tout demeure ferme et estable, nous

avons à cesdictes presentes lectres faict mettre et appendre nostre scel de vérité. Et si requirons en oultre nostre beau cousin le seigneur de Beuvres, aussi nostre cousin le seigneur de Ravestain, et Philippes son fils, et semblablement les prélats, nobles et villes desdits pays de Brabant, de Luxembourg, Gueldres, Haynault, Hollande, Zeelande, Namur, Zutphen, Vallenchiennes et Malines, volloir aussi mettre et appendre leurs sceaulx à cesdictes lectres.

Et vous, Adolf de Clèves et de la Marcque, seigneur de Ravestain, Philippe de Clèves et de la Marcque, seigneur de Vyndalle, Philippe de Bourgogne, seigneur de Beuvre, Guossim abbé d'Afflegghen, Martin, abbé de Saint-Bernard, Marck, abbé de Grimberghen; Dietrick, abbé du Parcque, Anthoine de Brabant, chevalier, Arnould de Horn, seigneur de Brimeu, Guillaume de Fontannes, seigneur de Melun, Jehan de Gaures, Pierre de Herbaix, Jean Bernaige, seigneur de Peuke, chevalier Daniel, Luxoren burguemestre, Jehan Pinocq, chevalier, Michel Absemis, chevalier, Philippe de Nele, pensionnaire, desputez de la ville de Louvain; Roland de Mol, chevalier, Henri de Mol, chevalier burguemestre, Jehan de Combliel chevalier, Pietre de Oberghen, Arias de Scapre, Jehan Van Erke, pensionnaire, desputez de la ville de Bruxelles; Martin Van Rede, Simon Van Ghelle, pension-
natez de la ville de Hillemont; Henri

Bourch, desputé de la ville de Leuwe ; Walerius Stenins, député de la ville de Nivelles, représentans tous ensemble les trois estats des pays de Brabant, Raphael, évesque de Resence, abbé de Saint-Bavon, Phelippe, abbé de Saint-Pierre, Gérard, abbé de Enain, Guillaume, abbé de Bondele, Jehan, abbé de Droughene, Rasse Clement de Saint-Martin d'Yppre, Pieter Bogaert, prévost de Saint-Donas à Bruges, Pieter Van de Honten, prévost de Renaix, Wautier, seigneur du Fossé ; Jehan Scallent, chevalier, seigneur de Izenghien ; Collart de Hallewin, chevalier ; Adrien du Fossé, chevalier, seigneur de Scardau ; Cornille de la Barre, seigneur de Mouscron ; Jehan de Claront, seigneur de Puthen ; Andrieu de la Westine, seigneur de Beselane ; Josse de la Porte, seigneur de Morselede ; Adrien Villain, chevalier, seigneur de Razenghien ; Gérard Van Hangherde, Jehan de Picq, Jacques Van Helluder, eschevins ; Pieter Ghiselins, grand doyen ; Lievi de Moor, doyen des tisserans, desputez de la ville de Gand ; Joes de Deulrecq, burguemestre ; Jehan Van Lender Stenes, Vander Gheertes, Jehan Bierth, pensionnaire, desputez de la ville de Bruges ; Pieter de Langhe, Adrien Paulin, Guillaume de Come, desputez de la ville d'Yppre ; Hughe Gauchois, Jehan de Lattre, Jehan Franchois, pensionnaire, desputez de la ville de Lisle ; Ame Pinchon et Jehan de la Wacquerie, desputez de la ville de Douay ; Arnoult Des-

pineux, chevalier; Jehan le Leu, Jehan le Maire, pensionnaire, desputez de la ville d'Audenarde; Evrard Despilhelten, desputé d'Alost; et plusieurs aultres desputez des petites villes du quartier de West, représentans les trois estats de Flandres; Guillaume, abbé d'Ormond; Anthoine, abbé de Bonne-Espérance; Michiel des Sares, chevalier, seigneur de Clerfay; Izambart Pieten, Christoffe Gauchier, Sernay Wandart, desputez de Haynault; Anthoine de Sains, escuyer; Thomas de Carouble, Sobert Hervy, desputez de Vallenchiennes, tous ensemble représentans les trois estats du pays de Haynault; Jehan, fils Jacques de Midelbourg en Zeelande; Loys de Praat, chevalier, au nom de monseigneur de Ravestain; Daniel de Hersewes, chevalier, au nom de monseigneur de Bevres; Jehan de Vierlos, maistre Jehan Dinkas, maistre Cornelis Boon, Thierry fils Cornille, Claies fils Jacop, desputez de Frize; Jehan fils Dietrich, et Pierre de Grave, desputez de la ville de Romsewalle, Pierre fils Simon, et Sindo fils Gabriel, desputez de Goux; Jehan fils Jehan, et Henri, desputez de la ville de Toulieu, tous ensemble représentans les trois estats du comté et pays de Zeelande; Jehan de L'espinet, Loys Lodenet et Jacques Sezillon, desputez du pays de Namur, avons faict mettre nos sceaulx à ces présentes lectres, signées de nos mains en absence d'iceulx.

Donné en la ville de Bruges, le seizième jour

de mai an mil quatre cent quatre-vingt-huit, et de nostre regne le troisième an, ainsi signé Marc, et le secrétaire Hasvel.

CHAPITRE CLXXXIII.

Union, alliance, confédération et intelligence par ensemble des pays du roi des Romains et de monseigneur l'archiduc.

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, nous, etc., représentans les trois estats de la ducé de Brabant et nous de Midelbourg, Lembourg et de Luxembourg, de Flandres, de Haynault, de Vallenchiennes, de Zeelande, de Namur, Marchiennes, d'Anvers, seigneurie de Frize et de Malines, salut; pour ce que pour la garde et conservation de toutes polices, gouvernement et bien publicq, n'est rien plus utile ne chose plus nécessaire que paix, amitié et bonne union par ensemble, qui sont mères de tous biens et vertus, et à cause que le service divin est augmenté, l'estat des nobles honoré, marchandise hault et le pays cultivé en grant repos et seureté, et au contraire n'y a rien plus dommageable ne préjudiciable audict bien publicq que dissention et confusion des regles qui sont nourrice et mère de tous maulx, commencement et occasion de toutes divisions, guerres et différends; au moyen de quoi les pays, villes, provinces et royaumes eschéent en grandes confusions, désolations et ruynes, et souvente fois sont transférés de gens en autrui.

il soit ainsi que lesdicts pays de pardeça appartenant à nostre très redoubté et naturel seigneur le duc Philippe, ont pris naguaires chemin de grandes charges et dissensions ; en telle sorte que justice , paix , amitié et union , marchandises en ont esté deschassez et estrangez , au grand desplaisir , destriment et dommaige du povre commun peuple , et au préjudice de nostre très redoubté seigneur et prince naturel , qui est soubz l'âge et lequel nous , comme bons et leaulx subjects , debvons et sommes tenus de garder et préserver de tous nos poyvoirs , comme à ce sommes tenus et obligez , par tous droicts naturel divin , canonicque et civils , nous avons pour mectre et reduire lesdicts pays en paix et bonne police , lesquels sont contigus et voisins les ung aux aultres , et appartenant à ung seigneur , faict , conclud et juré , faisons , promectons et jurons , par meure délibération et autorité de nostredit très redoubté et naturel seigneur , et par le sceu adveu du roi des Romains , père de nostredit très redoubté seigneur , et de messeigneurs de son sang ; et aussi du consentement du roi de France , prochain et apparent hoir de nostredit seigneur , à cause de la royne , sa compaignie , sœur d'icelui nostre très redoubté seigneur , paix , union , amitié , alliance , et bonne et constante intelligence entre nous , et par ensemble à l'honneur de Dieu , et prouffit de notredit très redoubté seigneur et de sesdicts pays et subjects , sur les conditions et articles que cy après s'ensuivent :

« Ladicte union , en tant qu'il touche la haul-
teur , seigneurie et gouvernement desdicts pays
et villes , durant la minorité de nostredict très re-
doubté seigneur et prince naturel monseigneur
l'archiduc d'Autriche , et en tant qu'il touche la
police , dureront à perpétuité , et saulf les droits ,
honneurs et seigneurie de nostredict seigneur , et
demoureront chascun desdicts pays et villes en
leurs loix , privilèges , usaiges et coustumes ,
libertés et franchises.

» *Premièrement.* Nous avons quicté et pardonné,
quictrons et pardonnons à tous suivants toutes of-
fenses, injures et mesfaicts qui paravant la datte de
cestes, sont et peuvent estre advenus par et entre
lesdicts pays et villes par fortune de guerre et
hostilité, soit par parolles ou de faict, ensemble
tous dommaiges, pertes et interest qui en peuvent
estre issus et ensuivis en quelque manière que
ce soit, les mectant en oubly comme non advenus;
en telle sorté que chacun desdicts pays, de quel-
que estat qu'il soit, soient réservez par la paix de
Flandres, sans aucune exception: aussi bien mes-
sire Loys de la Sterquet, messire Philippe du
Chesne, messire Jehan Labbé Vautier de Werse-
beck, et aultres semblables, porront paisible-
ment retourner en leur pays, à leurs biens, et
les appréhender en tel estat qu'ils trouveront;
et par ce seront tous procès et cause des
dictes divisions anihilés et mis à

« *Item,* Et néantmoins si aucu

nistration des deniers de notredict très redoubté seigneur ou d'aulcunes villes , se estoit misusé en icelle administration , et appliqué à leur prouffict aucuns d'iceulx dessus dicts , responderont à droict par-devant les loix , ou ils seront arrestez ou justiciable.

» *Item.* En oultre, promettons de faire extrême diligence envers le roy des Romains , afin que incontinent il face partir toutes garnisons et gens de guerres quelque part qu'ils soient, dedans et sur les frontières desdits pays , afin que de tant mieulx et plustost marchandises puissent avoir cours, et que le labeur puist labourer et cultiver terre , et se aucuns des capitaines et gens de guerres desdites garnisons, faisoient difficulté de partir ou de laisser leurs armes , nous avons promis et promettons tout d'ung accord, d'y mettre telle provision , que le pays en seroit incontinent quicte et délivré , et que paix et repos y sera comme devant tousiours.

» *Item.* Et pour mettre lesdits pays en paix avec la couronne de France, nous avons accordé et accordons par ensemble , et avec les trois membres de Flandres, que nous nous tiendrons à la paix de l'an quatre-ving et deux , et avons advisé et conclu de envoyer le plustost que pourrons , une notable ambassade devers monseigneur Desguerdes , mareschal de France, et lieutenant du roy ès marches d'Artois et Picardie , que son plaisir soit nous recepvoir à ladicte déclaration , ainsi que leur commissaire avecq les trois membres, en a

la puissance et auctorité par lettres-patentes du roy.

» *Item.* En oultre, pour mettre ordre et règle en l'estat de très noble personne de nostredict très redoubté seigneur, et pour ce qu'il est soubs eage, nous avons advisé et conclu par commun accord, que icelui redoubté seigneur, durant sa minorité, sera entretenu et régi des domaines de tous les pays, assavoir en la comté de Flandres, par messeigneurs de son sang, au contentement des estats et membres desdits pays, et en la ducé de Brabant et aultres pays, par le roy des Romains, comme père et mambour de nostredit seigneur, aussi de mes seigneurs de son sang estant par decà, et par l'advis des estats de ces pays.

» *Item.* Que nous ni autres aucuns de nous ne donnerons ne souffrirons donner passage parmy lesdits pays et villes, à aucuns gens de guerre qui seroient levez et mis sus pour faire guerre à nuls desdits pays.

» *Item.* Et aussi est advisé et conclu que, en faisant l'ordonnance de l'estat de nostredit très redoubté seigneur, l'on avancera et promouvra les plus nobles, notables et idoines desdits pays, sans y mettre aucuns estrangers, et que mesdicts seigneurs du sang avecq le conseil, tiendront et transporteront la personne de nostredict très redoubté seigneur en tels lieux, villes de ces pays et seigneuries et par decà que par eulx sera advisé, et non aultrement.

» *Item.* Est aussi conclud que toutes matières en tous lesdits pays seront expédiées, assavoir en la comté de Flandres, sous le nom de nostredit très redoublé seigneur, tant de justice, de finance et de guerre, comme autres par l'avis de messeigneurs du sang et du conseil, et ès aultres pays par le roy, comme père et mambour de nostredit très redoubté seigneur, et de ceulx de son conseil.

» *Item.* Pour retiennement de la justice, ordre et pollices des villes, et aussi seureté des chasteaulx et lieux forts, situez au pays et comté de Flandres est advisé et ordonné que, quant il escherra de mectre esdicts pays et villes, aucuns nouveaulx officiers comme capitaines desdictes villes ou des forteresses estants en icelle gouvernance, provostez, escouttes, baillis et autres semblables chiefs d'offices, que mesdicts seigneurs du sang et du conseil, y commecteron gens notables et vertueux personnaiges, ausquels ne ait aulcune suspicion, et ce au contraire des loix et justice des lieux où ce adviendra; affin d'évicter perditions et inconveniens qui se pourroient ensuyvir, et dommage à nostre très redoubté seigneur, et des manans et habitants desdites villes; et se par inadvertence, importunité de requestes ou autrement, se contre se faisoit, qu'il soit permis auxdictes loix, justice, et aulx souldoiers et gardes des villes, forteresses, de non les recevoir, tant et jusques à ce que, eulx oys, autrement en soit ordonné.



» *Item.* Nous avons en oultre promis et promectons que se cy après aucun voulsist traffiquer au préjudice de cesdits gouvernements et alliances, en tenant de ce parolles ou coïncation avecq qui que ce soit, recepvant aucthenticques lettres secrètes, ou messages concernant ceste matière, sans le donner à congnoistre où il appartient, et dont il apparut à suffisance, que la pugnition et correction s'en feroit pour l'exemple de tous, par loix et justice, où il appartiendra.

» *Item.* Semblablement avons promis et promectons, que se, cy après, il advenoit que aucun, quel qu'il fust, voulsist à ceulx du sang demander aucune chose pour la mutacion de ce gouvernement à ceulx du conseil ou à aucun de nous autres, en général ou en particulier d'avoir faict ceste bonne paix ou alliance, ou pour quelsconques autres choses passées, que nous tous par main commune et chacun en son regard y résisteront et ne permecteron à aucun vyer, ne travailler en corps, en biens, ne aultrement, en quelque manière que ce soit.

» *Item.* En oultre est advisé et conclud, advisons et concluons par l'auctorité que dessus en advancement de ladite marchandise, que toutes exactions en toulieux nouveaulx mis sus, tant par eaue que par terre, sans le sceu et consentement desdits estats, seront ostez et mis et jus, et que doresnavant le marchand pourra mener sa denrée et marchandise d'un pays à l'autre sur le

droict des anchienes banlieux , et conduite à chacune.

» *Item.* En oultre, est advisé et conclud, que par la main comme l'on s'emploira devers les seigneurs d'Allemagne, que les nouveaulx banlieux mis sur le Rhin de Rhin soient ostez, ou sinon, que l'on obviere de ce parti par convenable remède, et de non plus souffrir que en ce pays en feront aucunes nouvelletés, au moyen desquelles la marchandise d'entre le pays puist estre chargée, retardée ou empeschée en aucune manière.

» *Item.* Semblablement est advisé, pour le grand désordre qui est en la monnoie, qui devant la minorité de notredit seigneur, sera forgée une commune monnoie, esdicts pays, par l'auctorité que dessus, et par l'avis et d'ung commun accord des maistres des monnoies et ouvriers et aultres députez de chacun pays à ce cognoissans, et sur tel pied que pour le grand prouffit l'on ordonnera, lequel pied dessus dit, l'on ne pourra empirer ne changer ne les prix, des deniers haulcer, ne rabaisser sans le consentement de tous les pays. Et doresenavant l'on forgera sur la chaudière et non sur amende ou primes pécuniaires, le tout en ensuivant les privilèges de chacun desdits pays.

» *Item.* Avons en oultre promis et promectons, que nuls de nous doresenavant n'entreprendra guerre contre qui que ce soit, sans premièrement, sur ce, avoir assemblé tous lesdits estats; et quand par commun accord, guerre enprinse, l'on

ne pourra faire paix sans commun accord et consentement de tous lesdits pays.

» *Item.* En oultre avons promis et promectons, chacun en son endroit pour aultrui, que la chose lui touche, à maintenir et accomplir tous les traictiez, paix, accords et alliances, qui par cy-devant d'entre lesdits pays ou aucuns d'iceulx ont esté faicts et en oultre entendons, que par ceste nouvelle intelligence tous lesdits traictiez et accords soient corroborez et approuvez.

» *Item.* Et afin que toutes les choses dessusdictes puissent de mieulx estre conduictes à la plus grande utilité et prouffit de nostre seigneur et desdicts pays, et despescher toute nouvelleté, qui au préjudice de ce pourroit estre faict; nous avons advisé et conclud, advisons et concluons que dorresnavant les estats de tous lesdits pays se rassembleront une fois l'an : Assavoir, au premier jour d'octobre, en l'une des villes du pays de Brabant, Flandres et Haynault, sans ce qu'on puist tenir icelle assemblée deux fois de toute en ung pays, que premier elle ne ayt esté tenue en chacun desdits pays; et ainsi continuer d'an en an durant le temps et minorité de notredit très redoubté seigneur; et esquels lieux tous iceulx pays seront tenus d'envoyer leurs députez sans estre mandez, lesquels auront charge de recevoir toutes manières de plaintes et doléances concernant la généralité desdits pays, pour par les officiers et loix ou les deffaultes seront adve-

nues en ensuivant leur privilèges, coustumes ou franchises incontinent estre remédié, ou par leur deffaulte y estre pourvu par mesdits seigneurs du sang, du conseil et estats; et pour la première assemblée, est conclud de la tenir en la ville de Bruxelles, le premier jour d'octobre prochainement venant an mil quatre cent quatre vingt-huyt. L'autre en ensuivant le premier jour d'octobre, en la ville de Gand. La tierce assemblée, jour et an ensuivant, en la ville de Mons, et en telle aultre ville et lieux que par lesdits estats sera advisé.

» *Item.* Et pour ce que comme ung chacun scet et voit, par ce que les élections faictes par ceulx à qui il appartient, aux prélatures des abbayes et aultres dignitez principales d'esglises collégialles desdicts pays, ne poelt sortir leur effect comme de droict commun debvroient, obstant que révélations espéciales et générales; ains sont souvent icelles prélatures données en commande et dignitez conférées aux estrangiers, qui ne desservent auxdictes prélatures et dignitez, et aussi les lieux à eulx commis sont en totale ruyne et désolacion, en la grande confusion desdicts pays. Nous, en ensuivant le privilège général desdicts pays, promettons, et doresenavant nous tiendrons la main à ce que lesdictes élections, ainsi faictes par ceulx à qui il appartiendra, seront entretenues selon le droict escript, et résisterons de nostre part à toutes commandes ou charges de pen-

sions et aultres provisions faictes à l'encontre desdictes élections, et ne souffrirons icelles commandes ou provisions ainsi faictes avoir lieu et exécution en aucune manière.

» *Item.* Et afin que les choses dessusdictes puissent demorer fermes et estables, nous avons ceste paix, alliance, confédération et intelligence ratifiée, chacun de nous par son serment, et sur les saintes Évangilles de Dieu, les entretenir, sans contrevenir ne départir l'ung de l'autre. Et se aucun de faict se départist, ou par aucunes voies fust contrainct soy séparer, néanmoins se ne sera ladicte paix et alliance pour ce entendue estre enfraincte, mais demora en sa vigueur; et avons ordonné et ordonnons que tous officiers ès loix, et chacun pays à l'instruction de leur office, promecteron et jureront expressément d'entretenir la paix et alliance, sans aucunement y contrevenir, sous ombre de justice ne autrement, en manière que ce soit; et se aucun y contrevenoit, nous, avecq lesdicts du sang, y résisterons aux communs despens, soit par justice ou de faict, selon que les matières seront à ce disposées, et pour plus grande seureté, et que de ce soit perpétuelle mémoire, chacun de nous a scellé ces présentes de son scel; et avons requis en toute humilité à très hault et très puissant prince le roi de France, comme plus prochain et plus apparent hoir de notre très redoubté seigneur, à cause de la royné sa compaignie, sœur de nostre avant dict

prince, que, par sa grâce, plaise de confirmer, ratifier et approuver ladicte paix et alliance, par son grant sceaux, et nous ayder à résister par force, quant la matière le requerra; et aussi de pugnir par justice les infracteurs d'icelle en mettre de son royaume; avons en oultre requis messeigneurs du sang, assavoir révérend père en Dieu David, évesque de Utrecht, Jehan, duc de Bourbon, connétable de France, Jehan, duc de Clèves, monseigneur de Baujeu, comte de Clermont, messire Adolph de Clèves, seigneur de Winedalle, Anthoine, bastard de Bourgongne, comte de la Roche en Ardennes, Philippes de Bourgongne, seigneur de Beures, et pays de Bruges, seigneur de la Gruuthuyse, comte de Wincestre, comme parens et amis de nostre très redoubté et naturel seigneur, du costé maternel, dont lesdicts pays sont succédez, qu'en approbation et plus grande seureté de tout ce que dict est, ils voulsissent mettre leurs sceaulx à cestes avec les nostres.

» Et nous, Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, considérant le grand bien et prouffit que nostre dit cousin et frère, et ses dicts pays et subjects, sont apparans d'avoir par ladicte paix et alliance, avons, à la requeste desdits estats, scellé ces présentes de nostre sceaulx, promectant, en parolle de roy, de faire entretenir et de aider et assister à pugnir tous transgresseurs, comme dict est.

Et semblablement nous, David, évesque d'U-Jehan, duc de Bourbon, en considérant que

en ceste bonne paix , qui est grande et utile , avons juré et promis de par cestes , jurons et promettons les choses dessusdictes , at de nous joindre avec lesdicts estats et pays , et faire tout ce que parens et amis audict duc doibvent et sont tenus de faire pour l'entretènement d'icelle ; et en tesmoing de ce , avons nos sceaulx cy mis.

» Et est dict et conclud que , en ceste paix , seront compris les autres pais et villes de nostre très redoubté seigneur , qui n'ont point esté présens à cestes nos assemblées et unions. Semblablement ceulx de Liège , du Stich , d'Utrecht et pais voisins de cesdicts pays , s'il leur plaist , qui n'ont esté présens , et n'ont esté compris ès dictes alliances , seront tenus de le déclarer , par leurs lettres - patentes scellées de leurs sceaulx ; lesquelles lettres ils délivreront en la main desdicts estats , en tel lieu qui les trouveront assemblés.

» Ce fut fait et conclud à Gand , en l'assemblée desdicts estats , le premier jour de mai de l'an de grâce mil quatre cents quatre-vingts et huyt. »



CHAPITRE CLXXXIV.

Le parfaict de la paix de Bruges et aucunes romptures d'icelle.

CES mystères accomplis, et après que le roy eust solennellement juré d'entretenir, sans jamais aller au contraire, la paix cy-dessus escripte, ensemble l'union, alliance et confédération des pays, laquelle il confirma, par lettres signées de sa main, le roy descendit du hourd, chacun se partit d'illecq, et la procession retourna à Saint-Donas, avecq les estats et membres, surattendans la venue de monseigneur Phelippes; et quant l'on percheut que l'heure se expiroit, le roy se tira à l'hostel de monseigneur de Ravestain, où son disner estoit préparé, et séoit à sa table monseigneur le suffragant de Tournay, qui ce jour avoit chanté la messe, et reçieu les serments, les abbés de Saint-Pierre et Dafflegon, et le seigneur de Beures. Le disner estoit quasi à demy faict, quant monseigneur Phelippes, le plus désiré à jamais, arriva illecq tout armé. Il fit la révérence au roy, qui le recoeillit fort amiablement; et, après qu'il fust désarmé, le fit seoir à sa table. Grâces rendues à nostre seigneur le roy, monseigneur Phelippes, les prélats, les membres et les estats, s'en allèrent à l'esglise¹ Saint-Donas, où monseigneur Phelippes, au mandement du roy, qui lui quicta tous.

serments et fidélitez qu'il auroit faicts et debvoit, en cas qu'il contrevenist au traictié de paix, fit le serment tel qui s'ensuit :

« Je, Phelippe de Clèves, seigneur de Wine-
» dalle, etc., promets et jure, par les serments que
» j'ay icy faict, de moy transporter en la ville de
» Gand, et illecq tenir ostage, sans m'en dépar-
» tir, jusques ladicte paix sera accomplie en
» tous ses poincts et articles ; et s'il advenoit que
» aucun face ou viegne au contraire, directe-
» ment ou indirectement, je jure et promes que,
» avec les trois membres de Flandres, je ayderay
» à résister aux infracteurs, et de corps et de
» biens jusques à la mort. »

Pendant le temps que ces sermens se firent en Bruges, l'ost des Allemans estoit à Male et à l'environ, avec lesquels le roi, au délivre de sa détention, fut magnifiquement receu. Mais, avant son département, fit venir à la porte de Sainte-Croix, pour congé prendre, les trois estats qui sa délivrance avoient pourchassez, se lui firent prier qui lui plaisist prendre en gré le petit debvoir qu'ils avoient faict, en lui offrant tous et quelconques services et amitié que possible leur seroit de faire, lequel il accepta libéralement, disant que jamais ne les mecteroit en oubliance, quant par expérience ils lui avoient démontré service, et honte et amitié.

Le roy suivoit à la porte de Sainte-Croix, le seigneur de Wolkestain, lequel le comte de Flandres traictié

de paix, se devoit rendre hostagier pour luy ; mais les Allemans, non asseurez du partement du roy, ne le souffrirent venir, dont monseigneur Phelippes, à la requeste du roy et des trois membres de Flandres, se tira vers les princes d'Allemagne, auxquels il certiffia que ainsi en estoit ; si ramena en la ville le seigneur de Wolkestein, lequel, voyant le roy, se mit à pied, et le roi le print par la main, prenant final congié auxdits estats, et leur requerant qu'ils ne partissent de Bruges n'arvoient nouvelles de lui, et à tant issit de la ville ; et monseigneur Phelippe le convoya. Et lorsque le roi et lui furent hors de servage et en toute franchise, monseigneur Philippes dict au roy : « Monseigneur, » vous estes maintenant vostre francq homme, et » hors de tout emprisonnement, voeillez-moi dire » franchement vostre intention. Esse vostre vo- » lunté de tenir la paix que nous avons jurée, ou » non ; et, au cas que non, j'en feray pour ma » part le mieulx que je pourray. » Le roi respon- dit : « Beau cousin de Clèves, le traictié de la » paix, tel que l'ay promis et juré, je le voeil en- » tretenir infalliblement et sans infractions. » Et à tant prindrent congié l'ung de l'autre, et le roy, fort révérendé, bienvenu et grandement festoyé des princes d'Allemagne, fut mené au chasteau de Male, et monseigneur Phelippes, son hosta- gier, retourna en Bruges, ensemble le seigneur de Wolkestein et le comte de Hanon, qui pa- reillement firent le serment de la paix, en l'esglise

de Saint-Donas. Et ce mesme jour, se partit de Bruges monseigneur Phelippes, pour aller en Gand parfurnir sa promesse.

La nuit ensuivant, aucuns de l'ost des Allemans firent courses et criées devant les portes de Bruges; pourquoi grand effroi se renouvela en la ville, et furent tous les habitans toute la nuit en armes; et quand vint le matin, qu'il convint ouvrir la porte Sainte-Croix à Lembourg, le herault apportant lettres à monseigneur de Wiere, afin que les estats se tirassent vers le roi, mais à l'ouverture de ladite porte, aucuns bannis de Bruges et malvoeillans, affutèrent trois ou quatre serpentine devant ladite porte, et tirèrent en la ville, dont sourdit plus grand murmure que devant; car il sembloit aux Brughelins que le traictié de la paix estoit rompu. Lesquels pour obvier aux emprinses de ceulx du dehors, chargèrent pareillement aucunes serpentines, et ne faindirent de tirer vers les Allemans. Les estats, qui s'estoient acheminez pour aller vers le roy, furent esbahis de ces manières de faire, à grand crainte et doute retournèrent en la ville, et pour rencharge de mal aventure. Ceulx du parti des Allemans boutèrent les feux en plusieurs censes et maisons estants à l'entour appartenants aux Brughelins, dont ils furent très esmeus; car le feu de dehors la ville enfladma le cœur de ceulx qui dedans estoient, dont pour estaindre les ires d'une part et d'autre, les estats provisèrent d'envoyer devers le

roy son confesseur , affin de savoir son intention et qui le mouvoit de faire ceste rompture , auquel il respondit , que tel excès se faisoient grandement à sa desplaisance , et qu'il se mectroit en tous debvoirs pour faire appréhender les malfacteurs , et que pourtant les estats ne différassent de venir vers luy , ensemble ceulx de Bruges , et pour cause qui fort touchoit leurs affaires. A tant l'efroi s'acroist , et lors les estats et les Brughelins allèrent vers le roy , lequel ils trouvèrent aux champs , seul à cheval , accompagné de quatre-vingts archiers. La révérence faicte , il appella les Brughelins à part , et entre plusieurs choses , leur dict qu'ils gardassent la paix jurée , et il se emploieroit en toute diligence ; puis il fict invoquer les estats auxquels , il fit trois requestes. La première qu'ils priassent aux princes d'Allemagne , qu'il leur pleusist estre médiateurs vers l'empereur , son père , affin qu'il se contentast de ceulx de Bruges , considéré qu'il estoit au délivre et qu'il leur avoit pardonné leurs mesus. La seconde , que iceulx les estats lui voulsissent signer cédulle de cinquante mille escus qui luy furent accordez au traictié par paix faisant. La tierce , que bon regle et provision fusist mis sur les pays ; car il avoit intention de soi retirer vers son père , pour solliciter ses affaires.

Quant à la première requeste , ils respondirent que volontiers prieroient les princes d'Allemagne , affin qu'il leur plust d'interceder pour les Brughelins.

lins vers l'empereur. A la seconde, ils responderent qu'ils se trouveroient aux estats à Gand avecq les autres, où ils feroient rapport de la requeste pour y besongner le mieulx que possible seroit. Quant à la tierce, ils remectoient le tout à son bon plaisir, et de leur part offroient de eulx employer à toute diligence; et par ainsy le roy se contenta fort d'iceulx, et ne demoura guères qu'il ne amenast les princes vers eulx, assavoir le marquis de Baden, le comte Christophle et son frère le comte de Sorme, le seigneur Dessestain et messire Corneilles de Berghes. La révérence faicte, messire Pierre le Comte proposa, au nom des estats et fist requeste auxdits princes, telle que le roy l'avoit ordonné, assavoir qu'il leur pleusist requérir à l'empereur qu'il pardonnast aux Brughelins, ect. Sur quoy les princes les advertirent bien au long, la charge qu'il avoient de l'impériale majesté, à cause de la prinse et détention du roy, c'estoit de faire la plus austère guerre que faire pourroient, en boutant feux et mettant à l'espée hommes, femmes et enfants. Néanmoins ils promirent de volontiers faire ladite requeste à l'empereur; mais affin que plus légèrement il s'inclinast à pardonance, et que de meilleur cœur ils se emploiasent, ils requirent auxdits estats, que le seigneur de Wolkestein et le comte de Hannon, hostagiers en Bruges pour le roy, leur fussent renvoyez, et parmy tant ils diligenteroient surplus. Les estats repondirent qu'ils en fe

ur mieulx avecq les Brughelins, mais ils n'avoient
naissance que de requeste.

Les princes ne furent pas contents de ceste res-
ponce, et dict l'ung d'eulx que jamais ne se parti-
rent d'illecq eulx ne leur armée, ne raroient
les hostagiers. Le roy voyant que les princes
ne contentoient, les appaisa par douces per-
suasions; excusa lesdits estats, en disant que c'es-
toit le faict des Brughelins et non point aux
seigneurs, lesquels se emploiroient, qu'ils en aroient
de nouvelles.

Quant se départit le roy et les princes, qui se
rent ensemble leur armée à Midelbourg et
à Mombourg, et les estats rentrèrent en Bruges
et furent en la maison de la ville, les seigneurs
seulz assembles, les quatre hommes, les hoo-
diers et les doyens de Meringhen; et illecq réci-
pèrent les requestes que leur avoient faict le roi et
les princes d'Allemagne, la délivrance des hos-
tagiers après que les Brughelins eurent oy les
requestes, ils remercièrent les estats de
leurs labeurs et bienvoeillances; et quant ils eu-
rent assembles le commun, leur dirent qu'ils es-
choisirent de rendre lesdits hostagiers moyen-
nant que ce seroit le bon plaisir de monseigneur
l'empereur, à cause qu'il luy touchoit; car aultre-
ment ne se fussent assentés. Et adoncques, pour
satisfier ces besongnes, la plupart des estats es-
chèrent à Bruges, retournèrent avecq eulx de Gand
les seigneurs séjournans, lesquels à l'excitation des trois

membres de Flandres , jurèrent solempnellement la paix sur le saint sacrement , la vraie croix et les saintes reliquaires en l'église de Saint-Jehan , ainsi que leurs compaignons l'avoient juré en Bruges , et scellèrent les lettres et signèrent comme les autres , et pour ce que la solempnité de la Pentecouste approchoit , ils prièrent à monseigneur Philippe de retourner en leurs marches , laquelle chose il accorda , moult ennui et non sans cause ; car oncques puis nule de eulx ne se trouva vers luy pour besongner sur ceste matière. Toutes fois ils promirent et jurèrent de retourner et comparoir en dedans huit jours ensuivant , ou autres députez pour eulx.

Les estats doncques retournentz es villes et limictes de ceulx qui les avoient envoyés et délégués pour la délivrance du roi , fort joyeux de la paix qu'ils avoient obtenue , s'esforcèrent de faire publier ladicte paix , et firent ostention de certaines lettres que le roi escripvoit , contenant en substance :

« Chers bien amez , arrivant la conclusion
» prise à la journée dernièrement tenue
» en la ville de Gand par les seigneurs des pays de
» parachever, nous avons par l'heure d'aujourd'hui, en ceste
» ville de Bruges, solempnellement juré et promis
» inviolablement garder, observer et entretenir la
» paix faicte, concludue et accordée par nous et ceulx
» de ce pays de Flandres, selonc la forme qu'il
» est contenue en la lettre de ce faict

» santes mention. Ce que vous signiffions, afin que
» ladicte paix vous gardez et observez en tous ses
» poincts et termes, sans faire ne souffrir estre
» faict ou aller au contraire, en manière quels-
» concque, sur tant que doubter, mesprendre et
» encourir nostre indignation; vous advisant que
» des infracteurs et contrevenans, et aussi de ceulx
» qui donneront faveur, ayde ou confort à ceulx qui
» voudroient contrevenir à icelle paix, ou faire
» guerre audict pays de Flandres, nous ferons
» faire telle punnition que ce sera exemple aux
» aultres; car certes tel est nostre plaisir. Chiers
» et bien amez, Nostre-Seigneur soit garde de
» vous. Escript à Bruges, le seiziesme jour du
» mois de mai, an mil quatre cents quatre-vingt
» et huit. Signés de Maximilianus, et du secré-
» taire Houdecontre, sur la face des lettres dessus
» escript. »

Sur le rapport de bouche que firent les despu-
tez desdicts estats, et sur l'ardant désir et bonne
affection que le povre peuple, long-temps her-
sagné de guerre, avoit au bien de paix, la paix
fut publiée en plusieurs villes, comme Bruges,
Gand, Audinarde, Lisle, et Mons en Haynault.
Sous le sceau de ceste paix, laquelle l'on espéroit
ferme et estable, se mirent aux champs et en
leurs domicilles, les paisans de Flandres,
qui pendant la guerre, s'estoient tenus ès forts
de Gand et aultres villes, et comme
commenchèrent à labourer les ter-

res, et aussi pour complaire au roi des Romains, et adopter sa grâce et bienveillance, les Flamens délivrèrent au roy le seigneur de Wolkestain et le comte de Hanon, hostagiers pour luy en Bruges, et monseigneur Phelippes demoura seul en Gand. Deux ou trois jours après que la paix fust publiée èsdictes villes, dont les cœurs de bonne volonté furent resjoys plus que jamais, le roy contremanda, par ses lettres, que l'on se déporta de publier ladicte paix, et fit commandement que l'on porta et menast de quarante à cinquante chariots de vivres, en l'ost des Allemans, lors estant à Niemve; et ceulx de Lessines en frontière des Ganthois, eurent commandement, par monseigneur l'archiduc, de courre sur les Flamens, dont ils se acquittèrent grandement. Ainsi furent surprins les povres paysans, tant des Allemans comme des Haynnuiers, desquels ne se doubtoient, cuidans entretenir et user du bénéfice de paix. Lors fut meu appointement en espouvantement, liesse en tristesse, tranquillité en hostilité, esbayoy en émoÿ, et félicité en férocité.

CHAPITRE CLXXXV.

La descente de l'empereur et de la puissance de Germanie au secours
du roy des Romains.

LE temps pendant que les trois estats procuroient la délivrance du roy par voye amyable, se préparaient les princes d'Allemagne à la guerre, pour le recouvrer par main armée; et par le commandement, sceu et adveu de monseigneur l'archiduc et de son conseil, messire Corneilles de Berghes et messire Frédérick, et monseigneur Dessestain, furent envoyez vers l'archevesque de Coulongne et autres grands princes de l'empire, lesquels firent si bonne diligence, et en peu de jours, qu'ils excitèrent, esmeurent et eslevèrent la puissance de Germanie, tellement que, pour eslargir la majesté royale de sa dure captivité et détention rigoureuse, l'impérialle majesté, accompagnée d'aucuns princes électeurs, ensemble de la très illustre et clère baronnie d'Allemagne, descendit en ces marches; mesmes les bonnes villes subjectes à l'impérial sceptre envoyèrent gens d'armes stipendiez de leurs propres desuiers, pour servir le roy en extrême et très éminente nécessité, et pour sa bonne et juste querelle. Ainsi donc l'empereur, fort chargé d'ans, par infaillible amour naturel, donna secours et

grande célérité à son très cher et amé fils. Les nobles princes et barons de l'Empire , considérans le cas fort lamentables, furent esprins de pitié et compassion ; et, pour rédimer le roy, leur vray seigneur et futur empérateur , s'eslongèrent de leurs marches, contrées et domicilles, habandonnèrent corps, chevanche et avoir aux dommaageables grands périls de la guerre, et furnirent ce voyaige à leurs despens propres ; et les bons et léaux subjects citoyens et communaultez des impérialles appendances, desployèrent les trésors de leurs espargnes pour subvenir à leur roial chief couronné, unique et vray héritier de l'empereur, par diverses compaignies et bandes ; et à plusieurs fois marchèrent Allemans en Brabant pour entrer en Flandres, et passèrent par la ville de Malines, qui, comme leur singulier refuge et amyable administresse, les receu, bienvegna, conjoy et favorisa.

L'empereur, magnifiquement accompaignié des princes germaniens, arriva à Louvain la veille de la Penthecouste. Le roy, son fils, habitué d'une robe noire, et nouvellement d'emprisonné de Bruges, se trouva ceste mesme veille en Louvain, si se tira vers l'hostel au logis de son père l'empereur ; et lors, sentant l'approce de son fils, se leva de son siège pour venir au-devant du roy, qui, faisant condigne révérence, monstra obédience filiale ; et l'empereur, lui rendant amour paternel, comme le bon père qui recoeuvre son

enfant du dangier des bestes sauvages ; l'embrancha à très grande liesse. Cest abordéement, ce nouveau recoeil et très désiré embraschement engendrèrent larmes de pitié et compassion aux cœurs des adsiſtans. L'empereur et le fils séjournerent en Louvain jusques au lundi ensuivant ; et ce lundi, feste de la Pentecouste, entrèrent en Malines , où ils furent receus par grande affection de cœur et sumptueusement festoyez d'almueries, histoires joyeuses et esbatemens ; et fut la pluspart de l'armée de l'empereur logiée ceste nuit es maisons de ceulx de la ville, qui libérallement leur favorisoient, et ils se contentèrent grandement de leur payement, car ils ne firent dommaige d'ung seul petit poulet. Et lors courroit en leurs hostels si noble pollice fort justement, à mesure que ame ne trouvoit fiche de doléance. L'armée estoit décorée et embellie de très puissans princes élégants et haults personnaiges, fort bien en poincts, et montez sur chevaulx de mesmes ; et monstroient bien qu'ils aymoient le roy d'une fervente amitié, par le bon service qu'ils luy firent.

Pareillement les villes subjectes à l'impérialle majesté, car l'armée fut estimée plus de vingt mille hommes bien pris, gens de faict et de bonne taille ; ne jamais ne de nostre temps, ne de l'eage de nos ancestres, ne proavint ne descendi en nos quartiers telle puissance d'Allemagne, si elle ne si honnestement conduite et ordon-

Le mardyséquent, ung bon nombre d'Allemans et Walons firent une course devant Gand, bruslèrent deulx tordoirs, une maison de plaisance appartenant à messire Adrien de Razenghein, et aucuns villages estans soubz la garde de monseigneur Phelippes. Plusieurs escarmouches se firent aux barrières de Gand, dont les Ganthois, qui naguaires widoient leur fort, estoient moult desplaisans. Pourquoi monseigneur Phelippes, estant hostagier illecq, voyant ceste manière de faire, envoya le grand Polham de Wolkestain, pour finalement sçavoir son intention, et s'il voloit tenir la paix, ainsi que solempnellement il avoit juré; mais l'empereur fit mener ledict Polham et aultres prisonniers en Vilvorde.

L'empereur, magnifiquement asserné de la noblesse de Germanie, entra en Flandres, se tira vers Gand, tint son camp à Enreghen, où il séjourna propre plusieurs jours. Ganthois, qui rien n'admiroient, eulx confians en la force de leurs armes, tours et murailles, sentanse l'approche de ceste grosse et puissante armée logée et agitée auprès de leur ville, furent comme fort maris, surprins de terreur et d'espouvantement, et est l'opinion de plusieurs, que se l'empereur de prime venue eusist donné vigoreux assault, n'est à doubter qu'il n'eusist dompté plusieurs des habitants à demi desconfiz; la muraille estoit despourveu de traict à pouldre, et n'y avoit quelconque ordonnance pour subvenir à la deffense.

Toutesfois par succession de jours , ils reprindrent courage , conclurent non wider aux entreprinses . se fortifièrent d'aucuns bloccus et furent résolus de garder leur fort et donner puissante résistance , à quelque péril ou dangier que fortune les voudrait tourner .

Le bruit de la descente de l'impérialle majesté et de son noble et grand exercite fust soubdainement espandu par le royaume de France ; et entre les autres pais , la comté d'Arthois estoit en grand effroy , et trembloient aucunes frontières ; doubtons leurs exploits . Le seigneur des Querdes , marissal de France , à grande dilligence fist dilapider et demolir le chasteau de Lens , le fort de la Bassée et aultres places non tenables , et pour y donner résistance au pourchas de Coppevolles , fit amas de trois mille hommes seulement , dont la pluspart n'estoient gens de fait , et craindoient fort l'armée des Allemans de laquelle la multitude estoit tant redoubtée , qu'il sembloit aux Franchois , considéré l'empeschement que lors avoient en Bretagne , et aussi telle estoit nostre espérance , que en moins de trois ou quatre mois ils aroient succombé la plus grande partie du royaume de France . En l'ost des Allemands estoient grand nombre de Wallons à cheval et à pied sous la conduite de Ferry de Nonnelle , Loys de Vaudrey , de Vy et Alverade , qui tousiours se conduisoient honnestement ; car ne se firent pas , que premiers ne fust en front .

Les Flamens, pour obvier aux Germaniens et nations leurs adhérens, mandèrent Franchois en leur ayde, et marchèrent en Flandres les seigneurs de Pirmes et des Pierres et aultres capitaines de trois cents lanches. L'alliance et la subvention des Franchois aux Flamens despleust tant aux Haynnnyers, Antverpiens et Malinois que rien plus, et disoient aucuns, jà soit ce que le roi eusist commandé en jurant la paix à monseigneur Phelippe que sa fraction y avoit de son quartier, il prensist telle alliance et subside que bon luy sembloit. Si ne se devoit-il pour nulle rien soy joindre aux Frauchois capitaulx ennemis des pais. Semblablement les Flamens, qui tant constamment avoient soustenu et bataillé contre eulx, ne s'y devoient assentir, ains devoient querir autre manière de faire. Depuis le jour en avant que Franchois alliez aux Flammens se tindrent en poincte contre le roy et ceulx de son parti, toute murmure, hayne et hostilité s'éleva contre monseigneur Phelippe, souverainement en Haynault, où il estoit par avant comme le père du pais, autant ou plus redoubté ou cremeu que le roi des Romains.

L'empereur tenans les champs à Ceureghen, fit signifier aux Ganthois, par ung sien hérault, que son plaisir estoit qu'ils le recognussent pour souverain seigneur, touchant le quartier oultre l'Escault, et comandoit qu'on lui envoyast le chancelier, le seigneur de Mingoval et aultres nobles personnaiges familiers du roy, emprisonnez en

Gravestienne, ensemble plusieurs autres choses , dont l'effect fut petit. Lors entre les doyens avoit ung grand emoy; le doyen des cordouaniers, nommée Remieul, le meilleur ouvrier de tous ceulx de Gand, qui pour exécuter les rigoureuses conceptions, fit amenier trois confesseurs, deux puttières, dix ou douze satellites fort en point, armez et embastonnez, et lui-mesmes avoit ung gantelet de fer en main, et quand il entendit que l'empereur demandoit à voir lesdits prisonniers, il promit au hérault sans faulte nulle, qu'il aurait partie de son désir. Le hérault, fort joyeux de ceste response, se contenta grandement, et fist grande chière selon le temps, espérant délivrance de ceulx qu'il cuidoit ramener à grande joie. Ce doyen dessusdit, fort animé et plain de mauvais esprit, fit hastivement faire deulx marhaults à saxon de malettes de pélerins, sur intention de y bouter les testes d'aulcuns d'eulx; lorsqu'ils seroient exécutés pour en faire présent à l'empereur, puis se tira vers la prison, accompagné de sacqmans, confesseurs et bourreaux, et de prime venue, fit convenir devant luy messire Phelippe de Nassou, et messire Renier de May, lesquels soubdainement fit administrer de leur salut les cuidant descapiter au parquet du chasteau, les autres prisonniers d'en hault oyans le bruit d'en bas, et cognoissant la prochaine mort du doyen, furent en grande pitié de ceulx qui l'accollée attendoient.

Entre lesquels l'abbé de Saint-Bertin descendit en bas, redarguoit ledit doyen de sa furieuse prétente, pour ce que sans procès, et sans présence de juge, tyranniquement les voloît faire occire. Le doyen si mal se contenta dudit abbé, qu'il l'empoigna d'une main par le collet, mit la main à sa dague, persistoit en son insolence, quand monseigneur Phelippe, par l'advertement d'aucuns de la loi, survint illecq soubdainement, et lors qu'il aperchut ce grand mesus et doloireux meschief advenir, il adressa ces paroles au doyen et à ses complices, et leur dit :

« Que voulez-vous faire, gens insensez et sans »
» pudeur ? ne pensez-vous point au grand dan- »
» gier que vous encherez se vous homicidez ces »
» pources prisonniers, et que se la mort vient à »
» la cognoissance des Allemands enflambés d'a- »
» gir, et fort vindicatif, tenez-vous pour asseurez »
» que aultant en feront-ils au seigneur de la »
» Gruthuise, l'ung des grands amys que vous ayez »
» en Flandres ; et soyez certains que le seigneur »
» Despierres et son fils, est en certain lieu pour en- »
» trer en cette ville à main armée, sur intention de »
» obvier à vos ennemis et subvenir à vostre extrême »
» et grand besoin, et se ne faites doubte que se »
» son père perd la vie par contrevengeance des pri- »
» sonniers ici détenus, il vous sera perpétuel ennemi »
» capital et irréfragable, ne jamais ne le vous »
» pardonnera. Ainsi multiplierez ennemis ; à tous »
» litz qui guaires ne vous sont duisants. »

Par ceste remonstrance ainsi faicte à très grande paine et fort ennui, se refrena de son ire le doyen inhumain, oultrageux et felon, et les seigneurs de Gand perceurent l'éminent péril qui leur pouvoit mesadvenir par la fatuité et outrecuidance dudit doyen, qui fort avoit la teste verde. Affin que plus avant ne se ingérast de faire telles insolence, ils firent inhibition et deffense par commun accord, que nuls doresenavant, sur grosse paine, ne se advanchast d'exécuter personne se du moins il n'avoit huit homme de la loy présents.

Et ainsi retourna le hérault vers l'empereur, sans riens obtenir de ses diverses intentions. De ceste dangereuse adventure, furent madame la chancellière, et la dame de Mingoal lors estans à Gand et pourchassant la délivrance de leurs maris, en angoisseuse tribulation, considérant les injustes exécutions qui paravant s'estoient faictes des nobles grands personnages détenus ès mains des Ganthois, pourquoy la dame de Mingoal à toute diligence, ce mesme jour au soir, se trouva vers le seigneur des Pierres priant très instamment qu'il vouldist remédier au dangereux prétendre dudit doyen, affin que son mary et autres nobles personnaiges prisonniers feussent asseurez de leurs vies, laquelle chose promist ainsi le faire. Madame la chancellière, d'autre part, ne cessoit de courre, diligenter et intercéder de l'ung à l'autre, et de faict, rencontra sur les rues Messire Adrien de Razenghien et Coppenolle, et icelle postposant toute

grainte de noblesse, suppliante pour le salut de son mary, qui lors luy touchoit plus que nulle riens, se rua devant eulx en genoulx en la boe et fanges comme feroit une poure simple femme devant les plus grans princes du monde. Et pour ce que aulcuns seigneurs, bourgeois et manans qui tous estoient pour le parti du roy des Romains, s'estoient absentez d'illecq quérans aultre part leur demeure, les femmes desdits seigneurs, bourgeois et manans furent bannies de Gand en nombre de quarante à cinquante, entre lesquelles estoient les deux dessusdictes dames; et ce fut faict afin que la disposition et estat de la ville ne fusist révélés aux maris d'elles.

CHAPITRE CLXXXVI.

La prinse de Dainze par les Allemands et les Walons.

DAINZE est ung fort villaige sur la rivière du lys, qui donne passage d'Audenarde à Bruges, et de Courtray à Gand; et les paisans à l'environ, tenans parti contraire au roy des Romains, avoient fortifié l'église où ils estoient boutés, comme une forteresse, avec certain nombre de Francois et de Flamens à cheval et à pied, qui les soustenoient, et deffendoient tellement le passaige, que les vivandiers de Mons, Vallenchiennes, Arth et autres villes de Haynault, n'osoient passer ledit

villaige pour raffraischir l'oost des Allemands ; et furent contrainsts les aucuns de retourner en Haynault, les aultres de vendre leurs vivres périssables, et les donner à meilleur marché en Audegarde, qu'ils ne leur avoient cousté. Considéré l'ostacle et interpos que lesdits Francois et Flamens mectoient audict Dainze, tant périlleux, que l'on ne povit passer sinon à puissance, le roy y mit remède convenable ; et pour tenir le passage ouvert, y envoya soubz la conduicte du duc Christophle, de quatre à cinq mille Allemands, ensemble aucuns Wallons, soubz Ferry de Nonnelle, qui par l'advis et ordonnance des conducteurs d'Allemagne envoyés devant avecq les piétons, desquels il estoit capitaine, affin de scavoir par quelle manière on pourroit avoir approce audit fort, et le gaigner par armes.

Quand Ferry et ceulx de sa bande se fust approcé de Dainze, environ deux heures en la nuict, le neuvième de juin, il trouva fortifications et fossez plein d'eau, esquels luy et les siens entrèrent jusques au col, gaignèrent la place, se trouvèrent devant l'esglise, et donna cest effroy tel paour aux Francois, qu'ils habandonnèrent les Flamens ; et se partirent environ cinquante chevaulx et vingt piétons. Ce temps pendant, survint la puissance Allemands, qui par force d'armes assaillirent si vigoureusement, que les Flamens et les Francois furent livrez aux épées, aucuns noyez et autres

fugitifs ; et demorèrent morts sur la place , de trois à quatre cents. L'ung des doyens des mestiers de Gand fut recognu entre les autres , si fust par les Allemands estendu et fiché d'une longue dague , sur un grand huis , et ainsi en cest estats mis sur la rivière , en espérance qu'il arriveroit en Gand , et ce fut fait comme par oultre vengeance , et en détestant ceulx qui durement avoient tenu le roy prisonnier et en captivité , desquels les Ganthois estoient les principaulx commoteurs.

Ainsi fut despeschié le passage de Dainze , par les Allemands et Walons , au grand déboute-ment des Flamens , et le roy faisant semblant d'assiéger Courtray , suractendant son artillerie , se tint luy et son armée à Menin , par aucuns jours ; et les seigneurs de Chieures , de Sempy , de Cambraye , de Lens et autres de Haynault , fort empoinct , le vindrent servir. Et pour ce que nouvelles couroient que ceulx d'Ippres vo-
loient venir à bon appoinctement , le roy fit publier que sur les chastellenies , terroirs et appen-
dances dudit Ippres , ame ne s'advanchast de faire
quelqu'emprinse , courses ou pilleries , et de faict
s'admonstra devant la ville à grosse puissance ,
espérant qu'ils viendroient ou enverroient vers
luy pour traictier de la paix ; mais il fut le
contraire ; car ils firent engiens à pour-
son armée , et vindrent s'aproucher aux bords
tellement qu'il y eut une partie et

Le roy retourné de la ville , les

chois, deux heures après ensuivant, y entrèrent de nuit à neuf cents chevaulx, et pour donner résistanceaux Franchois qui se fourroient en Flandresselon la rivière du Lys, si que de faict ils prindrent le chasteau d'Estrée. Le roy, accompagné du duc de Zusse, du marquis de Brandebourg, du duc Christoffe, et autres comtes et barons, environ quatrevingt à cent chevaulx, et de quatre à cinq cents piétons, entra le jour Saint-Jehan, en la ville de Lisle, et après disner s'en alla au chasteau, où avecq les souldoyers, qui illecq estoient d'ordinaire, renforcha la garnison de cent à six vingts Allemands, puis renouvella le serment de ceulx de la ville, qui, levant les mains en hault, promirent d'estre bons et léaulx subjects au roy, et à monseigneur l'archiduc son fils, et delà le roy retourna à son logis de Menin.

En ce temps le chasteau d'Estrée portait grand dommaige es marches voisines tenans le parti du roy de France ; pour quoy Quaquelevant et aultres chieffs de guerre de la garnison d'Arras, chargèrent gros engiens à pouldre, artillerie volans et instruments propices à donner l'assault ; et se trouvèrent devant ledit chasteau, duquel estoit capitaine Gonnet le Cousturier, accompagné de dix-huit à vingt hommes de deffense, lesquels à peu de force rendirent la place, leurs corps et leurs biens saulvez ; ledit Gonnet se tira en Douay, les Franchois tindrent ledit chasteau neuf jours, ruslèrent, démoslirent et abandonnèrent.

CHAPITRE CLXXXVII.

Copie de certaines lectres envoyées par monseigneur Phelippe de Clèves au roy des Romains ; ensemble responce faicte par le roy audict monseigneur Phelippe.

PENDANT le temps de ceste rigoureuse guerre et lamentable, aucuns personaiges furent envoyés vers le roy des Romains par monseigneur Phelippe, affin de le persuader par doulces et amyables parolles, de tenir la paix faicte en Bruges. Furent aussi envoyées et rechues de l'ung à l'autre plusieurs missives contenans remonstrances, requestes et responses, desquelles les copies sont insérées en ce présent chapitre, et premier de mondit seigneur au roy, desquelles la teneur s'ensuit.

« Mon très redoubté seigneur, le plus desplai-
» sant que jamais fuz depuis que j'ai eu cognois-
» sance tant et si humblement que je puis, je me
» recommande à vostre bonne grace ; et vous plaise
» scavoir que les trois membres de Flandres, aujour-
» d'hui assemblez en ceste ville de Gand, en réi-
» térant plusieurs requestes qu'ils m'ont faictes, de-
» puis que j'ai tenu hostaige pour vous, me ont
» une fois pour tous somé et requis de moy dé-
» clarer à la guerre, à leur deffense, en ensui-
» vant le serment que par vostre ordonnance et
» très instante requeste, au faict d'entretenir la
» paix par vous faicte, et solempnellement jurée

» en la ville de Bruges , en cas d'infracion de les
» ayder et assister de toute ma puissance, veu que
» vos gens persistent en la continuation de la
» guerre en destruisant les pais , terres et seigneu-
» ries de mon très redoubté seigneur et prince na-
» turel monseigneur l'archiduc Phelippe vostre fils,
» nonobstant qu'il soit en pupille et en minorité
» d'eage, ce que veu les diligences par moi ,
» envers vous faictes , tant de fois réitérées , tant
» par mes lettres, que par messages , affin de
» l'entretènement de la paix , et que ne fuz cons-
» traint, à mon grand regret , prendre les armes
» contre vos gens de guerre , à la deffense des
» pays de mondit seigneur Phelippe , et à la tui-
» tion de ma personne, dont jusques à présent
» n'ay eu quelque response fructueuse ; mais
» au contraire ay aperceu et perchois encores
» journellement , et de moment à l'autre la com-
» mutation de la guerre, en boutans feux et faisant
» toutes les inhumanités que entendement hu-
» main sauroit excogiter , en enfreingnant ladite
» paix par voustantsolempnellement jurée, et de-
» puis vous estant au délivre, promisist l'entretenir,
» pourquoy en l'acquict de mon serment , doute
» offenser Dieu , nostre créateur , et à la deffense
» de mon prince naturel , et de ses pais et sub-
» jects, je me suis aujourd'hui déclaré à la guerre,
» et en ensuivant mondit serment , j'ay promis
» auxdits des membres de les ayder , assister
» et favoriser de tout mon pouvoir ; ce que
» je vous signifie à très grand regret de cœur ,

» et très dolant, vous suppliant et requerant que
» me tenez pour excuse doresenavant; car autant
» il touche vostre noble personne, comme vostre
» très humble et ung petit parent, je vouldroye
» faire tout service et honneur; mais en tant
» qu'il touche l'observacion de mon serment qui
» contraint l'ame et mon honneur je n'ay plus
» peu différer ladite déclaration attendu que par
» ledit serment, je me suis obligé à Dieu mon
» créateur, le souverain roy des roys, de l'entretenir
» mesmement, que ce que j'ay faict ledit
» serment, ce a esté à vostre commandement et
» très instante requeste, et pour vous délivrer de
» la détention où vous estiez, et qui concerne
» deffense et préservation des terres et seigneuries
» de mondit prince et seigneur naturel, pupille et
» moindre dans ce pour et à la préservation de ma
» personne, que pour vous obéir et complaire, me
» tiengne de vous habandonne et délaisse protestant
» mon très redoubté seigneur, devant Dieu mon
» créateur, et devant tous les nobles hommes,
» que j'ay fait la déclaration pour les causes
» dessusdites, pour l'observacion de mondit serment,
» et à ma deffense, comme dit est.

» Mon très redoubté seigneur, je prie au benoist
» fils de Dieu, qu'il vous ait en sa sainte garde,
» et me voeil préserver de tous mes ennemis,
» aussi vrayment qu'il scet que je me trouve en
» danger pour vostre délivrance, et sans ma
» coulpe.

» Escript à Gand le neuviesme jour de juing, l'an

» mil quatre cent quatre-vingt et huit , vostre
» humble et obéissant serviteur et cousin Philippe
» de Clèves, » et à la superscription : « A mon
» très redoubté seigneur , monseigneur le roy. »

Responce du roy aux lectres dessus dictes.

« BEAU cousin, nous avons reçu vos lettres , par
» lesquelles nous signifiez que estes délibéré,
» et volez assister ceulx de Gand contre nostre
» très redoubté seigneur. et père , monseigneur
» l'empereur et nous. Laquelle vostre déclara-
» tion nous donne grant merveil , actendu que
» vous scavez bien , que nostredit seigneur et père
» faict la guerre pour sa querelle , et nous a
» constraint , par le serment qu'avons faict , de le
» servir en icelle guerre , pour avoir obéissance
» de ses sujets de la ville de Gand , tels qu'ils
» luy doibvent , comme à leur souverain , sans
» toutesfois préjudice de nule aultre , et garder
» honneur du saint empire; et aussi pour le bien de
» nostre très chier et très aymé fils , et par l'avis
» et consentement des gens du sang et du conseil de
» nostre dit fils , pourquoy pouvez bien penser que
» ladite guerre ne touche en riens la paix derniè-
» rement faicte en nostre ville de Bruges. En
» oultre nous, donnez à cognoistre que voulez aussi
» garder tout votre pouvoir le dommaige que l'on
» faict aulx Ganthois et Flamens. Sur ce, vous
» déclarons que pesez bien sur vostre honneur,

» et que par ce , vous faictes grand tort et
» injure , et chose qui vous est reprochable en
» vostre josne eage , devant tous roys , princes
» et chevaliers et populaires de tout le monde ;
» car l'on scet bien que vous estes de la maison et
» du droict sang de Clèves , et à cause de vostre
» mère , de Portugal de deuxième lignie , prove-
» nue après de la sœur du duc Phelippe de Bourgon-
» gne , au moyen de quoy vous estes totalement
» sujet audit saint empire ; et , comme vous scavez
» nul serment ; et encore moins celuy qui est
» faict à tort , ne vous poelt obliger de faire contre
» vostre souverain en sa juste querelle. Après ,
» vous estes cousin et prochain parent , plus du
» costé maternel que du costé paternel , de nous et
» de nostre dit fils archiduc Philippe ; aussi vous nous
» avez fait plusieurs fois serment de nous servir
» bien et léalement , envers et contre tous. Pour-
» quoy se , nostre dit seigneur et père , monsei-
» gneur l'empereur , voelt avoir obéissance de ceulx
» de Gand , demorans à l'empire , qui sont
» mesmes ses subjects , laquelle obéissance il nous
» a desclarée et nous commande vous signifier
» que il a emprins et est délibéré d'avoir , et
» dict que la peine , travail et despence qu'il a
» faict et encores fera à ceste cause , est seulement
» pour mettre la ville de Gand et ce qui est sous
» son empire , en vraie et seure obéissance de
» notre dit fils , leur seigneur et prince natu-
» rel ; car il ne poelt croire que lesdits de Gand , qui

» souvent ont par ci-devant faict tant de maulx à
» leurs princes et comtes , à tort et pour leurs
» mauvaisetez et désobéissances , qu'ils soient ja-
» mais obéissants à nostredit fils ; mais lui semble
» que une fois le détruiront en corps et en biens
» comme ils ont souvent machinez et entrepris
» de faire à ses prédécesseurs , comtes et princes ;
» pour lesquelles causes , nous vous requeron. et
» conseillons bien et léalement que vous voeilliez
» abstenir de faire assistance auxdits de Gand ,
» en tant qu'il touche ceste querelle , affin de saul-
» ver vostre honneur serment et bonne renom-
» mée , et que voeilliez de vostre part vous em-
» ployer pour contenter nostredit seigneur et
» père , l'empereur , de sa juste et raisonnable
» demande ; en oultre , que vous voeilliez dorese-
» navant garder de faire aucune guerre à l'en-
» contre de nostredit seigneur et père , et aussi
» contre nous et nostredit fils et l'armée qui est
» maintenant aux champs pour ladite querelle ;
» car par le confort et assistance que povez bail-
» ler aux rebelles en leur rébellion , tant de
» poures gens , sujets de nostredit fils , et de pays
» sont journellement détruits , désolés de corps
» et de biens , que c'est peines. Et faictes tellement
» que vous puissiez ci-après rendre bon compte
» de vostre leaulté à nostredit fils. Vous dictes au
» surplus par vostredite lettre , que vous voulez
» assister ausdits de Gand , à leurs querelle et à
» prouffit de nos. Vivant le serment

» que leur avez fait en Bruges ; et toutesfois il fait
» à doubter que iceluy fils, par la grâce de Dieu,
» venu en eaige ou aultres durant sa minorité et
» mesmement la commune renommée ne tien-
» nent que , ce que vous faictes , ne est que pour
» vostre singulier prouffit contre vostre serment
» précédent , contre vostre honneur et le com-
» mandement bien de nostre dit fils, et de son dit pays de
» Flandres; et par espécial où vous publiez que vous
» estes celui qui voulez entretenir le pays de
» Flandres en paix, gardez que ne soyez main-
» tenant et par cy-après, celui qui nourris et sous-
» tient la guerre, qui est cause de la destruction
» totale dudit pays de Flandres. De toutes les-
» quelles choses, vous requerons que vous veuil-
» liez en ceste matière, qui est la plus grande que
» jamais avez eu en mains, conduire comme bien
» avons espoir en vous, ce soit nostre seigneur et
» beau cousin vous ait en sa garde.

» Donné au champ lez Enreghen, le quator-
» zième jour de juin, an quatre-vingt et huit.
» Ainsi signé Maximilianus, et du secrétaire de
» Gondebault. » La superscription « à beau cousin
» messire Philippe de Clèves. »

CHAPITRE CLXXXVIII.

Aultres lectres envoyées au roy par monseigneur Philippe.

« Mon très redoubté seigneur, tant et si très
» humblement que puis, je me recommande à
» vostre bonne grâce, et vous plaise sçavoir que,
» en toute humilité j'ay receu vos lettres données
» en vostre camp lez Enreghen, le quatorziesme
» jour de ce mois de juing, par lesquelles vostre
» plaisir est, en rendant sous vostre correction
» mal pour bien, me reprocher à diffame ce que
» toutes gens de sain entendement me doivent
» attribuer à grant honneur; car quel honneur
» poelt estre à plus noble homme que de acquiter
» sa leaulté et le serment qu'il a faict en faveur et
» pour le bien de paix, et pour obvier aux maulx
» que, par infraction d'icelle, poevent advenir aux
» pays et subjects de son prince et seigneur natu-
» rel. Pareillement, quel plus grand honneur
» poelt estre en noble homme, que de préserver,
» garder et deffendre les pais, villes et subjects
» de son seigneur et naturel prince, pupille et
» moindre d'ans, contre ceulx qui, hostilement,
» sans cause, envahissent, brulent, gastent et
» detruisent! Mon très redoubté seigneur, quel-
» que que l'on me baille, je n'ay rien fait
» que je veulx faire, que ce n'aist

» esté le bien du pays , pour vostre grand besoing ,
» et par ordonnance et exprès commandement ,
» et aussi à vostre très instante prière et requeste ,
» faicts non pas seulement en la ville de Bruges ,
» mais aussi depuis avecq vous , estans en vostre
» franche et pure liberté , et si ay , en toutes ces
» matières , soit en mettant mon corps pour vous
» en hostaige , ou en faisant le serment , tousjours
» procédé léalment , franchement , de bonne foi
» et sans faintise nulle , et ne eus jamais volonté ;
» aussi n'esse pas ma coustume , quelqu'injure que
» l'on me dict , de vouloir traffiquer ne décep-
» voir aucun , soubs espoir de serment ne de
» promesse.

» Mon très redoubté seigneur , je confesse et ne
» voelx pas nyer que ne sois de la maison du droict
» sang de Clèves , et en telle qualité aucunement
» subject du saint empire , et partant tenu de
» porter tout honneur et révérence à monseigneur
» l'empereur , comme tousjours j'ai volontiers faict
» et voelx faire ; mais , comme vous savez , toute
» l'obéissance que l'on doit à souverain cesse
» quand celui souverain , sans cause et raison , faict
» la guerre au prince immédiat ou à ses pays ,
» terres et seigneuries ; car en ce cas le vassal est
» tenu de deffendre son seigneur naturel contre
» iceluy souverain , et tous serments et fidélitez
» d'entre le seigneur et le vassal sont récipro-
» ques. Je ne fais point de guerre à monseigneur
» l'empereur ne à vous , mais seulement en ac-

» quittant mon serment et ma leauté que , comme
» subject et aussi comme poure parent , a droict
» à mon prince et seigneur naturel , je deffens ,
» selon ma petite possibilité , ses pays et subjects ,
» contre ceulx qui , par dessus et nonobstant la
» paix , et sans cause et raison , les perdent et des-
» truisent. Et quand leur plaisir sera de désister ,
» de les aggresser , je désisterai de les deffendre.
» Et quant à la querelle que l'empereur prétend
» avoir contre ceulx de Gand , c'est une chose
» toute nouvelle , non veuve ne sceuwe , et , qui
» plus est , non requise ne oneques demandée par les
» empereurs ses prédécesseurs ; et pourtant sem-
» ble estre plus controuvée , pour avoir occasion de
» rompre la paix et faire nouvelle guerre , que pour
» bienque l'on voeil au saint empire ; car se mon-
» seigneur l'empereur désire amplifier son empire
» et partanteslargir son droict comme tousjours au-
» guste , il semble qu'il ne doibt point commencher
» à l'encontre son petit-fils , mon prince naturel ,
» en dégastant ses pays et seigneuries ; et chascun
» se donne merveil que messeigneurs du sang
» et du conseil de mondict seigneur vostre fils
» sont de cest advis et consentement que ainsi le
» face , comme dient vos lectres ; car comme il
» poelt bien scavoir , ce n'est pas à dispenser au
» peuple de Gand des droicts de la souverai-
» neté , ne qui est l'empire , ne qui est le royaul-
» me aussi de faire les homaiges et obéis-
» est à faire à leur prince et seigneur

» immédiat, lequel est en vos mains, et en qui
» ils se sont tousjours rapportez, disans qu'ils ne
» veulent mettre empeschementne en rien dimi-
» nuer le droict de l'empire, ainsi que plus am-
» plement ils ont escript à mondict seigneur l'empe-
» reur, et encores pour leur mettre en plus grand
» devoir, lui ont, par diverses fois, priés d'avoir
» saulx-conduit pour, par leurs députez, lui faire
» tel honneur et révérence qu'ils lui doibvent
» comme à l'empereur, à cause de sa dignité, et
» comme à grand-père de leur prince et seigneur
» naturel; mais ils n'ont jusques à ores poelt finir
» d'icelui saulx-conduit, et fait à croire que se les-
» dicts du sang qui y consentent, comme vosdictes
» lettres contiennent, eussent leurs biens par de-
» cha, qu'ils ne seroient point de telle opinion
» mesmement de à si petite occasion volloir des-
» truire pays.

» Et posé que aulcune obéissance lui fusist deue
» par le peuple de Gand, si deust-on, par bonne
» raison, avoir procédé par ambassades ou som-
» mation, que par hostilité ne voie de faict, en
» ensuivant la bonne et loable constume des Ger-
» maniens de par cy-devant, observée jusques ores,
» lesquels n'eussent voulu faire guerre sans def-
» fiance ou sommation préalable; aussi de aul-
» trement le faire est contraire aux bonnes meurs
» mesmement d'entre eulx et princes, ou
» du moins mondict seigneur et sonz filz et cer-
» de son sang et conseil, et par ce voier escript

» ordonné auxdicts de Gand , comme ses subjects ,
» ce que , par raison , s'en devoient faire , ce qui
» n'a esté fait. Et comment qu'il soit , la querelle
» de monseigneur l'empereur n'est pas suffisante
» pour gaster et destruire la partie de Flandres ,
» qui est mesmement sous la couronne et royalme
» de France ; ne les empereurs prétendirent ja-
» mais avoir aucun droict ne aussi faire la guerre
» aux pources paysans innocents , lesquels eulx fon-
» dans sur la paix si solempnellement par vous ju-
» rée , et depuis , par vostre ordonnance publiée ,
» et aussi par plusieurs vos lectres à moi adres-
» santes , et par instruction rapportée par Pol-
» ham , confirmée , et par les deniers que en avez
» receu ratifiée , s'estoient restraicts en leurs
» maisonnettes et pources maisnages , et qui ne
» sçavent rien , ne poevent sçavoir quel droict
» mondict seigneur l'empereur a ou poelt avoir
» audict pays de Flandres. Et ce quant est de
» mectre la ville de Gand en bonne et seure obéis-
» sance de mondict seigneur , vostre fils , leur
» prince naturel , entendu leurs anchiennes rébel-
» lions , il semble , mon très redoubté seigneur ,
» qu'il n'a cause de ce faire ; car ils se portent et
» renomment , et se sont tousjours portez et re-
» nommez , et de bouche et par effect , ses bons et
» léaulx subjects. Et se aucun les voelt noter de
» désobéissance ou malfaict , ils se sont tousiours
» ferts et offrent de estre à droict par-devant leur
» seigneur le roi de France , ainsi que

» souvent ils vous ont faict dire et déclarer, ce qu'il
» doibt souffrir, sans par-dessus ce, pour les cho-
» ses passées, ne pour suspicion du temps advenir,
» les travailier moult guerre ne faire hostilitéz,
» lesquelles choses, mon très redoubté seigneur, je
» vous signifie pour vostre appaisement, suppliant,
» en toute humilité, qui mieulx scavez la vérité de
» ceste matière que nul aultre, et comment et par
» quelle faehon vostre plaisir a esté me bouter en
» ces dangiers. Voeuillez me avoir pour recomande
» mon honneur, lequel j'aime plus que ma vie et
» que tout l'avoir du monde, et je ferai tellement,
» se Dieu plaist cy-après, que je rendrai bon
» compte de ma léaulté à mon naturel seigneur,
» monseigneur l'archiduc, et ne fault point que
» nul s'en soussie, et ne me sera jamais reprochié
» à cause que, defendant ses pais et subjects, je
» quiers mon singulier prouffit, ne que soye cause
» de la guerre présente.

» Mon très redoubté seigneur, se par malice,
» ou en faisant la sourde oreille, l'on ne se voelt
» contenter de ceste mienne excuse, je offre d'y
» respondre comme noble homme, par-devant
» tous les roys, princes, chevaliers et populaires
» non suspects, ou d'emprendre droict par nostre
» Saint-Père le pape et le saint colliége des cardi-
» naulx. Mon très honouré seigneur, je prie au
» benoist fils de Dieu, qu'il vous ait en sa
» garde. »

CHAPITRE CLXXXIX.

Lectres envoyées à monseigneur Philippe par le roy des Romains.

« BEAU-COUSIN, j'ai reçu vos lettres, touchant
» l'article principale de la paix, et cela entendu
» que vous n'avez espoir, ne povez plus besoingner
» en ceste matière, laquelle chose nous vient à
» grand desplaisir, veu que nous veons tant de
» maulx devant noz yeulx pour cest article. Nous
» eussions bien trouvé fachen, comme il nous sem-
» ble, faire la paix entre l'empreur et ceulx de
» Gand; car touchant sa gratuité et touchant la
» conservation de la paix par nous faicte à Bru-
» ges, nous estions beaucoup moins et mieulx à
» conduire devers lui en bonne fin que par l'article
» de l'obéissance. Toutesfois, je vous prie que
» quand il vous semble que cest article est par
» vous en possibilité de conduire, faites-nous sça-
» voir et nous entreprendrons de l'autre costé à
» conduire l'article de l'argent et de la confirmation
» de la paix; car sans l'article de l'obéissance,
» nostre peine sera perdue, et nous gasterons plus
» de solliciter ces deux choses ensemble; car il
» vouldroit mieulx poursuivre l'un sans l'autre;
» Toutesfois nous avons eu aujourd'hui accord de
» l'empereur qui voelt oyr parler ceulx de Gand;
» mais aucun est encores difficulté en ce, et

» ceulx de son conseil. Nous vous prions et re-
 » quérons autant que possible, reduisez - vous
 » sagement. Vous estes maintenant nostre en-
 » nemi et nous le vostre par voye de fait comme
 » vous avez l'autre jour entendu par vostre con-
 » fesseur, escript de ma main.

» Ainsi signé, Maximilianus, et soubs la signature.

» Se les Ganthois se trouvent devant l'empereur,
 » faictes eulx estre frois, car ils seront bien es-
 » chauffez de mauvaises paroles. A nostre beau
 » cousin, monseigneur de Ravestain. »

Responce de monseigneur Phelippe auxdictes lettres.

« Mon très redoubté seigneur tant et si très
 » humblement que je puis je me recommande à
 » votre bonne grace, ayant reçu en toute humi-
 » lité certaines lectres toutes escriptes de vostre
 » main, par lesquelles invitez à ce que m'employe
 » à induire ceulx de Gand à faire à monseigneur
 » l'empereur l'obéissance qu'il demande ; car sans
 » ce point, vous ne sachiez conduire le faict de la
 » confirmation de la paix ; ne aussi le faict de l'ar-
 » gent, etc. Mon très redoubté seigneur, je ne
 » scay quelle obéissance qu'il plaist à monsei-
 » gneur l'empereur que ceulx de Gand lui facent,
 » et seroit mestier, soubs vostre correction,
 » de scavoir de lui sur ce son bon
 » plaisir. Ceulx de Gand disent q

» sances se font par les princes et non point par
» le peuple, et que la ville de Gand est tout ung
» temps gouvernée par une mesme loi, par une
» police, et qu'ils ne scevent, ne oyrent jamais par-
» ler de ceste distinction. Néantmoins, pour le
» bien de la matière, je les ai autrefois induit
» que se le plaisir de monseigneur l'empereur est
» de leur envoyer saulfsconduit, que par leurs dé-
» putez en bon nombre ils lui feroient faire toute
» telle révérence qu'est tenu de faire à empereur
» à cause de sa dignité, et aussi à grand-père de
» leur prince et seigneur naturel, et ne voellent
» mectre empeschement à monseigneur l'archi-
» duc, leur prince; qu'il ne face à mondit sei-
» gneur l'empereur toute obéissance et hommaige
» qu'il lui doit, et ne desirent que vivre en
» bonne paix et amour avecq mondit seigneur
» l'empereur, et nous diminuer des droits et hon-
» neurs du saint empire, et leur desplairoit bien
» qu'ils fussent cause de la destruction et perdi-
» tion des pais de leur prince et seigneur naturel.

» Quant à faire aucune gratuité à mondit sei-
» gneur l'empereur je leur en ay aussi autresfois
» parlé et les trouvai lors assez enclins de leur
» bailler aucune chose pour redimer vexations.
» Ne sçay de quelle opinion ils en seroient main-
» tenant, car ils ont depuis souffert des dom-
» maiges et despens beaucoup; et ceulx du plat
» pays, qui en ce les eussent adsidez, sont tous
» ars gastez et destruis. Et néantmoins, quant

» vostre très humble plaisir sera moi signifier en
» ce le bon plaisir de mondit seigneur l'empereur,
» je m'emploierai volontiers à lui servir et com-
» plaire au nom de lui, de vous, de monseigneur
» vostre fils et de ces pays de Flandres; car rien
» ne me desplaist tant que pour une tant petite
» couleur de querelle fondée sur une nouvelleté
» jamais neuve, je veoy ainsi perdre mondit sei-
» gneur vostre fils et gaster et destruire ses pays et
» seigneuries, et rompre la paix tant solempnelle-
» ment faicte et jurée.

» Mon très redouté seigneur, pardonnez-moi
» que se chaudement vous escrips, car fais non pas
» par inimitié que vous porte, combien que me
» tenez pour vostre ennemi, mais l'affection que
» j'ai au bon des matières desquelles je verroye
» volontiers l'issue bonne à vostre honneur et
» prouffit, nonobstant que à mes grands regrets
» vous me contraindez estre vostre adversaire.
» Mon très redoubté seigneur, je prie à Dieu
» qu'il vous ait en sa sainte garde. Escript, etc. »

Y

CHAPITRE CXC.

Destruction des Brughelins par les Allemans devant le château de Quoquesu.

QUOQUESU est un petit chasteau situé à lieue et demie de Middelboursch en Flandres, où setenoient de vingt-huit à trente compaignons de guerre Allemans et Picquars, desquels estoit capitaine , pour le roy des Romains, Adrien Mambon, fort expérimenté du mestier d'armes ; et ja soit-ce que la place fusist de petite résistance , toutes fois elle portoit grand préjudice aux Brughelins et autres Flamengs à l'environ. La dame dudit chasteau proposa de wider ung tour avec ses femmes et transporta certaines bagues, doubtans ce que depuis advint ; mais elle fut durement rencontrée, pillée et déprédée par les Flamens, et fut contraincte de soi retirer en sa place. Plusieurs consaux se tindrent en Bruges , pour assaillir, démollir et dilapider, et mectre à finalle ruyne ce meschant Cocquesu qui, ne de nom , ne de faict, n'estoit guère estimé entre les fors de Flandres. Et porta la conclusion du conseil, de ruer sus par terre, et arrazer jusques au fondement. Et pour exécuter ceste délibération , plusieurs doyens des mestiers , bourgeois et autres populaires brughelins, jusques au nombre de quatre à cinq mille, desquels estoit capitaine le seigneur

de Fletènes se misrent sus environ la fin du mois de juing , menèrent une bombardelle, deux courtaux et six serpentines devant ledict chasteau, et en exploitèrent tellement, que ceulx de dedans entendirent à parlementer, et porta l'appointement, parce que les Allemans n'osèrent actendre le cop, qu'ils se rendirent, leurs corps saulves, au seigneur de Fletènes. Toutesfois, les meutins de Bruges donnèrent telle paour à Adrien Mambon, qu'il fut en trop dangier de perdre sa vie ; car le seigneur de Fletènes, auquel il avoit donné sa foi, à grant peine le pavoit garentir ne deffendre ; et de faict ledict Adrien, à l'extrême nécessité, promist son pesant de chere à Nostre-Dame de Haultz. Il fut détenu prisonnier en sa chambre, et ses compagnons boutés en fosse.

Ce temps pendant, aultres Flamens entendoient au pillage, futoient la place, widoient et chargeoient baghes qui mieulx mieulx. Aucuns autres faisoient gran chièrre des biens qu'ils trouvoient, fort joyeux de leur bonne victoire, et sans donner guait à leur bende, ne pourveoir au meschief qui depuis leur advint, passèrent la nuict en desroy, séparés les ungs des aultres, comme se jamais ame ne les peusist contrarier ; mais ils furent durement resveillez ; car eulx estans en leurs plus joyeux bruits, survint le comte de Fennenberghe, Allemant, chief de guerre et bien expérimenté en armes, accompagné de deux cents chevaulx et de huit cents piétons, qui, subtile-

ment et de bien grand avis, se fourrèrent sur les Flamengs, qui de riens ne se doubtoient. Lors s'éleva ung grant alarme en l'oost des Brughelins, et n'est merveil se le seigneur de Fletènes et les doyens, fort resjoys de leur victoire, furent fort ébahis; car ils n'avoient refuge quelconque, sinon que au pource chasteau qu'ils avoient le jour précédent piteusement desmoli, et n'avoient reconfort que en ung desconfort.

C'estoit Adrien Mainbon qui leur conseilloit de mettre ung chariot au travers de la porte, qui lors estoit abbatue; et ce fist il pour witer leur fureur, afin qu'ils ne l'eussent occis par manière de contrevenge. Finablement, rien ne prouffita leur fortification; car les Allemans, fiers et bien apprins de leur mestier, entrèrent ens vigoreusement. Le seigneur de Fletènes, voyant la place prinse, Flamengs deboutez, et tout espoir de recouvrance anéanti et perdu, pria à Adrien Mainbon, son prisonnier, qu'il lui vouldist saulver la vie, comme il lui avoit saulvé lasienne. Et ledit Adriense mit en paine de le préserver de la fureur des Allemans, et lui fit le semblable que l'aulture lui avoit faict; et par ainsi voions bien la mutabilité de fortune, et comment la chance de la guerre est en peu d'heures tournée. Les victorieulx furent succomez, et les prisonniers preneurs; car finablement les Brughelins furent totalement deffaicts, et leur place victorieusement gagnée, la chasse donnée, et ent pied ferme mis à desconfiture.

Furent trouvez morts, de compte faict, de vingt et un à vingt-deux cents, entre lesquels furent occis le doyen des painctres de Bruges et le seigneur de Fletènes, ensemble aucuns bourgeois et meutins, qui naguaires de temps paravant, avoient détenu le roy en extrême captivité, en nombre de sept ou huit cents, se rendirent prisonniers, et furent menez en l'oost de l'empereur, tenant son camp à Enreghen, et furent tous ensemble mis à ranchon à la somme de cinquante quatre mille mailles de Rin, dont la pluspart escheoit au comte qui avoit fait l'emprise.

De ceste grieveff domageuse perte, par ce grand et confus reboutement, furent les Brughelins tristes et ennuyeux, et se prindrent par desplaisant courroux à meutiner les ungs contre les aultres. Le seigneur de Fletènes et trois ou quatre des principaulx prisonniers furent élargis sur leur foi, et se tirèrent vers Bruges, en esperanced'amasser leur ranchon, tant pour eulx que pour leurs détenus, et entre les aultres, le seigneur de Fletènes promit à l'empereur de rendre son corps prisonnier dedans certain jour. Les prisonniers venus en Bruges, firent leurs quirémonieuses doléances et requestes aux seigneurs de la ville et aux doyens des mestiers, affin de les exciter à ce qu'ils leur voulsissent contribuer et donner partie de deniers en diminution de la totale somme; mais les Brughelins ne se voudrent enlever, et alléguèrent en leurs excuses qu'ils avoient pour l'heure tant chargez, que possible de leur donner n

d'eauwe , ils firent faire des grandes aisselles , plusieurs petits vaisseaulx à manière de ponthons, dedans lesquels estoient quatre hommes seullement, qui à force de picques les conduisoient jusques à l'aborder à la muraille. Ceulx de la ville, advertis de ces préparations faictes, avoient fiché certains pieux en l'eauwe pour donner empeschement, et quant vint à l'assaut faire, ils laissèrent les Allemands faire leur emprinse tout à bon loisir; et quant ils furent en lieu convenable pour leur donner attaincte, ils les chatilloient de picques, instruments et attrapes à ce propices; et les autres ruoient grosses pierres de faix tant sur les Allemands, que sur les ponthons, en telle roideur et multitude, qu'ils les enforcèrent en l'eauwe, et furent illecq piteusement noyez aucuns grands personnaiges de Germanie, qui au service du roy et pour sa délivrance et rédemption, avoient relinquez leurs marches et possessions, et terminèrent illecq leurs jours à la grande doléance de tous les princes d'Allemagne.

Cest assault dura environ trois heures, et entre les autres y rendit son ame, le frère du marquis de Baden, duquel le corps fust honorablement recoeilli et enseveli. Ceulx de la ville, pendant l'assault, tirèrent ung Allemand à mont la muraille, conquirent deux estendars: en l'ung estoit peincte l'imaige de Sainte-Barbe, et en l'autre la figure d'une reine. Deux ou trois jours ensuivant, peschèrent les morts ès fossez, et trou-

vèrent nobles hommes noyez, ayant sallades en testes, chaînes d'or au col, vestement et singularité de riche estime, qui leur rendit bon butin.

CHAPITRE CXCI.

La journée de Bretagne devant Saint-Albin.

LE roy Charles de France, à toute force, s'estoit employé d'assiéger la ville de Nantes en Bretagne, et la fit battre de plusieurs gros engiens, la cuidant subjuguier; mais le duc de Bretagne, par le subside du duc d'Orléans, du prince d'Orange, du comte de Dunois, du seigneur d'Albrecht, du seigneur de Rieux, du seigneur de Leson, et du secours des très victorieux roys des Romains d'Espagne et d'Angleterre ses alliez, il résista tellement aux emprinses des Francois, que Nantes demoura en son entier. Le roi des Romains envoya de sa part le bastard Baudouin, de Bourgogne, conducteur de deux à trois mille Suisses et Picquards, et le seigneur Descales, pour le roy d'Angleterre, y envoya bon nombre d'Anglois, qui tous ensemble reboutèrent l'effort du roy de France; neantmoins, il y eust certaines villes, places et chasteaux prinses en la ducé, garnies de Francois, qui donna ressource de nouvelle emprise.

Advint que le vingt - huitiesme de juillet an quatre-vingt et huit , à ung ject d'arcq près de la Roche-Troolet , le duc d'Orléans , le prince d'Orange , le comte de Dunois , conducteurs de multitude de Suisses , et le seigneur Descales , avecq plusieurs Anglois , tous à pieds , ensemble le seigneur d'Albrecht et le seigneur de Rieux , descendoient d'ung pendant d'une montaigne pour joindre aux Franchois ; ordonnèrent leurs batailles et artillerie le mieulx que possible leur fut. Les Franchois tenans Saint-Aubin pour eulx délibérer de les combattre , préparèrent leurs armées , et à toute diligence assemblèrent leurs garnisons qui mieulx mieulx , pour hurter aux Bretons , et partant de St.-Aubin , se tirèrent en ung grand chemin le bailly de Dijon , chief des Suisses , et Claude et Jacques de Salli capitaines des archiers de la grande garde du roy ; sire Glaude de Montfaucqon , conducteur des gentilshommes du roy , portant l'enseigne de Saint-Michiel , le seigneur de la Trimouille , le seigneur de Brusacq , maistre de l'artillerie du roi , Jehan de la Grange , bailly d'Ausonne , le seigneur de Baudricourt , gouverneur de Bourgongne , le seigneur de Saint-Audrieu , le seigneur de Champereux , Lois , bastard de Bourbon , messire Thiébault de Chabannes , le sénéchal d'Agenesi , Chadresay , Jehan du Maisne , Saint-Réné de Sausay , Jacques de Guieuse , Regnault Doureille , Gamach , et le Boeuf , Adrien de l'Hospital , les ... , et



aultres chiefs de guerre , très fort expérimentez. A l'abordement des batailles , les Bretons crioient : Saint - Sanson , et les Suisses du parti du roy Saint-Lautros, et en ce faisant, sire Jacques Galliot, Neapolitain , donna dedans contre les Bretons , et y demora mort. Le rencontre fut dur et impétueux , car chacune des parties contendoit d'avoir victoire. Ung chief yssit hors d'un bois qui se lan-cha en l'oost des Franchois , qui tant vigoureu-usement exploitèrent , que le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent détenus prisonniers. Aucuns grands personnaiges donnèrent leurs fuites , et le seigneur Descales avec bon nombre d'An-glois demorèrent morts sur la place , auprès d'un bois nommé Selp , à la chasse qui dura jusqu'au villaige de Masières en Landes de Barbase. Trois sepmaines après , le duc de Bretaigne trespassa de ce siècle ; l'une nommée Anne, et l'aultre nommée Renée.

CHAPITRE CXCIIL.

La réduction du chasteau de Namur.

PENDANT le temps de la dernière guerre , que les pays estoient fort embrouillés , et que l'on n'espé-roit quelque ressource, on se tenoit le chasteau de Namur, sur la rive gauche de la Sambre, en la maintenance de messire Jan de Berghes, seigneur de Walhain ,

adhérèrent et favorisèrent à monseigneur Philippe de Clèves, lequel, dès la sepmaine peneuse avant Pâques, arriva audict chasteau, le réduisit en sa main, et le furnit de vivres, d'artillerie, et de gens à sa poste, portant sa parure de couleur jaulne à la croix saint Andrieu. Ledict chasteau avoit issue aux champs à sa volonté, et couverture sur ceulx de la ville, lesquels, par diverses et soudaines saillies, estoient souvent resveillés et traiveillez moult durement; et de faict tiroient traict à pouldre et artillerie à main, au long du pont de là rivière de Sambre, tellement que les bouchiers ne autres personnes quelsconques ne se osoient tenir sur ledict pont, aller et venir à leurs négoces; et, pour remède, ceulx de la ville firent bolvaires, et battillèrent ledict pont de grosses pipes de vin emplies de terre. Néanmoins, quelque remède et fortiffication que l'on y fesist, ceulx du chasteau trouvèrent fachon de wider à plain jour; sortie de traicts à main, firent une saillie sur ceulx de la ville, et devant l'hostel du maire occirent le bastard Couppet, futèrent et pillèrent aulcuns hostels, puis rentrèrent en leurs forts.

En ce temps, ceulx de la cité de Liège estoient en perplexité; car pour favoriser à ceulx de la Marche et contrarier leur évesque, le comte de Horne, son frère, et aultres leurs bien voeillans, firent en la saulve-garde du roy de France, leurs portes desesenseignes, et lui bail-
lerent, et, qui plus est, pour tenir sur

bride ceulx qui tiendroient le parti de l'évesque, reçurent en leur ville et cité messire Evrard de la Marche, le damoiseau Robert, fils de messire Robert, son frère, le fils de messire Guillaume, le bastard Jennot et aultres capitaines de France, et prindrent monseigneur Phelippe de Clèves pour leur adjoinct; et ceulx de Namur mettoient avant à ceulx du chasteau, qu'ils mettroient garnison en la ville pour les dompter; ceux du chasteau répondirent qu'ils manderoient le bastard Jennot et ceulx de sa bande, si les mettroient en leur chasteau par l'issue qui tire sur les champs. Nonobstant ces menaces, le roy des Romains fit assiéger le chasteau de Namur par messire Jehan de Berghes, seigneur de Walhain, chevalier de la Thoison - d'Or, par messire Corneille, son frère, le seigneur de Chievres et autres chiefs de guerre, accompagnés de fortes et bonnes bandes et de grosse artillerie, qui tellement exploictèrent par leurs batteries du quartier de devers la ville, qu'ils dilapidèrent et démolirent ung grant pan de mur. Ceulx qui tenoient le chasteau, au nombre de cinquante à soixante compaignons du parti de monseigneur Philippe, voyant que nuls secours ne leur donnoit approche, et impossible ne leur estoit de longuement résister, se rendirent environ la mi-aoust, leurs corps et biens; et messire Jehan de Berghes saisit le chasteau en sa main au nom du roy et de monseigneur Philippe, et y fit habiter son fils, et demoura gouverneur de la ville.

CHAPITRE CXCIV.

Le deslogement de l'empereur , et ce qui fut besoingné en Anvers.

POUR ce que plusieurs nobles princes d'Allemaignes occupoient , tant en la garde de l'empereur , desjà fort anchien , et que les nuits commenchoient à refroidir , l'impérialle majesté se deslogea de son camp de Enreghen lez Gand , ensemble l'oost des Allemans , où il y avoit gens d'armes , bien paieiz , millitans aux gaiges de soixantedouze bonnes villes subjectes à l'empire ; lesquels par glaive et fer , succumbèrent le plat païs de Flandres et le mirent en aussi basse lauve que jamais avoit esté paravant. Après le deslogement , qui se fit le treizième jour de juillet , et que l'empereur , ensemble la très noble puissance de Germanie , avoit illecq esté plus de six sepmaines , ils se tirèrent vers Chavetines , où le roy convoya son père , et de là se trouvèrent en Anvers où là furent convocquez les estats des pays pour practiquer aucune bonne paix. Durant ce temps , l'on fit un grand eschaffault au clos de Saint - Michiel , et illecq en spectacle , l'empereur couronné de trois couronnes , en habit impérial , accompagné du roy et des princes d'Allemaigne , ensemble de plusieurs héraults et officiers d'armes , partie non le volloir des estats pour avoir com-

mis certaines crismes , l'empereur mesmes proféra en langaige Thiois certains articles contenus en ung brieif, qui par lui fut dreschiré et rué jus de l'eschaffault. Le cinquième jour de septembre dégrada monseigneur Philippe de Clèves de son honneur, par ban impérial. Les estats illecq assemblez se trouvèrent plusieurs fois vers l'impérialle majesté, le roy et lesdits princes, que leur plaisir fusist de obtenir l'envoy de ses députez en France, pour obtenir l'entretenement de la paix de l'an quatre-vingt et deux, sans avoir regard aux infractions ne infracteurs d'icelle, avec abstinence de guerre durant le temps que les maclières se mectroient en train. Alors le roy pour se justifier, bailla aux députez des bonnes villes, certain libelle, dont, s'ensuivent les articles.

« Comme après le trespas du duc Charles, la ducesse Marie accorda aux Ganthois, par contrainte, leur souveraincté, par le moyen de quoi le roy Loys gaigna les ducez et comtez de Bourgogne, d'Arthois, Boullenois, Auxerrois; conquist places en Flandres jusqu'à ce que le roy prinst les armes, à la deffense du pays, et réduisit en Haynault les villes, pareillement en Luxembourg, autrement tout estoit perdu.

» Secondement, d'entre les Ganthois, la forme de mariage, la politique du roy des Romains, et mesmes luy donner terres et seigneuries, comme pour en jouir.

» Tierchement, ils ont été contre la

sonne du roy , et l'ont faict détenir, etconstrained l'impérialle majesté et les princes d'Allemaigne , de venir comme désespérez à grand puissance de gens d'armes , à l'occasion de quoi sont esté faicts domaiges en Flandres ; car se l'empereur n'eusist eu pitié du peuple , il l'eusist destruit et déserté de fons en comble.

« Au second article , comment le roy eut guerre contre lesdits Ganthois pour mambournie , dont il présenta estre. à droict pardevant le roy de France :

» *Item.* Après le trespas de madame , firent lesdits Ganthois , loix à leur volonté , tant à Gand , Bruges , comme Ippre , en dejectant ceulx que le roy y avoit commis.

» *Item.* Le roy estant à Gand , présumèrent faire officiers , lesquels le roy devoit faire comme mambourg , et voldrent deschasser les bons serviteurs du roy , en faisant son estat , et y mettre gens à leur poste , pourquoi le roy s'en partit et s'en alla en Hollande et Zeelande. Lesdits de Gand firent leur assemblé à Alost , où ils firent venir le roy sans besoingner sur sa requeste ; practiquèrent avecq aultres de leur sorte de faire venir en Gand l'archiduc et sa sœur , sous scellés de lettres bailliées à ceulx de Brabant , pour rendre l'infant à certains temps , et illecq fut conclud traictié de ~~maix~~ de l'an quatre-vingt et deux , et celui du ~~age~~ de madame Marguerite au roy de France. t requeste auxdits de Gand d'avoir expé-

dition de sa mambournie, à quoi ne poelt parvenir, se le firent jurer la paix, et firent tierce assemblée, où ils conclurent de tenir le roy en tutelle et en leur gouvernement. Le roy se partit et leur fit sommer de rendre la personne de monseigneur l'archiduc son fils, à quoi nonobstant les scellez, n'y vouldrent entendre; et pour éviter hostilité, leur fit offrir que s'ils vouloient rendre leurs scellez, il seroit content de estre à droict par-devant la mambournie. Riens n'y valurent ses offres, et fut constraint de faire la guerre, comme il fit, et recouvra son fils, à leur grant dommaige et destruction, et au grant danger de sa personne. La paix faicte en Gand et jurée par eulx, trois jours après le serment, en enfraignants icelui et oublians la guerre que le roy leur avoit faicte, se mirent en armes sur le marchié où ils se fortifièrent, vindrent à grande compaignie, avec artillerie, cuidans rebouter le roy hors la ville, lui prendre et tollir monseigneur l'archiduc son fils, lequel il avoit recouvré à grand labeur; mais ils furent contraincts de partir dudit marchié, par quoi ils avoient confisqué tous leurs privilèges; et nonobstant le roy leur pardonna. Le roy faict dire que les Franchois entrèrent es Flandres contre lui, à leur incitation, et qu'ils avoient volonté de livrer monseigneur l'archiduc en mains des Franchois, et avoit despendu plus pour les réduire en trois mois, que ne montoit l'emprunt des joyaulx pour lui engaigez; et que ledit domaine avoit esté engaigé

du vivant de madame , et s'il avoit ung an de paix , il rachèteroit tous les joyaulx. Dient ceulx de Gand que le roi en mandement et en scellé ne s'est intitulé mambourg ; dient que le roy faict monter les monnoyes , et le roy dit qu'il a baillé plusieurs mandemens pour les faire obtenir en bon ordre et riens n'en est faict. Dient que le roy n'a fait mettre les armes de monseigneur l'archiduc sur les deniers d'or ne d'argent et le roy dit qu'il les a mis avecq les siennes , en pays où elles ont cours. Dict le roy qu'il n'a eu ne levé en Flandres nuls deniers , que ce n'ait esté pour rembourser deniers empruntez pour soustenir la guerre contre les Ganthois , pour rédimer son fils de leurs mains , et pour la protection des frontières.

» *Item.* Les Ganthois ont diet que le roy a voulu prendre la ville de Bruges par la garde et ceulx de sa compagnie , et ne poelt estre véritable ; car ung jour avant la commotion de Bruges , les gens de la garde , et aultres gens d'armes , estoient hors de la ville , et le roy de rechef en envoya grande quantité dehors.

» *Item.* S'il eusist eu celle volonté , il l'eust piechà , fait , car il a eu plus de gens d'armes de guerre pour le faire qu'il n'avoit alors ; et aussi les descapitez à ceste cause n'en ont riens cogneuz : dist le roy , que ceulx de Bruges ne l'eussent jamais si destroictement tenus si les Ganthois ne les eussent assiste et incitez ; lesquels promectoient dons et offres affin de le transporter de Bruges à

Gand , et lesdits de Gand quirent manière de déchasser les officiers qui le servoient de bouche , pour bouter gens à leur poste. »

En ce temps, le jour Sainte-Croix, en septembre , le seigneur de Forest et aucuns gentils compaignons de guerre de la garnison de Douay , en nombre de quatre cents , se tirèrent vers la ville de Baspalmes , espérans l'avoir par eschellement , et se trouvèrent devant la muraille environ le point du jour , dressèrent une seulle eschelle. Entre les aultres , ung routier de guerre , nommé Jehan d'Arragon , monta premier , et eut suite de quatorze ou quinze compaignons seullement , qui descendirent aucuns en la ville , crians : « vive Bourgongne ! tuez tout ! » autres se tinrent sur la muraille. A ce cri , se resveillèrent les manans , ensemble la garnison qui pour lors estoit , et sortirent avant ceulx qui prêts estoient , et firent telle diligence , qu'ils furent au-dessus des eschelleurs et à la perte d'ung seul bourgeois. Et furent occis tant des devallez en la ville , comme ceulx qui furent trouvez sur la muraille , lesquels occis , mutilés et cruellement desplaiez , furent tous nus apportez sur le marchié et monstrez au peuple ung jour entier. Les aultres , frustrez de leur emprinse , retournèrent en leur garnison.

CHAPITRE CXCV.

Comment monseigneur Philippe saisit la ville de Bruxelles.

LA ville de Bruxelles favorisoit très fort à monseigneur Philippe de Clèves pendant ces divisions ; et aussi quand la gendarmerie du chasteau de Lickerke qui lors grevoit le parti du roy des Romains , se trouvoit en Bruxelles , elle estoit recueillie et riens ne leur estoit dénié ; la dame de Wimendal , espouse de monseigneur Philippe , estoit lors en la ville , demorant en son hostel. Advint le vingt-deuxième de septembre , l'empereur , le roy et les trois estats estans en Anvers , besognant au bien du païs , monseigneur Philippe qui peu de jours paravant avoit ignominieusement esté eschaffauldé par bannissement impérial , sans craindre la proximité de telle forte , noble et très redoutée puissance germanique , décorée des plus grands personnaiges du monde , se trouva environ huit heures au jour devant Flammes porte de Bruxelles , accompagné de cinq cents dix chevaulx , et séjourna illecq suractendant l'ouverture d'icelle jusques entre une et deux à l'après disner , durant lequel furent grandes assemblées de mestiers et parlements tenus de ceulx d'icelles qui lui favorisoient , et y eut beaucoup de reboutement pour doute de offenser les impérialle et royalle ma-

jestés ; mais finalement la plupart se consentit à lui donner entrée à l'heure dessusdite. Si marchèrent archiers en notable ordonnance , hommes d'armes notablement et richement accoustrez , héraults , trompettes et clars ; puis monseigneur Philippe , armé au cler-vue , manteline de drap d'or , les paiges fort en point , avironné de cinquante à quatre-vingts hallebardiers. Les Bruxellois montroient à son entrée signe de joie , qui toutesfois ne furent au-devant de lui. Il descendit à son hostel , et ses gens furent logiez tellement et à peu de noise , comme se ame n'y fusist survenu.

Entre ceulx de sa bende estoient aucuns Francoïses portant la croix droicte. Chose fort nouvelle estoit en Bruxelles ; car durant les précédentes guerres ne recevoient autres nations , et mesmes les Wallons tenant leur parti contre Hannuyers et autres avoient suspects , et hors de compte de bonne amitié à cause du lignaige , et toutesfois ils les recurent alors pour tuition de leur ville , ne quels fons ils y trouvèrent.

Ces nouvelles venues en Anvers , lendemain à la porte ouvrir , monseigneur de Walhain , messire Cornilles de Berghes , son frère , à grosse campagne se tirèrent hastivement à Malines , et ledit messire Cornilles print environ cent hommes en Malines , et entra en Vilnarde abandonnée d'aucuns Allemans qui s'estoient partis ce mesme soir devant , et avoient pillé et enmené chevaulx et tout ce que ravir povoient.

Monseigneur Philippe , Franchois et Flamens. Ganthois et Brabanchons tenant Bruxelles en fière arrogance contre le roy , furent souventes fois resveillés des Allemans , Hannuyers et aultres de leur bandè , et tenus tant serrés que sinon à grand dangier widoient le fort de la ville du quartier devers Villevorde ; et entre plusieurs escarmouches , qui se firent , advint , par un dimance , douzième jour d'octobre , que lesdicts Allemans firent une embusche de gens de cheval en ung bosquet estant entre Bruxelles et Villevorde , et envoyèrent leurs piétons allemans devant Bruxelles , afin d'attirer ceulx de la garnison hors de leur fort. Ceulx de Bruxelles voyans lesdicts Allemans , sortirent hors sans ordonnance de capitaine , sommairement aucuns mestiers et populaires qui jamais n'avoient veu bastons tirés , sinon en assemblée de ducasse. Gens de guerre , fort dolens de ceste manière de faire , les cuidèrent revirer en leur fort , ce que faire ne peulrent , ains se prindrunt à courre sur lesdicts Allemans , lesquels firent manière de fuir , pour les attirer à leur embusche , comme ils firent. Et furent illecq attrappés , prins et occis par ceulx de ladicte embusche jusques au nombre de trois à quatre cents. Les gens de guerre de Bruxelles , qui les suivoient , pensans que ainsi en adviendroit , doubtons aussi que fort grant nombre d'ennemis ne se fusist illecq embuschié , retournèrent sans peu de perte en leur logis ; car autrement estoient en adventure de demorer avec

leurs piétons , à cause d'une grosse bande d'Allemands qui venoit de Villevorde au renfort de ladite embusche.

Tost après la venue de monseigneur Philippe en Bruxelles, le chasteau de Geneppe fust saisi par ses archiers, qui prindrent cinq charriots chargez de marchandises appartenant à ceulx de Lille, qui revenoient de la feste d'Anvers, et prenoient leur chemin par Nivelles, pour éviter les pillards de Lickerke et ceulx de Bruxelles; et les marchans qui seurement volloient aller de place à aultre, prenoient saulf-conduit dudict monseigneur Philippe.

CHAPITRE CXCVI.

Aulcuns parlemens qui se firent en Bruxelles pour trouver traictié de paix; ensemble aucunes choses qui en ce temps advindrent.

PAR le consentement du roy et l'advis des trois estats assemblez en Malines, affin d'abolir la paix faicte en Bruges, fut crié et publié en Vallenchiennes, le jour Saint-Michiel, la paix de l'an quatre-vingt et deux, par tel si qu'il plairoit au roi de France, et d'aultre part l'abbé d'Affleghen, le seigneur de Volkestain, le seigneur d'Aymeries et le docteur Anette furent envoyez de par le roy vers monseigneur Philippe en Bruxelles, pour practiquer et trouver certain bonne paix des estats de Brabant et de Liège.

ceste cause, firent proposer devant ces desputez , que jusques au derrenier homme de leur pays , ne souffriroient le roi avoir gouvernement ; mais se retirast en Allemaigne et en la ville de Coulongne, lui feraient fin de cent mille florins du Rin ; et monseigneur Philippe demandoit avoir trois personnaiges hors des pays , et aulcuns s'inclinoient à la paix de l'an quatre-vingt et deux ; par tel si que nuls Franchois ne se tiendroient en ses pays , ne souffriroient lever tailles ne gabelles , si non es limites appartenantes au roy de France , à cause de souveraineté. Et après toutes ouvertures , ne fust riens besogné sur la paix.

En ce temps, le seigneur de la Gruthuyse , qui peu de temps après Pasques précédentes, allant en ambassade avec monseigneur de Ravestain pour la délivrance du roy , avoit esté prins par les Allemans estant en Halst, et mené prisonnier en Ripelmonde ; trouva manière d'eschapper par certaines promesses qu'il fit aux gardes, retourna en Gand avec lesdicts gardes, où il fut reçu à grande joie.

Environ le neuvième d'octobre , l'Impériale majesté, le duc Cristofle, le duc de Bavière et autres nobles princes de Germanie, chariots, baghes et grand nombre de piétons, se partirent de Malines, pour tirer à Diest, et de là en Allemaigne, et monseigneur l'archiduc demora en la garde de monseigneur Albert, duc de Sassen , fort révérend et très élégant personnaige, bon justicier, preux et vaillant aux armes, et qui,

en l'absence du roy, qui tost après tira en Allemagne, se conduisit vertueusement en la guerre, comme il appera cy-après par ses exploits dignes de mémoire perpétuelle.

En ce temps, dedans le chasteau de Lamotte-aux-Bois, advironné de Franchois, se tenoient en garnison trois ou quatre cents compaignons de guerre, comme sans chief de nom, souvent reconfortez par des lettres que madame la Grande leur envoyoit; mais non guaires d'entretenement. Toutefois, ils s'entretenoient de proies sur leurs voisins; et autour d'eulx estoient en aucuns villages neutres, qui les aidoint à vivre pour leur argent, et avoient entre eux toutes manières de gens mécaniques, comme marissaus, fébures, selliers, chaussetiers, pourpointiers, et autres nécessaires choses touchant la gendarmerie; et aussi les Franchois les resveillèrent souvent, et couroient jusques à leurs barrières. Ung jour leur fust nonchié par quelque ung que le seigneur des Querdes faisoit ramener de Flandres sommiers et baghes chargiez de vasselles et de drap de soie. Se mirent sus à toutes diligences, et tellement exploictèrent qu'ils ramenèrent gens, chevaux et baghes, et amenèrent sans perte nulle en leur fort, et lors trouvèrent grands plats d'argent, grandes tasses et draps de soie en telle habondance, que leurs pageastres habillez et revestus en furent comme petits princes, de robes et pourpointes et journées.

Le seigneur des Querdes envoya héraults et messagiers pour recouvrer sa vaisselle , parmi payant certaine somme de deniers , se recouvra partie de sa perte , et convint tellement avecq eulx , qu'ils se abstindrent de faire courir sus Franchois et Flamengs , et demorèrent en la place , stipendiez de ses deniers.

Monseigneur Philippe de Clèves estoit en Bruxelles , en grand bruit entre les Brabanchons alliez aux Franchois , accompagné de Flamens et favorisé des Liégeois , trouva manière parmi ses adhérents de tirer la ville de Nivelles de son parti , et y fit son entrée le vingt-quatrième d'octobre. Pareillement se mist au-dessus de Louvain , chief du ducé de Brabant , le seigneur de Chanteraine , chevalier de Rhodes , lors estant au chasteau de Louvain , tint avecq eulx comme garde et protecteur de la ville. De quoi plusieurs gens du parti du roy furent grandement esmerveillez ; car toujours fort vertueusement avoit milité en la compagnie du duc Charles , duquel avoit eu plusieurs charges et acquis loable renommée ; et après son trespas , sous la ducesse Marie , avoit recoeilli les nobles de sa maison , qui fut cause de sa ressource ; et depuis , sous le roy des Romains , lors archiduc , s'estoit trouvé en journée de bataille , rencontre , escarmuches et haults exploits de guerre , où il avoit acquis bruit comme léal chevalier sans reproche ; mais espérant faire service à monseigneur l'archiduc , se tint avecq ses Brabanchons.

En ce temps fust conleue et accordée une bonne et léalle trêve entre le roi des Romains, d'une part , et monseigneur Philippes de Clèves, les estats et membres de Flandres joints avecq lui, commençant le sixième de novembre et finant le quinziesme; réservez gens d'armes qui ne povoient entrer en nuls forts de parti contraire, tous exploicts de guerre cessants. Les conservateurs pour le parti du roy furent le duc de Zassen et le prince de Chimay; pour monseigneur Philippe, le seigneur de Chantheraine et sire Henri Suasure; et pour les membres de Flandres, le seigneur de la Gruthuyse et messire Adrien de Razenghen.

Ce temps pendant, ung ambassadeur de Portugal alloit et venoit de parti à autre, pour y trouver moyen de paix.

CHAPITRE CXCVII.

La dure rencontre que trouvèrent ceulx du chasteau de Licquerke.

LE seigneur des Querdes, grant baillly de Haynault, le seigneur de Molembais, messire Robert de Meleun, les abbés d'Aumont et de Bonne-Espérance, le prévost de Louvain, La Marche, Belle-Ferrière, Thoison-d'Or, aucuns conducteurs de gens de guerre, les desputez des bonnes villes de Mons, Valenchiennes Douay et aultres, assemblez à Malines pour trouver aucun traicté de paix, furent

congiez par le roy, et retournèrent en leurs limites tost après la solennité de la Toussaint.

Aulcuns marchants de la comté de Haynault et villes voisines, qui long-temps avoient séjourné en Brabant après la froide feste d'Anvers, pour seureté de leurs personnes, se boutèrent en leur compagnie, et arrivèrent premier que les nobles, de trente-six à quarante chevaulx en la ville d'Allost, où ils couchèrent la nuict. Ceulx de la garnison du chasteau de Lickerke, avoient illecq leurs espies, qui hastivement nonchièrent à leurs compagnons la venue desdicts marchands, ignorans la suite des nobles, ensemble les gens de guerre qui tost après y arrivèrent. Ceulx de la garnison du chasteau de Lickerke advertis du logement desdicts marchands, pensans iceulx non avoir autres conducteurs ni compagnie, misrent sus une bende de leurs gens, le nombre en trante à quarante chevaulx, bien en pointc, et cent à quatre-vingts piétons, picquenaires, coulevriers et arbalestriers, s'eslongèrent de leur fort une lieue, se tirèrent en une vallée sur le chemin d'Allost et d'Ath, suractendans leur proie. Les nobles de Haynaut prélats, députés des trois états, gens de guerre, marchands et autres partirent en notable ordonnance pour venir d'Allost à Ath, envoyèrent leurs avant-coureurs, qui trouvèrent partie de la garnison dessus dicte, et furent prins aucuns avant-coureurs. Les aultres qui eschappèrent, retournèrent vers les nobles, lesquels advertis du faict, se mirent en bataille. Thoisson-d'Or vestit sa

cotte d'armes, messire Beauduin de Lannoy, seigneur de Molembais, messire Robert de Meleun, Belle-Ferrière et autres, qui étoient faicts et nourris au mestier d'armes, se conduisirent notablement, rendans couraige aux prélats et marchands, qui n'avoient jamais esté à tels exploits; et lors vigoreusement deschargèrent sur leurs ennemis, donnèrent dedans les piétons, rompirent l'embusche, mirent chevaucheurs en desroy, deffirent picquenaires, et arbalestriers et couleuvriers, délivrèrent leurs avant-coureurs, occirent aucuns sur la place, prindrent prisonniers environ cinquante, lesquels ils amenèrent à Ath, où aucuns d'eulx navrez à mort rendirent leurs esperits, et les aultres donnèrent les fuyes, qui se saulvèrent en ung bosquet prochain. Ceste malle fortune advint auxdicts de Lickerke, parce qu'ils ne peurent perchevoir la grosse compaignie, pour l'interpos d'une montaigne dont ils furent couverts.

CHAPITRE CXCVIII.

La prinse du chasteau de Werselle et d'aucunes places à l'environ de Bruxelles.

MESSIRE Henry de Wythem, seigneur de Werselle, pendant le temps que monseigneur Philippe estoit en Bruxelles, se tira vers monseigneur chiduc d'Austrice, seigneur duquel il estoit cha
celui

chateau de Verselle, situé auprès de Bruxelles, celui de Brayne-Laleuwe et celui de la Folie, en grand dangier de périr, garnit, à toute diligence et à ses propres despens, lesdictes places de vivres, artillerie, compaignons de guerre et choses nécessaires à la tuition et conservation non-seulement desdicts chasteaulx, mais aussi de la comté de Haynault, qui lors n'estoit en nul point, sentant telles divisions, commotions et estranges besoingnes; et de faict, ledict seigneur envoya Philippe, son aîné fils, au chateau de Verselle, frontières aux ennemis, accompagné de nobles gentilshommes, pourvus de toutes besoingnes deffensives et pertinentes à soustenir siège. Autres compaignons se boutèrent aux chasteaulx de Brayne et de la Folie, lesquels par l'ardent amour qu'ils avoient à monseigneur l'archiduc et audict seigneur de Verselle, exposèrent leurs corps aux travaux de la guerre, et tant en une place comme en l'autre, ainsi que petits léons, Rolands et Oliviers, espriz d'un très grand hardement, exploictèrent plusieurs faicts d'armes très dignes de mémoire; tellement que par plusieurs rencontres, aguets, embusches et escarmuches, tindrent les Bruxellois en telle subjection, que, sans danger de leurs vies, n'osoient wyder leurs portes, sinon à grosse compaignie. Et d'autre part, nuls vivres de ce quartier ne povoient avoir adresse à la ville, au très grand dommaige, foulle, reboutement et honte des Bruxellois, lesquels con-

sidérans les intollérables pertes que leur firent lesdicts chasteaux, délibérèrent avec monseigneur Philippe, de assiéger, battre et démolir, assaillir, dillapider, ardre et destruyre ledict chasteau de Verselle; chargèrent gros engiens, artillerie, eschelles, bastons et instruments de guerre à ce convenables; assemblèrent grosse puissance de gens de guerre à cheval et à pieds; puis au son de trompettes, bannières desployées, se partirent en grand fureur, espérans de prime-face d'emporter ledit chasteau. Mais Philippe de Verselle, fils dudict seigneur, ensemble autres nobles gentilshommes, préavisez, asseurez et rangiez en leurs deffenses, monstrèrent bien que riens ne les doubtoient; car après plusieurs batteries, et que l'assault aspre et terrible leur fut donné, se deffendirent tant vigoureuement, par proesses et nobles faicts, que les Bruxellois furent contraincts de lever leur siège, en délaissant derrière plusieurs bastons, par nécessité de fuyr, chargèrent leurs morts et retournèrent navrez, honteux et confus dedans leur fort.

Ceulx de Verselles, voyant leurs ennemis confus retirez, redoublèrent en eulx force, cœur et proesse, et par plusieurs fois et subtiles emprinses, livrèrent bonne guerre à ceulx de Bruxelles; si les travaillèrent plus amèrement que devant, et tant les aguerrirent, qu'ils mandèrent nouveaulx engiens en France; et trois mois après ce premier siège, à puissance plus grande que dessus, vindrent de rechief assiéger ledict chasteau, qui fut horriblement

battu de gros engiens, dillapidé, rompu, et brisé, et cassé, tellement que possible n'estoit aux assiégés, qui ne veoient nulle apparence de secours, de tolérer si pesant fardeau sans estre vaincus. Si que, après avoir soustenu si cruel fouldre d'assault, dont aucuns d'eulx estoient morts sur la muraille, se rendirent à la volonté de leurs ennemis. Aucuns furent prisonniers, et les autres exécutez de froid sang; entre lesquels le capitaine d'icelui chasteau, nommé Ramilli, natif de Bourgongne, noble homme, preux et vaillant, qui, léalement et de très bon corage, avait porté lesdits assauts, fut prins et publiquement pendu sur le marchié de Bruxelles, au très grand desplaisir du seigneur de Verselle. Et oultre plus, iceulx, non assoufiz de leur furibonde vengeance, emportèrent par force d'armes le chasteau de Brayne-la-Leuwe, appartenant au seigneur dessusdit, lequel, tant pour ladicte place que pour aultre, ne pour argent, ne pour donner persuasion ou prière, ne poelt finir à ceulx de Mons, ne des places circumjacentes de Haynault, d'avoir de la pouldre de canon, pour quoi ladicte place fust de légier concquestée. Mais il eut si bonne garnison de gens, d'artillerie et de vivres en son chasteau de la Folie, que quelques menasche, batterie, embusche ou entreprinse que l'on y sceusist faire, il demora en son entier, qui fut la conservation, frontière et avant-garde du pays de Haynault; et ce provint par la prudence et vaillance desdicts compaignons illecq militant,

aux despens toutes fois du seigneur de Verselle.

En cemesme temps et de ce même train, Poldoghe de Barlaer, seigneur de Faulquewez, noblé, prudent et chevaleureux homme, desploia semblablement corps et biens, et chevances comme bon et léal serviteur au roy et à monseigneur l'archiduc son fils, pour assister aux invasions des ennemis, et regardant le grand desroy que plusieurs nobles hommes de Brabant et des pays voisins, fort estonnez de ceste perturbacion, se tenoient ès grandes bonnes villes pour sceureté de leurs vies, vacillans et non sachans à qui Dieu donneroit le prix de la victoire.

Ledict seigneur de Faulquewez se mit aux champs, assembla plusieurs gentils compaignons de guerre, stipendiez et payez de ses propres deniers; munit ses deux forteresses, Faulquewez et Hastempont, d'artillerie, vivres et aultres besongnemens propres aux deffenses; et en gardant l'honneur de son prince et de ses places par hardies et vaillants entreprinses, livra très aspre et continuelle guerre aux ennemis, souvent à leur grand péril et fort honteux reboubtement, et leur porta de si grant dommage, que nécessité leur fut exciter la puissance, force et subtileté à la destruction du chasteau de Faulquewez; lequel finablement fust par eulx prins, rasé, pillé, desmoli, abbattu et bruslé, ensemble aucuns molins, censes et maisons appartenans tant à lui comme à ses subjects, qui lui fut chose grieve à porter et dommage irré-

cupérable. Et quand ledict Pol se vist ainsi destitué de chasteau, molins, censes et maisons, ne délaissa pourtant de mettre les mains aux armes, ains redoubla force, hardiesse et coraige, et se bouta au chasteau de la Follie, où il fist, comme dessus, aspre, rudde et forte guerre aux Flamens; Francois, Brabanchons et Liégeois.

Ne suffisoit à monseigneur Philippe de Clèves, aux Bruxellois et à ceulx de leur parti, d'avoir vexé, perturbé, et travaillé en toutes façons que l'on pouvoit imaginer, ledict seigneur de Verselle; mais lui abbatirent, desbrisèrent et destruisirent jusques en terre une très belle, forte et riche maison, située en la ville de Bruxelles; vendirent les pierres, le bois, dissipèrent et buttinèrent les couvertures d'icelle, qui demoura place inhabitable, déserte et spectacle aux passans, qui enquirent la cause de ceste désertion, et lors réduisent à mémoire les Bruxellois la cause pourquoi, en détestant le seigneur de Verselle, qui toutes fois s'estoit monstre léal et sans reproche, fort bon serviteur à ses princes. Et oultre, plus lesdits Bruxellois, non sanchiez de lui avoir perpétré ces horribles dommages, lui bruslèrent et flammèrent et mirent en cendres toutes maisons, censes et babitations qu'ils peurent sçavoir et apperchevoir à lui appartenir.

Le chasteau de Bourgueval, appartenant aux hoirs de monseigneur le connestable, tenoit contre monseigneur Philippe pour le roy de Romains. Il

y avoit dedans environ vingt-six compaignons, des quels estoit un vieulx routier de guerre nommé Gaignage, jadis archier du duc Charles, fort bien jouant du traict à pouldre ; tellement qu'il occist quatre ou cinq des gens de monseigneur Philippe estant devant ledict chasteau. L'un desdicts compaignons assiégiez, saillit hors, et certiffia que le dict Gaignage et ses adhérents estoient mal sortis de vivres et de pouldre, par quoi ledict chasteau fust rudement assailli, prins et gagné ; et fust le dict Gaignage pendu lui cinquième, lequel fust fort plainct, tant pour son antiquité, comme pour ce que tousjours s'estoit montré gentil compaignon selon sa vocation.

Le chasteau de Hesse fust horriblement battu de courtaulx et de serpentines, tellement que finalement ceulx qui dedans estoient se rendirent par tels : que les compaignons de guerre widerent en leurs pourpoint, et les paisans s'en allèrent corps et biens saulves.

CHAPITRE CXCIX.

La prise du chasteau de Waurin , et l'appoinctement du seigneur des Querdes , et autres exploicts de guerre.

EN ce temps furent les frontières des pays marchinssans vers dicts Flandres, en grande misère et tribulacion du parti du roy des Romains; car, en faveur de monseigneur Philippe de Clèves, le seigneur des Querdes s'efforçoit en toute dilligence de subvenir aux Flamens, tant en gens de guerre comme de vivres; et de faict se tira sur la rivière du Lys, pour anéantir l'empeschement des vitailles, et subjuguier aucune forteresse garnie de Bourguignons, qui fort les adommageoient. Les Gantois d'autres costés faisoient le semblable, et assiégèrent le chasteau de Helchin, où se tenoient certain nombre de compaignons qui attendoient secours de ceulx de leur parti, lesquels en donnant approces pour les dessiéger, par meschief se noyèrent vingt-quatre ou trente, et les autres se retirèrent; et fut illecq Gérard de la Houarderie, qui, après la reddition du chasteau, fust mené et depuis décapité en la ville de Gand.

Le seigneur des Querdes ayant faict amas de quatre ou cinq mille hommes, assiégea le chasteau de Warin, assez fort et situé en marescaige. Si le fist tellement battre trois jours et trois nuicts en-

tiers, tant qu'il y fist tirer plus de trois cents cops de serpentines et courtaulx. Moreau des Guerres estant capitaine de la place, qui après ceste merveilleuse batterie se print à parlementer au seigneur des Querdes, et fist son appoinctement seul. Ceulx qui avec lui deffendoient la place, par la mort dudict Moreau se rendirent à la volonté du seigneur Des Querdes, qui en fist pendre la plupart. Moreau se convertit au parti de France, et changea de poil et de coraige, qui depuis fust par ses démerites, descapité en la cité de Cambray.

Le chasteau de Boisinboix se rendist sans cop férir; car impossible lui estoit de résister contre telle penssance. Le plat pays à l'environ estant lors en grand crainte, pour ce que les granges estoient plaines de biens, les nobles du pays divisez, marchandise estoit hors de cours; et d'autre part, les Franchois ne povoient mener vivres aux Flamens, sinon à main armée, pour l'obstacle des chasteaulx tenant le parti du roy des Romains, qui leur donnoient répugnance. Pourquoi, en ensuivant le traictié de la paix de l'an quatre-vingt et deux, fust conçu un appoinctement entre les parties. Le seigneur des Querdes fit venir vers lui ceulx de son conseil, les desputez de Lisle, Douay, Orchies. Si furent, pour Douay, l'abbé de Heuvin, Liétard et messire Thomas de la Papoire; pour Lisle, le seigneur Destrée et messire Jehan Franchois; et fut remonstré au parti des Franchois commenticeulx volloient subvenir à toute dilligence

aulx Flamens, et que si on leur donnoit empeschement, ils seroient si forts, qu'ils se mettroient au-dessus de tous les chasteaulx forts et passages qui leur donnoient encombrer, laquelle chose ne se pouvoit falire sans gastures de pays, à la très grand foule, perte et dommaige des Bourguignons; mais se l'on les volloit laisser passer, et permectre aller et venir paisiblement et marchandement par eauwe et par terre, tant en Flandres comme en limites de leurs chastellenies, gouvernances et bailliaiges, ils permecteroient semblablement ceulx desdicts gouvernemens, chastellenies et bailliaige de Lisle, Douay et Orchies, aller et venir en mettes et quartiers de France, et partout où bon leur sembleroit. Laquelle chose fut accordée et publiée, ainsi que cy-après s'en suit :

« Monseigneur des Querdes, marissal de France, lieutenant-général du roy es pays d'Arthois et de Piccardie, et au nom d'icelui seigneur, receu et rechoit les prélats, gens d'église, nobles, manans, et habitans des villes et chastellenies de Lisle, Douay et Orchies à la paix de France faicte en la ville d'Arras, au mois de décembre an quatre-vingt et deux, et à tous les poincts contenus et articles déclarez audict traictié de paix, tant l'abolition, retour aux biens, hantise et coincation de marchandise, que à tous autres poincts, privilèges et articles y contenus concernans les dessusdicts manans et habitans; et pource que depuis l'infraction de la paix dudict an quatre-vingt et deux, est survenue la

guerre entre le roy des Romains, père de monseigneur l'archiduc Philippe, duc de Bourgongne, et ceulx de Flandres, avec lesquels se sont depuis joincts monseigneur Philippe de Clèves, ceulx des villes et quartiers de Louvain, Bruxelles, Nyvelles et autres, d'autres part, ausquels a donné et donne faveur et ayde; lesdicts de Lisle, Douay et Orchies, s'emploieront de tout leur pouvoir à appointier, accorder et pacifier desdicts differens. Et néantmoins, pour évister toute occacion et matière de guerre, ils, du jour de la datte de ces présentes, ne se mesleront du faict de ladicte guerre, d'un parti ne d'autres, et ne donneront faveur, aide ou assistance, de gens, d'argent, de vivres ne aultrement, à l'ung ou à l'autre desdictes parties, ne à ceulx qui les adhèront à ladicte guerre, mais porront aller quérir de tous vivres pour eulx, et en toutes aultres choses hanter fréquentes et comuniquer marchandement et aultrement en chacune desdictes parties, et les habitans desdictes partis avec eulx, saulf qu'ils ne seront tenus de recepvoir gens d'armes d'ung parti ne d'autre, ne bailler passaige par icelles.

» En oultre, et en ayans joyssance des biens, rentes et revenus que les manans et habitans desdictes villes et chastellenies ont en partie et obéissance dudict roy des Romains, et desdicts trois membres de Flandres et leurs adhèrens, les manans et habitans de chacune desdictes parties auront pareillement plaine et entière joyssance

des biens, rentes et revenus qu'ils ont ès dictes villes et chastellenies, et toutes et quantes fois que l'on traictera de la paix générale d'entre le roi, pour lui, son royaume, pays, seigneuries et subjects, d'une part; et le roy des Romains, monseigneur l'archiduc, son fils, ses pays, seigneuries et subjects, d'autre part; et aussi entre icelui roi des Romains et les estats desdicts trois membres de Flandres et leurs adhérens, iceulx de Lisle, Douay et Orchies y auront leurs desputez et commis pour remonstrer toutes choses à leur cas, et eulx oys, ils seront comprins soubz la généralité dudict pays de Flandres.

» Et s'il advenoit que ladicte paix générale fust cy-après, par quelque occasion que ce soit, enfreincte, que Dieu ne voeil ! le traictié particulier desdicts de Lisle, Douay et Orchies avec le roy, ne sera pour ce tenu ne resputé enfreinct, mais demourera en sa force et vigueur, tant et si longuement que lesdicts de Lisle, Douay et Orchies, entretiendront léalement et sans fraulde, ladicte paix de l'an quatre-vingts et deux, et le présent traictié. Et se ceulx de Vallenchiennes, Mons et autres, tant des pays de Haynault, que des autres pais de monseigneur l'archiduc, se voellent déclarer à pareil traictié et appoinctement que ont lesdicts de Lisle, Douay et Orchies, ils seront receus en dedans le dernier jour de ce mois; et pour seureté de ces choses devant dictes, lesdicts de Lisle, Douay et Orchies bailleront leurs lèctres

et comme lieutenant du roy, d'entretenir aussi auxdicts de Lisle, Douay et Orchies, la paix de l'an quatre-vingt et deux, et aussi sur les mêmes censures et peines contenues audict traictié de paix; et demourront les scellez pour ce aultre fois bailliez, en leur force et vigueur.

» Et pour autant que ce présent traictié touche lesdicts monseigneur de Clèves et ceulx de Flandres, lesdicts de Lisle, Douay et Orchies bailleront leurs lectres auxdicts monseigneur Philippe et trois membres de Flandres, par lesquelles ils prometteront de, en leur regard et pour autant qu'il leur touche et à leurs adhérens, entretenir ce présent traictié; et semblablement lectres réciproques bailleront iceulx monseigneur Philippes et trois membres de Flandres pour eulx et leurs adhérens, auxdits de Lisle, Douay et Orchies, par lesquelles ils prometteront de leur entretenir ce présent traictié.

» Faict à Wanrin, par messire Jehan, seigneur de Haes. *Signé* Walleran Doinguies, bailli de Hesdin, chevalier; messire Jehan-Duffary, seigneur de Lambres, conseiller; et des requêtes de l'hostel du roy; mesdicts seigneurs à ce commis et desputez par monseigneur le marissal; en la présence d'Anthoine de Fontaines, escuyer, lieutenant de mondict seigneur Philippe; Jehan Utenhome, Guillaume Pippe, eschevins de Gand; révérend père en Dieu monseigneur l'abbe de l'Oost; sire Charles Doinguies, che-

valier, seigneur Destrée; messire Valentin de Berseres, chanoine de Lisle, messire Jehan Domesens, lieutenant-général de la gouvernance; messire Jehan-Franchois, conseiller; Jacques de Laudan, eschevin, et Mathieu Raimbault, procureur de la ville d'Orchies.

« Faict comme dessus le treisiesme de novembre, an quatre-vingts et huit. *Signé* De la Forge. »

Cest appointement pleust aux parties et souverainement à ceulx de Lisle, Douay et Orchies, tant pour saulver les biens du plat pais, que pour avoir marchandise son cours, et recouvrer des vinsqui desjà estoient faillis èsdictes villes, parmi tant que quant il plairoit au roi et à monseigneur l'archiduc son fils, leur commander et appeler à son service, ils le feroient comme vrais et léaulx subjects; et se firent fors d'avoir adveu et consentement du roy des Romains, dedans ung jour nommé, comme ils firent avec plusieurs articles qui seroient longs à réciter.

Cest accord fut accepté des parties, et les seigneurs de Santes, d'Estrées et aultres nobles chevaliers de Lisle, jurèrent solempnellement tenir ledit appointement; mais messire Baulduin de Lannoy, gouverneur de Lisle et chastellain du chasteau, pour requeste que l'on lui sceussit faire, ne se volut assentir. Pareillement firent debvoir ceulx de Douay et Orchies. Autres bonnes villes voisines, comme Vallenchiennes, Mons et Ath en Haynault, scahant cest appointement furent fort esmerveillez

et trop plus de Douay que Lisle ; car Douay , sur toute ville de frontière fort menachiée des François , estoit celle qui , le plus fièrement soi defendant , avoit monstré barbe aux ennemis , ne jamais pour quelque dangier , assay ou force que l'on lui fest , ne s'estoit esbranlée , ains estoit demorée en son entier , ferme comme ung pillier , et estable comme une roche immobile , dont elle avoit acquis bon bruit , honneur et gloire ; et de tant soudainement estre condescendue à cest accord ne se pouvoient lesdites bonnes villes à l'environ assez ne trop esbahir. Se prindrent en grand desdaing les villes de Douay et Orchies , pourquoi aucuns manans garçons voloient préder et pillarder les appendances desdictes villes , lesquelles furent contrainctes de monstrier par mandement la licence , congié et adveu du roy des Romains et de monseigneur l'archiduc son fils , lequel mandement fut publié esdites villes voisines , et lors paisiblement usèrent de leurdit appointement.

En ce temps monseigneur Philippes de Clèves , accompaignié de deux cents chevaux ou environ , se partit de Brabant pour aller vers le roy de France , et pour ce qu'il estoit bienvoeillant de Cambray qui lors estoit neutre , ceulx de la ville sentant son approche , et qu'il devoit passer par la cité , se dispoient d'aller au-devant de lui. L'abbé de Saint-Aubert , et aucuns desputez de l'église et de la ville lui supplièrent que si son plaisir estoit d'entrer en la ville de Cambray , ce fusist seulement à quarante chevaux , car autrement

ils seroient indignes d'ung parti et d'aultre. A quoi il respondit que quand il tenoit le parti au roy des Romains, il entroit à soixante chevaulx pour son état, et que maintenant il alloit vers le roy de France pour le bien des pais, et que si on ne lui souffroit entrer toute sa compagnie, il s'en loeroit au roy de France. Et dict ainsi que quant ung prince du roy des Romains se trouveroit à Cambray à autant de nombre de gens comme il volloit entrer en la ville, le roy de France n'en seroit mal content. Se fut logié dedens Cambray lui et sa compagnie, et lors monseigneur Philippe envoya ses lettres à Anthoine de Longchamps, capitaine de Bouchain, affin qu'il lui rendesist la place, laquelle autrefois lui avoit faict avoir. Ledit Anthoine print jour de lui conseiller, envoya copie desdites lettres à ceulx de Vallenchiennes, ensemble partie de son conquest, et de faict demoura ferme sans lui rendre.

Quecquelevan, capitaine d'Arras, le bastard Cardon, le seigneur de Vaulx, le Veau de Bournoville, Anthoine de Fontaine et Pierre de Belleferrière, accompagniés de trois mille hommes, prindrent le chasteau de Pas, à Avesnes, où guaires de gens ne trouvèrent, puis se trouvèrent devant le chasteau d'Escandeuve, qui lors tenoit pour le roy des Romains; ils le battirent de trois courtaulx, deux serpentines et aucunes bombardelles et perchèrent ledit chasteau. Philippe de Belleferrière, capitaine de la place, estoit lors à Vallenchiennes, et vingt-quatre compaignons qui dedans

estoyent , se rendirent leurs corps saulvez et tout et de biens que emporter porroient. Et ledit chasteau d'Escandeuve fut rendu à messire Jean de Meleun, qui lors avoit espousé la fille de messire Jacques de Luxembourg qui , vrai héritier , en estoit.

Item. Ils prindrent l'esglise de Haussi, la tour de Caudry et aultres places à l'environ.

En ce temps estoit une grosse ambassade d'Angleterre vers le roy des Romains estant en Hollande où il réduisoit à son obéissance le pays et le seigneur de Montfort qui avoit saisi Rotterdam , Delft et aultres places au prouffit de monseigneur l'archiduc et au nom de monseigneur Philippe , comme il disoit.

Item. Après que les Franchois furent au-dessus d'Escandeuve, ils se mirent en guise de ladres et de povres femmes sonans leurs clicquestes, montrèrent sur trois charriots, se tirèrent vers le chasteau de Werchin à l'heure de dix heures au jour, et iceulx armés à la couverte, avec la suite de gens de cheval et de pied, ravirent prisonniers et bestiaux, chargèrent leurs charriots de baghes et retournèrent en leurs forts.

Environ ce temps advint que Gracien de Guerre, fort expérimenté au mestier d'armes, accompagné d'une bonne bende de Franchois, se tira devant la ville de Walcourt qui lors tenoit pour le roy des Romains , et pour ce qu'il la trouva foiblement munie et de petite résistance, il la saisit et tint une espace, à la grande foulle des Bourguignons

voisins. Et de saict les gens dudit Gracien , tant à cheval comme à pied , se logèrent en un village illecq prochain , où ils commirent tous les desrois et insolences que l'on porroit penser. Ce parvenu à la notice du seigneur de Chievres , lors florissant en prouesse , autant recommandé que nul autres de son eage , fit ung amas de gens de guerre pour les desloger ; manda Ferry de Nonnel , qui pareillement estoit fort stillé et subtil en armes , joindit avec lui ses gens fort bien en point , prêts à la torche et bien enseignez de ce qu'ils debvoient faire. Vint en son aide le prévost d'Estrées , qui semblablement avoit aucuns compaignons assez coragieux et lors tous ensemble se tirèrent vers ledict villaige , fourrèrent et donnèrent dedans lesdicts Franchois , qui furent à cop deffaicts et mis en desroy , monstrèrent le dos , se convertirent en fuyes , et furent vigoureusement rembarrez , ferrans , battans dedans leur fort de Walcourt. Et furent en ce faisant aucuns d'eulx occis , aucuns navrez et les autres prisonniers , entre lesquels ung mignon du capitaine fut détenu , qui estoit audit Gracien ; et d'autre costé George de Marquette , lieutenant de Ferry , fut prins à la chasse ; et furent incontinent rendus tous armez , homme pour homme.

De ce très dur deslogement et fort exploit de guerre , fut Gracien de Guerre grandement esmerveillé. Il se trovoit en une petite meschante ville , ses gens occis , navrez , prins , rembarrez de toutes chevaleureuses mains , et petitement accompanté

du remanant devant lequel il tint ung petit parlement assavoir qu'il avoit à faire. Ses gens lui conseillèrent d'habandonner la place, considéré ceste piteuse maladventure, et lors se print à dire :
» Jamais là, Dieu merci, ne fut mal fortune en
» guerre, ne prins, ne navré, en laquelle j'ai été
» nourri dès ma tendre jeunesse jusques à l'eage de
» cinquante ans. Possible est que j'aurai, comme
» ont eu les aultres, quelque jour un dur et lourd
» reboutement. Se l'heure est venue, je m'offre à
» le recepvoir; j'aime autant maintenant que plus
» actendre, et en brief jour mourir que longue-
» ment languir; et à tant je suis délibéré de sé-
» journer en ceste place, quoiqu'elle soit mal
» accoustrée. » Et demeura illecq ferme et estable
attendant la grippe de fortune, monstrant visaige
et barbe à tous ses ennemis.

CHAPITRE CC.

Réduction d'aucunes places au West-Flandres.

En ce temps se tenoient à la fois en la ville de Dunckerke et au West-Flandres, messire Georges Ebestain et Denis de Morbecke, vers lesquels uns bourgeois de St.-Omer pourchassans la reddition de la ville, envoyèrent souventes fois, pour luy en parler. Mais par ce temps là, le duc de Bourgogne, qui estoit à Paris, envoya vers eux un homme de bien, lequel leur dit : « La ville de Dunckerke n'est point pour les Flamens, fut conquise par le duc de Bourgogne, lequel accompaigné

de trois cents compaignons, montèrent une nuit sur l'eau en deux bacquets, se trouvèrent devant Dunckerke, qui de riens ne se gardoit pour la proximité de la mer, se mirent au-dessus du guet si foible qu'il estoit, ouvrirent une porte, gagnèrent la ville, et se mirent au-dessus du pont Rowart, une forte place avironnée d'eau, où s'estoient retirés deux ou trois cents Flamens, qui furent vivement assaillis par les gens dudit capitaine entrant en l'eau jusques au col, et finalement rendus à l'obéissance du roy. Semblablement, Guistelle, un gros villaige fortifié de palis et fossés parsons, où il y avoit de quatre à cinq cents hommes bouttez en une forte église, fust prins de vif assault, aucuns occis, les autres prisonniers. Jacques Rocquemme, un vaillant homme de guerre, qui audit assault avoit la conduite de l'estandart de messire Charles, eust les cuisses perchiées d'une picque. Messire Reginalme le Conte, secrétaire du roy des Romains, qui, par le bon zèle, fervent et amour qu'il avoit à la querelle, avoit habandonné la plume et la chancellerie, et s'estoit monté de trois forts bons chevaulx, armé de pied en cappe, comme un gentil vassal, se monstra si vaillant à cest assault, qu'il fust rué d'une pierre et renversé en l'eau, en fort grant dangier de sa vie, et après qu'il fust bien baigné, fust recoeilli par Tassin du Croq, un puissant homme d'armes. Pareillement furent prises par force d'armes et par lesdicts capitaines, les esglises et places de

Wormeesseon et autres, qui ci-après viendront en compte.

En ce temps, monseigneur Philippe de Clèves, à grosse compaignie de gens de guerre, où estoient le seigneur des Pierres, le bastard Cardon, et autres tenans le parti des trois membres de Flandres, se trouva devant Nieuport, et envoya aucuns héraults portans certaines lectres à ceulx de la ville, remonstrant comment l'empereur, le roy et les princes d'Allemagne, s'estoient eslongiez des pays contendans, affin qu'ils voulsissent adhérer aux membres dessusdicts. Ausquelles lectres, persuasions et remonstrances, iceulx ne se volurent consentir, entendre, ne condescendre, et, que, plus est, ne donner response. Mais à toute diligence, mandèrent de nuict Denis de Morbecke, Jennet Wart, Philippe de Cornille, messire Guillaume de GrisePierre et aultres, lesquels venuz audict Nieuport, livrèrent fières, et grosses et aspres escarmuches aux Flamens, Franchois, tellement que, à la première recousse, le seigneur des Pierres fust navré d'un traict, et ramené en Bruges. Tost après se deslogea mondict seigneur Philippe, ensemble sa compaignie, et par l'adventure d'aucuns mariniers d'Hostende, trouva à l'entrée de la mer ung passage quasi incongneut, et duquel n'estait mémoire que jamais homme n'y estoit passé ne de pied ne de cheval; et lui fust ce passage si propice, qu'il y mena son charroy et artillerie, puis se tira au West pays, où il

trouva le seigneur des Querdes, et ensemble prindrent par appointement les villes de Berghes, Saint-Winoc, et de Bourbourg. Dudict Bourbourg estoit capitaine Jacques de Foulquesale de la Moroiden Hollande, souverain bailly de Flandres, qui se retira à Nieuport, où il fust capitaine. Après la reddition desdictes villes, où les Francois boutèrent bonne garnison, monseigneur Philippe et le seigneur des Querdes se partirent l'ung de l'autre; mais ledict seigneur Philippe à toute sa bende retourna devant Nieuport, et de rechief envoya à ceulx de la ville ung sien furni de lectres contendant de venir aux fins précédens, auxquelles ne se voulurent iceulx consentir, et que plus est, ledict hérault fut affublé d'ung manteau sur la teste; et avec ses lectres closes, fust chargé sur ung bateau et mené au roy des Romains.

Nonobstant ceste rudesse, monseigneur Philippe repassa ce destroit que premier avoit passé par ung sa bende, entre neuf et dix heures au jour; et après plusieurs escarmuches faictes, il se retirace même soir vers Ostende; gissant à deux lieues de Nieuport. Et le lendemain, icelui adverti qu'il venoit grant nombre de bateaux garnis d'Allemands pour entrer dedans Nieuport, desquels Allemands estoit conducteur Melchior Van Masumster, souverain de Flandres; et pour donner résistance, obvier et deffendre lesdicts Allemands, monseigneur Philippe fit préparer audict Hostende de dix-huit à trente navires furnis de gens d'armes qui singlè-

rent en mer. Si abordèrent ensemble Allemans , et Flamengs , et Franchois ; mais guaires n'adommagèrent l'un l'autre. Et quand monseigneur Philippe percut que riens ne povait prouffiter , il envoya une femme à ceulx de Nieuport , leur dire et advertir que s'ils recevoient lesdict Allemans , il leur destruiroit leur havre , comme il fut destruit peu de temps après que le siège y fut mis. Toutes fois lesdicts Allememans prindrent terre pour loger à Nieuport , dont il sourdit fort grant et horrible murmure , assavoir s'ils entreroient en la ville ou non ; car la pluspart d'icelle avoient délibéré les loger au dehors. Néanmoins , par le moyen de Jehan Turpin , bourguemestre de Nieuport et autres gens de bien , ils furent subtilement et de nuict boutez en la ville , et de là en avant firent bonne guerre à leurs voisins adversaires ; car , lendemain de leur arrivée , prindrent une forte maison nommée Gempleume , estant à une lieue près d'eulx , et firent grosses conquestes au plat pays , tant d'esglises , forteresses , bourgaiges et chasteaulx , comme d'autres places à l'environ. Et tost après , se trouvèrent à Nieuport , pour le roy des Romains , messire Georges de Bestain , Flancquestain et autres ; et d'autre part le chasteau de Grimberghe , situé auprès Villenorde , où se tenoient Jehan de Nosfchastel et Pierrequis de Wardone , avecq aucuns nombres de compaignons , fust assiégé par le duc Albert de Zassen , le seigneur de Walpin , sire Cornilles de Berghes , et les Allemans , et

tellement advironné et battus d'engiens, que ledict chasteau fust rasé par terre, et se rendist ledict Noefchastel, ensemble ses compaignons, à la volonté du duc de Zassen, et lendemain, que fust le jour de Saint Pol, furent menez prisonniers à Villnorde et à Malines.

CHAPITRE CCI.

La réduction et reprise de Saint-Omer sur les Franchois

COMME la gallie fluctuante en mer, agitée du vent impétueux en absence du vray pilote et patron, se troeve en dangier de péril, se n'est par la souffrage des glorieux saints ausquels, pour implorer grâce à Notre-Seigneur, se recommandent les pélerins et mariniers illecq bersauldez de peur et doléance; semblablement les pays du roy des Romains et de monseigneur l'archiduc son fils vacilloient à tous letz, acoeiliez et aguillonez du subtil vent de France, qui ne procurait sinon les abismer au gouffre de perpétuelle servitude, se la ville de Saint-Omer, par les ennemis malicieusement surprinse, n'eusist esté comme miraculeusement reprinse et réduite au vray train de son naturel seigneur; car le peuple des frontières estoit tellement oppressé de longue pestilence de guerre, que besoiing fut à ceulx de Lisle, Douay et Orchies, le roy des Romains, eslongié de ces

marches , condescendre au traictié que dessus est recité. Et d'autre part , ung petit avant la reduction , le seigneur des Querdes , marissal de France , fabriquoit amis , et marteloit en Tournay aucunes conceptions de paix , affin de faire le residu à sa cordelle. Et de faict , envoya certaines lectres à Vallenchiennes et villes voisines , contenans certaines ouvertures ; ausquelles lectres ne fust donné quelque responce ; mais Nostre-Seigneur en disposa autrement ; car ce temps pendant survint la réduction dessus dicte , qui fust telle.

Dès le mois de mai paravant l'emprinse achevée , Jehan Faucquest , natif de Nelles en Boullenois , homme fort subtil , assez éloquent , et bien couchant par escript , premier et principal moteur deladicte induction , Pierre Taillefer , Anselot Quartier , et Rolant Allemant , bourgeois de la ville dudict Saint-Omer , tous quatre bournisiens , se trouvèrent à l'hostel dudict Faucquet , et fort affectez à la querelle du roy des Romains et de monseigneur l'archiduc son fils , firent illecq entre eulx leurs piteuses doléances des Franchois , fort superbes , haultz , estonnez et plains de jactance , qui très angoisseusement angarioient les habitants de la ville , comme jadis les enfans d'Israël furent durement oppressez des Égyptiens ; et leur estoit un très dur contrecœur et desplaisant rencontre , de veoir à l'œil journallement ce que le cœur haioit amèrement. Donc pour estre quicte de telle misérable captivité , et resjoir le peuple languissant en ténèbres d'angoisseuse

mélencolie, et souverainement pour l'honneur des princes, prouffit et salut des pays, imaginèrent par quel moyen ils feroient leur emprinse; et après plusieurs inventions développées, délibérèrent d'aventurer leur force et chevance à les faire et mettre à finale exécution, et de faict, promirent et vouèrent à Nostre-Seigneur de faire le voyaige de Jérusalem, après ce qu'ils seroient à fin de leur intention, moyennant la grâce et subside de leurs princes et seigneurs naturels. Et pour ce que possible ne leur estoit d'eux-mesmes achever le faict sans en advertir aucuns personnaiges de guerre, ils conclurent ensemble d'aller vers Jacques de Fouquesold, lors bon pour le roy, capitaine ès limites de Bourbourg, Gravelinghes et Furues, natif comme eulx de la comté de Boulongne; mais pour avoir saulf-conduit lui envoyèrent premier certaines lectres contenant leur conception, et ledict Jacques leur rescripvit en baillant ledict saulf-conduit, qu'ils se trouvassent auprès de Calais, en ung villaige nommé Coulongne, où les quatre dessus nommez comparurent, et illecq trouvèrent Edmond de Regny, que ledict Jacques avoit envoyé pour les recevoir et les remener vers lui au chasteau de Gravelinghes, où ils coincquèrent ensemble longuement, querans facil moyen pour parvenir à leur attaincte. Pour résolution finale, conclurent que, moyennant la grâce de Nostre-Seigneur, et l'aide de ceulx de la ville, qui bons estoient pour le roy et monseigneur

L'archiduc son fils , les gens de guerre prendroient ladicte ville par la porte du Haut pont , tant pour ce que la muraille estoit illecq fort basse , que pour ce que les manans de hors ladicte ville estoient affectez de ce faire , et de legier l'on recouvreroit baulx eschielles et aultres choses. Mais pour ce que la matière estoit de grant poids , et touchoit fort l'honneur ou blasme du pays , tant pour l'adresse que pour la faulte , ledict Jacques ne se volutingérer de la conduire sans en advertir le roy , et promit brief lui en rescripre , et la responce oïe , leur feroit scavoir son bon plaisir. Et à tant separ tirent de lui , retournèrent à Saint-Omer , espérans venir à chief de leur intention , et pour avancer la besongne , desvelopèrent le secret de leur intelligence à ceulx qui sentoient avoir les corages enclins à la croix bourguignone , comme Pierre Sapience , messire Marant , serviteur de monseigneur de Saint-Bertin , et autres estans dedans la ville et dehors , qui ci-après seront desnommez.

Après avoir conquis et accumulé aucuns bourgeois esprins de bonne volonté , fort desirans venir à chief de leur concept , envoyèrent plusieurs lettres à Jacques de Foucquesole , qui fort pesoit et prolongeoit la besoingne , quérant excuser ensemble plusieurs évasions dont lesdicts bourgeois fort troublez et attediez , doubterent qu'il ne fusist refroidé. Et de faict envoyèrent vers lui , lors estant à Furnes , Pierre Taillefer , auquel il promit in-

failliblement venir faire ladicte emprinse. Et ce temps pendant envoya certaines lectures touchant ceste matiere, vers monseigneur Philippe de Ravestain, pour lesquelles Jehan Fauquet, qui les avoit escriptes, fut depuis en grand dangier de sa vie; et retourna la chance tellement, que Jacques de Fouquesole, seul premier adyverti du faict, et auquel chacun des inventeurs se confioit totalement comme chief, principal capitaine et conducteur de l'entreprinsse, fit serment aux Franchois et aux trois membres de Flandres, dont lesdicts bourgeois furent fort en grande tribulation et soussi, et, que pis fust pour le reboutement de la réduction, lui venu à Saint-Omer, fit fortifier le quartier du Haut-Pont, qui estoit le plus propre et lieu convenable pour prendre la ville, fit hausser la muraille, fit doubles fossez, grosses baies d'épines à l'environ, pons-levis, et nouvelle herse sur l'eauwe.

La conversion dudit Jacques, qui soudainement se fit de croix crombe en croix droicte, de saint Andrieu en saint Denis, et de Bourguignon en Franchois, donna telle terreur d'espouvantement aux compaignons qui leur avoient descouvert le secret de leur intelligence, qu'ils ne sçavoient plus desquels, et leur sembloit bien que en sa bouche gisoit de leur vie l'abreviation. Et pour vivement cognoistre la resolution de son couraige, Jehan Fauquet, Pierre Tailleur, par commun advis de ceulx de la sorte, voyez vers

lui, et par faintise dirent que tous leurs compaignons, qui paravant prestendoient furnir l'emprinse dont il estoit adverti, s'estoient rendus fuytifs et absentez hors des pays, craindans avoir danger de leur corps, et eulx deux estoient seulement demorez, tout délibérez de ce faire, se par lui en estoient conseillez, humblement requérans que son plaisir fust de leur déclarer sa volonté. A ce respondit ledict Jacques, qu'ils demorassent hardiment en la ville, rappellassent leurs compaignons, et que de ce qui avoit esté dict, faict ou pourparlé entre eulx, jamais griefs n'auroient de par lui, ne par homme quelconque de sa compaignie; ains tenoit le faict pour tout aboli, hors de mémoire, et comme se jamais riens n'en eust esté; et d'autre part, il lui promirent que jamais ne se mesleroient de telle chose faire.

Et sur ceste responce, promesse et assurance, se admonstrèrent sur les rues ceulx qui faindoient estre dispersés. Néantmoins, Rollant Allemant dessus nommé, fust redargué des autres, pour ce qu'il avoit révélé certain secret, il se desserra des autres, se parti de la ville, où il ne retourna jusqu'à ce qu'elle fut totalement réduite.

Nonobstant les choses ci-dessus récitées, la secrette compaignie et les bourgeois de leur alliance, enflambez d'ardant désir qu'ils avoient à la récupération de la ville, en postposant dangier de mort, peine capitale du crime de lèse-majesté, laquelle ils povoient encourir, s'ils eussent esté attains coul-

pables et vaincus du faict, persistèrent en leur poursuite, et peu de jours après, se trouvèrent à l'hostel de Jehan Fauquet, où conclurent envoyer une femme vers Denis de Morbecke et Jennet Willart, leur notifier par escript tout ce que faict avoit esté. Et après ledit Denis de Morbecke, noble escuyer, natif de ce mesme quartier, fort affecté à la querelle, et que ledit Jennet, pareillement desirant le reboutement des ennemis possessant la ville, eurent visité le contenu des lettres et entendu le cas, ils mandèrent auxdits bourgeois, que pour l'honneur et prouffit de leur prince, et recouvrance des pays, ils s'emploieroient à la réduction; et de faict en advertirent messire Georges Obestain, natif de Trente en Allemagne, très vertueux chevalier, fort renommé, et fort expérimenté de la guerre, qui fort honorablement s'estoit conduit ès charges que le roy de Romains son maistre lui avoit baillé ès mains. De ceste responce, et du bon vouloir qui fust offert par Denis et Jennet, espérans qu'ils estoient fermes, inflexibles et non corrumptables, fust la secrète compaignie fort resjoye, et les compaignons d'icelle plus animez que paravant en la poursuite avoient le fort de la ville en leur imagination, pensans nuit et jour en quel endroit de la muraille les gens de guerre auroient plus facile entrée, vu que le quartier du Hault pont propice à ce faire et qui sembloit le plus foible, estoit fortifié au double; et porta l'avis de la conception que l'ennemy se feroit entre

la porte Bourlisienne et une nouvelle tour ès fossez, illecq faits dès que le seigneur de Beure estoit capitaine de la ville. Et pour ce que Laurens Cliquenbonne, beau-frère de Jehan Deulle, grand ami du seigneur de la Flotte, avoit la clef des tours de ce quartier, fournissant le guet de charbon et chandeille, l'on trouva manière de lui ouvrir le guet de la secrète compaignie, et fut tellement persuadé, que légèrement se condescendi de y besongner le mieulx que possible lui seroit, jura et affirma les assister, aider et conforter.

Les compaignons voians le bon zèle qu'il avoit en ceste matière, furent tous resjois; et pour démener l'effect à bonne fin, envoyèrent par plusieurs fois vers Léon Denis et Gennet Willart, où ils trouvèrent un nommé Angoulle, auquel, par le consentement des aultres, il descouvrit son fait, et ledict Angoult se tira vers le roy des Romains, auquel il récita la bonne affection que ceulx de son parti avoient à réduire la ville de St.-Omer. C'est assavoir par quelle fachon, et par quels gens, et par quel lieu et en quel temps, très humblement suppliant à sa majesté royale, que son plaisir estoit de mettre la chose en finale exécution, ses bons bourgeois subjects bienvoeillans et favorisans en sa querelle fussent garantis et préservez sans être perturbéz ne molestez par les gensdarmes; ce que le roy promit faire volontairement, et bailla audit Angoult son scellé, affin de plus asseurement procéder en la besongne. Ledit Angoult fit plus longue demeure en ce voyage

que les compagnons n'espéroient , dont ils furent en grief soussi , doubtans le reboutement de leur exécution; et envoyèrent ledit Faucquet et Anselot chercher en la ville de Guisnes pour enquérir de son retour ; mais riens ne trouvèrent et retournèrent en St.-Omer , fort ennoyeux , tristes et mélencolieux , et ceulx qui estoient les plus ardans et eschauffez de la ville reprendre , devindrent lors les plus craintifs et refroidiés de l'entreprendre. Et néantmoins demouroit tousjours en leur couraiges une estincelle d'ardant désir et de persévérance, qui jamais ne fut estaincte, mais les resveilla tellement, que de rechief ils envoyèrent Laurens Clencquebonne et Pierre Taillefer en la ville de Guisnes, où ilstrouvèrent leditAngoulle, qui les recoeilli à grand joye, leur monstra le scellé, le consentement et licence du roy, par mandement patent. Et adoncq furent tristes cœurs désolez amiablement consolez ; et après de vises promesses et advis sur ladite matière , rapportèrent les bonnes nouvelles à leurs compagnons languissans en ténébreux desconfort, ou comme ames du purgatoire désirañs allégement de leur doléance angôisseuse. Lors devindrent gens versaudez corageux, fermes et hardis , et affin de mettre à exécution, sans longuement traîner leur project concept, envoièrent de rechief Laurens Clencquebonne en la ville de Dunckercke vers Denis de Morbecke, Jennet Willart, Angoulle et autres, affin d'advertir de certains signes et enseignes qu'il y avoit de faire par dedens la ville aux

hors , à l'heure et jour de l'entreprinse , qui fut le onsiesme de febvrier an mil quatre cent quatre-vingt-huit. Et entre les aultres signes fut dît qu'une partie des bienvoeillans bourgeois , manans et aultres alliez de la secrète compaignie, désirans le parfaict de la queste, seroient à l'heure par eulx prinse sur la muraille, en une tour à l'encontre des Chartrois , et pour notiffier leur bonne diligence aux gens de guerre, illecq arrivez et expectans la bonne fortune, monstreroient par trois fois une chandaille, et iceulx du dehors pour notice et asseurance de leur venue , feroient ung chat braire.

Pendant le temps que gendarmes se préparoient et que ceulx de la ville multiplioient leur nombre, plus desirans la journée de l'entreprinse que n'est la dame des nopces la solemnité de ses espousailles , survint un reboutement par lequel le train fut en adventure d'estre rompu ; car maistre Jehan Caron , lors mayeur de la ville , appella ledict Fauquet en l'esglise de St.-Omer , et lui dict comment il estoit bien adverti que plusieurs fois s'estoit trouvé ès villes de Calais , Guisnes , Furnes, Dunkercke et Gravelinghes, pour vendre la ville de St.-Omer aux Bourguignons, avecq lesquels il avoit intelligence, par quoi il estoit fort noté de prodicion , et le cas bien élucidé il avoit commis crisme de lèse-majesté. A ces mots qui debvoient être fort cuisans à ceulx qui démenoient ceste manière, ledit Fauquet, sans estre altéré ne de couleur de maintieng , mais comme ferme , constant , et sans coulpe , respondit bien et franche-

ment audit mayeur, que jamais n'avait pensé telle marchandise faire et que ceulx qui tel advisement lui avoient mis avant, estoient envieulx, mensongiers et détracteurs, dignes de recevoir le tourment et mortelle paine, telle qu'il auroit mérité s'il estoit vaincu de ce crime. Et pour coulourer son faict, offroit mettre son corps prisonnier pour débattre et combattre, si besoing estoit, tous ceulx qui, sans cause et raison, lui imposoient et donnoient ceste grande charge. De ceste dite response se contenta ledit mayeur pour ung temps, et ne lui povoit sembler que ledit Faucquet, qui tenoit fort bonne mine, fusist coul-pable de tel mésus.

Toutes fois, peu de jours après, messire Jehan Dubois, chevalier, neveu du seigneur des Querdes, estant en la ville de Gravelinghes, rescrivit audit mayeur qu'il se mésist au-dessus dudit Faucquet, et que pour certain qu'il entendoit qu'il debvoit livrer la ville aux ennemis du royaume. Nonobstant, ledit mayeur n'enprint riens sur ledit Faucquet, lequel ja soit qu'il n'en monstra nul signe, il sembloit estre en grand soussi et aguilonné de grande mélencolie, et les autres de sa bande, lesquels d'un commun accord, une fois pour tout et avant que la chose fusit plus avant découverte, envoyèrent de rechief Laurens de Clencquebonne en la ville de Dunkerque, où il trouva messire Georges de Bustain chevalier, Denis de Morbecke et aultres capitaines et bons compaignons de guerre, et leur dit pour conclusion finale

s'ils ne venoient au jour préfix et limité , jamais plus les inventeurs de ceste emprinse ne s'attenderoient plus à leurs promesses, car il estoit heure de besongner ou jamais, avant que la chose fusist plus avant esclarchie, et aultrement lesdicts compaignons se renderoient fuytifs ne jamais plus oultre ne pourchasseroient la réduction. A quoi les conducteurs de guerre promirent de rechief, et affermèrent sur leur honneur tenir la journée invariablement , supplians bien à certes que les bourgeois et compaignons ensemble confédérez fississent leurs préparatoires de leur costé , et ils feroient si bonne diligence touchant leur part, que nul tort du monde ne leur enseroit. Ledit Laurens venu en la ville de St.-Omer comme tout asseuré , soi confiant et faisant fort desdits capitaines , fut joyeusement recoeilli de ses compaignons, qui journellement labouroient au parfaict de l'entreprinse pour laquelle menée à finale exécution, forgèrent certains adhérens par dehors en aucuns villaiges sur passaiges à l'environ , pour deffendre les advenues des Franchois, et garder que quelque ung ne leur signifia l'assemblée et descente des Bourguignons et Allemans , comme à Wien Werlet , Jehan Vertinel , Wilque de la Hille et plusieurs aultres , à Noorthelines et à Tilque, aucuns du Hault-Pont, comme Aleames Zortonnell, Michiel Compère et Michiel de Langel , lesquels de la séduction de St.-Omer faicte par le seigneur ne s'estoient trouvés en la ville ;

portèrent avec leurs adhérens quatre mast de bateaulx aux Chartroys-lèz-St.-Omer , sept jours avant la prinse , pour faire certains pons de clayes et passer gendarmes sur les fossés , et firent leurs amas de ces besongnes en l'esglise Saint-Martin , hors la muraille.

La secrète compaignie estoit fort multipliée en la ville. A l'heure des approches, aucuns notables bourgeois bons pour le roy, qui de riens ne s'entremirent se tindrent en leurs maisons , armez et embastonnez. Aultres qui avoient pourchassé longtemps ceste besongne, comme Claix Loys, qui depuis fust mayeur de monseigneur de Saint-Bertin, auxquels les capitaines adjoustèrent plus de créden-
ce que au petis compaignons, combien qu'ils ne fussent sur la muraille, si se employèrent ils à toute force à conduire la besongne ; car plusieurs ruptures s'estoient faictes en la consécution du faict par les facteurs si ledit mayeur ne les eusist radoubé. Ung nommé Colinet, serviteur au presvost de Saint-Omer, qui fort avoit labouré en ceste matière . estoit avecq les capitaines pour dresser leur faict avec Laurent Clencquebonne et autres , qui conduisoient les passaiges, comme Mathieu Perre et Wuilhaume-Franchois, Jehan-Anthoine et Villehès Verchiel, et ceulx de dedans avoient ensemble plusieurs bastons au jardin Aussel Poulhain, prochain de la muraille où se faisoit l'entreprinse , pour soi aider au besoing. Et dès le mardi à quatre heures du vespres, dont l'exploict se fit le lendemain

entre quatre et cinq du matin, Pierre Taillefer et Anselot Quartier, entrèrent en une tour illecq, assez près sorti d'ung pot plein de feu de chandeilles et de lanternes, pour donner les signes tels qu'ils estoient devisez; et dèssix heures du vespre jusques à l'heure dessusdite, Jehan Fauquet, Jehan de Beaumont, Guillaume le chaussetier, Pierre-Sapiente, Collinet, le Fauquetier, Jehan Cousin, Jan Lavissel, Pierrequis le chaussetier et aultres, jusques au nombre de vingt-deux, conduirent ceste besongne; et se trouvèrent la pluspart en ung jardin joindant la muraille, en grand adventure et crainte de leurs vies, pourvus d'une eschelle pour assaillir une tour où les Franchois faisoient le guet.

En ce temps pendant, passoient gens d'armes par plusieurs bacquets la rivière auprès du Saint-Mont-Melin, tellement que lendemain entre quatre et cinq du matin, se trouvèrent devant la ville, approchèrent la tour dessusdite, et firent braire leur chat, et lors ceulx qui estoient députez pour faire leurs signes, monstrèrent le feu la chandaille, lesquels, pour plus amplement estre apercheus, furent ruez ès fossés par Anselot Quartier. Au cri du chat et au montré du feu, sautèrent hors du jardin, les compaignons ordonnez pour garder et deffendre la muraille contre les Franchois qui estoient en la ville, affin qu'ils ne donnassent empeschement à ceulx qui se préparoient à monter; car pour les encouraiger et en

ce même instant Jehan Fauquet et ceulx de sa chambre pourvus d'eschesles et de bastons pour donner l'assault à la tour nommée du connestable, où les Francois faisoient leur guet, toute peur et crainte postposant, firent merueilleux devoir. Neantmoins lesdits Francois illecq estant et oyants la troupe des Bourguignons, considérans et voyans leur manière de faire, commencèrent à crier à ceulx de dehors : l'on vous void bien ! l'on vous void bien ! alarme ! alarme ! » Et lors la cloche de l'esfroi commencha à sonner, parquoi toute la ville fut soubdainement esmeute, et tous les habitants d'icelle prestement esveillez

Or, pensez que les capitaines illecq arrivés en temps d'angoisseuse froidure et à grand travail de corps, estoient fort maris, oyans le tumulte quise faisoit en la ville. Ce n'est merveilles s'ils ne furent refroidiés de leurs intentions, doubtant estre vendus, attrapez et trahis, ce que les compaignons n'eussissent fait pour nul riens; mais mesmes iceulx voyans qu'ils resongnoient de besongner, affin de les encourager et resveiller leurs esperits, se dévalèrent ès fossés jusques au nombre de six, et les aultres esprins de grande audace et de vigoureux hardemment, résistoient à la garnison des Francois, qui s'esforçoient de gaigner la muraille par dedans la ville, et tirer sur eulx par les fenestres des maisons prochaines, et soutindrent lesdits compaignons cest assault : et longuement, à cause que ceulx de dehors l

leurs eschielles tant chargées de gens, qu'elles brisèrent sous eulx, et ne povoient si tost estre montez pour secourir leurs adhérents, et adoncq Pierre le Porcq, Charlot Gavelle, et Anthoine le Jusne, les deux hommes d'armes et l'autre archier à messire Charles de Saneuse, pour secourir à ce meschief, coururent à force de chevaux vers un roc où estoient pendus trois Bourguignons, et apportèrent hastivement l'eschelle dont l'on avoit faict justice, qui donna subside, confort et avantaige aux gens de guerre, tellement que par icelle fut la ville prinse, car aultrement le fait estoit rompu. Et lors montèrent Allemands et Bourguignons facilement sur la muraille, et se joindirent avec ceulx de la secrète compaignie, qui long-temps avoient désiré leur venue, et lors commencèrent à sonner trompettes et gros tamburings, de Germanie. Bourguignons montoient, Franchois descendoient, l'ung crioit alarme, l'autre tuez tous! l'ung crioit : ville gaignée! l'autre : vive Bourgogne! et avec le son de l'effroy, le cri des femmes et des enfants, et l'estonnement des engiens à pouldre estoit tant impestueulx, que l'on ne sauroit penser la grande tempeste et horrible murmur qui lors estoit en la ville.

Durant l'assault, aucuns Franchois sortirent de leur guet et vindrent demander à l'hostel de la ville: «qu'est-ce qui va là?» Et il leur fut respondu :

Bourgongne, Bourgongne, tuez! tuez!» De ceste
anse firent Franchois tellement espoventez ,

qu'ils se tournèrent en fuïcte, quérans manière d'eschapper. Et quant les Francois qui batailleient pour la recouvrance de la muraille contre les Bourguignons, Picqars et Boulenois grippez, par les cresteaux qui les escarmuchoient fort rudement, et après avoir estez reboutez par trois fois, sentans qu'ils n'avoient le plus beau du jeu, habandonnèrent guet, tours et tourelles ; et les gens de guerre arrivez par sus les murs, entretenus et conduits par ceulx de dedans, se tirèrent et rengèrent sur le marchié en belle bataille, et firent crier à haulte voix ces très douch mots : « vive Bourgogne ! » qui long-temps avoient estez tenus en silence. Ce mot de Bourgogne donna resjoissance à plusieurs notables bourgeois, marchans et manans de la ville, portant secrètement la croix de Saint-Andrieu au plus noble secret de leurs cœurs. Ce mot de Bourgogne donna terrible espouvantement aux Francois lors fuitifs et dispers, fort esbahis, tristes et esgarés. Ce mot de Bourgogne donna telle terreur à la garnison franchoise logiée en divers quartiers de la ville, que quant survint la clarine, n'eurent espace de donner bon jour à leurs hostes, et furent tellement précipitez de wider la ville, qu'ils n'eurent loisir de dire l'adieu. Ce mot de Bourgogne resveilla et encoraga tellement ceulx qui secrètement estoient bons pour le roy des Romains, que quand les Francois illecq logiés retournèrent de l'assault, ils trouvèrent visaigne de bois. Aucuns d'eulx furent escousez secrète-

ment ; les aultres , sans armure , sans arcqs , sans trousses , sans cheval , sans bride , sans selle , sans baghes , et sans boiste , se saulvèrent qui mieulx mieulx , et couroient de chà et de là , mance devant mance derrière , les ungs à la porte du Colle pour aller à Ayre , les aultres au chasteau.

Le seigneur de Mont-Caurel fut retenu prisonnier et ne demorèrent que cinq Franchois mors seulement , tant sur la muraille que sur les rues. Et en ce mesme instant Allemans et Picquars par dedans , pour faire ouverture à ceulx de dehors , rompoient serrures et fenestres de la porte Bourlésienne ; et entrèrent capitaines , chevaucheurs et piétous à grand triumphe , à la venue desquels dont le peuple fort resjoys tant pour la perte des Franchillons que pour la recouvrance des Bourguignons , crièrent plus asseurement que devant : « Vive Bourgongne ! »

Or , est ainsi que léaux Bourguignons furent esprins de grand joye , quand ils se trouvèrent quictes de leurs ennemis , qui long temps et oultre leur nourriture soubs poindante verge les avoient tenus en captivité angoisseuse ; car , pour ce que la ville estoit fort plaisante , bien peuplée , fort riche et bien amassée , les chiefs des capitaines franchois se trouvoient voluntiers tant pour la pillerie que pour y montrer leur pompe et l'orgueil de leur rauidisserie. Et quant les bourgeois et manans de la ville virent que par ceste réduction qui sembloit si douloureuse , ils avoient tant soudai-

nement perdu la fleur de leurs guerriers , ils commençèrent à dire entre eulx , par manière de regrets : » A quel jeu avons-nous perdu le seigneur » de la Flotte, Jehan de la Barre, le baillly de Caux, » Raoul de Lannoy, Jacques Vallier , le seigneur » de la Couppe , Franchois de Torsi ? ce gros » poupart , par quel trou est-il passé ? Où est » Gracien de Saint-Martin, le seigneur de Pyayme, » le capitaine Rasset , Bourlens cadet , Montouset et ce gentil moisne Blosset ? »

CHAPITRE CCII.

Comment les Franchois tindrent le chasteau de Saint-Omer l'espace de huict jours après la réduction de la ville.

AULCUNS Franchois fort pertubez et estonnez de ceste emprinse , lesquels ne povoient trouver issue pour retourner en leurs limites , se fourrèrent au chasteau pour tout refuge , avecq un manant de la ville nommé Philippe de Sailly, brouttier, cannonnier et portier de léans , et molestèrent tellement ceux de dedans la ville par traicts de pouldre, arbalestres et crevequins, que à très grand dangier se tenoient sur le marchié. Pourquoi les principaulx qui l'entreprinse avoient encommenchié, moyenné et demené à glorieuse achevissance, se tirèrent vers les capitaines, requérans bien tostamment que leur plaisir fust faire donner l'assault au chasteau.

où n'estoient lors guaires de Franchois desquels légèrement parviendroient au dessus, etsi ce non ils multiplieroient en habondance qui polroit estre cause de perdre ce que à si grant soin , paine et labeur avoit esté si vaillamment conquis. A ceste requeste respondit ledit seigneur Georges : » Non force nous l'aurons bien. » De ceste responce se contentèrent mal les requérans, dont les aulcuns d'iceulx murmuroient secrètement , pensans que craincte ou lascheté de courage eussent refroidi son audace. Mais la chose estoit aultre ; car lui et aultres conducteurs de ceste besongne et les gens et les chevaulx estoient tant traveillez et foulés pour avoir cheminé jour et nuict paravant , dont aulcuns d'iceulx s'estoient partis des villes de Dixmude et Nieuport et venus à Dunkercke pour venir et soi trouver à l'heure de ladite emprinse, que possible ne leur estoit de poursuivre plus sans estre aulcunement rafreschis. Pendant ce temps ceulx du chasteau , qui pas ne dormoient , mirent trois de leurs hommes hors de leur fort , tirans vers une place nommée le Nart , noncher ceste aventure au seigneur des Querdes , affin d'avoir secours , et besognèrent tellement de leurs engiens à pouldre , qu'ils recoeillèrent Allemans et Bourguignons , par telle manière qu'ils furent contraints mettre la main aux armes ; et pour éviter les saillies qu'ils povoient faire sur la ville , firent faire diligence grands , parfonds et larges trenchans. Ceulx du Hault-Pont et aul-

cuns paysans de Flandres, compaignons adventueux, lesquels sentans le grand effroy, tempeste et mutation qui lors estoit en St.-Omer, n'estoient illecq arrivez sur umbré de secourir aux habitans, mais en volonté de prendre, piller et emporter quelque butin, se furent constraints d'approcher le butin et de prendre lancets, picques et hawetz, pour fossillier comme les aultres à l'expédition de la résistance, et fut tellement besongné par iceulx, que gens de guerre se logèrent èsdites trenchies, gardans jour et nuict les pionniers; car les Francois estans audit chasteau avoient deux saillies sur la ville, l'une par la porte dudit chasteau, l'autre par ung petit guichet joindant la muraille de la ville; et pour donner obstacle à la première saillie qu'ils povoient faire, fut faict ung bastillon devant la porte, par lequel ils furent tellement battus et bersaudés de traicts à pouldre, que ladite porte fut perchée, si que l'on pavoit aucunement voir leur conduite, et avecq ce fut assis un gros enhien en la grange Clare de Wisocq, assez près d'illecq, par lequel d'un seul cop fut rompu un bancq, ensemble la chaisne du pont-levich, par telle manière que possible n'estoit devaller ledit pont pour faire saillie, dont les Francois radoubèrent et fortifièrent leur porte tant de fiens que de grosses pierres et que plus, espionnèrent incontinent et mirent une nouvelle saillie sous la porte du pont-levich, qui guaires ne leur prouffita, car ils la firent tant estroicte que

à grand paine en pavoit issir ung homme de francq. Et pour résister à la saillie qu'ils pavoient faire par ledit guichet sur la muraille, furent ordonnés hommes d'armes et bon nombre d'arquebutiers sur un fort nommé la Haulte-Garde, qui leur deffendit le saillir; mais ils ruoient engiens continuellement du long la rue du chasteau qui respond sur le marchié, tellement qu'ils occirent deux hommes, et lors fut mis un charriot chargé de fiens travers la rue, qui estoit fort estroicte, avec certains taudis de bois qui donnèrent empesche à leur traict, et sur la porte Bourlisienne, assez voisine dudit chasteau, furent affutez trois ou quatre gros engiens, qui tellement battoient la grosse tour nommée la Paielle, qu'il n'estoit se hardi Francois qui osast mectre teste à la muraille et tiroient seulement par bas.

Cest esbattement dura continuellement puis le mercredi jour de la reprinse jusques au vendredi prochain, et estoient, tant les pionniers que les gens d'armes qui les gardoient fort bien sollicitez de pain, vin, cervoise et aultres vivres par ceulx de la ville et aux despens des habitans.

Ce vendredi dessus dit, et environ huit heures du matin, arrivèrent grant nombre de Francois à cheval et à pied, sous la conduite du seigneur des Guerdes, devant la ville de St.-Omer; lesquels se dirigèrent à Tatinghen, Salprine, Dilques et vers l'environ, et sitost qu'ils furent approchèrent le chasteau, furnirent

de vivres , artillerie et choses nécessaires à la tuition et deffense de la place. Se les firent entrer par la porte dudit chasteau , ayant ouverture sur les champs tirans vers Ardre et Calaix. Ce ravitaillement fait , environ deux heures au jour , s'assemblerent de toutes parts , se mirent en bataille entre leur logis et une croix de bise pierre , où jadis le seigneur de Habourdin , bastard de Saint-Pol , chevalier de la Thoisson d'Or , fit ung camp contre un chevalier espagnol , présent monseigneur Philippe de Bourgogne ; et estoit leur puissance , comme il pouvoit sembler , de neuf à dix cents chevaux , et trois à quatre mille piétons , en notable ordonnance de grand monstre , toutes fois et fort bien accoustrez , et avoient leur guet au molin de Corelis , assez près des faulxbourgs de la ville , hors la porte Bourlisienne.

De la venue , du ravitaillement et de la manière de faire desdits Francois , furent ceulx de la ville fort esmeüs , cuidans avoir ung gros alarme ; souverainement Allemans et Piccars , par lesquels l'emprinse s'estoit achevée , estoient en grand pensée pour sçavoir comment ils se devoient conduire. Finablement , ung noble capitaine allemand , nommé Wolkestein , lieutenant de messire Georges , ensemble auleuns aultres de sa bende , esprins de grand hardiment , eut volonté de combattre les Francois , et combien qu'il fusist desconseillé de ce faire , demanda congïé audit messire Georges. Plusieurs nobles hommes expé-

rimentez de la guerre , lui mectoient au devant les subtilitez, cautelles, aguets, embusches et fines attrappes où les Franchois estoient nourris , usitez, faicts et veilliez , ensemble le grand dangier où il pouvoit mectre la ville et comme sur ung hazard considéré la multipliance de renfort qui nouvellement s'estoit bouté audit chasteau. Mais nonobstant ces remonstrances , la licence obtenue de son chef, ledit Wolkestain , se résolut de fournir son emprinse, et choisit gens à son appétit, lesquels, pour ce faire firent serment l'ung à l'autre de vivre et mourir ensemble. Et quant ledit messire George percheut la bonne volonté de son hardi coraige , lui-mesme se délibéra escarmucher lesdits Franchois, et avec ledit Wolkestain fit monter ses gens, ensemble deux cens chevaux des gens de messire Charles de Saneuses et de Denis de Morbecke, et de cinq à six cens piétons, widèrent en très belle ordonnance par la porte Sainte-Croix , tirant vers ledit molin de Corelis.

Le guet des Franchois voyant l'armée des Allemands , Bourguignons et Piccars , donner ceste approce , se tira à toute diligence, vers le seigneur des Guerdes, lequel très instamment fit sortir des gens de son parti, tant de cheval comme de pied, si les mist en bataille marchant vistemient contre leurs ennemis, et quand les Allemands perçurent la puissance des Franchois trop plus sur assemblée, considérans que pouvoient soustenir si pesant faix, sans

perte, honte et dommaige, se retirèrent vers la porte dont ils estoient issus ; mais les Franchois les poursuivirent tant rudement, que à grande paine rentrèrent en la ville. En faisant ceste retraicte fut occis en la place ledit Wolkestain, très vaillant homme de guerre, principal moteur de ceste besongne ; aultres dix-neuf ou vingt Allemands furent pareillement tués, et messire Georges de Ebrestain, chief de ceste armée, fut tellement précipité, que pour saulver son corps il descendit es fossez de la ville, auprès d'une tour que fit faire le seigneur Bevres lors capitaine de Saint-Omer, et par une dodenne mouvant d'une porte à l'autre, fust reçu en son fort ; et en donnant ceste chasse aux Bourguignons, les Franchois poursuivoient tant vigoureusement qu'ils prétendoient gagner les portes ; et de faict messire Franchois de Créqui, seigneur de Donnel, se lança si avant entre ladicte porte et la première barrière, qu'il fut illecq happé et mené prisonnier en la ville, et quand les Franchois se virent frustrez de leur prétente par le fort reboutement des Bourguignons, ils s'en retournèrent en leur logis tout à beau loisir. Pendant le temps de cest effroy, ceulx du chasteau pour encorager leurs gens et donner terreur à ceulx de la ville, firent sonner quatre trompettes dedens.

Et lors les habitans et manans regardans cest esbatement par sur les murailles, ne eurent oncques l'advis, l'espace ne l'audace de tirer ung seul

engien sur leurs ennemis, faisant leur retraicte, lesquels ils eussent légèrement attains, et traveillez, s'ils eussent esté par advisez de leur faict; mais en cas hastif n'y a point d'adviz, et lendemain furent affutez engiens à l'environ du chasteau, en tous quartiers où l'on pensoit qu'ils porroient faire saillie, et estoient tellement agitez et serrez de canons et cannoniers, de harcquebutes et de harcquebutiers, que possible n'estoit de wider sans perte, et entre les aultres, Richard, Rolland, Breton et Jehan Loysel, les tindrent tant près serrés par traicts à pouldre, dont ils estoient servis, que à peu s'ils osoient lever l'œil; néantmoins ils desployèrent leur force et puissance à percher, miner et taster murailles, fossés et tours, pour cuider sortir sur la ville, ce que riens ne prouffita, car les tranchis grands et parfonds, nouvellement faicts autour dudit chasteau, estoient si bien garnis de gens de guerre, que le wider sur la ville leur estoit mal propre; et d'autre part, messire George estoit logié en la maison de la ville, sur le marché, ensemble les Allemâns et gens de guerre, par quoi nul alarme ne se faisoit au chasteau, qu'ils ne fussent sur pieds pour subvenir aux Bourguignons. Semblablement Denis de Morvillars et messire Charles de Saneuses, et leurs gens, qui la pluspart sont Boullenois, de leur prestance incitez aux armes à cause de la frontière de France, de l'autre costé de l'Angleterre qu'ils ont aux barbes, estoient prêts à combattre, et se conduisirent fort honnes-

tement en cest besongne, et avoient pour leur quartier, ung lieu nommé la Haulte Garde.

Le dimence ensuivant, le seigneur des Guerdes la cuirasse au dos et la hache au point, accompagné de vingt-cinq cents hommes de guerre, entre lesquels estoient messire Philippes de Clèves, le bastard Cardon, le capitaine des Escossois, seigneur de Obegny, Jehan de la Barre, Gracien de Saint-Martin, le bastard de Picquegny, Loys de la Mothe, grand louvier d'Arthois, Jacques de Foucquesolle, le seigneur de Saint-Légier, Normant, capitaine des Jacquiers, le bastard de Bourbon, le bailly de Hesdin, Jacques Wallier, le seigneur Raoul, le seigneur de Humbercourt, aussi le seigneur de Lespinoy, Le Veau de Bournoville, le lieutenant de monseigneur de Bresse, le bastard de Bresse, le seigneur de Jusquefront, et aultres capitaines et ducteurs de guerre, auxquels les noms seroient longs à tout mettre en compte; ensemble plusieurs archiers, arbalestriers et harquebustiers, crénequiniers, entrèrent audit chasteau par dehors, sur intention de faire une grosse saillie sur la ville et la reconquérir par force d'armes; et pour mettre à fin leur prétexte, le seigneur des Guerdes assembla les principaulx capitaines en la chapelle dudit chasteau, et illecq demanda particulièrement à chacun d'eulx leur opinion.

Aulcuns délibérèrent que quant l'on seroit audessus de la ville, après avoir mis les manans e

habitans d'icelle à l'épée, il seroit expédient la contremener par feu et la mettre à perpétuelle désertion pour exemplar les aultres, considéré l'incontinence de la foi des habitans, ensemble la désobéissance et faulte qu'ils avoient faicte au roy de France. Aultres délibérèrent au contraire, disant pitié seroit destruire tant de beau peuple, duquel la dixième partie n'estoit cause de ce meschief, et ne se pourroit quelque saillies faire, que ce ne fusist à grand perte de gens et des plus grans personnaiges de l'assemblée, et conséquemment d'aulcunes places par eulx conquises pour le roi.

« Car nous avons veu Bourguignons, Piccars,
» Allemans, enflambez de grand hardiesse pour
» nous combattre aux champs, quoiqu'ils fussent
» en petit nombre; considérons que dedans le fort
» de leur ville ruisfrecqs et bien reposez, se vende-
» rons chèrement contre nous, comme ceulx qui
» mettent tout contre tout; et se nous gagnons
» riens sur eulx, imaginez que ce sera chose plus
» divine que humaine. »

Plusieurs opinions oïes d'un et d'aultres, le seigneur des Querdes, fust résolu de faire une saillie sur la ville et de la regagner par force d'armes, se le plaisir de Nostre-Seigneur Dieu leur volloit octroyer bonne victoire; puis dressa sa voix aux gens de guerre : « Sus, sus, hommes
« d'armes, devant ! » Les hommes d'armes dirent :
« Sus, sus, archiers, devant et arbalestriers ! »

Et arbalestriers respondirent que pic-

quenaires et harcquebustiers devoient rompre la pointe ; et picquenaires et harcquebustiers dirent qu'ils ne marcheraient un pas avant, se les hommes d'armes ne monstroient la voye ; et les hommes d'armes respondirent que ce ne feroient-ils point. Et lors, le seigneur des Querdes voyant que chacun redoubtoit le faict, jetta, par despit, sa hache d'armes à terre, et se partit de la compagnie.

Le débat de ceste contention fut oy par aucuns pionniers de la ville, lesquels avoient miné et focillié si avant soubz le chasteau, qu'ils povoient oyr leurs consaulx et devises, lesquelles depuis furent pareillement revelées par aucuns Francois qui se rendirent Bourguignons.

Ce mesme jour arriva ung très preux et expert homme du guerre, capitaine des Espaignols, qui bailla conseil d'abatre ung mur situé ez fossez de la ville, entre la porte et le chasteau, affin de pouvoir battre les entrans audit chasteau. Et pendant le temps de ladite controverse, arrivèrent en la ville de cinq à six cents hommes, bien en poinct, chacun la sallade en la teste, qui furent envoyez par les capitaines de Calais et de Guisnes, à la requeste des Allemans, bourgeois et habitans de la ville. La venue desdicts Anglois fut percheue entre le bacq et le Hault-Pont par le guet des Franckois, qui cuidoient que ce fusist la puissance du roi des Romains ; car la nuict ensuivant, toutes les cloches des esglises sonnèrent toutes ensemble une fois ; pour quoi le seigneur des Querdes et son armée

furent tellement estonnez, que oncques puis ne eurent volonté de faire saillie sur les champs. Le mardi ensuivant, les hommes d'armes habandonnèrent les piétons, lesquels, par ung beau soleil de nuict, tout coietement, sans mot dire, emportèrent ce qu'ils peulrent avoir de baghes, et retournèrent en leur garnison. Ce deslogement se fit sans trompette, mais non point sans bachin; car à l'heure qu'ils se desfoncoient, il y avoit ung guet sur la plus haulte tour, qui sonnoit une grosse payelle d'arain, pour abuser, alourder, et empescher ceulx de la ville, affin qu'ils ne se doubtassent de leur deslogement; car aultrement l'on eusist rué sur leurs biens.

La journée devant ce deslogement fut publié et fait commandement que chacun fusist pourveu d'eschielles, enghiens et choses nécessaires à faire l'assault, et quant vint lendemain qui fut mercredi du matin, chacun pourveu selon son appartenire, arriva devant la place, et fut donné l'assault fort aspre et bien conduict; mais l'on ne veoit nul qui se deffendesist; et de faict monterent les Allemans et aultres gentils compaignons par dessus la muraille du chasteau, duquel ne trouvèrent corps d'ame, sinon ung povre Allemand, lequel ils avoient détenu prisonnier dès le vendrediet auquel ils avoient coppé la gorge lors de leur partiment, et payèrent leur hostaige de son sang en faulte de monnoie. Et par ainsi fut la ville de Saint-Omer totalement purgée et quicte de ses ennemis, dont ils rendirent grace à Dieu.

Quant les capitaines de St.-Omer furent au dessus de la ville et du chasteau ils firent prendre et emprisonner tous ceulx qui estoient notez et suspicioner d'avoir eu intelligence , entendement et favorisié aux Franchois lorsqu'elle fut réduite par le seigneur Desquerdes , dont la plupart estoient natifs de ladite ville. C'est assavoir Jehan d'Eulle fils Emont , Baudrais du Longpret , messire Loys le Mire , Anthoine de Potherie , Anthoine de Hemont , Guillaume du Tartre , Pierre de Saint-Amand , messire Philippe dessus St-Legier , Jehan de Hus , Guillaume de la Vallée , Laurens le Pappe , Jehan Lhoste , Charles Thestelin , Aliame Modrelois , Guillaume Modrelois , Julien Blondel chevalier , messire Jehan Carron , Jehan le Prouvost , Jehan Courteheuse , Julien Dodenfort , David Dodefot , Guillaume de Northour , Jehan de Hagsecq , Baudrain de Latour , Guillaume Dedon , Guillaume de le Noeufrive , Jennet de le Noeufrive , Jehan Bucquet , Alardin Bucquet , Vincent de Borre , Fremin Cappet , Jehan Craye , Tassinot Lapealonne , messire Josse Dausque , messire Jehan de Hemont , chanoine de St.-Omer , Jehan de Saint-Audegond , le Borgne de Norqlivet , Bastard Pierre Lavisse , Jehan de Musse , Jehan Spolart et Laurent Crehen.

Aulcuns des dessus dits furent livrés à torture , mais hors le travail ne voloient rien cognoistre. Jehan Craye , dessus nommé , avoit la charge la clef de la porte où les Franchois entrèrent la nuit que la ville fut ravie par le duc d'Alençon.

des Querdes , auquel il avoit fait ouverture ; et à ceste cause il fut décapité avecq ledit Tassnot Loppealonne. Les aultres furent bannis de la ville, qui se retirèrent ès marches et soubz l'obéissance du roi des Romains ; mais depuis trouvèrent manière, par moyen de leurs amis , de rentrer et ravoïr la ville à grāt couts et à chière despences.

La ville réduite comme dit est , Denis de Morbecke , messire Georges et aultres capitaines réduisirent par subtil et bon moyen les villes de Gravelines , Bourbourg , Berghes - St. - Winocq et les chasteaux Desprebecq , du Wez Rumghen , Pionnes et le Labayé. Et le roy des Romains octroia , par mandement patent et délibération de conseil , à messire Charles de Saneuse et messire Georges de Ebustain , et à Denis de Morbecke , principaux capitaines et conducteurs de ceste réduction , puissance et auctorité , pour une fois seullement, de donner en son nom abolition générale et particulière de tous cas que les habitans , manāns et revenus en la ville de St.-Omer en chastellenies et bailliaiges d'icelle et aultres places réduictes , povoient avoir commis et perpétrez encontre sa majesté , durant le temps de division et qui estoient distraits de son obéissance , et avec ce leur octroia nomination d'offices , pourveu que ceulx qui par eulx seroient nommés , estoient enquis de obtenir lettres de institution en forme de trois mois après la datte de la nomination. Et leur octroia de disposer et ordon-

ner de toutes confiscations à lui escheues, et que ceulx à qui les biens appartiennent, seront demorans et parties contraires. Dont en ensuivant l'auctorité du mandement dessusdits, ils esleurent ung Piedmontois, conducteur des piétons, pour estre capitaine de Berghes St.-Winocq, tant pour l'agréable service qu'il avoit faict au roi des Romains, en la saisine de Dunkercke, comme aultrement. Et advint que trois compaignons estrangers vendirent la ville dudit Berghes-St.-Winocq aux Franchois. Ledit Piedmontois, capitaine comme dit est, bien adverti du faict, fit, pour leurs desmérites, desvetir lesdits compaignons et les coucher sur une table tous nudz. Le bourreau leur coppa les génitoires, si les rua aux chiens, puis les ouvrit, si leur tira les cœurs hors des ventres, si les rua semblablement aux chiens, et finalement leur trencha les testes. Ceste inhumanité fut faicte à la contemplation dudit Piedmontois, disant que la mode de leur pays estoit, que de tels traistres telle exécution se devoit faire.

CHAPITRE CCIII.

Reddition d'aulcunes places au West pays de Flandres.

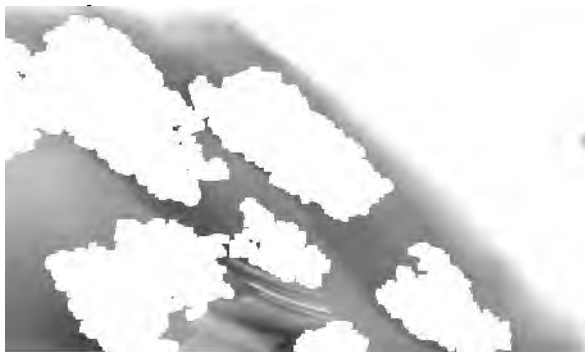
QUANT la guerre s'esment en Flandres, le seigneur de Morbecke avoit esté prisonnier à la journée de Béthune et payé quatorze mille florins pour sa renchon, fut capitaine de la Mothe-aux-Bois, où il besongna tellement par exploict de guerre, que ladite Mothe fut tousjours pour le roi des Romains et pour monseigneur l'archiduc son fils, combien que les villes voisines lui fussent fort contraires. Et son frère Denis de Morbecke, seigneur de Hondecontre, fort diligent aux armes, ayant bon zèle à la querelle du roi des Romains, fut l'ung des principaulx par qui la reprinse de St.-Omer fut mise à exécution, car il avoit deux cents chevaulx et deux cents piétons de sa compaignie. Et au jour que messire George de Ebustain sortit hors de St.-Omer avec sa seulle compaignie, pour donner repulse et combattre l'armée de monseigneur des Querdes, comme dit est, où demora mort Fredéricq de Fulquestain, noble gentilhomme allemant et fort recommandé; une grosse question s'ourdit entre ledit Saint-Georges Denis de Morbecke, pour la prinse de Fran-Gréquy; et pour ce que ledit Denis craignoit ledit Saint-Georges, lequel avoit en

sa compagnie six cents piétons , afin de éviter noise et confusion , il wida de St.-Omer avec ses gens et se tira en la ville de Dunkercke , et lors trouva certains moyens d'entrer en la ville de Bourbourg , qui se tenoit neutre , et de là fit si bonne guerre à ceulx de Berghes-St.-Winocq , qu'ils se rendirent par appointement.

Pendant le temps que Denis de Morbecke estoit à la réduction de St.-Omer , il laissa son frère maisné , Philippe de Morbecke , en la ville de Dunkercke , affin de la garder et de recepvoyr gens d'armes se faulte eut esté à la prinse dudit St.-Omer , et illecq estoient venus aucuns desputez au roy de France avec Josse de Cran et Jehan Turpin , nobleescuyer natif de Preure en la comté de Boulougne etburguemestre de la communaulté de Nieuport , envoyez illecq de la part du roy des Romains et de monseigneur l'archiduc , pour pratiquer aucune abstinence de guerre , afin de remectre sus les bledz au mois de mars , et quand ledit Philippe de Morbecke entendit que l'entreprinse de St.-Omer avoit sorti son effect au prouffict du roi des Romains , il se tira bien accompagné vers Gravelinne , dont s'estoit parti le matin le seigneur de Tencques , tenant le parti des Franchois , et ceulx de Gravelinne firent ouverture au dit Philippe auquel ils firent serment au nom du roy des Romains , semblablement ceulx du chasteau de Gravelinne , dont estoit capitaine Walerand de Tencques.

De la prinse de St.-Omer , fut le pays à l'ordon

fort estonné ; et se les Allemans s'esforchoient de reconquerre forts, les Francois, d'autre part, ne dormoient pas ; car en ce temps ung routier nommé Queneucque , avec quinze ou seize compagnons aventureux , se fourra au chasteau d'Estrées, qui guaires ne valloit pour lors ; néanmoins il portoit grant dommage aux voisins tenant parti contraire , et à ceste cause sortirent de la ville d'Arras Querquelevan et le bastart Cardon , accompagniez de trois cents hommes menans trois courteaux pour dillapider la place , laquelle ils battirent puis cinq heures du matin jusques à onze heures , si que finalement elle fut reprise de force par une travée ; et les Francois à l'entrer ens occirent une femme des dix compagnons , dont les dix furent pendus et les autres mis à renchon ; mais se ne fut faict sans perte des assaillans , qui remenèrent leurs gens bleschiez et morts par carrées en la ville d'Arras.



CHAPITRE CCIV.

Confédération faicte avec alliance entre Maximilian , roi des Romains , monseigneur l'archiduc , son fils , et Henri roi d'Angleterre , de France et d'Irlande.

En ce temps fut faicte certaine alliance entre le roy des Romains, monseigneur l'archiduc son fils et le royd'Angleterre et de France, seigneur d'Irlande, d'aulture part, par meure délibération du conseil, affirmée et conclue comme il s'ensuit :

» *Premier.* Que de ce jour en avant sera bonne, seure, entière et durable amitié, alliance, confédération et union, par terre et par mer, eauwe douce et rivières, à tousjours durer entre les princes susdits, leurs hoirs, leurs seigneuries, pays, donations, vassaulx et tous leurs subgects présens et advenir, ecclésiastiques et séculiers, de quel degré ou condition qu'ils soient, tellement que tous leurs vassaulx et subjects d'ung lez et d'aulture feront plaisir et amitié les ungs aux aultres en tous lieux et places, et chacun des aultres debveront, en suivant toute bonté et honneur, traicter en amour et que franchement et certainement de chacun costé debveront revenir à tous leurs biens, meubles, seigneuries et gagnage, autant du costé de la mer que de l'aulture des susdits princes, en tout ou en partie, ils

revendront et demoureront tant qu'ils viveront, et franchement partir polront, toutes et quantes fois qu'il leur plaira, avec leurs navires, soit à eulx empruntés ou loués, charriots, charrettes, chevaulx, armures, marchandises, biens, choses quelles qu'elles soient, sans avoir empeschement tant par terre comme par mer et eauwe douce, ainsi que en leur propre pays et marche seroit donné congié de ce faire, si que par ce moyen ne leur convient, ne conviendra quelque sauf-conduit général ne particulier, saulz tousjours les bons estatuts et coustumes des villes, royalmes et places, par lesquelz ce dessusdict traictié ne soit corrompeu ne amendri.

» *Item.* Que nous, nos hoirs ou ceulx à venir, en toutes leurs aultres confédérations ou alliances que avecq aultres princes, universitez, compaignies ou quelques aultres personnes, doient faire contract qui toucher ou regarder puist au roy d'Engleterre; par ce seront comprins là en droit tous ceulx qui comprins y voudront estre, ensemble leurs hoirs et ceulx advenir; et de l'autre costé deveront ledit roy d'Engleterre, ses hoirs et ceulx à venir et tous leurs confédérez et alliez qu'ils ont avec aultres princes, universitez, généralitez, compaignies ou aulcunes aultres personnes, traictieret besongner tousjours, saulz nous, nos hoirs et ceulx à venir y comprendre ceulx qui comprins y voulsissent estre.

Est accordé et baillié que nulles desdictes

parties ne pourra donner, faire ne aider conseil ne faveur aux ennemis apparans de l'autre costé, que iceulx voldront faire grief ou nuysance par terre, par mer, par eauwe douce et rivières, ains debveront faire aide l'ung à l'autre léal de noblesse et de gensdarmes toutes fois que besoing seroit.

« Toutes lesquelles amitez, confédérations et alliances, ensemble leurs traictiez, accordez amitez et conclusions, nous Maximilian, roy des Romains, et Philippe, duc, dessus nommez, promettons en parolle de roy et princee, par ces présentes pour nostre costé, et d'autant et si avant qu'il nous regarde touche et est en nous, en tous leurs poincts et chacun d'eulx, sans enfreindre, mais accomplir en cognoissance de toutes et chascune des choses dessus dites. Si en avons nous ces lettres ouvertes et patentes par nous faict faire et scellez de nostre scel y appendant, en absence de nostre grand scel.

» Donné en nostre ville de Dordreck, le quatorzième jour de febvrier en l'an de Nostre-Seigneur mil quatre cent quatre vingt et huit, et de nostre règne le troisième. »

Le contenu de ceste alliance fut publié en Vallenchiennes, le quatorzième jour du mois de mars, et pareillement en aultres villes voisines.

CHAPITRE CCV.

La prinse et destruction de Isque et d'Ason.

L'EMPEREUR et le roy son fils eslongnez de ces marches, les pays de monseigneur Philippe, qui lors estoit en eage de adolescence, furent fort désolés, foulez vexez et traveilliez par cruelles divisions qui se lanchèrent à tous costés, car le povre peuple sans justice, agité et bersaudé des horribles tourbillons de guerre, estoit comme membre sans chief, navire sans gouvernail et brebis sans pasteur, souverainement en Brabant et en Flandres; mais, pour extirper, abolir tout malvais plantaige qui lors pulluloit en divers quartiers, et pour réduire à fruict de tranquillité et convalescence lesdits pays qui jadis florissoient en habondance d'honneur et multiplication de richesse, le roy des Romains, par meur conseil et précogitée délibération, donna puissance et auctorité de y pourvoir par le duc Albert de Zassen, et le fit lieutenant-général de lui et de monseigneur l'archiduc son fils, ès pays de par-dechà. Pareillement il fit et créa Charles de Croy, chevalier, prince et comte de Chimay, son lieutenant et capitaine-général de son pays de Haynault. Ainsi donc ces deux princes ensemble compaignez de grant noblesse, conducs et gendarmerie, tant d'Allemagne

que de Haynault , par une proesse et haults exploit dignes de mémoire , labourèrent à la ressource de pays ; et advint , pendant le temps que le roy estoit en Allemagne , monseigneur Philippe retourna de son voyage de France , et avoit de son alliance avec les trois membres de Flandres Gand , Bruges , Louvain , Bruxelles , Nivelles , Likercke et plusieurs aultres bonnes villes , forteresses , chasteaulx , bourgs , tous forts et plaices qui tenoient son parti ; et couroit la voix qu'il se mettoit sus pour ravitailler Bruxelles , pour assiéger Haulx ou faire quelque emprise au quartier de Brabant , qui lors tenoit pour le roy des Romains. Pourquoi le duc de Zassen , qui s'esforçoit à toute diligence de lui donner repoulse , fit son amas de gens d'armes ; et le prince de Chimay , d'aultre costé , assemble aulcuns nobles de Haynault , et bon nombre d'archiers fort bien en poincts , pour besongner quand temps seroit.

Il y avoit un fort villaige nommé Isque , situé entre Bruxelles et Nyvelles , qui donnoit confort , aide et subside à l'une des villes , et à l'aultre , au très grand détrimet du parti du roy. Aucunes gens de guerre avoient fortifié l'église dudit villaige , séant sur ung hault , et pourveu d'engiens à pouldre et menue artillerie pour leur deffense et faisant aulcuns bolverts , talus , ravains et fossés pour empescher les advenues. En ceste église , s'estoient retirez pour saulveté de leur corps , de trois à quatre cents personnes , la

pluspart des manans du village , comme presbtres , laboureurs , jusnes femmes , anciennes gens et petits enfans , qui tous ensemble se confioient en ceulx des aultres villaiges , lesquels leur avoient promis secours au grand destroit. Le duc de Zassen , adverti de leur fortification , proposa leur livrer ung assault , et fit sçavoir son intention au prince de Chimay , lui assignant jour , heure et place , où le trouveront aux champs , et se partit le duc à tout mille piétons et de cent à six vingt chevaux pour tirer vers Isque. Monseigneur le prince de Chimay , asseuré de son partement , accompagné du seigneur de Sempy , son oncle , du seigneur de Barbenchon , de Robert de Meleun , du seigneur de Lens , du seigneur de Cambraye , du prevost d'Estrens et aultres nobles gentilshommes de Haynault , bien accoustrez , desirant le bien et salut , de quatre à cinq cens chevaux , par ung samedi , septiesme jour du mois de mars , environ onze heures en la nuict , envoya guides et piétons , devant lesquels passèrent par le bois de Songne , où ils se fourvoïèrent , mais enfin se redressèrent à la Chapelle Sainte-Catheline , et environ six heures du matin , premier dimenche de quaresme , qu'il faisoit grosse bruyne , trouvèrent le duc de Zassen à une petite lieuve près d'Isque , accompagné comme dit est ; et lors joindirent le duc et le prince leurs puissances , ensemble furnies de trois serpentines , eschelles et aultres habillemens , donner l'assault. A l'abordement du village ,

se mirent en bataille piétons devant et cheuau-
cheurs sur aisles ; et combien qu'ils approchas-
sent à peu de bruit , et le plus couuertement que
faire se pouvoit , ils furent descouverts du guet
du clochier , lequel , pour donner esfroy et res-
veiller ceulx qui leur debvoient donner ayde ,
firent tirer trois ou quatre cops de gros engiens ;
et d'autre part , les Allemans voyans qu'ils es-
toient descouverts , sonnèrent leurs gros tam-
burs , et tous ensemble gectèrent ung cry grant
et horrible , et si impétueulx , que ceulx qui pro-
mis avoient secourir les assiegés , furent si horri-
blement espouvantez , qu'ils fourèrent les bois ,
courans que lièvres.

Les Allemands approchèrent le fort , trouvè-
rent chemins quasi inagressibles , caves , fossés ,
hayes et fortifications , tellement , que de grand
dangier et paine de corps en vindrent à chief ,
et à l'abordement cheminèrent dessus une chaus-
sée où le traict à pouldre de ceulx de l'église tro-
toit par dessus , aussi legièrement que font estoef
de paulme sur les maisons , et se lanchoit par-
mi les jambes des Allemands , qui leur estoit dur
et grief à porter. Et de première force trouvèrent
ung bolvert devant ladite église tant fort et
bien ediffiée , que impossible sembloit de le gai-
gnier. Toutesfois l'assault y fut aspre et
cruel , environ neuf heures au jour les Allemans
fichoient leurs picques audit bolvert d'une manière
d'eschelles , et rampoient à mont comme des lièvres en

grenier, et quelque deffence que l'on y secusist faire, en vindrent à leur dessus, puis se trouvèrent devant l'église; mais pour éviter le traict et le ject des pierres, se tindrent contre les murs d'icelle, et lors les archiers de Haynault, ensemble les harcquebutiers d'Allemagne tiroient tant dru et fort continuellement aux fenestres du clochier, qu'il n'estoit homme ni femme, s'il estoit trouvé à desouvert, qu'il ne fusist attainct ou vif, navré ou mort. Il fust persuadé et dict plusieurs fois aux assiegez, qu'ils se vouldissent rendre au roi des Romains, ou aultrement, on leur feroit sentir le chault. Mais quelque douce remonstrance ou menache que l'on leur fesist, ne voldrent acquiescer au voloir desdits seigneurs; pourquoi la nef de l'église fut alumée à dextre et à senestre, et lors l'un de ceulx du clochier bouta son bras hors par une fenestre, faisant semblant de soi vouloir rendre, et tost après le curé de la ville et ung aultre presbtre descendirent en bas, et aucuns aultres qui les suivoient estoient en train de descendre, quand ils oirent que les Allemans se debattoient ensemble pour le curé et son compaignon, que aucuns d'eulx, en leur langaige calengioient estre leurs prisonniers. Et adonc ceulx qui avoient bonne volonté d'eulx rendre, remontrèrent au clochier, cuidans par ceste noise et par ceste menche que ledit curé et l'aultre presbtre feroient par lesdits Allemans, et aimèrent de se joindre à l'aventure avec les aultres, que

d'estre si hastivement despechiez. Puis quant l'on appercheut que aultre chose ne vouloient faire, l'on fit de rechef alumer ladite église.

Ce temps pendant, ceulx de dedans jectèrent ung enfant hors par les fenestres, lequel sans dangier de mort, fut receu par les Allemans. Le feu saillit au plus haut du clochier, lequel à cose fut brulé, les cloches fondues, les gens estans ès sanctuaire consommez en cendres, et le demourant de l'esglise destruit desfaict et désolé, qui fust chose piteuse et lamentable. Les piétons pillèrent et ardirent le villaige futèrent le bois, où ils trouvèrent ceulx qui promectoient donner secours aux assiégés. Ils furent prestement saisis et menez prisonniers à Vilnorde, en nombre de cent et cinquante.

Peu de temps après, et par ceste même armée, l'esglise d'Asque, séant à deux lieuwes près de Bruxelles, fort belle et grande, munie de gens de guerre, d'artillerie, et bien tournée à deffense, où s'estoient bouttez paisans, laboureurs, femmes et enfans, et bon nombre de gens qui ne se vouloient rendre au roi des Romains, fust semblablement assaillie, conquise, alumée, brulée, et exilés ensemble tous ceulx qui s'estoient dedens retirez, desquels furent oys les plus piteux douloureux cris et lamentations que jamais furent faicts; car ceulx qui les oyrent ne scauroient parler sans amertume de cœur, souspirer ou espandre larmes.

CHAPITRE CCVI.

La rencontre de Bermerain ; faicte par Ferry de Nonnelles au domaine des Francois.

LE vingtième jour du mois de mars, un gentil compaignon de guerre nommé le Ghuun d'Aufroipret, se trouva au Quesnoy, et advertit les capitaines de la ville, comment aucuns Francois départis Nyvelles pour tirer en Franche, avoient couru autour de Banay et chargé quarante chevaux et trente prisonniers, laboureurs. Ferry de Nonnelles, l'ung desdits capitaines, dict que bon seroit d'escarmucher lesdits Francois. Les compaignons de guerre, douttant les fallaces, finesses et trafficques desdits Francois, se consentirent emis, et faindoient l'ung avoir son cheval defferré, l'autre avoir sa selle mal rembourrée ; néantmoins que emis que volontiers ils se montèrent, et en assez bon nombre, tant de cheval comme de pieds, se partirent du Quesnoy sous la conduite dudict Ferry, et tirèrent à la Plancq à Buoit, pensans que les Francois passeroient par là ; mais quant lesdits Francois passèrent autour du Quesnoy, houreds de leur propre voyans que ame ne sortoit hors, ils se doublerent et on tenoit sur eux, si se hastèrent de se mesurer et gaigner ladite Plancq. Les Francois furent surpris et rent les Bourgeois.

a puissance tant à cheval comme à pieds, ils tirèrent en hault, habandonnèrent leur butin, cuidans passer à Bermerain; et lors Ferry de Nonnelles le quel, jà soit ce qu'il fust petit de corsage, se estoit-il magnanime de corraige, subtil en guerre et esprins de grand hardiesse, proposa de les combatre et choisi environ vingt chevaucheurs Bourguignons de sa bende, fort bien en point, pour tirer audit Bermerain. Et pour ce que les piétons ne les povoient suivre pour les recoeillir et assister, il se advisa que vingt chevaucheurs les mieux montez mettroient derrière eulx vingt piétons, gens à l'eslite, archiers et picquenaires, comme ils firent, et galloppèrent tant qu'ils se trouvèrent en barbe contre les Franchois. Adonc lesdits Franchois, qui estoient environ soixante chevaulx fort bien en point, voyans venir contre eulx seulement quarante chevaulx, car ils ne se doubtoient de ceulx qui estoient montez arrière, attendirent hardiement et de pied coy lesdits Bourguignons, et sitost qu'ils les appercheurent, donnèrent premiers dedens eux, et les Bourguignons les receurent vigoreusement, et lors ceulx qui estoient derrière lesdits chevaucheurs descendirent et devindrent piétons qui fort bien se portèrent à la besongne, et le hurt fut si vigoureux d'une part et d'aulture, qu'il y eut que lances que demi la rompies plus de dix-huit.

Entre les aultres qui donnèrent, Ferry de Nonnelles fust horriblement bati.

divers cops d'espées et de lances. On lui tira de force sa serrette, et fut bleschiée en la teste ; et celui qui ainsi le blescha, fut par lui navré en la cuisse. Et fust l'escarmuche assez long. Mais quand les piétons furent sur pieds, ils deffirent la meslée des picques et de traict à main ; et fust ledit Ferry rescous de ce dangier par Morlet du Quesnoy, et aultres, qui plus vistes et animez que petis lions, tellement tiroient, lanchoient et perchoient, tant sur chevaulx que sur gens, que Franchois furent rompus, deffaicts et desconfis, sans qu'il y eut quelque-ung mort en place, ne d'ung costé ne d'autre ; mais les Franchois, desquels estoit capitaine Guillaume d'Anvarle, demorèrent prisonniers environ quarante, les six nobles hommes, les vingt quatre hommes d'armes, et les vingt archiers, plusieurs chevaulx furent navrez sur le camp ; leurs proies et prisonniers rescous entièrement furent menez au Quesnoy, et dix Bourguignons les mieulx montez, donnèrent la chasse, lesquels prindrent et ramenèrent huit Franchois, et tourna le remanant en fuyte ; ils avoient acoeilli grand butin, qui fut converti en hutin, et estoient fleur de gens d'armes de quatre compagnies, du seigneur des Querdes, du marissal de Goy, du seigneur de Montoison, et de Saint - Pierre le Moustier. Si furent mis à renchon, et payèrent les hommes d'armes quarante-deux francqs, et les archiers vingt et un francqs, puis retournèrent en leur garnison.

Le principal conducteur desdicts Franchois estoit natif de Haynault, nommé Pierrot de la Place, lequel, à cause de deux homicides par lui perpétrés, estoit banny du pays; il se rendit Franchois, et devint ennemi; et pour ce qu'il cognoissoit les passages et les riches censiers et personnaiges, il guidoit compaignons aventureux, pillars, foeillars et laroncheaux, et avoit regné l'espace de onze à douze ans, faisant maulx innumérables, tenant le pays en subjection où il fit dommaige de cinquante mille francqs. Si fust ledict Pierrot attrappé avec les aultres; il promist grand argent à deux compaignons qui le laissèrent eschaper; mais il fut retrouvé en ung buisson deschirant ses houseaux, par ung gentil compaignon nommé Soyquin de la Mothe. Si fust par lui si près détenu, serré et enfermé qu'onques puis n'eschappa. Il offrit six cents escus de marcq pour avoir sa vie saulve; et congneut que lui et quarante de ses complices, par trois nuicts, s'estoient trouvé devant et autour de la ville du Quesnoy, pour taster l'espaisseur et haulteur de la muraille, la largeur et parfondité des fossez, sans que le guet s'en peusist appercevoir; les eschielles furent faictes à Guise, peinctes de noir, et à belles propices pour emblér de nuict la ville du Quesnoy; le jour fut prins pour achever l'entreprinse, et les personnaiges qui la voloient exécuter dénommez et préparez; mais le seigneur des Querdes manda hastivement la garnison de Guise, pour aller avecq

monseigneur Philippe en Flandres soi mectre au-dessus de ceulx d'Yppre , par quoi le faict fust du tout rompu et l'entreprinse fardée.

L'on fit diligente inquisition au Quesnoy , et fut visitée la muraille, ensemble les fossez de la ville , pour sçavoir si ledit Pierrot le disoit par cautelle ; et fut trouvé véritable tout ce qu'il avoit mis avant ; mais nonobstant ses raisons , il fut condampné à estre escartelé pour ses démerites, comme ennemi des pays ; et ceulx de Mous qui l'achetèrent trop chièrement et trop plus qu'il ne valoit , en firent l'exécution , dont le peuple fust plus joyeux que si un nouveau corps saint estoit ressuscité.

CHAPITRE CCVI.

Le prinse de Villevorde par les Bruxellois sur les Malinois.

LES Allemands, gardiens de la ville de Villevorde tenans pour le roy des Romains , se deslogèrent pour aller en l'ost du duc de Zassen , accompaignié du prince de Chi may, du duc de Chièvres, et autre noblesse de Haynault , et laissèrent la garde de ladicte ville ès mains des Malinois, lesquels, à prime venue , firent si grant chière ensemble de boire et de menger, que aucuns d'eulx s'endormirent, les autres s'enyvrèrent et laissèrent la ville quasi en non chaloir. Les Bruxellois de long-temps par expérience,

comme voisins font, leur manière de faire, trop mieulx que des Allemands qui leur étaient étrangers; et long-temps bien adverti de leur recoeil en Villevorde, présumposans qu'ils buveroient d'autant comme ils firent, par quoi l'on les pourroit surprendre en desroy; se partirent de Bruxelles en grant nombre, le troisième jour d'avril environ onze heures de nuict, et sans faire ne bruict ne ruyt, mais fort secrettement et de faict précogité, se trouvèrent devant Villevorde entre trois et quatre heures du matin, où ils entrèrent facilement par le quartier qui leur estoit le plus convenable; si que finablement, sans résistance et par faulte du guet, ils prindrent, pillèrent et brulèrent.

Adoncq les Malinois, qui reposoient leur sang doucement, furent resveillez durement, et leur vint à grande dureté d'estre si tost et impétueusement desloge. Aucuns d'eulx furent occis, les aultres prisonniers, et ramenez en Bruxelles, à grant joye; aulcuns navrez, et aultres saulvez au chasteau. Ensemble le butin fust chargé sur eauwe, sur chariots et sur chevaulx. Lors furent Malinois mallement surprins, par ce que ceulx d'entre eulx qui devoient veiller s'estoient endormis, ceulx qui devoient les aultres garder furent prins, et ceulx qui debvoient les aultres prendre et happer furent attrappez. Le dimanche ensuyvant, les Flamengs, à puissance de quatre cens chevaulx et bon nombre de piétons ravitaillèrent la ville de

Bruxelles de deux cent cinquante charriots de vivres nécessaires, et pourveurent de vingt-cinq serpentes, de quatre courtaulx, avecq la suite de pouldre et de pierres.

CHAPITRE CCVII.

Le parlement du duc de Zassen et de monseigneur Philippe.

CONSIDÉRÉ la grande perte et désertion des pays apparans de tresbuscher en ruyne perpétuelle, aucuns personnaiges esprins de bonne volonté, pensèrent que bon seroit parlementer les parties ensemble, affin de venir à quelque bon traictié; car monseigneur le duc de Zassen, lieutenant du roy, avoit auctorité de faire et la guerre et la paix; et lui estant devant Louvain, accompagné du prince de Chimay, du seigneur de Chièrres, du sieur Cornille de Berghes, et autre noblesse, tant d'Allemagne comme de la langue Walonne, se tint aulx champs entre deux rivières, en lieu assez fort; et se condescendit volontiers au parlementer, pour cognoistre au vif l'intention de monseigneur Philippe, qui lors estoit audict Louvain, avecq forte bande des Francois, Liégeois et Brabanchois. Le jour fut prins; et le lieu pour ce faire, et furent doncq conduicts et assurance l'ung à l'autre, d'eulx et pour cent hommes de charge furent envoyez avant-courreurs à

l'environ du lieu , pour descouvrir et percevoir s'il n'y avoit quelque secrette embusce ; et quant chacune partie se tint pour bien asseurée , le duc de Zassen triumpfant , habitué ayant un chapeau ducal fort bien aorné de riches pierres précieuses , se trouva premier au camp et avecq lessiens, montez sur fleur de chevaulx ; et avoit illecq fait amener une demi-pippe de vin du Rhin , pour boire les compaignons.

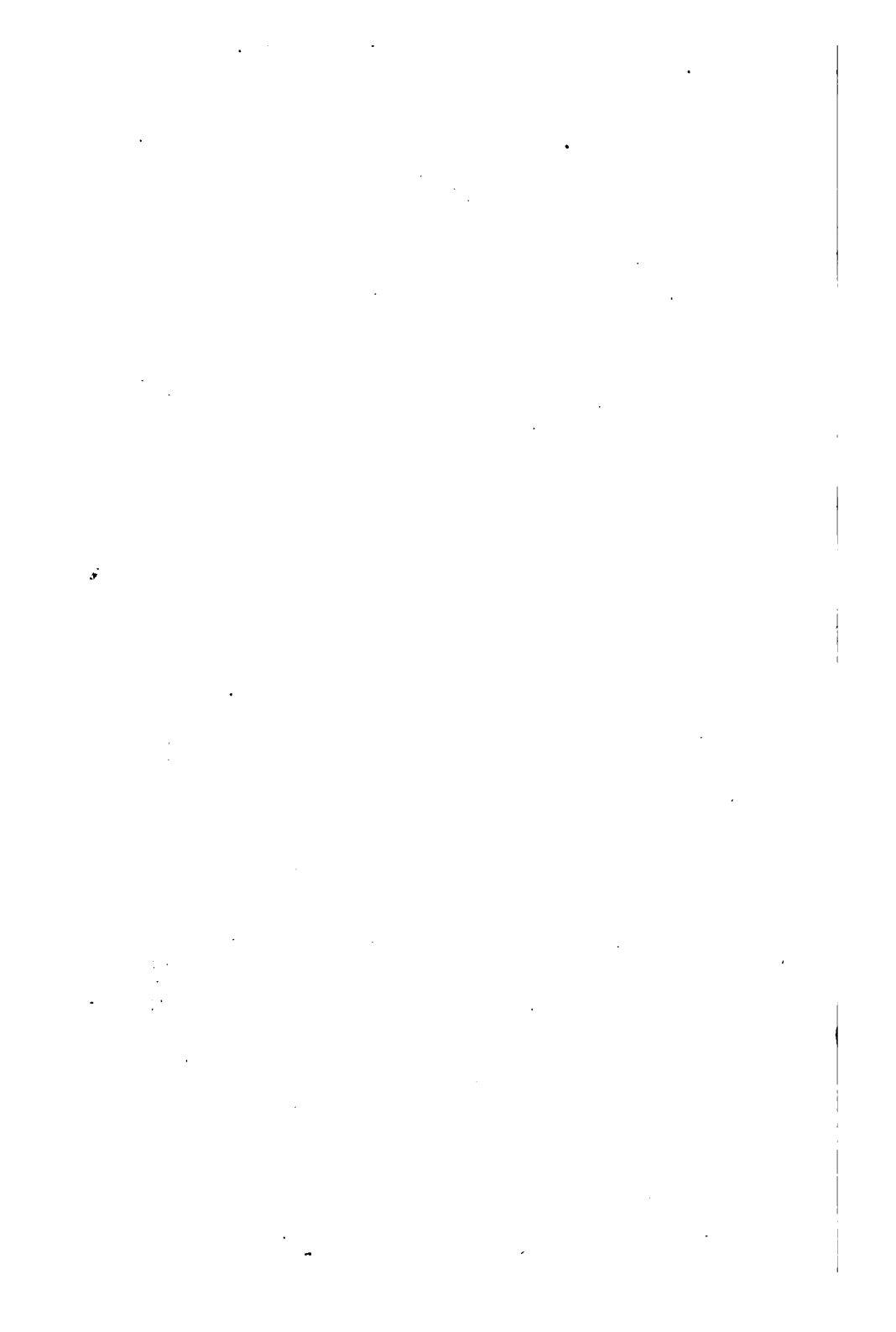
Puis monseigneur Philippe , ayant de son costé le seigneur de Chanteraine, sire Robert d'Arenbergh , Granés de Guerre, et autres nobles tenants son parti, se trouva audit camp, et en approchant le duc s'arresta ung petit ; le duc pareillement s'approcha de lui , et de rechief monseigneur Philippe s'avancha, tellement qu'ils se joindirent ensemble , si qu'ils s'embraschèrent l'ung l'autre , estant chascun dessus son cheval ; et pour interpréter leurs devises, qui durèrent plus d'une grosse heure , estoit illecq ung trusseman.

Ce temps pendant, nobles chevaliers , gentils-hommes et compaignons de guerre se entremeslèrent ensemble , tant d'un parti comme de l'autre , où il y eut plusieurs devises entre eulx , et y fut mise si bonne police, qu'il ne s'ensuivit murmure, noise, ne débat, ne tenchon. Je n'ai peu sçavoir au cler le contenu ne les devises du parlement de ces deux grands personnaiges ; mais la commune renommée estoit que le duc de Zassen persuadoit à monseigneur Philippe et exli

qu'il rendisist au roi et à monseigneur l'archiduc son fils, les villes, forteresses et places qu'il tenoit, et renonchast à la paix de Bruges, priant merchy au roi, recognoissant son mésus et que le roy lui pardonneroit en lui rendant son estat comme devant. A quoi monseigneur Philippe respondit qu'il ne se sentoit riens avoir mespris contre le roy, ne mesme contre monseigneur l'archiduc son fils, et qu'il n'estoit conseillé de faire ce qu'il mectoit en avant; et à tant se départirent, et chacun retourna à son mieulx.

FIN DU TROISIÈME VOLUME DES CHRONIQUES DE

J. MOLINET.



TABLE

DES

CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

	Pages.
CHAP. CXVIII. Comment l'archiduc Maximilien se prépara pour aller en Allemagne, vers l'empereur Frédéric, son père.....	1
CHAP. CXIX. L'abordement de l'archiduc à l'empereur.	5
CHAP. CXX. Comment le duc de Jullers fit relief de sa ducé, l'empereur estant dans la ville d'Aix.....	11
CHAP. CXXI. Des joustes, banquets et festoiments, qui se firent à Coulongne, à la venue de l'empereur et de son fils l'archiduc.....	13
CHAP. CXXII. Assemblée des nobles princes d'Allemagne en la ville de Francfort, pour l'élection du roi des Romains.....	17
CHAP. CXXIII. Relief fait à l'empereur estant à Francfort, par l'archevesque de Mayence, le comte Palatin, le duc de Brunswic et l'évesquë de Worms..	27
CHAP. CXXIV. Comment l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric, fut esleu roi des Romains ..	31
CHAP. CXXV. Les obsèques de la ducesse de Zassen, sœur de l'empereur, et tante du roi des Romains.	40
CHAP. CXXVI. Ambassades de diverses marches, transmises à l'empereur et au roi des Romains, en	

	Pages.
nouvelleté de son élection.....	43
CHAP. CXXVII. Copie des lettres envoyées par l'empereur au roi de France.....	47
CHAP. CXXVIII. Le partement de l'empereur et du roi des Romains, estant en la ville de Francfort, pour venir à Coulongne.....	50
CHAP. CXXIX. Comment l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric, fut couronné roi des Romains.	54
CHAP. CXXX. Comment l'empereur vint au devant du logis du roi Maximilien, son fils, attendant pour le mener à l'église Nostre-Dame d'Aix.....	55
CHAP. CXXXI. S'ensuit la venue, au devant de l'empereur et du roi, faicte par les électeurs spirituels, jusques au portal de ladicte église.....	57
CHAP. CXXXII. L'entrée de l'empereur et du roi en la ville d'Aix.....	58
CHAP. CXXXIII. Comment le roi, confessé premier, reçut son créateur, et fut par les deux archevesques, mené devant l'autel	61
CHAP. CXXXIV. Comment le roi fut prosterné en terre par deux fois, et depuis fut enoint, béni et couronné	61
CHAP. CXXXV. Comment les électeurs lui chaidirent l'espée de Charlemagne.....	63
CHAP. CXXXVI. Le couronnement.....	64
CHAP. CXXXVII. Comment le roi fut, par l'empereur et les électeurs, assis en la chayère de Charlemagne	64
CHAP. CXXXVIII. Comment, en la fin de la messe, le roi reçut son créateur.....	66

CHAP. CCXIX. Comment, la messe chantée, on fit au roi plusieurs remonstrances	67
CHAP. CXL. Comment le roi fut ramené de l'église en son logis, et l'ordre y tenu au disner	68
CHAP. CXLII. Nouvelleté de messire Philippe Guoguet.	70
CHAP. CXLII. Que les reliquaires furent monstrees à l'empereur et au roi.....	71
CHAP. CXLIII. Joustes, bancquets, festoyemens qui se firent à Coulongne, l'empereur, le roi et les électeurs retournés de la ville d'Aix.....	73
CHAP. CXLIV. Le banquet du roi.....	76
CHAP. CXLV. Le retour du roi en Brabant et en Hollande.....	79
CHAP. CXLVI. Traction de paix entre le roy de France et le roy des Romains, ensemble les prises de Mortain, de Honnecourt et de l'Escluse.....	83
CHAP. CXLVII. La prise de Théroutanne.....	87
CHAP. CXLVIII. L'entrée du roi des Romains en Anvers, Malines et Bruxelles, ensemble la descente de l'empereur en Brabant et en Flandres.....	93
CHAP. CXLIX. Le Paradis terrestre.....	99
CHAP. CL. Comment le seigneur de Molenbais s'excusa honorablement, en la présence du roi des Romains, d'aucune charge dont il estoit notté.....	117
CHAP. CLI. Puissante armée mise sus, par le roi des Romains, à son retour d'Allemagne.....	121
CHAP. CLII. Emprinses faictes sur la ville de Saint-Quentin	127
CHAP. CLIII. Rompture d'armes et le retour de l'empereur en Allemagne.....	130

	Pages.
CHAP. CLIV. Comment la ville de Saint-Omer fut es- branlée de tenir totalement le parti du roi des Ro- mains.....	133
CHAP. CLV. Ravitaillement fait à Théroouane par le roi des Romains.....	136
CHAP. CLVI. La prinse de Saint-Omer par les Fran- chois	144
CHAP. CLVII. La prinse du chasteau de Rimesture par le seigneur des Querdes.....	149
CHAP. CLVIII. Le couronnement du fils de Clarence en Irlande. Son emprisonnement en Engleterre, et la mort du seigneur Martin Zwatre.....	151
CHAP. CLIX. Ravitaillement de Théroouane faict par monseigneur Philippe de Clèves, monseigneur de Guelldres et le comte de Nassou.....	156
CHAP. CLX. La recouvrance de Théroouane par les Franchois sur les Bourguignons.....	162
CHAP. CLXI. Le dur rencontre des Bourguignons de- vant Béthune, que aulcunes gens nommèrent la journée des Fromaiges.....	166
CHAP. CLXII. Commotion des trois membres de Flan- dres contre le roi des Romains.....	196
CHAP. CLXIII. La prinse de Courtray par les Gan- thois, et la mort du seigneur de Heule.....	201
CHAP. CLXIV. Comment le peuple de Bruges déploya ses bannières sur le marché	206
CHAP. CLXV. La détention du roi des Romains au Cranembourg sur le marché de Bruges.....	209
CHAP. CLXVI. La venue des Ganthois en Bruges.....	216
CHAP. CLXVII. L'emprisonnement de monseigneur le	

chancelier , monseigneur l'abbé de Saint-Bertin et autres nobles et puissans seigneurs de l'hostel du roy des Romains.....	222
CHAP. CLXVIII. Le transport de la personne du roy des Romains et de ses nobles, et la paix criée en Bruges.	230
CHAP. CLXIX. La réduction du chasteau de Mildelbourg en Flandres, et la mort d'aulcuns nobles personnaiges.....	238
CHAP. CLXX. Comment la garnison de Hulst rua jus les Ganthois à Saint-Jehan-le-Pierre, et les tint en grande subjection.....	242
CHAP. CLXXI. La mort du seigneur de Dugelles.....	247
CHAP. CLXXII. Asseblement des trois estats à Malines devant monseigneur l'archiduc pour besogner à la délivrance du roi son père.....	250
CHAP. CLXXIII. Notable ambassade envoyée des princes d'Allemagne à monseigneur l'archiduc pour la délivrance du roi des Romains son père.....	257
CHAP. CLXXIV. La mort de messire Mathis Payart et d'aulcuns autres, décollés en la ville de Gand....	264
CHAP. CLXXV. Lettres de l'empereur envoyées à monseigneur l'archiduc et aux estats de Haynault.....	268
CHAP. CLXXVI. Ce qui fut faict et besongné à Gand et Bruxelles, par les députez des estats avec les trois membres de Flandres.....	275
CHAP. CLXXVII. La prinse de Claire Van Delf, et de la mort de messire Pierre Lauchast; et l'emprinse faite par les Ganthois sur la ville de Lessines....	282
CHAP. CLXXVIII. Le deslogement des doyens des mestiers et de ceulx qui se tenoient sous leurs bannières	

	Pages.
sur le marché de Bruges	292
CHAP. CLXXIX. Copie d'un monitoire pénal, traduit du latin en françois, envoyé par nostre Saint- Père le pape contre les Brughelins, Ganthois et les trois membres de Flandres, afin que sur très grief- ves censures et formidables paines ils mettent le roi des Romains, ensemble les nobles détenus pri- sonniers, en leurs franchises et libertés.....	294
CHAP. CLXXX. La copie du monitoire de nostre Saint- Père, envoyé à ceux de Gand et de Bruges, conte- nant en substance ce qui s'ensuit.....	297
CHAP. CLXXXI. La délivrance du roy des Romains faite en Bruges au pourchas des estats du pays.....	306
CHAP. CLXXXII. Traicté de paix entre le roi des Ro- mains et les estats et trois membres de Flandres..	318
CHAP. CLXXXIII. Union, alliance, confédération et intelligence par ensemble des pays du roy des Ro- mains et de monseigneur l'archiduc.....	334
CHAP. CLXXXIV. Le parfait de la paix de Bruges et aucunes romptures d'icelle.....	347
CHAP. CLXXXV. La descente de l'empereur et de la puissance de Germanie au secours du roy des Ro- mains.....	357
CHAP. CLXXXVI. La prinse de Dainze par les Allemands et les Wallons.....	366
CHAP. CLXXXVII. Copie de certaines lettres envoyées par monseigneur Philippe de Clèves au roy des Ro- mains; ensemble response faite par le roy audict monseigneur Philippe.....	370
CHAP. CLXXXVIII. Aultres lectres envoyées au roy par	

monseigneur Philippe.....	377
CHAP. CLXXXIX. Lettres envoyées à monseigneur Philippe par le roy des Romains.....	383
CHAP. CXG. Destruction des Brughelins par les Allemaens, devant le château de Quequesen.....	387
CHAP. CXCI. L'assault donné à la ville de Dam par les Allemans.....	392
CHAP. CXCII. La journée de Bretagne devant Saint-Albin.....	394
CHAP. CXCIH. La réduction du chasteau de Namur...	396
CHAP. CXCIV. Le deslogement de l'empereur, et ce qui fut besoingné en Anvers.....	399
CHAP. CXCV. Comment monseigneur Philippe saisit la ville de Bruxelles.....	405
CHAP. CXCVI. Aulcuns parlemens qui se firent en Bruxelles pour trouver traicté de paix; ensemble aulcunes choses qui en ce temps advinrent.....	408
CHAP. CXCVII. La dure rencontre que trouvèrent ceux du chasteau de Likefke.....	412
CHAP. CXCVIII. La prinse du chasteau de Werselle et d'aulcunes places à l'environ de Bruxelles.....	414
CHAP. CXCIX. La prinse du chasteau de Nurin, et l'apointement du seigneur des Querdes, et aultres exploicts de guerre.....	421
CHAP. CC. Réduction d'aulcunes places au West-Flandres.....	433
CHAP. CCI. La réduction et prinse de Saint-Omer sur les Francois.....	438
CHAP. CCII. Comment les Francois tinrent le chasteau de Saint-Omer, l'espace de huit jours après	

